Vide Simont t. 1er p. 229.
qui cotoime 10# à la qualifie
de rare. & 4# Catéchisme conservé ici
Vide de Bure N° 740. des
livres de Theologie







M - 4





DISPVTE
DE
L'EVCHARISTIE.

Rm 118671
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE MONTAUBAN

Par

DAVID DERODON

Professeur en Philosophie

à Orange.



A GENEVE,

Chez Pierre Aubert.

M. DC. LV.



A MESSIEVRS

MESSIEVRS LES PASTEVRS, ET LES ANCIENS de l'Eglise de Paris recueillie à Charenton.

MESSIEVRS,

I'ay leu dans le second livre de Moïse, qui porte le nom d'Exode, que pour construire l'ancien

Tabernacle, tous les Israëlites indifferemment, sans en excepter aucune Tribu, presenterent des offrandes volontaires; les vns de l'or, de l'argent, des pierres precieuses, de la pourpre, de l'escarlate, & du bois de Sittim; les autres de l'airain, des peaux de brebis, de fin lin, de poil de chevre, & d'autres matieres communes: Tout ce qu'on apportoit de franc cœur, estoit receu par les ouvriers, & mis incontinent en œuvre; soit pour le corps du pavillon, soit pour les vaisseaux, soit pour les vestemens sacrez. Cet exemple, MESSIEVRS, m'a enhardi de contribuer quelque chose de

ma main, pour l'edification de l'Egliſe, le vrai Tabernacle, où Dieu reſide en grace & en vertu: Et combien que ce que ie preſente, ne ſoit pas de grand prix, ſi eſt-ce que procedant d'vn cœur affectionné au batiment du Sanctuaire, j'eſpere qu'il pourra ſervir, & trouver place en quelque endroit de ce grand & celeſte edifice. Ie reconnois bien auſſi, que mon offrande eſt d'vne matiere qui abonde, pour avoir eſté fournie ſuffiſamment, & par de ſi doctes mains, qu'il ſemble eſtre inutile & ſuperflu de l'offrir derechef. Mais puis qu'entre les poincts de Religion deſquels on debat aujourdhuy;

la Controverſe de l'Euchariſtie eſt en la bouche des grands & des petits; & que les Adverſaires s'y opiniâtrent avec beaucoup de paſſion & de feu; & que dans leurs ecoles, on ne s'eſtudie à preſent, qu'à inventer des nouveaux ſubterfuges, des artifices, des diſtinctions, & des ſubtilitez, pour obſcurcir & eluder l'evidence & la force de la verité: I'ay creu de ne faire pas vne choſe eloignée de ma profeſſion, ni peu vtile au public, que d'entreprendre ceſte diſpute, en laquelle ie me fonde ſur l'authorité de l'Eſcriture ſaincte, qui eſt le Tribunal qui doit decider tous nos differens en la foy, &

qui

qui estant divinement inspirée, porte avec soy dequoy se faire croire, & suffit pour demonstrer la saine doctrine. Ce fondement posé, ie me sers des lumieres de la raison, laquelle estant vn rayon de la divine sapience, fait aussi partie de l'image de Dieu, que son Esprit a imprimée en nos entendemens: Ainsi ie descouvre les deguisemens de l'erreur & du mensonge, ie le tire de ses cachetes tenebreuses, ie ferme le pas à toutes ses fuites & evasions, ie comble tous ses retranchemens, & renverse toutes ses fortereſſes & machines, par les armes claires & nettes d'vn solide raisonne-

ment; le tout avec vn ordre & vne methode facile, pour eſtre entendu de tout le monde: L'expreſſion y eſt naïfve & ſimple, ſans fard, & ſans pompe; m'eſtant touſiours perſuadé, que la verité ſe contente d'vne couleur & d'vne beauté naturelle; qui ne lui vient pas d'vne robe bigarée & fleurie, ou d'vn viſage faux & trompeur; mais de ſa propre vigueur, de ſon ſang, de ſon extraction, & de ſon origine.

Or deux raiſons entre autres m'ont obligé, MESSIEVRS, de vous dedier ce mien petit ouvrage: L'vne eſt voſtre eminente vertu, qui ſe demonſtre en vne

d'en-

d'entre vous, par vne rare & profonde erudition, qui les fait admirer de tous ceux qui les oyent, ou qui liſent leurs ~~livres~~ eſcrits, courriers & trompettes ſonantes, qui portent les noms de leurs Autheurs par tout l'vnivers : Et la meſme vertu rehauſſée de l'eſclat d'une pieté non feinte reluit en vous tous, par vne ſage conduite au gouvernement du troupeau qui vous eſt commis, & par cette merveilleuſe moderation, prudence, bon conſeil, vie innocente, & actions genereuſes & irreprochables ; qui toutes enſemble vous ſervent de rampart contre tous les mauvais deſſeins & entrepriſes, que

des personnes mal affectionnées à nostre societé religieuse, pourroyent brasser contre vous: Ainsi estes vous en vostre subsistance vn sujet d'estonnement aux yeux de toute la terre, & en vostre saincte conversation un riche exemple de sagesse, de patience, de fidelité, & de perseverance en l'œuvre du Seigneur. L'autre raison qui m'a induit, MESSIEVRS, à vous presenter ce mien labeur naist des bienfaits dont vous avez souvent vsé envers moy: Car lors que i'estois à Paris l'œil de l'Europe, le miracle des villes, & le plus beau Palais des Muses, j'avois l'honneur de vous approcher familiere-

ment,

ment, & d'entrer en communication avec ceux d'entre vous, qui aiment le plus l'entretien & la concertation sur les facultez & les sciences ; d'où j'ay tiré beaucoup de lumiere, pour m'éclaircir, & me desvelopper des difficultez, qui agitoyent mes sens, & embarassoyent mon esprit ; voire en quelque estat que je me sois trouvé, vostre chrestienne faveur & dilection m'a esté en aide & en singuliere consolation ; dequoy j'ay bien voulu declarer le sentiment & le souvenir que j'en conserve en mon ame, par cette publique demonstration, & authentique monument de ma recognois-

sance ; que j'accompagneray tousiours de mes prieres à Dieu, à ce qu'il luy plaise vous couvrir de son invincible puissance & protection, vous remplir de toute droite intelligence & sapience, & vous enflammer de plus en plus du zele de sa gloire, & du desir d'avancer son regne sur la terre & dans vos cœurs, & en fin vous introduire en son heritage, qui doit durer dans les cieux eternellement. Ie suis,

D'Orange le 15.
Mars 1655.

MESSIEVRS

Voſtre tres-humble & tres-obeissant seruiteur
DERODON.

TABLE DES CHAPITRES
contenus en ce livre.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *Doctrine de l'Egliſe Reformee & de l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie.* page 1.

II. *Premier argument contre la doctrine de l'Egliſe Romaine, tiré de ces paroles,* Ceci eſt mon corps. 2

III. *Second argument contre la doctrine de l'Egliſe Romaine, tiré de ces mots,* Ceci eſt mon corps. 15

IV. *Troiſieme argument, tiré de ces paroles,* Cette coupe eſt le Nouueau Teſtament. 25

V. *Quatrieme argument tiré de ces mots,* Le pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt. 34

VI. *Cinquieme argument, tiré de ce qu'on diſoit en la celebration de la Paſque.* 39

VII. *Sixieme argument prouuant la meſme*

chose. 41
VIII. *Septieme argument, tiré du pronom* Ceci. 43
IX. *Huitieme argument, tiré des mots,* rompu, donné, espandu. 65
X. *Neufvieme argument, tiré de ces mots,* Faites ceci en memoire de moi. 68
XI. *Dixieme argument, tiré de ces paroles,* Beuuez en tous. 73
XII. *Onzieme argument, tiré des actions qu'on fait en l'Euchvistie.* 175
XIII. *Douzieme argument contre le retranchement de la coupe.* 93
XIV. *Trezieme argument, tiré des passages de l'Escriture Saincte hors de l'institution de l'Eucharistie.* 99
XV. *Contre l'adoration de l'hostie.* 107
XVI. *Contre le sacrifice de la Messe.* 110

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *QVe la Transsubstantiation destruit la nature des Sacremens.* page 153
II. *Que la Transsubstantiation destruit la nature des accidens.* 163
III. *Con-*

III. *Continuation des preuues que la transſubſtantiation deſtruit la nature des accidens, où eſt monſtré que la quantité eſt ſubſtance.* 178

IV. *Continuation des preuues que la Tranſſubſtantiation deſtruit la nature des accidens, où eſt monſtré que les qualitez ſont des ſubſtances, ou des manieres d'eſtre des ſubſtances.* 190

V. *Que la Tranſſubſtantiation deſtruit la nature de la conuerſion.* 223

VI. *Que la preſence reele du corps de Chriſt dans l'hoſtie, deſtruit l'humanité de Ieſus Chriſt.* 245

VII. *Continuation que la preſence reele du corps de Chriſt dans l'hoſtie, deſtruit ſon humanité par ſon exiſtence en pluſieurs lieux.* 258

TROISIEME PARTIE.

CHAP. I. OBjection 1. *tiree de ces paroles,* Ceci eſt mon corps. 279

II. *Objection 2. tiree de ces paroles,* Ceci eſt mon corps. 289

III. *Objection 3. tiree de la manducation*

du corps de Christ. 293
IV. *Objection 4. tiree des coulpables du corps du Seigneur.* 310
V. *Objection 5. tiree de ces mots, laquelle est espanduë pour vous.* 313
VI. *Objection 16. tiree de quelques attributs de l'Eucharistie.* 318
VII. *Objection 7. tiree de l'excellence de l'Eucharistie par dessus la Pasque.* 324
VIII. *Contenant les objections pour l'existence des accidens sans suiet.* 328
IX. *Contenant les objections contre l'identité de la quantité auec la matiere, des qualitez auec leurs substances, & des proprietez auec leurs subjets.* 336
X. *Contenant les objections pour la position d'un corps en plusieurs lieux, & de plusieurs corps en un mesme lieu.* 381
XI. *Contenant les objections pour le sacrifice de la Messe.* 394
XII. *Contenant quelques sophismes de nos Aduersaires.* 418

DIS-

DISPVTE
De
L'EVCHARISTIE.

CHAPITRE I.

Doctrine de l'Egliſe Reformee & de l'Egliſe Romaine touchant l'Euchariſtie.

1. LA doctrine de l'Egliſe Reformee touchant l'Euchariſtie, eſt que par la conſecration, (qui n'eſt autre choſe que la benediction du pain & du vin par la priere ou par l'action de graces) le pain & le vin ſont faits ſacremens & ſignes exhibitifs aux fideles du corps & du ſang de Ieſus Chriſt & de tous ſes benefices; ſans que le pain & le vin ſoyent changez quant à la ſubſtance, mais ſeulement quant à l'vſage; & ſans que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, ſoyent auec, ou dans le pain & le vin, ni ſous les accidens d'iceux, bien loin d'y deuoir eſtre adorez, ſacrifiez, & mangez par la bouche.

II. La doctrine de l'Eglise Romaine au contraire est, que par la consecration, qui se fait par ces seules paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, prononcees par le Prestre, ayant intention de consacrer; le pain & le vin sont transsubstantiez, c'est à dire changez substantiellement au corps & au sang de Iesus Christ; en sorte que la substance du pain & du vin ne demeure point, mais seulement leurs accidens, sous lesquels sont reellement, quoy qu'inuisiblement, le corps & le sang de Iesus Christ, qui y doiuent estre adorez, & offerts en sacrifice propitiatoire pour les pechez des viuans & des morts; & puis mangez & beus auec la bouche sous les especes du pain & du vin par le Prestre consacrant, & sous la seule espece du pain par le peuple: Toutes lesquelles choses se voyent dans le Concile de Trente Session 13. 22.

CHAPITRE II.

Premier argument

Contre la doctrine de l'Eglise Romaine, tiré *de ces paroles*, Ceci est mon corps.

I. L'Apostre S. Paul 1. Cor. 11. & les Euangelistes Matth. 26. Marc 14. & Luc 22. rapportent qu'en la celebration de l'Eucharistie *Iesus Christ print du pain, & l'ayant benit, ou ayant rendu graces, le rompit, & le donna à ses disciples, disant, Prenez, mangez, ceci est mon corps.* De ces paroles ie forme ce premier argument.

II. Lors

II. Lors que Iesus Christ dit qu'vne chose est telle, elle est en effect telle, non seulement quand il l'a dite, mais aussi auant qu'il l'ait dite; par exemple lors que Iesus Christ disoit Iean 6. *Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage*, sa chair estoit viande, & son sang estoit breuuage, non seulement quand il l'eut dit, mais aussi auant qu'il l'eust dit: Et lors que Iesus Christ disoit, *Ie suis le pain de vie, Ie suis la lumiere du monde, Ie suis la voye, la verité, & la vie*, &c. il estoit toutes ces choses, non seulement quand il l'eut dit, mais auant qu'il l'eust dit: Bref, en toute l'Escriture on ne trouuera aucune proposition, soit de Iesus Christ, soit des Prophetes, des Apostres ou des Euangelistes, où le mot *Est* soit employé pour marquer vne production, vne conuersion & vne transsubstantiation, & on n'y trouuera iamais qu'en vertu des paroles d'vne proposition où l'on employe le mot *Est*, & immediatement apres la prolation d'icelles, vne chose soit produite, changee, & transsubstantiee en vne autre; tellement que le mot *Est*, peut bien estre employé pour declarer ce que la chose estoit & ce qu'elle est encore, mais non pas pour faire ou produire vne chose de nouueau; le mot *soit*, estant propre pour exprimer vne telle production, mais non pas le mot *Est*, ainsi lors que Dieu voulut produire la lumiere, il ne dit pas, *La lumiere est*, mais il dit, *Que la lumiere soit*. Partant lors que Iesus Christ dit de ce qu'il tenoit en ses mains, *Ceci est mon corps*, il est certain que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains estoit son corps, non seulement quand il l'eut dit, mais auant qu'il l'eust dit; & que Iesus Christ dit, *Ceci est mon*

corps, pource que c'estoit son corps, & quand il l'eut dit, & auant qu'il l'eust dit: De sorte qu'en ce subiect ici tout le different qu'il y a entre ceux de l'Eglise Reformee & ceux de l'Eglise Romaine est, si ce que Iesus Christ tenoit en ses mains estoit son corps, lors seulement qu'il eut dit, *Ceci est mon corps*, comme veulent ceux de l'Eglise Romaine: ou bien si c'estoit son corps, & lors qu'il l'eut dit, & auant qu'il l'eust dit, comme veulent ceux de l'Eglise Reformee. Ceux de l'Eglise Romaine n'ont autre preuue de leur dire, sinon que cela a esté clairement determiné par quelques nouueaux Conciles approuuez par le Pape. Mais ceux de l'Eglise Reformee se fondent sur les raisons suiuantes.

III. Premierement, ni Iesus Christ, ni aucun Prophete, ni aucun Apostre, ni aucun Euangeliste, ni aucun autre qui ait parlé veritablement, n'a iamais dit qu'vne chose est telle, qu'elle n'ait esté en effect telle, non seulement quand il l'a dite, mais aussi auant qu'il l'ait dite, comme il a esté monstré ci dessus; & pour destruire cette mienne proposition, il faudroit produire vn passage autre que celui dont on est en question, où il fut dit qu'vne chose est telle, & que neantmoins elle n'ait esté telle qu'immediatement apres qu'on l'a dite, ce qu'on ne fera iamais. Secondement, puis que les paroles sont les images de nos conceptions, il est euident que nous conceuons les choses auant que nous en parlions; & par consequent que Iesus Christ conceut, *ceci est mon corps*, auant que de le dire: Et puis que la conception de Iesus Christ estoit veritable, & que les conceptions veritables sont celles qui representent les choses comme elles sont; il est euident

dent que dans ce moment là que Iesus Christ conceut, *ceci est mon corps*, ce qu'il tenoit en ses mains estoit veritablement son corps: Et puis que le moment de la conception des choses va deuant la parole, il faut necessairement que ce que tenoit Iesus Christ en ses mains fut le corps de Christ auant la prolation de ces paroles, *Ceci est mon corps*. I'adjoute à cela qu'on ne conçoit pas veritablement qu'vne chose est telle, si elle n'est telle auparauant qu'on la conçoiue; par exemple on conçoit veritablement que le feu est chaud, & que la neige est blanche, à cause que le feu est chaud, & la neige est blanche, auant qu'on les conçoiue ainsi: Et la raison de cela est, que les conceptions representent les choses, mais ne les font pas. Partant, puis que les paroles sont les images des conceptions, & les conceptions sont les images des choses; il faut que les choses soyent telles, auant qu'on les conçoiue telles; & qu'on les conçoiue telles, auant qu'on die qu'elles sont telles; & par consequent ce que Iesus Christ tenoit en ses mains, estoit le corps de Christ, auant qu'il le conceut; & il le conceut auant que de le dire. En troisieme lieu, ce que Iesus Christ tenoit en ses mains, lors qu'il celebra l'Eucharistie, a esté son corps & son sang par la consecration, comme confessent tous les Docteurs d'vne & d'autre Religion: Or la consecration a esté auant que Iesus Christ dit, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ce qui se verifie de la sorte. La benediction & la fraction du pain ont esté auant que Iesus Christ dit, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, comme il appert clairement par l'Euangile: Or la consecration a esté lors de la benediction & de la fraction du pain,

ce qui se demonstre ainsi. Le pain, qui est la communion du corps de Christ, est vn pain consacré; & la coupe, qui est la communion du sang de Christ, est vne coupe consacree; car si le pain & le vin non consacrez, estoyent la communion du corps & du sang de Christ, il s'ensuivroit que le pain des boulangers, & le vin des cabarets, seroyent la communion du corps & du sang de Christ, ce qui est absurde: Or lors de la fraction du pain, & de la benediction de la coupe, le pain est la communion du corps de Christ, & la coupe est la communion du sang de Christ; d'autant que S. Paul 1. Cor. 10. parle ainsi, *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ? & la coupe de benediction que nous benissons n'est-elle pas la communion du sang de Christ?* Thomas d'Aquin a recognu cette verité, lors qu'il expose ces paroles, *La coupe de benediction que nous benissons*, en cette sorte, *la coupe que nous qui sommes prestres consacrons*; & ce tesmoignage est d'autant plus remarquable, que tous les Docteurs de l'Eglise Romaine l'appellent le Docteur Angelique, que tous les Iacobins font de serment de ne se departir iamais de sa doctrine, & qu'en la bulle de sa canonisation il est dit qu'il n'a iamais rien escrit qui ne soit vray, & que celui qui fait contre sa doctrine fait contre la verité. Innocent III. Pape au livre troisieme des Offices de la Messe page 3. chap. 6. & 14. dit que *nostre Seigneur n'a pas consacré par ces paroles ceci est mon corps, mais par la benediction precedente.* Durand Penitencier du Pape, & General des Iacobins en son Rational au livre 4. chapitre 41. dit, que *Christ a consacré quand il a benit.* Ambroise Euesque de Milan,

recognu

recognu de tous ceux de l'Egliſe Romaine pour vn des plus grands Saincts de l'Antiquité, au livre de ceux qui ſont nouuellement initiez aux myſteres chapitre 9. dit, que *ce n'eſt pas ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que deuant la benediction des paroles celeſtes on nomme vne autre eſpece, & qu'apres la conſecration le corps de Chriſt eſt ſignifié*, où il met la conſecration & la benediction pour vne meſme choſe. Iuſtin Martir en l'Apologie 2. dit que l'Euchariſtie ſe fait par la benediction & l'action de graces. Cyrille d'Alexandrie au liure 11. ſur Sainct Iean chapitre 24. Auguſtin au livre 3. de la Trinité chapitre 4. Cyprian en la derniere epiſtre du livre 1. Irenee au livre 4. chapitre 57. & pluſieurs autres anciens Docteurs, diſent la meſme choſe, leſquels ie cite, non pas pour confirmer la verité, mais ſeulement parce que ceux de l'Egliſe Romaine en font grand eſtat. Il eſt auſſi remarquable que pluſieurs Anciens ont appelé ce ſacrement Eulogie, & tous les Anciens & les Modernes l'ont appelé Euchariſtie; ſans doute pour monſtrer que comme l'Eulogie, c'eſt à dire la benediction, ou l'Euchariſtie, c'eſt à dire l'action de graces, donne le nom à ce Sacrement; auſſi elle lui donne l'eſtre: Et comme le bapteſme, qui ſignifie plongement dans l'eau ou aſperſion d'eau, donne le nom & l'eſtre au Sacrement du Bapteſme; auſſi l'Euchariſtie, qui ſignifie action de graces, donne le nom & l'eſtre au Sacrement de l'Euchariſtie. En fin, puis que conſacrer n'eſt autre choſe que dedier & deſtiner quelque choſe à vn vſage ſacré, il ne faut pas trouuer eſtrange, que par la benediction, par la priere, ou par l'action de graces, Ieſus Chriſt

ait destiné le pain qu'il auoit pris à vn vsage sacré, assauoir à estre le sacrement de son corps; car si la viande commune est sacrifiee par la priere des fideles, comme dit Sainct Paul 1. Timoth. 4. à plus forte raison le pain de l'Eucharistie est sanctifié & consacré par la priere, ou par l'action de graces de nostre Seigneur Iesus Christ: Et puis qu'en ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, il n'y a priere, ni benediction, ni action de graces; il est euident que la consecration ne se fait point par ces paroles là.

IV. Quelcun peut estre dira, que les raisons que nous venons d'alleguer, sont plus auantageuses pour ceux de l'Eglise Romaine, que pour ceux de l'Eglise Reformee: puis que par icelles il demeure constant, que deuant & apres la prolation de ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ce que Iesus Christ tenoit en ses mains estoit son corps & son sang, & non pas vne figure seulement. Mais à cela ie respons, qu'encor qu'il semble qu'en cela il y ait quelque auantage du costé de l'Eglise Romaine; neantmoins il est certain que l'auantage est tout entier du costé de l'Eglise Reformee. 1. Parce que si la consecration ne se fait pas par ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, mais par l'action de graces ou par la benediction precedente, comme nous auons prouué; il s'ensuit necessairement que le Concile de Florence en l'instruction des Armeniens, que le Concile de Trente en son Catechisme, & qu'vniuersellement toute l'Eglise Romaine a erré, en ce qu'elle a determiné que la consecration ne se fait que par ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, que si l'Eglise Romaine a erré, elle n'a pas l'infallibilité; & par consequent il la faut cercher ailleurs,

ailleurs, assauoir dans l'Escriture saincte, qui seule doit estre la regle de nostre foy. 2. Parce qu'apres la consecration que Iesus Christ fit, par la benediction ou par l'action de graces, comme nous auons prouué, le pain consacré demeura pain, & ne fut point changé substantiellement au corps de Iesus Christ : d'autant que les Euangelistes rapportent que Iesus Christ print du pain, & apres l'auoir benit, ou bien apres auoir rendu graces, le rompit, c'est à dire rompit le pain, suivant l'exposition de S. Paul 1. Cor. 10. *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ?* & aux Actes chapitre 2. il est dit que ceux qui creurent *perseueroyent tous en la doctrine des Apostres, en la communion, en la fraction du pain, & aux prieres:* puis donc qu'apres la consecration on rompt le pain, il faut necessairement qu'il demeure, & qu'il ne soit pas destruit, veu qu'on ne peut rompre ce qui n'est pas; & si le pain demeure il n'est pas changé substantiellement au corps de Christ; d'où s'ensuit qu'en l'Eucharistie il ne se fait aucune transsubstantiation; & qu'en l'Eglise Romaine on adore vn morceau de pain en pensant adorer Iesus Christ. 3. Parce que non seulement apres la benediction ou apres l'action de graces, mais aussi apres la prolation de ces paroles, *Ceci est mon corps*, le pain demeura pain, & ne fut point changé substantiellement au corps de Christ : d'autant qu'apres la prolation de ces paroles, *Ceci est mon corps*, Iesus Christ donna du pain, & les Apostres mangerent du pain : Car les Euangelistes disent en termes expres que *Iesus print du pain, & ayant rendu graces, le rompit, & le donna*, c'est à dire rompit du pain, comme nous auons prouué,

& donna du pain; veu qu'il donna ce qu'il tenoit en ſes mains, & il tenoit en ſes mains ce qu'il auoit pris, & il auoit pris du pain. Qu'on conſidere ſans paſſion noſtre expoſition & celle de l'Egliſe Romaine, & on trouuera que l'auantage eſt tout entier de noſtre coſté; nous expoſons les paroles des Euangeliſtes, *Ieſus print du pain, le rompit, & le donna*, en cette ſorte, Ieſus print du pain, rompit du pain, & donna du pain; & ceux de l'Egliſe Romaine l'expoſent ainſi, Ieſus print du pain, rompit du pain, & ne donna point du pain, mais il donna ſon corps: Sainct Paul auſſi 1. Cor. 11. monſtre aſſez clairement que les Apoſtres mangerent du pain, & qu'en la celebration de l'Euchariſtie on mange du pain, *Toutesfois & quantes* (dit-il) *que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iuſqu'à ce qu'il viene; parquoy quiconque mangera de ce pain, ou boira de cette coupe indignement ſera coulpable du corps & du ſang du Seigneur; que chacun donc s'eſprouue ſoi meſme, & ainſi mange de ce pain & boiue de cette coupe.* Pareillement, Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres en la celebration de l'Euchariſtie beurent du vin. Car S. Matthieu & S. Marc rapportent qu'apres la celebration de l'Euchariſtie Ieſus Chriſt dit en termes exprez, *Ie ne boirai plus du fruict de la vigne*: Et Sainct Matthieu rapporte que Ieſus Chriſt ayant pris la coupe, dit à ſes Apoſtres, *beuuez en tous, car ceci eſt mon ſang*, ces paroles, *beuuez en tous*, ne ſignifians autre choſe ſinon, *beuuez tous de cette coupe.* Or ce ne pouuoit pas eſtre vne coupe de ſang; veu que ſelon la doctrine de l'Egliſe Romaine, ce n'eſt point vne coupe de ſang qu'apres la prolation de ces paroles, *Ceci eſt*

ci est mon sang, qui furent prononcees apres celles ci, *beuuez en tous*: Donc c'estoit vne coupe de vin de laquelle Iesus Christ commanda de boire; & les Apostres obeïrent; car Sainct Marc remarque qu'ils en beurent tous, & mesmes il aioute ces paroles, *& ils en beurent tous*, auant que de dire, *Ceci est mon sang*. I'adjoute à ce que dessus qu'en ce suiect la creance de l'Eglise primitiue est la mesme que la nostre, & entierement contraire à celle de l'Eglise Romaine. Iustin Martyr qui fut conuerti à la foy nonante six ans apres la mort de Iesus Christ, en l'Apologie 2. pour les Chrestiens, en laquelle il n'estoit pas question de respondre de l'opinion d'vn particulier, mais de rendre conte à l'Empereur Antonin de la foy de l'Eglise vniuerselle, parle ainsi: *Les iours de Dimanche on s'assemble des villes & des champs en vn mesme lieu, la lecture se fait des escrits des Prophetes & des Apostres; & le Lecteur cessant, celui qui preside fait l'exhortation par paroles à imiter ces choses excellentes; & cela fait, nous nous leuons tous, & prions Dieu: Apres cela, on presente à celui d'entre les freres qui preside, du pain & le breuuage de vin & d'eau; & icelui le prenant donne louange & gloire au Pere de tous, au nom de son Fils, & par le Sainct Esprit, & fait au long action de graces, afin qu'on soit rendu dignes de ces choses par icelui; & celui qui preside ayant acheué les prieres & l'action de graces, tout le peuple qui est present consent par acclamation, disant Amen, & Amen en langue Hebraique signifie, ainsi soit-il. Or apres que celui qui preside a rendu graces, & que tout le peuple a consenti par acclamation; ceux qui sont nommez entre nous Diacres, donnent à chacun*

des assistans à prendre du pain, du vin, & de l'eau, qui ont esté benits, & en portent aux absens; & ceste viande là est appelee par nous Eucharistie, de laquelle sont nourries nos chairs & nostre sang par changement: Esquelles paroles nous auons vne viue image de la creance Chrestienne des premiers siecles au Sacrement de l'Eucharistie, & de la maniere en laquelle on le celebroit, semblable entierement à la doctrine de l'Eglise Reformee, & contraire à celle de l'Eglise Romaine, où Iustin ne parle ni de transsubstantiation, ni d'adoration d'hostie, ni de Messe ou sacrifice propitiatoire du corps & du sang de Christ; où il dit en termes expres qu'on donne aux assistans du pain, du vin & de l'eau qui ont esté benits, & que cette viande est appelee Eucharistie, de laquelle sont nourries nos chairs & nostre sang; d'où s'ensuit qu'on donnoit du pain & du vin en substance, & non pas des accidens seulement, & qu'on ne donnoit pas le corps & le sang de Christ à prendre par la bouche, veu que nos chairs n'en sont pas nourries, non plus que des seuls accidens; & qu'on n'ostoit pas le calice au peuple, comme l'Eglise Romaine le lui a osté & le lui oste encore auiourd'hui. Cyprian Euesque de Carthage l'an de la mort de Christ 216. au sermon de l'onction parle ainsi: Nostre Seigneur au dernier repas qu'il prit auec ses Apostres donna de ses propres mains du pain & du vin, mais en la croix il liura son corps es mains des soldats. Eusebe au liure huictieme de la demonstration Euangelique chap. 1. dit ceci: Iesus Christ donna à ses disciples les signes de la dispensation diuine, commandant de celebrer la figure de son corps; car puis qu'il ne receuoit plus les sacrifices

crifices de sang, ni les egorgemens de diuers animaux ordonnez par Moyse, il a enseigné de se seruir de pain pour signe de son corps. Cyrille d'Alexandrie sur sainct Iean au liure 4. chapitre 14. dit que Iesus Christ a donné des pieces ou des morceaux de pain, quand il dit, Prenez mangez, ceci est mon corps.

V. Quelcun demandera ici, comment se peut-il faire qu'en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ ait donné du pain & du vin, & que ce qu'il tenoit entre ses mains fut du pain & du vin, puis qu'il dit en termes expres, que c'estoit son corps & son sang, par ces paroles si claires, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* A quoy ie respons, que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains, lors qu'il celebra l'Eucharistie, estoit son corps & son sang, puis qu'il dit expressement, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, mais c'estoit aussi du pain & du vin, puis qu'il print du pain, le rompit & le donna; qu'il dit, Ie ne boirai plus du fruict de la vigne; que sainct Paul appelle par trois fois pain ce qu'on mange en l'Eucharistie, & que du pain qu'il auoit prins, benit & rompu, il dit ceci est mon corps, c'est à dire ce pain est mon corps, comme il sera prouué amplement ci apres. D'où il appert que l'auantage est encor tout entier du costé de l'Eglise Reformee, qui croid que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains estoit son corps & son sang, que c'estoit aussi du pain & du vin, & que ce pain estoit le corps de Christ.

VI. Mais quelcun dira, comment se peut-il faire que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains fut son corps & du pain tout ensemble, puis qu'il est impossible qu'vne mesme chose soit deux choses

si differentes, comme sont le pain & le corps de Christ? A cela ie respons, qu'il est impossible qu'vne mesme chose soit du pain & le corps de Christ en mesme façon; mais vne mesme chose peut estre du pain reellement, & le corps de Christ sacramentellement; peut estre du pain en substance, & le corps de Christ en sacrement & en signe; veu que le pain de l'Eucharistie est le sacrement du corps de Christ; comme quand sainct Paul 1. Corinthiens 10. dit, que *la pierre estoit Christ*, vne mesme chose estoit pierre en substance, & estoit Christ en signification; & quand il est dit Genese 17. *esgorgez le passage*, c'est à dire l'agneau du passage, vne mesme chose estoit agneau & passage, agneau en substance, & passage en sacrement & en signification: & partant ces paroles de Iesus Christ, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, doiuent estre ainsi exposees, ce pain est mon corps, cette coupe de vin est mon sang, comme l'ont exposé les principaux Docteurs de l'Eglise primitiue, ainsi que nous le prouuerons ci apres; & puis que le pain n'est pas reellement & en substance le corps de Christ, il faut qu'il le soit en sacrement; ce que nous allons prouuer par nostre deuxieme argument.

CHA-

CHAPITRE III.

Second argument

Contre la doctrine de l'Egliſe Romaine, tiré de ces mots, Ceci eſt mon corps.

I. IL faut expliquer les propoſitions ſelon la nature des choſes dont il s'agit : par exemple ſi quelcun eſtant à la Cour, & monſtrant entre pluſieurs perſonnes le Roy, diſoit, *ceci eſt le Roy*, cela s'entendroit de la perſonne du Roy, & la propoſition ſeroit propre, & non pas figuree, pource qu'il s'agit de perſonnes : Mais ſi quelcun eſtant dans la boutique d'vn peintre, & prenant le pourtrait du Roy, diſoit, *ceci eſt le Roy*, cela s'entendroit de ſon pourtrait, & la propoſition ſeroit figuree, laquelle il faudroit expliquer ainſi, *ceci eſt le pourtrait du Roy*, pource qu'il s'agit de pourtraits. Si quelcun voyageoit auec vn eſtranger, & eſtant en Dauphiné luy diſoit, *ceci eſt le Dauphiné*, & eſtant en Languedoc lui diſoit, *ceci eſt le Languedoc*, il eſt euident que les propoſitions ſeroyent propres, & non pas figurees, pource qu'il s'agit de Prouinces: Mais ſi ouurant vn livre qu'on appelle le grand Atlas, & lui monſtrant la carte du Dauphiné, il diſoit, *ceci eſt le Dauphiné*; & apres lui monſtrant la carte du Languedoc il diſoit, *ceci eſt le Languedoc*, il eſt certain que les propoſitions ſeroyent figurees, & qu'il les faudroit expliquer ainſi, ceci eſt la carte

du Dauphiné, ceci est la carte du Languedoc, pource qu'il s'agit de cartes. Si quelcun du temps d'Auguste eut monstré au doigt Virgile entre plusieurs personnes, & eut dit, *ceci est Virgile*, cela se fut entendu de la personne de Virgile, & la proposition n'eust pas esté figuree, pource qu'il se seroit agi de personnes: Mais si quelcun estant dans vne Bibliotheque, & prenant le livre de Virgile, disoit, *ceci est Virgile*, alors la proposition seroit figuree, & il faudroit l'expliquer ainsi, ceci est le livre de Virgile, ou bien, ceci est le livre qui contient les escrits de Virgile, pource qu'il s'agit de livres. De mesme, si Iesus Christ eut mis la main sur son estomac, & monstrant son propre corps eut dit, *ceci est mon corps*, la proposition eust esté propre & non pas figuree, pource qu'il se fut agi de son propre corps: Mais Iesus Christ voulant celebrer vn Sacrement, assauoir le Sacrement de l'Eucharistie, & pour cet effect ayant pris du pain, & ayant dit, *ceci est mon corps*, c'est à dire ce pain est mon corps, la proposition ne peut estre que figuree, & doit estre ainsi expliquee, ceci est le Sacrement de mon corps, ou, ce pain est le Sacrement de mon corps, pource qu'il s'agit d'vn Sacrement, assauoir du Sacrement de l'Eucharistie: & puis que tout Sacrement est vn signe, & que le Concile de Trente sess. 6. definit le Sacrement vn signe visible d'vne grace inuisible, il est euident que cette proposition, *ceci est mon corps*, estant expliquee de la sorte, ceci est le Sacrement de mon corps, doit estre aussi expliquee ainsi, ceci est le signe de mon corps, ou bien, ceci signifie mon corps, ce qui paroit encor par ce syllogisme.

II. Lors

II. Lors qu'il s'agit d'vn ſigne le mot *Eſt* veut dire ſignifie, attendu que l'eſtre du ſigne eſt de ſignifier, & que l'eſſence du ſigne conſiſte en ſa ſignification. Or en ces paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, il s'agit d'vn ſigne; veu qu'il s'agit d'vn Sacrement, qui ſelon le Concile de Trente ſeſſ. 6. eſt vn ſigne viſible. Donc en ces paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, le mot *eſt* veut dire ſignifie; & par conſequent elles doiuent eſtre ainſi expoſees, ceci ſignifie mon corps, ceci ſignifie mon ſang, ou bien, ceci eſt le ſigne & le Sacrement de mon corps, ceci eſt le ſigne & le Sacrement de mon ſang; & non pas, ceci eſt reellement & proprement mon corps, ceci eſt reellement & proprement mon ſang.

RESPONSE I.

III. *Nos Aduerſaires reſpondent premierement, que le mot de Sacrement ſe prend en trois façons au ſubiect de l'Euchariſtie, aſſauoir pour le ſigne, pour la choſe ſignifiee, & pour le ſigne & la choſe ſignifiee tout enſemble. Partant lors qu'on dit qu'en ces paroles*, Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, *il s'agit d'vn Sacrement; ils eſtiment qu'il faut prendre le mot de Sacrement pour la choſe ſignifiee, aſſauoir pour le corps & le ſang de Chriſt, & non pas pour les ſignes d'iceux; veu qu'il s'agit d'vne choſe qui eſt le corps de Chriſt, & d'vn' autre qui eſt ſon ſang; puis que Ieſus Chriſt dit*, Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.

REPLIQVE.

IV. Contre cette reſponſe, ie di que les acceptions d'vn mot doiuent eſtre fondees ſur l'authorité de ceux qui ſont bien entendus en la langue en laquelle le mot eſt exprimé ; & ſi c'eſt vn mot de l'art, les acceptions d'icelui doiuent eſtre fondees ſur l'authorité de ceux qui ſont maiſtres en cet art. Or il n'y a aucun Autheur approuué qui ait pris le mot de Sacrement pour la choſe ſignifiee ; mais tous les bons Autheurs l'ont touſiours pris pour le ſigne. Le Concile de Trente que nos Aduerſaires croyent infallible en la ſeſſ. 6. definit le Sacrement *vn ſigne viſible d'vne grace inuiſible:* Et en la ſeſſ. 13. il dit que *l'Euchariſtie a cela de commun auec les autres Sacremens, que c'eſt vn ſigne ou vne forme viſible d'vne grace inuiſible.*

RESPONSE II.

V. *Secondement nos Aduerſaires reſpondent, que l'eſtre du ſigne en general, eſt de ſignifier ſeulement ; mais que l'eſtre du ſigne en particulier de l'Euchariſtie, eſt de ſignifier & de contenir la choſe ſignifiee : Car (diſent-ils) comme l'eſtre de l'animal en general, eſt d'eſtre ſenſitif ſeulement ; mais l'eſtre de l'animal en particulier, aſſauoir de l'homme, eſt d'eſtre ſenſitif & raiſonnable tout enſemble : De meſme l'eſtre du ſigne en general, eſt de ſignifier ſeulement ; mais l'eſtre du ſigne de l'Euchariſtie, eſt de*

de signifier & de contenir le corps & le sang de Iesus Christ; attendu que le signe n'exclut pas la presence de la chose signifiee; la fumee, qui est signe du feu, n'exclut pas la presence du feu; le sang, qui est signe de l'ame, n'exclut pas la presence de l'ame; & la colombe, qui estoit signe du S. Esprit, n'excluoit point la presence du S. Esprit. Donc aussi l'espece du pain & du vin, qui est signe du corps & du sang de Iesus Christ, n'exclut pas la presence du corps & du sang de I. Christ. Et c'est ce que dit le Cardinal du Perron au liu. 1. de l'Eucharistie chap. 1. en ces mots: Où est l'escolier qui *ne sçache que la definition du genre est plus affamee que celle de l'espece, &c. Les rudimens de Logique ne nous apprenent-ils pas, que du genre à l'espece on peut argumenter affirmatiuement, mais non pas negatiuement, c'est à dire en concedant à l'espece ce que le genre contient, mais non pas en lui deniant ce que le genre ne contient pas? pour exemple, il faut conceder à l'homme ce que l'animal contient, assauoir la vie & le sentiment; mais il ne faut pas denier à l'homme ce que l'animal ne contient pas essentiellement ou necessairement, assauoir la raison: Aussi faut-il conceder à l'Eucharistie, ce que le signe contient essentiellement en soy, assauoir la signification; mais il ne faut pas denier à l'Eu-*

chariſtie, ce que le ſigne en general n'a pas eſſentiellement & neceſſairement, aſſauoir, de contenir la choſe ſignifiee.

REPLIQVE.

VI. Contre cette reſponſe, ie di, que l'eſtre du ſigne en general eſt de ſignifier, & qu'à cauſe de cela il prend ordinairement le nom de la choſe ſignifiee, ſur tout s'il a quelque analogie auec elle: pour exemple, vn peintre qui tient en ſes mains les pourtraits du Roy & de la Reine, dira, *ceci eſt le Roy, & ceci eſt la Reine:* vn Geographe qui tient entre ſes mains les cartes du Dauphiné & du Languedoc, dira, *ceci eſt le Dauphiné, ceci eſt le Languedoc.* Au chapitre 41. de la Geneſe il eſt dit que *les ſept belles vaches ſont ſept ans.* Au chapitre 2. de la Prophetie de Daniel verſet 38. il eſt dit que Daniel parlant à Nebucadnetzar en expliquant ſon ſonge lui tint ces paroles, *tu es la teſte d'or.* Au chapitre 10. de la premiere epiſtre de ſainct Paul aux Corinthiens, il eſt dit, que *les Iuifs beuuoyent de la pierre ſpirituelle qui les ſuiuoit*, & que *la pierre eſtoit Chriſt.* Au chapitre 17. de l'Apocalypſe il eſt dit que *les ſept teſtes ſont ſept montagnes*, & que les *dix cornes ſont dix Rois.* Au chapitre 17. de la Geneſe la circonciſion eſt appelee l'alliance en ces mots, *ceci eſt mon alliance que tout maſle ſoit circoncis.* Au chapitre 12. de l'Exode l'agneau eſt appelé la Paſque ou le paſſage en ces mots, *égorgez le paſſage*, c'eſt à dire l'agneau du paſſage. Au chapitre 3. de l'Epiſtre de S. Paul à Tite, le bapteſme eſt appelé le lauement de regeneration & le renouuellement du S. Eſprit. Au chapitre 22. de l'Euangile de ſainct Luc, & au

chapitre

chapitre 11. de la premiere epistre de sainct Paul aux Corinthiens, la coupe est appelee la nouuelle alliance en ces mots, *cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang*, &c. Puis donc que les signes prenent ordinairement le nom des choses signifiees, il est euident que les signes de l'Eucharistie, assauoir le pain & le vin, ayans analogie auec la chose signifiee, assauoir auec le corps & le sang de Christ, peuuent prendre le nom de corps & de sang de Christ: d'autant que ce qui conuient au genre, conuient aussi à l'espece; pour exemple, ce qui conuient à l'animal, assauoir la vie & le sentiment, conuient aussi à ses especes, assauoir à l'homme & à la beste. Nous ne voulons donc autre chose sinon qu'on concede au Sacrement de l'Eucharistie, ce qui conuient au Sacremẽt en general; ass. que comme tous les Sacremens sont signes, ausquels le nom de la chose signifiee est attribué; aussi on advouë que le pain & le vin de l'Eucharistie sont Sacremens & signes du corps & du sang de Christ, ausquels nostre Seigneur donne les noms de son corps & de son sang, par ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Et partant si les Docteurs de l'Eglise Romaine veulent que les signes contiennent le corps & le sang de Christ, & que le pain & le vin soyent conuertis substantiellement au corps & au sang de Christ; il faut qu'ils le prouuent par d'autres paroles; veu que celles qu'ils apportent, assauoir *Ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, n'attribuent rien à l'Eucharistie, que ce qui conuient aux autres signes & aux autres Sacremens, assauoir que le signe prend le nom de la chose signifiee, sans qu'il soit besoin qu'il la contienne, ni qu'il soit

transſubſtantié en icelle. De ce que deſſus il s'enſuit clairement, qu'encor qu'il fuſt auſſi vrai, comme il eſt faux, que les ſignes de l'Euchariſtie, non ſeulement ſignifiaſſent, mais auſſi continſſent le corps & le ſang de Chriſt, & fuſſent transſubſtantiez en iceux; neantmoins il eſt treſcertain qu'on ne le prouueroit pas par ces propoſitions, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*; veu qu'elles ſont entierement ſemblables aux autres propoſitions, eſquelles le ſigne prend le nom de la choſe ſignifiee, ſans la contenir, ni eſtre transſubſtantié en icelle; & que de propoſitions ſemblables entant que ſemblables il faut faire meſme iugement, & c'eſt le fondement de toutes les ſciences. Et tout ainſi qu'on ne prouueroit pas que l'homme fuſt raiſonnable, ſi on ne mettoit autre choſe en auant pour preuue, que ce qu'il a de commun auec les beſtes, aſſauoir d'eſtre animal, d'eſtre viuant, d'eſtre ſubſtance, &c. De meſme ceux de l'Egliſe Romaine ne prouuent pas que les ſignes de l'Euchariſtie contiennent le corps & le ſang de Chriſt, ni qu'ils ſoyent transſubſtantiez en iceux, lors qu'ils ne mettent en auant pour preuue, ſinon ce que les ſignes de l'Euchariſtie ont de commun auec les autres ſignes, qui ne contienent pas la choſe ſignifiee, & ne ſont pas transſubſtantiez en icelle, comme ſont les propoſitions eſquelles le ſigne prend le nom de la choſe ſignifiee, aſſauoir, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*. Et puis que ceux de l'Egliſe Romaine ne ſçauroyent produire aucun autre paſſage de l'Eſcriture ſaincte qui prouue la transſubſtantiation & la preſence reelle du corps & du ſang de Ieſus Chriſt ſous les ſignes de l'Euchariſtie, ie conclus qu'vne

telle

telle transſubſtantiation, & vne telle preſence, n'ont aucun fondement dans l'Eſcriture ſaincte; & par conſequent que ce ſont des inuentions & des doctrines humaines. Quant à ce qu'ils diſent, que le ſigne n'exclut pas la preſence de la choſe ſignifiee, que la fumee qui eſt ſigne du feu n'exclut pas la preſence du feu, que le ſang qui eſt ſigne de l'ame n'exclut pas la preſence de l'ame, &c. & par ainſi que l'eſpece du pain & du vin, qui eſt ſigne du corps & du ſang de Chriſt, n'exclut pas la preſence du corps & du ſang de Ieſus Chriſt ſous icelle. Ie replique premierement, qu'il ne s'agit pas ſi le ſigne exclut ou n'exclut pas la preſence de la choſe ſignifiee; mais il s'agit ſi le ſigne enclot la choſe ſignifiee, lors que le ſigne prend le nom d'icelle; car il eſt ici queſtion ſi les ſignes de l'Euchariſtie contiennent le corps & le ſang de Chriſt & ſont transſubſtantiez en iceux, à cauſe qu'ils prennent le nom de corps & de ſang de Chriſt en ces propoſitions, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang:* or ie ſouſtien que les propoſitions eſquelles le ſigne prend le nom de la choſe ſignifiee, n'emportent point l'incluſion de la choſe ſignifiee dans le ſigne, ni la transſubſtantiation du ſigne en la choſe ſignifiee, autrement il s'enſuiuroit qu'vn peintre tenant en ſa main les pourtraits du Roy & de la Reine, & diſant d'iceux, *ceci eſt le Roy, ceci eſt la Reine*, les perſonnes du Roy & de la Reine ſeroyent enfermees dans leurs pourtraits, & leurs pourtraits ſeroyent transſubſtantiez en leurs perſonnes, ce qui eſt abſurde & entierement impoſſible. Secondement, ie di qu'il n'y a aucun Sacrement, ni aucun autre ſigne d'inſtitution diuine ou hu-

maine, qui contienne la chose signifiee, & soit transubstantié en icelle ; encor qu'il en prene le nom: pourquoy donc les signes de l'Eucharistie, qui sont signes d'institution, contiendroyent-ils le corps & le sang de Christ qui sont la chose signifiee, & seroyent transubstantiez en iceux, encor qu'ils en prenent le nom ? Mesmes les signes naturels qu'on allegue du sang & de la fumee, ne contiennent pas la chose signifiee, tant s'en faut qu'ils soyent transubstantiez en icelle; car le sang, qui est signe de l'ame, ne la contient pas; veu que le sang n'est pas animé, puis qu'il n'est pas partie du corps, mais qu'il est seulement l'aliment dont les parties du corps sont nourries ; & la fumee qui est signe du feu, ne contient pas le feu selon nos Adversaires ; & bien souuent on void vne grosse fumee, lors qu'on a esteint le feu, & que le feu selon eux n'est plus. En vn mot il n'y a point de signes mesmes naturels qui contiennent la chose signifiee, excepté les accidens, qui peuuent estre dits signes inclusifs de la substance dont ils sont accidens: & par consequent si les accidens du pain & du vin sont signes inclusifs, ce ne peut estre que de la substance du pain & du vin, & non pas du corps & du sang de Christ; veu qu'ils sont accidens de la substance du pain & du vin, & non pas de la substance du corps & du sang de Christ. Finalement, ie prouue qu'en ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le mot, *Est*, ne se prend pas pour vn estre reel & de transubstantiation; mais seulement pour vn estre sacramentel & de signification en cette sorte.

CHA-

CHAPITRE IV.

Troiſieme argument

Tiré de ces paroles, Cette Coupe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang.

I. SI en l'inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, il ſe trouue vne meſme façon de parler, & vne propoſition toute ſemblable à celles-ci, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, en laquelle le mot, *eſt*, ne ſe prene pas pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais ſeulement pour vn eſtre ſacramentel & de ſignification ; il s'enſuit auſſi qu'en ces paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, le mot, *eſt*, ne ſe prend pas pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais ſeulement pour vn eſtre ſacramentel & de ſignification ; veu que de choſes ſemblables il faut faire meſme iugement; ce qui eſt le fondement de toutes les ſciences. Or en l'inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie, il ſe trouue vne meſme façon de parler, & vne propoſition toute ſemblable à celles-ci, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, en laquelle le mot, *eſt*, ne ſe prend pas pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais ſeulement pour vn eſtre ſacramentel & de ſignification, comme il appert par cet argument. En cette propoſition, *Cette coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang*, le mot, *eſt*, ne ſe prend pas pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais pour

vn estre sacramentel & de signification : d'autant que la coupe, ou ce qui est dans la coupe, soit qu'on le prene pour le vin, soit qu'on le prene pour le sang de Christ, estant vne substance, ne peut estre reellement vne alliance, ni transsubstantié en alliance, qui est vn accident ; mais on peut dire veritablement que ce qui est dans la coupe, assauoir le vin, est le signe & le sacrement de la nouuelle alliance que Dieu a faite auec nous par le sang de Christ. Or en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie il se trouue cette proposition, *Cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang*, qui est vne mesme façon de parler, & vne proposition toute semblable à celle-ci, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*; attendu que ce sont toutes des propositions demonstratiues, prononcees par la mesme personne, ass. par Iesus Christ ; deuant mesmes personnes, ass. deuant ses disciples ; en mesme temps & lieu, sur la mesme matiere ; & par consequent où le mot *est* doit estre pris en mesme façon ; puis que le pain duquel il est dit, *ceci est mon corps*, & la coupe de laquelle il est dit, *cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang*, sont egalement parties du Sacrement: Donc en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie il se trouue vne mesme façon de parler, & vne proposition toute semblable à celles-ci, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, en laquelle le mot *est* ne se prend point pour vn estre reel & de transsubstantiation, mais seulement pour vn estre sacramentel & de signification : & partant ces propositions, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne sont pas propres, mais figurees, aussi bien que cette-ci, ass. *Cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang*;

sang; la figure de metonymie consistant en ce que les signes prenent le nom des choses signifiees.

RESPONSE.

II. *Nos Adversaires respondent que ce passage souffre deux explications, assauoir,* Ceci est le calice, le nouueau testament en mon sang; *&*, ce calice est le nouueau testament en mon sang; *d'autant que le mot Grec* ὅ ἐστι, *c'est à dire,* est, *se trouue à la fin de la proposition, 1. Cor. 11. ou bien ne s'y trouue point du tout, Luc 22. Selon la premiere explication, ils disent que le mot* est *se prend reellement & non pas par signification, veu que ce que Iesus Christ presentoit alors à ses disciples estoit reellement vn calice. Selon la deuxieme explication, ils disent que le mot de* calice *se prend pour la substance qui est dans le calice, assauoir pour le sang de Christ contenu sous l'espece du vin; & que le mot de* Testament *se prend pour l'instrument par lequel nous auons droit à l'heritage celeste, ou bien pour l'alliance de Dieu; en sorte que le sens de la proposition est tel, la substance qui est dans ce calice, assauoir mon sang, est l'instrument par lequel on a droit à l'heritage celeste; ou bien est la cause de la nouuelle alliance. Cette response se void dans Bellarmin au liu. 1. de l'Euchar. chap. 11.*

REPLIQVE.

III. Contre cette reſponſe ie di premierement, que la premiere explication reuient à la ſeconde : d'autant que ces deux propoſitions, *Ceci eſt le calice le Nouueau Teſtament*, & *ceci eſt le calice qui eſt le Nouueau Teſtament*, ſont vne meſme choſe : Et tout ainſi que ces deux propoſitions ſont equiualentes, cettui-ci eſt le Roy la terreur des ennemis, & cettui-ci eſt le Roy qui eſt la terreur des ennemis : De meſme ces deux propoſitions ne ſont pas differentes, *Ceci eſt le calice le Nouueau Teſtament*, & *Ceci eſt le calice qui eſt le Nouueau Teſtament.* Or *ceci eſt le calice qui eſt le Nouueau Teſtament*, & *ce calice eſt le Nouueau Teſtament*, ſont vne meſme choſe. Auſſi les Bibles des Ieſuites de Louuain, & de Benoit, & de tous les autres, traduiſent auec nous, *Ce calice eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang.* Et Chryſoſtome ſur la premiere aux Corinthiens, homelie 27. parle ainſi, *que veut dire que le calice eſt le Nouueau Teſtament ?*

IV. Secondement, ie di que nos Adverſaires ſont d'accord auec nous que le mot de *coupe* ou de *calice* ſe prend pour ce qui eſt dans la coupe ; & par conſequent ils ſont contraints d'avoüer qu'il y a vne figure qu'on appelle és eſcoles Metonymie, par laquelle le contenant eſt pris pour le contenu. Et ne ſert de dire qu'vne telle figure eſt commune & aiſee à entendre, & qu'il faudroit eſtre tout à fait groſſier & ſtupide, de prendre le mot de coupe pour la ſubſtance de la coupe, & non pas pour la ſubſtance qui eſt dans la coupe : Car ie dirai de meſme que la figure par laquelle le ſigne prend

le nom de la chose signifiee, est aisee à entendre, est fort commune dans la conuersation ordinaire, & est tresfrequente en l'Escriture saincte, comme nous auons monstré au chapitre precedent, nombre premier & VI. & de fait, si quelcun entrant dans la boutique d'vn peintre, & prenant les pourtraits du Roy & de la Reine, disoit, *ceci est le Roy, ceci est la Reine*; il faudroit que cetui-la fust extremement grossier, qui l'entendroit de leurs personnes, & non pas de leurs pourtraits. Et partant Iesus Christ ayant pris du pain & du vin, pour estre Sacremens de son corps & de son sang, & ayant dit d'iceux, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, il faut que ceux là soyent extremement stupides ou aueuglés par le Dieu de ce siecle, qui croyent que ce pain & ce vin ne sont pas les Sacremens de son corps & de son sang; mais que ce sont son corps & son sang proprement & sans figure.

V. En troisieme lieu, ie dis que le mot Grec διαθήκη, diathekè, doit estre pris Luc 22. & 1. Cor. 11. de mesme façon qu'en S. Matthieu au chapitre 26. & en S. Marc au chap. 14. où il est dit, *Ceci est mon sang*, τοῦτό ἐστι τὸ αἷμά μου τῆς διαθήκης, *kainès diathekes, de la nouuelle alliance*; attendu que c'est de la mesme chose que Iesus Christ tenoit entre ses mains qu'il est dit, *Ceci est mon sang de la nouuelle alliance*, & *cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang*. D'où ie forme cet Enthimeme: Ce que Iesus Christ monstroit & bailloit à ses disciples, qui est exprimé par ces mots, *ceci*, & *cette coupe*, ne peut estre reellement & proprement deux choses reellement differentes comme sont le sang de Christ & l'alliance de grace: Donc quand Iesus Christ dit, *Ceci est mon sang de la nou-*

uelle alliance,& cette coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang, il eſt impoſſible que le mot *eſt* ſe prene pour vn eſtre reel & propre en toutes les deux propoſitions,& par conſequent il faut neceſſairement qu'vne des deux ſoit figuree, ou pluſtoſt toutes deux.

VI. En quatrieme lieu,ie di que ſi ce qui eſtoit dans la coupe n'euſt pas eſté le ſigne du ſang, mais le ſang meſme, la propoſition de Ieſus Chriſt euſt eſté abſurde: car c'euſt eſté autant que s'il euſt dit, le ſang qui eſt dans cette coupe, qui eſt veritablement mon ſang, eſt la nouuelle alliance en mon ſang, & par ainſi le ſang de Chriſt ſera l'alliance au ſang de Chriſt; ce qui eſt ridicule. Partant par le mot de *coupe*, il faut entendre le vin qui eſtoit dans la coupe, & non pas le ſang de Chriſt: d'autant qu'en cette propoſition, *cette coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang*, il eſt fait mention de trois choſes, aſſauoir de l'alliance, qui eſt la promeſſe que Dieu a faite auec nous; du ſang de Chriſt, qui eſt le fondement ou la cauſe meritoire de l'alliance; & de la coupe contenant le vin, comme ſeau de l'alliance, & ſigne ou Sacrement du ſang de Chriſt; leſquelles trois choſes ne peuuent eſtre confondues ſans aneantir le but de ce Sacrement, qui eſt que par le ſeau & ſigne viſible du vin qui nous eſt donné,nos ames ſoyent aſſeurees de noſtre communion au ſang de Chriſt, & par icelui à l'alliance de grace.

VII. En cinquieme lieu, ie di que le mot Grec διαθήκη, *diatheke*, dont ſe ſeruent les Euangeliſtes,& qui au regard de ſon etymologie ſignifie diſpoſitió & conſtitution, ſe prend ordinairement dans les

Au-

Autheurs profanes pour le testament & la derniere volonté de celui qui mourant dispose de ses biens ; & dans les Autheurs sacrez se prend ordinairement pour l'alliance que Dieu a faite auec nous. Il est vrai que par fois il se prend pour vn instrument authentique, assauoir pour le papier & le parchemin qui contient la volonté du Testateur ; & c'est ainsi que la Bible est appelee le Vieil & le Nouueau Testament, pource qu'elle contient la volonté, les promesses, & les alliances de Dieu auec nous : mais c'est estre sans iugement de dire que c'est proprement & sans figure ; veu que c'est vne espece de metonymie en laquelle le contenant est pris pour le contenu. Ie passe plus auant, & di que ni la coupe, ni ce qui est dans la coupe, soit vin, soit sang, ne peut estre reellement & proprement aucune des choses pour lesquelles se prend διαθήκη, diatheke ; attendu que la coupe, le vin, & le sang, estans des substances, ne peuuent estre reellement & proprement vne disposition ou constitution, ni vne derniere volonté, ni vne alliance ou promesse, qui sont des accidens, ni aussi vn instrument de cette disposition testamentaire, veu que c'est l'Euangile qui est vn tel Instrument, & que ce Sacrement n'en est que la confirmation, le signe, & le seau ; bref ce qui est dans la coupe, soit vin, soit sang, ne contient pas reellement l'alliance, & n'est pas cette alliance ; mais si c'est le sang de Christ, comme veulent nos Aduersaires, il en est le fondement & la cause meritoire ; & si c'est du vin, comme nous enseignons, il en est le signe, le Sacrement, & le seau ; & par consequent ce qui est dans la coupe, n'est pas vn in-

ſtrument authentique qui contiene l'alliance de Dieu, & par lequel on ait droit à l'heritage celeſte.

VIII. En ſixieme lieu, ie di qu'encor que par le mot de *Coupe* on entendiſt le ſang de Chriſt, la ſuſdite propoſition ne laiſſeroit pas d'eſtre figuree: car le ſang de Chriſt n'eſt pas reellement & proprement l'alliance, mais en eſt le fondement & la cauſe meritoire, comme il a eſté dit ci deſſus; & partant ce ſera touſiours vne figure qu'on appelle és eſcoles metonymie, par laquelle la cauſe prend le nom de ſon effect. I'advouë, qu'encor que le mot de *coupe* ſe prinſt pour le ſang de Chriſt, & le mot de Teſtament pour l'alliance ou pour l'inſtrument de l'alliance; neantmoins mon argument demeureroit en ſa force contre la tranſſubſtantiation: d'autant que le ſang de Chriſt n'eſt pas conuerti, ou tranſſubſtantié en alliance ou en inſtrument d'alliance; veu qu'en toute conuerſion & tranſſubſtantiation, ce qui eſt conuerti & tranſſubſtantié perit, comme il appert en la conuerſion de l'eau en vin és nopces de Cana, & en la conuerſion de la femme de Lot en ſtatue de ſel, &c. Or le ſang de Chriſt ne perit point en la celebration de l'Euchariſtie; & ce ſeroit vne grande abſurdité de dire que le vin ayant eſté deſia tranſſubſtantié au ſang de Ieſus Chriſt, par vne ſeconde tranſſubſtantiation le ſang de Chriſt, qui eſt vne ſubſtance, ſe changeaſt en alliance, qui eſt vn accident, ou en inſtrument d'alliance, qui eſt ordinairement quelque papier ou parchemin ſur lequel eſt couchee par eſcrit la derniere volonté du Teſtateur.

IX. Finalement les plus celebres Docteurs de l'Egliſe

l'Eglise Romaine expliquent la susdite proposition comme nous. Thomas d'Aquin sur la 1. aux Cor. ch. 1. parle ainsi: *Le Seigneur dit, Cette coupe est le nouueau Testament en mon sang, comme s'il disoit, par ce qui est contenu en cette coupe est faite la commemoration du nouueau Testament confirmé par le sang de Christ.* Le Iesuite Salmeron au traitté 15. du tome 9. parle ainsi: *Cette locution, aff. cette coupe est le nouueau Testament, ne peut pas estre prise en vn sens propre,* mais en celui que S. Matthieu & S. Marc indiquent « plus clairement, en le mettant au genitif; car si « c'est le sang du nouueau Testament, ce n'est pas « donc le nouueau Testament, comme aussi le sang « des veaux n'estoit pas le vieil Testament. Item cette coupe, ou par synecdoche le sang qui y est con- « tenu, n'est pas le nouueau Testament, parce que S. « Paul & S. Luc disans cette coupe est le nouueau « Testament, ajoutent (en mon sang:) ce qu'il dit « donc au nominatif, cette coupe est le nouueau Te- « stament, ne l'entendez pas formellement, comme si « la coupe estoit la loi euangelique, ou le nouueau « Testament. Or il y a en ces mots double metony- « mie; la premiere par laquelle le contenant est pris « pour le contenu: l'autre, par laquelle le contenu « en la coupe, c'est à dire le sang sous l'espece du vin, « est dit l'alliance ou le nouueau Testament, au « lieu qu'il en est le symbole à cause des especes, & « le confirmateur à cause de la chose mesme. Ema- « nuel Sa Iesuite sur ces mots, *ceci est le nouueau Testament*, dit en termes expres que *le mot* est *se prend ici pour contient, ou pour signifie.* Stapleton en son Antidote Euangelique sur le cha. 22. de S. Luc parle ainsi: *La coupe est le nouueau Testament, entant*

qu'elle le confirme : car ainſi la circonciſion eſt appelee l'alliance entre Dieu & Abraham, parce qu'elle eſtoit la confirmation d'icelle.

CHAPITRE V.

Quatrieme argument *Tiré de ces paroles*, Le pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt.

1. LE quatrieme argument prouue la meſme choſe que le troiſieme en cette ſorte. Comme le mot *eſt* ſe prend en ces paroles, *Le pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt, & la coupe de benediction que nous beniſſons eſt la communion du ſang de Chriſt*, que S. Paul 1. Cor. 10. rapporte en ces termes, *Le pain que nous rompons n'eſt-il pas la communion du corps de Chriſt? & la coupe de benediction que nous beniſſons n'eſt-elle pas la communion du ſang de Chriſt?* De meſme ſe doit-il prendre en ces propoſitions, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, veu qu'elles ſont ſemblables, & que de choſes ſemblables il faut faire vn meſme iugement. Or en ces paroles, le pain que nous rompons eſt la communion du corps de Chriſt, & la coupe de benediction que nous beniſſons eſt la communion du ſang de Chriſt, le mot *eſt* ne ſe prend point pour vn eſtre reel & de tranſſubſtantiation, mais ſeulement

ment pour vn estre sacramentel & de signification; veu que le pain & la coupe ne sont pas reellement & proprement la communion du corps & du sang de Christ, ni transsubstantiés en cette communion, mais en sont le Sacrement. Donc en ces propositions, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le mot *est* ne se prend point pour vn estre reel & de transsubstantiation, mais seulement pour vn estre sacramentel & de signification; & par consequent elles doiuent estre exposees ainsi, ceci est le sacrement de mon corps, ceci est le sacrement de mon sang, & non pas ceci est mon corps reellement, proprement & par transsubstantiation; ceci est mon sang reellement, proprement & par transsubstantiation.

RESPONSE.

2. *Nos Aduersaires respondent qu'en l'Eucharistie le mot de* rompre *se prend pour donner, immoler & offrir à Dieu pour nous: Ainsi est-il dit* 1. *Corinth.* 11. ceci est mon corps qui est rompu pour vous; *où le mot* rompu, *selon Calvin mesme, se prend pour immolé: & sainct Luc au chap.* 22. *au lieu de* rompu, *met* donné *en cette sorte*, ceci est mon corps qui est donné pour vous. *Le sens donc de ces paroles, le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ, est tel, Le pain que nous offrons & que nous immolons à Dieu est la communion du corps de Christ. D'où il appert que*

le mot de pain *ne se prend pas pour vn pain fait de farine & d'eau, mais pour le pain celeste, assauoir pour le corps de Christ; veu qu'on n'offre point à Dieu pour nous ou pour nostre redemption vn pain fait de farine & d'eau, mais qu'on offre Iesus Christ mesme. Partant on doit expliquer ce passage ainsi, Le pain celeste que nous offrons à Dieu est la communion du corps de Christ; où il faut encor remarquer que le mot de* pain *se prend pour la communion & manducation du pain; tellement que le vray sens de ce passage est tel, La communion du pain que nous offrons à Dieu est la communion du corps de Christ.*

REPLIQVE.

3. Contre cette Response ie di premierement, qu'encor que le mot de pain se prene par fois pour le pain celeste, assauoir pour Iesus Christ, comme quand nostre Seigneur dit, *Ie suis le pain de vie*, Iean 6. Et encor que le mot de *rompre* se prene quelquefois pour donner, offrir & immoler, comme quand on dit que le corps de Christ a esté rompu des douleurs de la mort sur le bois de la croix, c'est à dire a esté immolé & sacrifié pour nous; neantmoins il ne s'ensuit pas qu'en ces paroles, *Le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ*, le mot de *pain* se prene pour le pain celeste, assauoir pour Iesus Christ ou pour son corps,

&

& que le mot de *rompre* se prene pour offrir & immoler : au contraire, ie dis que les mots de *pain* & de *rompre* doiuent estre pris en leur propre & naturelle signification ; d'autant que l'Apostre disant, *le pain que nous rompons*, &c. a égard à l'Eucharistie, en la celebration de laquelle on prend du pain fait de farine & d'eau, & on y rompt ce mesme pain, & non pas le pain celeste ; & ce suivant l'exemple de nostre Seigneur qui *print du pain, le rompit, & le donna, disant, Prenez, mangés, ceci est mon corps :* esquelles paroles il est euident que Iesus Christ rompit le pain auant que de dire *Ceci est mon corps*, n'y ayant aucune apparence que Iesus Christ presentant le pain à ses disciples, & leur disant, *Prenez, mangez, ceci est mon corps*, ait retiré puis apres la main pour le rompre. Comme donc Iesus Christ print du pain fait de farine & d'eau, & l'ayant benit, le rompit, & de ce pain rompu il dit, *Ceci est mon corps qui est rompu pour vous*, c'est à dire, ce pain rompu est mon corps rompu pour vous, assauoir entant qu'il en est le sacrement. De mesme l'Apostre dit, Le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ ; où le mot *est* ne se peut prendre pour vn estre reel & de transsubstantiation, mais seulement pour vn estre sacramentel & de signification ; veu que le pain qu'on rompt en l'Eucharistie n'est pas reellement & proprement le corps de Christ, ni la communion de son corps, & n'est pas transsubstantié en la communion de son corps, mais en est le signe & le sacrement.

4. Secondement, ie dis que les paroles qui pre-

cedent vuident le different, d'autant que sainct Paul ne dit pas seulement, *le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ*? mais il auoit dit immediatement auparauant, *la coupe de benediction que nous benissons n'est-elle pas la communion du sang de Christ*? Car il est euident que l'Apostre a égard à l'Eucharistie, en la celebration de laquelle on prend & on rompt du pain, & on prend vne coupe de vin & on la benit, suivant l'exemple de nostre Seigneur, qui print le pain, le benit & le rompit, & qui print aussi & benit la coupe. Ie demande donc à nos Aduersaires qu'est ce que sainct Paul a entendu par ces mots, *la coupe de benediction que nous benissons*? a-il entendu le precieux sang de Christ? cela est impossible & tout à fait absurde, qu'un chetif Prestre benisse le sang de nostre grand Dieu & Sauueur Iesus Christ, par lequel tous les fideles sont benits, sanctifiés & consacrés à Dieu. Il faut donc qu'il ait entendu la coupe de vin qui est benite par la priere ou par l'action de graces. Or cette coupe de vin n'est pas reellement, proprement & par transsubstantiation la communion du sang de Christ, mais en est le signe & le sacrement; tellement que le sens de la proposition susdite est tel, La coupe de benediction que nous benissons est le sacrement de la communion du sang de Christ. Ajoustez à ce que dessus que nos Aduersaires, qui ne veulent point de figure en ce qui regarde l'Eucharistie, sont contraints d'en admettre trois; puis qu'ils prenent le mot de *pain* pour Iesus Christ, & encor ils prenent le mot de *pain* pour la communion du pain; & en fin ils prenent le mot de *rompre* pour sacrifier, ce

qui

qui est tordre l'Escriture en trois façons, & ce en deux mots seulement.

CHAPITRE VI.

Cinquieme argument,

Tiré de ce qu'on disoit du pain en la celebration de la Pasque.

1. LE cinquieme argument prouue la mesme chose que le troisieme & le quatrieme, & est tiré de ce qu'on disoit du pain qu'on mangeoit en la celebration de la Pasque. Car les Rabins, & ceux qui nous descriuent les ceremonies des Iuifs, lesquelles se pratiquoyent du temps de Iesus Christ, nous enseignent qu'en la celebration de la Pasque le pere de famille auant que de distribuer le pain, le benissoit, & disoit, *Ceci est le pain de misere que vos peres ont mangé en Egypte* : ce que Scaliger remarque au liure sixieme de la correction des temps, & que le Cardinal du Perron confesse en sa Replique, liure 3. chap. 2. Puis donc que Iesus Christ en vn mesme souper celebra la Pasque à la façon des Iuifs, & lui substitua l'Eucharistie, il est euident que Iesus Christ donnant le pain de la Pasque dit à ses disciples, *Ceci est le pain de misere que vos Peres ont mangé en Egypte*; & leur donnant le pain de l'Eucharistie leur dit, *Ceci est mon corps rompu pour vous, faites ceci en commemoration de moi.* De là ie forme l'argument en cette sorte.

2. En mesme façon que le mot *est* se prend en cette proposition, *ceci est le pain de misere*, &c. en mesme façon se doit-il prendre en cette proposition, ceci est mon corps; veu que ce sont des propositions semblables, prononcees par le mesme, deuant les mesmes personnes, en mesme temps & lieu, de semblable matiere, assauoir des Sacremens. Or en cette proposition, *ceci est le pain de misere*, &c. le mot *est* se prend pour vn estre sacramentel & de commemoration, & non pas pour vn estre reel & de transsubstantiation; veu que le pain que le pere de famille donnoit à ses domestiques en la celebration de la Pasque, n'estoit pas ce pain de misere, ni transsubstantié en icelui; mais en estoit la commemoration seulement. Donc en cette proposition, *ceci est mon corps*, le mot *est* se prend pour vn estre sacramentel & de commemoration, & non pas pour vn estre reel & de transsubstantiation; veu que le pain de l'Eucharistie que Iesus Christ donna à ses disciples, estoit vn signe commemoratif de Iesus Christ ou vne commemoration de sa mort, suivant ce que nostre Seigneur ajoute, *Faites ceci en commemoration de moi*; & que sainct Paul dit, *Toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.* Et encor que Iesus Christ n'eust pas vsé de ces mots, *ceci est le pain de misere*, &c. neantmoins il est manifeste que comme en la Pasque les Iuifs appeloyent le pain qui leur estoit donné, *pain de misere*, pource qu'il en estoit la commemoration; de mesme les disciples de nostre Seigneur qui estoyent Iuifs entendoyent fort bien

bien qu'en l'Eucharistie le pain estoit appellé le corps de Christ, pource qu'il en estoit la commemoration ou le signe commemoratif.

3. Ajoutez à ce que dessus ce que rapporte Iustin Martyr en son Dialogue contre Triphon, & que le Cardinal du Perron a remarqué en sa Replique, assauoir qu'Esdras dit aux Iuifs parlant de l'Agneau Pascal que *c'estoit le Sauueur*. D'où nous inferons à bon droit, que Iesus Christ en disant, *ceci est mon corps*, a donné au signe le nom de la chose signifiee, & a fait ce qui estoit ordinaire entre les Iuifs: car comme l'agneau Pascal est le Sauueur, entant qu'il en est le signe & le sacrement; aussi le pain de l'Eucharistie est nostre Sauveur Iesus Christ, ou bien est son corps, entant qu'il en est le signe & le sacrement.

CHAP. VII.

Sixieme argument

Prouuant la mesme chose.

1. LE sixieme argument prouue la mesme chose que les trois precedens en cette sorte. L'interpretation par laquelle toutes les propositions semblables touchant le Sacrement de l'Eucharistie, sont expliquees de mesme façon sans aucune difficulté & sans contradiction, est preferable à celle par laquelle elles ne sont pas expliquees de mesme façon, ou si elles le sont, c'est auec des

difficultés insurmontables & auec des contradictions manifestes. Or l'interpretation que ceux de l'Eglise Reformee donnent à toutes les propositions semblables touchant le Sacrement de l'Eucharistie est telle, qu'elles sont toutes expliquees de mesme façon sans difficulté & sans contradiction : & l'interpretation que ceux de l'Eglise Romaine leur donnent est telle, qu'elles ne sont pas expliquees de mesme façon ; ou si elles le sont, c'est auec des difficultés insurmontables & des contradictions manifestes ; ce qui se prouue de la sorte.

2. Les propositions semblables touchant l'Eucharistie sont principalement celles-ci, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang, cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang, le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ, & la coupe de benediction que nous benissons est la communion du sang de Christ*, &c. Or ceux de l'Eglise Reformee les expliquent toutes de mesme façon sans difficulté & sans contradiction en cette sorte, ceci est le sacrement de mon corps, ceci est le sacrement de mon sang, cette coupe est le sacrement de la nouuelle alliance, le pain que nous rompons est le sacrement de la communion du corps de Christ, la coupe de benediction que nous benissons est le sacrement de la communion du sang de Christ. Mais ceux de l'Eglise Romaine ne les expliquent pas toutes d'vne mesme façon, quoi qu'elles soyent semblables, & que de choses semblables il faut faire vn mesme iugement : & s'ils les expliquent toutes d'vne mesme façon c'est auec des contradictions manifestes, comme nous auons fait voir aux chapitres precedens ;

cedens, eſtant impoſſible que la coupe de l'Euchariſtie ſoit tranſſubſtantiee en alliance & en communion, ni qu'elle ſoit proprement alliance ni communion.

CHAP. VIII.

Septieme argument,

Tiré du pronom ceci.

1. LE ſeptieme argument eſt tiré du pronom *ceci* en cette ſorte. Si ces paroles de Ieſus Chriſt, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, doiuent eſtre expoſees ainſi, ce pain eſt mon corps, cette coupe de vin eſt mon ſang; il s'enſuit qu'elles ne doiuent pas eſtre priſes à la lettre, & comme elles ſonnent; & par conſequent qu'elles ne ſont pas propres, mais figurees; d'autant que de deux choſes qui ſont reellement differentes, qui ſont reellement diſſemblables, & qui ſont de diuerſe eſſence ou eſpece, l'vne n'eſt iamais reellement & proprement l'autre: par exemple, l'homme n'eſt pas reellement & proprement vn cheual, le ciel n'eſt pas reellement & proprement la terre, &c. Et cela eſt advoué de tous nos Adverſaires, & particulierement de Bellarmin au liure premier de l'Euchariſt. chap. II. en ces termes: *Es propoſitions eſquelles deux diſpareils ou dejoints ſont affirmez l'vn de l'autre, comme celles-ci, les vaches ſont ſept ans, la ſemence eſt la parole, Chriſt eſt le ſep; puis qu'il ne ſe peut au-*

cunement faire qu'elles soyent vrayes proprement, nous sommes contraints de recourir aux figures. C'est pourquoi ce Cardinal estime que si par le mot *ceci* on entendoit ce pain & ce vin, il faudroit recognoistre vne figure. Or ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, doiuent estre exposees ainsi, ce pain est mon corps, cette coupe de vin est mon sang, ce qui se verifie de la sorte.

2. Premierement, il est constant qu'on ne tient en la main, & qu'on ne presente à autrui que ce qu'on a pris auparauant : Iesus Christ donc disant à ses disciples, *Prenez, mangez, ceci est mon corps; beuuez-en tous, car ceci est mon sang*, tenoit en sa main, & presentoit à ses disciples ce qu'il auoit pris. Or sainct Paul & les Euangelistes disent que Iesus Christ print du pain & vne coupe de vin. Donc Iesus Christ tenoit en ses mains du pain & vne coupe de vin, & les presentoit à ses disciples, lors qu'il dit, *Prenez, mangez, ceci est mon corps; beuuez-en tous, car ceci est mon sang.* Et puis qu'il a dit, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, de ce qu'il tenoit & presentoit à ses disciples, il est euident que par le mot *ceci*, il faut entendre ce pain & cette coupe de vin.

3. Secondement, si en cette proposition, *ceci est mon sang*, le pronom *ceci* s'entend de ce que Iesus Christ auoit pris, assauoir de la coupe de vin; il s'ensuit aussi qu'en cette proposition, *Ceci est mon corps*, le pronom *ceci* s'entend de ce que Iesus Christ auoit pris, assauoir du pain. Or en cette proposition, *ceci est mon sang*, le pronom *ceci* s'entend de ce que Iesus Christ auoit pris, assauoir de la coupe de vin; d'autant que ce qui est dit par

sainct

sainct Matthieu & sainct Marc, assauoir, *ceci est mon sang de la nouuelle alliance*, est ainsi expliqué par sainct Luc & par sainct Paul, *cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang.* En vn mot, il est dit dans l'Euangile que Iesus Christ print la coupe, & que la presentant à ses disciples il dit, *Cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang:* Donc puis qu'il print la coupe, qui estoit vne coupe de vin, comme nos Aduersaires aduouënt, & que puis apres il dit *cette coupe*, &c. il est manifeste que par *cette coupe* il faut entendre cette coupe de vin; autrement sainct Paul & sainct Luc auroyent parlé fort ambigüement, & fort obscurement, prenans dans vn mesme verset, & dans vne mesme ligne, le mot de *coupe* en deux façons si diuerses, telles que *sont vne* coupe de vin & vne coupe de sang; car voici leurs mesmes mots, *semblablement aussi apres souper il print la coupe, disant, Cette coupe est la nouuelle alliance en mon sang:* Considerez, ie vous prie, quelle de ces deux interpretations est la vraye; ou bien cette-ci, il print la coupe de vin, disant, cette coupe de vin est la nouuelle alliance en mon sang, entant qu'elle en est le Sacrement; ou bien celle-là, il print la coupe de vin, disant, cette coupe de mon sang est la nouuelle alliance en mon sang, & cela reellement, proprement & sans figure: & ie ne doute point que vous n'embrassiez la premiere interpretation, qui est la nostre. Partant, puis qu'en cette proposition, *ceci est mon sang*, le pronom *ceci* s'entend de ce que Iesus Christ auoit pris, assauoir de la coupe de vin; il est certain qu'aussi en cette proposition, *ceci est mon corps*, le pronom *ceci* s'entend de ce que Iesus Christ auoit pris, assauoir du

pain ; & par consequent que cette proposition, *ceci est mon corps*, doit estre exposee ainsi, ce pain est mon corps.

4. En troisieme lieu ie di qu'en cette proposition, *ceci est mon corps*, le pronom *ceci* se doit entendre de ce que Iesus Christ tenoit lors qu'il dit *ceci*. Or nos Adversaires sont contraints de confesser qu'il tenoit alors du pain ; veu que selon eux la transsubstantiation du pain au corps de Christ ne se fait point qu'on n'ait acheué de prononcer la proposition. Donc cette proposition, *ceci est mon corps*, doit estre exposee ainsi, ce pain est mon corps.

5. En quatrieme lieu, ie di qu'en ces propositions, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, le pronom *ceci*, se doit entendre du pain que Iesus Christ auoit rompu, & de la coupe que Iesus Christ auoit benite : car c'est ainsi que sainct Paul l'explique en la premiere aux Corinth. chap. 10. en ces mots, *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ ? & la coupe de benediction que nous benissons n'est-elle pas la communion du sang de Christ ?* Et de fait, si le pain rompu est la communion du corps de Christ, entant qu'il en est le Sacrement, comme nous auons prouué ci-dessus; pourquoi le pain rompu ne sera-il le corps de Christ rompu pour nous, entant qu'il en est le Sacrement?

6. En cinquieme lieu, ie di que Iesus Christ prononçant ce mot *ceci*, ou il entendoit son corps, ou il n'entendoit pas son corps, mais il entendoit le pain ou quelque autre chose que son corps. Si par ce mot *ceci*, il entendoit son corps, il s'ensuit que la transsubstantiation du pain en son corps estoit

eſtoit déja faite, quand il dit *ceci*; & par conſequent qu'elle ne ſe fait pas par toutes ces paroles, *ceci eſt mon corps*, ce qui eſt contre la doctrine de l'Egliſe Romaine; il s'enſuit auſſi que les paroles ſuſdites ne ſeront pas operatiues ou practiques, mais ſpeculatiues; ce qui eſt contre la meſme doctrine. Et ſi par le mot *ceci*, il n'entendoit pas ſon corps, mais quelque autre choſe que ſon corps; le ſens de la propoſition de Ieſus Chriſt ſera tel, ceci qui n'eſt pas mon corps eſt mon corps: ce qui ne peut eſtre vrai reellement & proprement, mais ſeulement ſacramentellement en cette ſorte, ce pain qui n'eſt pas proprement mon corps, eſt mon corps, entant qu'il en eſt le ſacrement & le ſigne, par vne figure qui donne au ſigne le nom de la choſe ſignifiee.

7. En ſixieme lieu, ie di que ſi ces propoſitions, *ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang*, ne ſont expoſees ainſi, ce pain eſt mon corps, ce vin ou cette coupe de vin eſt mon ſang; il s'enſuiura qu'on tranſſubſtantiera le pain au corps de Chriſt, & le vin en ſon ſang, par des paroles où il n'eſt fait aucune mention ni de pain ni de vin, ce qui ſemble tout à fait impoſſible.

8. Finalement, les Docteurs anciens par le mot *ceci* ont entendu le pain; ie citerai le teſmoignage de quelques vns, non pas pour confirmer noſtre doctrine, mais parce que nos Adverſaiſaires en font grand eſtat. Irenee au liu. 4. chap. 34. *Le pain ſur lequel l'action de graces a eſté faite eſt le corps de Chriſt.* Tertullian au liure 3. contre Marcion chap. 19. *Dieu en l'Euangile appelle le pain ſon corps.* Cyprian au liure 1. epiſt. 76. *Le Seigneur a*

appelé le pain son corps. Ambroise au liure 4. des Sacremens, chap. 4. *Comment ce qui est pain peut estre le corps de Christ?* Theodoret au dialogue 1. chap. 8. *En la tradition des mysteres il a donné au pain le nom de son corps.* Chrysostome en l'hom. 34. sur la 1. aux Corinth. *qu'est-ce que le pain? le corps de Christ.* Hierome à Hedebia: *Le pain que le Seigneur a rompu & donné à ses disciples est le corps du Seigneur.* Le Canon de l'Eglise Romaine, *qui manducat*, c'est à dire, *celui qui mange*, en la dist. 2. de la consecration a ces mots, *le pain est le corps de Christ.* Gerson vn des principaux docteurs de l'Eglise Romaine, au liure 4. contre Floret dit que *le pronom* ceci, *demonstre la substance du pain.*

RESPONSE.

9. *La premiere response est de Bellarmin au liu. de l'Eucharistie chap. 11. & laquelle est aussi attribuee à Thomas d'Aquin part. 3. quest. 78. art. 2. & 5. asçavoir que le pronom* ceci, *ne demonstre ni le pain, ni le corps de Christ precisement, mais en general vne substance contenue sous les especes ou accidens, en sorte neantmoins que la demonstration appartiene proprement aux especes ou accidens; non pas que le sens soit tel, ces especes ou ces accidens sont mon corps, mais en cette sorte la substance contenue sous ces especes ou accidens est mon corps.*

REPLIQVE.

10. Contre cette Response ie di premierement, que le mot *ceci*, ne peut estre pris pour *sous ceci*, si ce n'est

n'eſt par vne eſpece de metonymie en laquelle le contenant eſt pris pour le contenu ; & par conſequent il faudra admettre vne figure en ces paroles, *ceci eſt mon corps.* Or c'eſt vne choſe eſtrange que nos Adverſaires nous veulent obliger à prendre ces mots, *ceci eſt mon corps*, à la lettre, & ſans figure : Et neantmoins ils en poſent vne au premier mot, & le tordent par vne explication violente, diſans que par ce mot *ceci*, il faut entendre *ſous ceci.*

11. Secondement, ie di que la ſubſtance contenuë ſous les accidens, exprimee par ce mot *ceci*, eſt reellement & proprement le corps de Chriſt, ou elle ne l'eſt pas : ſi elle ne l'eſt pas, le ſens de la propoſition ſera tel, La ſubſtance contenuë ſous ces accidens, laquelle n'eſt pas mon corps, eſt mon corps ; ce qui ne peut eſtre vrai qu'en figure & en ſacrement : Et ſi elle eſt reellement le corps de Chriſt, il s'enſuivra que la tranſubſtantion aura eſté faite auant l'entiere prolation des paroles qu'on pretend conſecrantes ; & d'abondant il s'enſuivra que ces paroles, *ceci eſt mon corps*, ne ſeront point operatiues ou practiques, mais demonſtratives & ſpeculatives, comme advouë le Card. Bellar. en ces termes: *Si le pronom ceci, demontre ſeulement le corps, les paroles ſeront ſpeculatiues & non pas practiques*; ce qui eſt contre la doctrine de l'Egliſe Romaine.

RESPONSE II.

12. *La deuxieme reſponſe, qui n'eſt guere differente de la premiere, eſt du Ieſuite Gardiner part. 1. object. 13. & de pluſieurs autres, qui eſtiment que le pronom* CECI, *demonſtre vn indi-*

uidu vague qui se joint ordinairement ou auec son genre ou auec son espece, soit en termes exprez, soit en termes equiualens; pour exemple, cet homme est Pierre, ou cestuici est Pierre; ceci est vne pomme, ou cette chose est vne pomme.

REPLIQVE.

13. Contre cette Responce ie di premierement, qu'en cette proposition, *ceci est mon corps*, le pronom *ceci*, n'exprime pas vn indiuidu vague, mais vn indiuidu demonstratif & determiné. Or il y a cette difference entre l'indiuidu vague & l'indiuidu demonstratif, que l'indiuidu vague signifie touſiours vne chose incertaine & indeterminee au regard de nous, & fait la proposition particuliere, & s'exprime par ces mots, quelque, quelcun, ou semblables: pour exemple, quelque muraille est blanche, quelcun a passé par ici, &c. Mais l'indiuidu demonstratif signifie touſiours vne chose certaine & determinee au regard de nous, & fait la proposition singuliere, & s'exprime par ces mots, ceci, cestuici, ce, cette, & semblables: pour exemple, ceci est vne pomme, cestuici est sçauant, ce cheual est bon, cette viande est de facile digestion, &c. D'où s'ensuit qu'on ne demonstre pas au doigt vne generalité ou vn indiuidu vague, mais seulement vne chose singuliere & determinee à vn certain estre: Et partant en cette proposition, *ceci est mon corps*, le pronõ *ceci*, ne se prend pas pour vn indiuidu vague.

14. Secondement, ie di qu'encore que par fois l'indiuidu soit vague & indeterminé au regard de nous, neant-

neantmoins il eſt touſiours certain & determiné en ſoi: pour exemple, ſi on nous diſoit auec verité, que quelcun a paſſé par ici, nous ne ſçaurions pas certainement & determinément celui qui auroit paſſé; mais toutesfois ce ſeroit vn certain homme qui auroit paſſé. Partant encor qu'en cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, le pronom *ceci*, marquaſt vn individu vague & indeterminé au regard de nous; neantmoins ce ſeroit touſiours vne certaine ſubſtance, de laquelle ie di qu'elle eſt reellement & proprement le corps de Chriſt, ou qu'elle ne l'eſt pas: ſi elle ne l'eſt pas, le ſens de la propoſition ſera tel, ceci, ou cette ſubſtance qui n'eſt pas reellement & proprement mon corps eſt mon corps, ce qui ne peut eſtre vrai qu'en figure & en ſacrement: & ſi elle eſt reellement le corps de Chriſt, il s'enſuivra que la tranſubſtantion aura eſté faite auant l'entiere prolation des paroles qu'on pretend conſecrantes; & encor il s'enſuivra que ces paroles, *ceci eſt mon corps*, ne ſeront pas practiques & operatiues, mais ſpeculatiues & demonſtratiues, ce qui eſt contre la doctrine de ceux de l'Egliſe Romaine qui veulent que la tranſſubſtantiation ſe face en vertu de ces paroles, *ceci eſt mon corps*.

Response III.

15. *La troiſieme Reſponſe eſt du Pape Innocent troiſieme au liu. 4. des myſteres de la Meſſe chap. 17. de Durand general des Iacobins au liu. 4. diſt. 8. queſt. 2. du Ieſuite Salmeron tome 9. traitté 13. & du Gloſſateur diſt. 2. de la conſecrat.*

qui eſtiment qu'en cette propoſition, ceci eſt mon corps, *le pronom* ceci, *ne demonſtre & ne ſignifie rien: d'autant qu'il ſe prend materiellement & en forme de recit ; veu que le Preſtre ne le prononce pas en ſa perſonne, mais en la perſonne de Ieſus Chriſt.*

REPLIQVE.

16. Contre ceſte Reſponſe, ie di premierement, que ſi le pronom *ceci*, ne ſignifie rien, parce qu'il eſt prononcé par le Preſtre en forme de recit; il s'enſuivra que toute la propoſition ne ſignifiera rien, veu qu'elle eſt auſſi prononcee en forme de recit; & ſi toute la propoſition ne ſignifie rien, il s'enſuivra qu'elle n'aura aucun ſens ni propre ni figuré ; & par ainſi qu'on ne pourra prouuer par icelle ni la preſence reelle du corps de Chriſt, ni la tranſubſtantion ; attendu que ce qui ne ſignifie rien ne prouue rien: Et de plus, que la conſecration ne ſe fera pas par ces paroles, *ceci eſt mon corps* ; veu que les paroles qui ne ſignifient rien, ne peuuent rien, & par conſequent n'ont pas la vertu de conſacrer. Adioutez à cela, que ſi les paroles prononcees en forme de recit ne ſignifioyent rien, on ne pourroit prouuer aucun article de foy par le teſmoignage des Prophetes & des Apoſtres ; veu que celui qui prouue par teſmoignages & par authoritès, recite les paroles d'autrui : & meſmes on pourra dire que l'Eſcriture ſaincte ne ſignifie rien quand on la lit ; veu que celui qui la lit recite les paroles d'autrui.

17. Se-

17. Secondement, ie di que les paroles prononcees en forme de recit, ſont touſiours paroles: Or toutes paroles ſont ſignes des choſes, & images des conceptions; veu que la forme des mots ou des paroles eſt la ſignification : Et il eſt certain que tout ſigne ſignifie quelque choſe.

18. Finalement, ie di que cette Reſponſe ne peut eſtre appliquee à la premiere inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie par Ieſus Chriſt : dautant que Ieſus Chriſt inſtituant ce Sacrement, & diſant, *ceci eſt mon corps*, ne prononçoit pas ces paroles en forme de recit, ni en la perſonne d'autrui, mais en ſa propre perſonne.

RESPONSE IV.

19. *La quatrieme Reſponſe eſt attribuee par Bellarmin liu.* I. *de l'Euchar. chap.* II. *à pluſieurs Docteurs de l'Egliſe Romaine, qui diſent qu'en ces paroles*, ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, *le pronom* ceci, *ne demonſtre rien de preſent, mais demonſtre ce qui ſera à la fin de la prolation deſdites paroles ; comme quand on tire vne ligne ou vn cercle, & qu'on dit, ceci eſt vne ligne, ceci eſt vn cercle.*

REPLIQVE.

20. Contre cette Reſponſe, ie di avec Bellarmin au liure 1. de l'Euchariſtie, chap. II. que quand le pronom *ceci*, demonſtre vne choſe future, c'eſt lors qu'il n'y a rien de preſent, c'eſt à dire qu'il

n'y a rien qui paroiſſe; car alors il ſe rapporte à ce qu'on va faire paroiſtre incontinent apres : mais quand il y a vne choſe preſente laquelle on monſtre, c'eſt choſe abſurde de dire que le pronom *ceci* ne demonſtre rien de preſent, comme ſi en monſtrant au doigt quelque choſe, & d'icelle on diſoit *ceci*, ce ſeroit choſe abſurde de dire qu'on ne demonſtreroit rien de preſent. Or le Seigneur print du pain, & le preſentant à ſes diſciples dit, *Prenez, mangez, ceci eſt mon corps*; & partant il a demonſtré le pain; & ce ſeroit vne choſe abſurde de dire que és paroles, *beuuez-en tous*, c'eſt à dire, beuvez tous de cette coupe, Ieſus Chriſt ne demonſtroit pas ce qui eſtoit, mais ce qui ſeroit. Il ajoute auſſi, qu'encor que la propoſition, qui eſt vne ſimple oraiſon, ne ſignifiaſt rien; neantmoins les propoſitions eſquelles ſe trouuent des pronoms demonſtratifs, demonſtrent quelque choſe de certain & determiné, meſmes auant la prolation des paroles ſuivantes. Finalement, celui qui dit, ceci eſt vne ligne, auant que de la tirer, parle improprement & figurément, & dit qu'vne choſe eſt laquelle n'eſt pas encore: mais nos Adverſaires ne veulent recognoiſtre ni improprieté ni figure en ces paroles, *ceci eſt mon corps.*

RESPONSE V.

21. *La cinquieme Reſponſe eſt de Pierre de l'Aigle ſur la diſt. 8. du liu. 4. art. 3. laquelle le Cardinal du Perron embraſſe & rapporte en ces termes. Autre choſe eſt de conſiderer ce qu'vn pronom*

pronom demonſtratif demonſtre, lors qu'il eſt prononcé ſeul & à part ſoy, comme partie non encor actuelle, mais ſeulement potentielle d'vne propoſition; & de conſiderer ce qu'il demonſtre quand il eſt prononcé comme partie actuelle d'vne propoſition: car comme partie non actuelle, mais potentielle d'vne propoſition, il demonſtre ce qui eſt au lieu deſigné par le geſte du parlant lors qu'il eſt prononcé; mais quand il eſt conſideré comme partie actuelle d'vne propoſition, il demonſtre non la ſubſtance qui eſt au lieu deſigné par le geſte du parlant lors qu'il eſt prononcé, mais celle qui y eſt lors que toute la propoſition eſt acheuée de prononcer: Et la raiſon de cela eſt, d'autant qu'eſtant conſideré comme partie actuelle de la propoſition, il demonſtre la ſubſtance qui eſt au lieu deſigné par le geſte du parlant, lors qu'il eſt fait partie actuelle de la propoſition: Or il ne peut eſtre fait partie actuelle de la propoſition, que la propoſition n'ait acquis ſa totalité actuelle, c'eſt à dire, que la propoſition ne ſoit acheuée: Partant il ne faut trouuer eſtrange qu'és propoſitions pendant la prolation deſquelles il arriue mutation és choſes dont elles parlent, autre choſe ſoit ce qui eſt demonſtré par le pronom ceci, *conſideré comme ſeul, & partie non actuelle, mais potentielle ſeulement; & autre choſe ce*

qui est demonstré par le pronom ceci, *considere comme partie actuelle de la proposition : D'ou s'ensuit qu'en cette proposition*, ceci est mon corps, *selon la premiere consideration le pronom* ceci *demonstre le pain, qui neantmoins apres la prolation d'icelle n'est plus pain, mais le corps de Christ ; & selon la seconde il demonstre le corps de Christ.*

REPLIQVE.

22. Contre cette Responſe, ie di premierement que le Ieſuite Vaſquez tom. 3. ſur la 3. part. de Thomas diſput. 201. refute cette reſponſe en ces termes: Le ſubjet d'vne propoſition ayant eſté vne fois proferé, & la prolation n'en ayant pas eſté retractee, le ſens d'icelui perſeuere iuſqu'à la fin de la propoſition : Et c'eſt vne pure imagination d'aſſigner à vn meſme mot pluſieurs ſignifications en vn meſme tiſſu d'oraiſon, qui changent ſelon les divers inſtans & la duree d'icelle.

23. Secondement, ie di qu'és propoſitions apres la prolation deſquelles il arriue mutation és choſes, le ſujet, en quelle façon qu'il ſoit conſideré ou comme partie potentielle, ou comme partie actuelle, eſt touſiours le meſme reellement : pour exemple, ſi lors que Moyſe tenoit en ſa main la verge, eut dit, *ceci devienne ſerpent*, & qu'incontinent apres la prolation de cette propoſition, la verge eut eſté changee en ſerpent ; il eſt certain que le pronom *ceci*, conſideré ou comme partie potentielle, ou comme partie actuelle de la propoſition, demonſtre-

ſtreroit & ſignifieroit touſiours la meſme choſe reellement, aſſauoir la verge, en ſorte que le ſens ſeroit tel, cette verge devienne ſerpent: Et partant, encor qu'il fut auſſi vrai comme il eſt faux, qu'apres la prolation de ces paroles, *ceci eſt mon corps*, il y eut incontinent vne conuerſion ſubſtantielle du pain au corps de Chriſt; toutesfois le pronom *ceci*, conſideré comme partie actuelle ou potentielle, demonſtreroit touſiours la meſme choſe reellement. Il eſt bien vrai qu'és propoſitions apres la prolation deſquelles il arriue vn changement ſubſtantiel d'vne choſe en vne autre, il ſe trouue vne choſe lors qu'on prononce le ſujet de la propoſition: pour exemple, lors qu'on prononce le pronom *ceci*, & qu'il s'en trouue vne autre diuerſe lors qu'on a prononcé toute la propoſition; pour exemple, lors qu'on a acheué de dire, *ceci deuienne ſerpent*; mais toutesfois le pronom *ceci* ne demonſtre & ne ſignifie iamais que la meſme choſe, & lors qu'on le prononce, & lors qu'on a prononcé toute la propoſition: pour exemple, ſi lors que Moïſe tenoit en ſa main la verge, eut dit, *ceci deuienne ſerpent*, & qu'incontinent apres la verge eut eſté changee en ſerpent, il eſt bien vrai qu'il ſe fut trouué vne choſe lors qu'il eut prononcé *ceci*, aſçauoir la verge, & qu'il s'en fut trouué vne autre diuerſe lors qu'il eut prononcé toute la propoſition, aſçauoir vn ſerpent: mais toutesfois il eſt certain que le pronom *ceci*, n'auroit iamais demonſtré ni ſignifié autre choſe que la verge; car *ceci deuienne ſerpent*, & *cette verge deuienne ſerpent*, ſont vne meſme choſe: Or cette verge demonſtre & ſignifie touſiours la verge qu'on monſtre, & lors qu'on

prononce *cette verge*, & lors qu'on a acheué de dire *cette verge deuienne serpent*; donc aussi le pronom *ceci*, demonstre & signifie tousiours la verge de Moïse, & lors qu'on prononce *ceci*, & lors qu'on a acheué de dire, *ceci deuienne serpent*. Et de fait, c'est vne chose qui a esté iusques ici incognuë à tous les Philosophes, que les termes d'vne proposition signifient vne chose au commencement & vne autre à la fin: mais nos Aduersaires apres auoir forgé vne transsubstantiation és choses, asçauoir la conuersion des signes aux choses signifiees, la conuersion du pain & du vin au corps & au sang de Christ; ont encor inuenté vne transsignification és paroles, disans que la signification de ce mot *ceci*, qui au *commencement signifie ce pain*, est conuertie à la fin en la signification de ce mot *mon corps*.

24. En troisieme lieu, ie di que la chose possible quand elle est puis apres actuelle, n'est pas vne autre chose: pour exemple, Adam possible & Adam actuel ne sont pas deux Adams, ni deux choses; mais vn mesme Adam en deux estats & consideré en deux façons, asçauoir en puissance & en acte: De mesme la partie qui est potentielle & puis actuelle, n'est pas deux parties, ni deux choses, mais vne mesme en deux estats & consideree en deux façons, asçauoir en puissance & en acte. Et partant en cette proposition, *ceci est mon corps*, le pronom *ceci*, consideré comme partie actuelle ou potentielle, demonstre & signifie tousiours la mesme chose, asçauoir le pain que Iesus Christ auoit pris & rompu, & qu'il presentoit à ses disciples.

25. En quatrieme lieu, ie di que Iesus Christ n'ayant

n'ayant pas prononcé le pronom *ceci*, ſeparément & à part, mais ayant dit ſans interruption, *ceci eſt mon corps*; il ne faut pas conſiderer le pronom *ceci*, ſeparément & à part, puis qu'il n'a pas eſté prononcé de la ſorte; mais il le faut conſiderer conjointement, puis qu'il a eſté prononcé ainſi: Or ie demande, que demonſtroit & ſignifioit le pronom *ceci*, quand il fut prononcé conjointement & ſans interruption en cette ſorte, *ceci eſt mon corps*? s'il demonſtroit le pain, le ſens de la propoſition ſera tel, *ce pain eſt mon corps*, qui eſt tout ce que ie pretens; car le pain ne pouuant eſtre le corps de Chriſt proprement, il faut qu'il le ſoit ſacramentellement: & s'il demonſtroit & ſignifioit le corps de Chriſt, il s'enſuiura que les paroles ſeront ſpeculatiues & non pas operatiues; & que la tranſſubſtantiation aura eſté auant l'entiere prolation des paroles, ce qui eſt contre la doctrine de l'Egliſe Romaine.

26. En cinquieme lieu, ie di que le fondement de la reſponſe du Cardinal du Perron, n'eſt autre ſinon que la partie actuelle & le tout actuel eſtans relatifs, ne peuuent eſtre qu'enſemble; & partant qu'en cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, le pronom *ceci*, n'eſt point partie actuelle d'icelle, qu'elle n'ait acquis ſa totalité actuelle, c'eſt à dire qu'elle n'ait eſté acheuee de prononcer. Mais il deuoit conſiderer que tout eſtre relatif preſuppoſe vn eſtre abſolu; par exemple *eſtre pere*, preſuppoſe *eſtre homme*, en ſorte que l'eſtre abſolu demeure touſiours auec l'eſtre relatif, & l'eſtre relatif ne peut eſtre ſans l'eſtre abſolu: par exemple, l'homme qui deuient pere par la generation d'vn fils, demeure touſiours homme pendant tout le temps qu'il eſt pere, & il

ne peut estre pere sans estre homme. Partant le sujet d'vne proposition vocale, qui acquiert vn estre relatif, asçauoir d'estre partie actuelle d'icelle, garde touſiours l'estre qu'il auoit auparauant, asçauoir de signifier vne chose certaine & determinee; par exemple en cette proposition *le feu est chaud*, le mot de *feu* acquerant vn estre relatif, asçauoir d'estre partie actuelle d'icelle, garde touſiours l'estre qu'il auoit auparauant, asçauoir de signifier vne nature chaude & seche; & en cette proposition, *ceci est mon corps*, le mot *ceci*, acquerant vn estre relatif, asçauoir d'estre partie actuelle d'icelle, garde touſiours l'estre qu'il auoit auparauant, asçauoir de signifier le pain que Iesus Christ auoit pris & rompu, & qu'il presentoit à ses disciples; & quoi qu'apres la prolation entiere de la proposition il arriuât mutation és choses, neantmoins elle n'arriueroit point és mots, mais les mots signifieroyent touſiours la mesme chose, comme nous auons prouué amplement ci-dessus au nombre 23. par cet exemple, ceci deuienne serpent, ou cette verge deuienne serpent. Outre que le mot *est*, n'exprime pas vne mutation, mais vne identité du suiet auec l'attribut, comme il sera prouvé ci-apres.

27. En sixieme lieu, ie di que dans le discours ordinaire, le commencement actuel de la chose qu'on fait, & la premiere partie actuelle d'icelle, sont vne mesme chose: pour exemple, lors qu'vn masson a commencé actuellement de bastir vne maison, & qu'il a posé actuellement le fondement d'icelle, il est certain que la maison qu'il bâtit a son commencement actuel & sa premiere partie actuel-

actuelle, à tout le moins, comme on parle auiourdhui ; car s'il faloit que la maison fut acheuee, & eut sa totalité actuelle, afin que le fondement & les murailles fussent parties actuelles d'icelle ; il s'ensuivroit qu'vn masson, qui auroit bati le fondement, le toict, & les trois quarts des murailles & des planchers, n'auroit bati aucune partie actuelle de la maison, ce qui n'est pas vraisemblable. Il s'ensuivroit aussi qu'encor que nous fussions au trentieme de Decembre, nous n'aurions passé aucune partie actuelle de cette annee, parce que l'annee n'a sa totalité actuelle qu'à la fin du trente & vn de Decembre : Et encor qu'vn homme eut vescu desia quatre vingts ans, il n'auroit passé aucune partie de sa vie, parce que sa vie ne seroit pas encore finie ; ce qui semble repugner à la droite raison. Ie di pareillement, que quand Iesus Christ disant à ses disciples, *ceci est mon corps*, prononça le premier mot, asçauoir *ceci*, il commença actuellement la prononciation de la proposition, & par consequent la proposition eut son commencement actuel : & puis que le commencement actuel d'vne chose est la premiere partie actuelle d'icelle ; il s'ensuit que le pronom *ceci*, prononcé par Iesus Christ, a esté partie actuelle de la proposition, mesmes auant l'entiere prolation d'icelle.

28. De ce que dessus il appert, qu'en cette proposition, *ceci est mon corps*, le mot *ceci*, ne demonstre pas vne chose, lors qu'il est prononcé, & puis vne autre lors que la proposition est acheuee ; mais comment que ce soit qu'on prononce *ceci*, on demonstre touiours la chose qui est au lieu designé par le geste de celui qui parle ; &

quand on le met pour suiet d'vne proposition, on donne à entendre que cette mesme chose est celle dont on va enoncer quelque chose ; & si ce qu'on en enonce lui conuient, la proposition est vraye, mais s'il ne lui conuient pas la proposition est fausse.

RESPONSE VI.

29. *La sixieme Response est de quelques nouueaux docteurs de l'Eglise Romaine, qui advouënt qu'en cette proposition,* ceci est mon corps, *le pronom* ceci, *demonstre & signifie le pain que Iesus Christ auoit pris, en sorte que le sens de la proposition est tel, ce pain est mon corps : mais ils adjoutent que le present est pris pour le futur prochain ; tellement que le sens est tel,* ceci sera ou s'en va estre mon corps: *comme quand il est dit incontinent apres,* qui est rompu, *ou* qui est donné pour vous, *c'est à dire,* qui s'en va estre rompu & donné pour vous: *& comme quand il est dit du sang,* qui est espandu pour plusieurs, *c'est à dire,* qui sera ou qui s'en va estre espandu pour plusieurs: *& comme quand Iesus Christ disoit,* Ie monte à mon Pere & à vostre Pere, à mon Dieu & à vostre Dieu, *c'est à dire,* ie m'en vai monter à mon Pere : *& comme quand Iesus Christ disoit en gueriſſant vne femme*

femme, femme tu es guerie de ton infirmité, *c'eſt à dire*, tu t'en vas eſtre guerie de ton infirmité. *Par cette reſponſe ils pretendent auſſi ſoudre noſtre premier argument, où nous auons monſtré que Ieſus Chriſt n'a iamais dit qu'vne choſe eſt telle qu'elle n'ait eſté telle auant qu'il l'ait dite.*

REPLIQVE.

30. Contre cette Reſponſe, ie di premierement que le mot *eſt*, ne ſe peut prendre proprement pour *ſera*, ou pour *s'en va eſtre*, mais improprement & par figure: d'autant que la propre ſignification du mot *eſt*, n'eſt pas vne exiſtence future, mais preſente; & par conſequent il faut qu'ils admettent cette figure par laquelle vn temps eſt pris pour vn autre, aſçauoir le preſent pour le futur.

31. Secondement, ie di que comme le pain n'eſt pas reellement & proprement le corps de Chriſt; auſſi le pain ne ſera iamais reellement & proprement le corps de Chriſt: Et partant Ieſus Chriſt ayant dit, *ceci eſt mon corps*, ne l'a pas entendu de la ſorte, ce pain ſera reellement & proprement mon corps, veu qu'il auroit fait vne propoſition fauſſe, ce qui eſt impoſſible. Il faut donc que nos Adverſaires mettent encor' vne autre figure; & qu'apres auoir dit que le mot *eſt*, ſe prend pour *ſera*, ils prennent le mot *ſera*, pour *ſera changé & tranſſubſtantié*, ce qui ne peut eſtre vrai proprement, mais ſeulement par figure: Ils euſſent auſſi toſt fait de dire que le mot *eſt*, ſe prend pour *ſera tranſſubſtan-*

tié, par vne figure auſſi extrauagante que leur doctrine.

32. En troiſieme lieu, ie di qu'en tous les paſſages allegués en la reſponſe il n'y en a pas vn où le mot *eſt* ſoit employé, dont neantmoins il eſt principalement queſtion; veu qu'au texte Grec, qui eſt le ſeul authentique, il y a ſeulement, κλώμενον, δίδομενον, ἐκχυνόμενον, clomenon, didomenon, ecchunomenon, c'eſt à dire, *rompu, donné, eſpandu*; & Luc 13. le mot grec ἀπολέλυσαι, apoleluſa, c'eſt à dire, *tu es diſtiee ou delivree*, marque ſeulement la promeſſe de la gueriſon que Ieſus Chriſt alloit donner à cette femme immediatement apres, comme il appert par les paroles ſuivantes: car Ieſus Chriſt ayant dit, *femme tu es delivree de ta maladie*, l'Euangeliſte ajouſte qu'*il mit les mains ſur elle, & incontinent fut dreſſee & glorifioit Dieu:* Or la promeſſe eſt ſouuent exprimee au temps paſſé, tant à cauſe de ſa certitude, que de ſon accompliſſement prochain: Ie di à cauſe de ſa certitude: ainſi en Eſaïe au chap. 51. il eſt dit, *Dieu a conſolé Sion*, pour dire que Dieu la conſolera & la delivrera bien toſt de ſon affliction: Et au chap. 60. *ta lumiere eſt venuë, & la gloire du Seigneur eſt leuee ſur toi*, pour dire ta lumiere viendra & la gloire du Seigneur ſe leuera ſur toi, comme il appert par ces mots du verſet ſuivant: *car voici les tenebres couuriront la terre, & obſcurité couurira les peuples, mais le Seigneur ſe leuera ſur toi, & ſa gloire ſera veuë ſur toi.* L'Eſcriture ſaincte eſt remplie de ſemblables façons de parler qui expriment les promeſſes de Dieu au temps paſſé, à cauſe de leur certitude; meſmes nous auons accoutumé de dire,

ſi tu

si tu ne fais cela tu es perdu, c'est à dire tu periras: I'ay dit aussi que les promesses de Dieu sont souuent exprimees au temps passé, à cause de leur evenement prochain, & particulierement és guerisons miraculeuses; ainsi en cet endroit Iesus Christ dit, *femme tu es delivree de ta maladie*, pource qu'il l'alloit delivrer d'icelle incontinent apres: mesmes nous auons accoutumé de dire d'vn malade qui a eu vne bonne crise, *il est gueri*, & d'vn homme qui est pres de mourir, nous disons, *il est mort*: mais en ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, on ne void rien de semblable.

33. Finalement, ie di que Iesus Christ n'a iamais dit qu'vne chose est telle, qu'elle ne l'ait esté auant qu'il l'ait dite: & il n'y a iamais eu Autheur ni sacré ni profane qui ait employé le mot *est* pour signifier une production ou vne conversion; à tout le moins on ne sauroit produire vn passage autre que celui dont on est en question, où il soit dit qu'vne chose est telle, & que neantmoins elle n'ait esté telle qu'immediatement apres qu'on l'a dite.

CHAPITRE IX.

Huitieme argument,

Tiré des mots rompu, donné & espandu.

1. LE huitieme argument est tiré de ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps rompu donné pour vous, ceci est mon sang espandu en re-*

miſſion des pechés pour pluſieurs, en cette ſorte. Si le corps & le ſang de Ieſus Chriſt eſtoyent reellement ſous les ſignes du pain & du vin, il s'enſuivroit que les fideles prenans par la bouche les ſignes, prendroyent auſſi par la bouche les choſes ſignifiees, aſſauoir le corps & le ſang de Chriſt : Or les fideles prenans par la bouche les ſignes du pain & du vin, ne prennent pas par la bouche le corps & le ſang de Chriſt, ce qui ſe verifie de la ſorte.

2. Si les fideles prenans par la bouche les ſignes du pain & du vin de l'Euchariſtie, prenoyent auſſi par la bouche le corps & le ſang de Chriſt, il s'enſuivroit qu'ils prendroyent par la bouche le corps de Ieſus Chriſt entant que rompu, & ſon ſang entant qu'eſpandu pour eux. Or les fideles prenans par la bouche les ſignes du pain & du vin de l'Euchariſtie, ne prenent pas par la bouche le corps de Ieſus Chriſt entant que rompu, ni ſon ſang entant qu'eſpandu pour eux ; veu que ſon corps n'a eſté rompu ou donné, ni ſon ſang eſpandu pour eux, qu'vne ſeule fois, aſſavoir en la croix il y a plus de ſeize cens ans, & ne l'eſt point maintenant, d'autant que Ieſus Chriſt ne meurt plus, Rom. 6. Donc les fideles prenans par la bouche les ſignes du pain & du vin de l'Euchariſtie, ne prennent pas par la bouche le corps & le ſang de Chriſt. La premiere propoſition, qui ſeule nous eſt conteſtee par nos Adverſaires ſe prouue ainſi.

3. En la celebration de l'Euchariſtie les fideles prennent ſeulement le corps & le ſang de Chriſt tels qu'ils leur y ſont offerts & preſentés. Or en la celebration de l'Euchariſtie le corps de Chriſt eſt

offert

offert & presenté aux fideles tant seulement entant que rompu, & son sang entant qu'espandu pour eux, ce qui se demonstre ainsi.

4. Le corps de Iesus Christ n'est offert & presenté aux fideles pour estre mangé, ni son sang pour estre beu, qu'entant qu'ils leur ont acquis la vie, suiuant ce que nostre Seigneur dit en sainct Iean chap. 6. *qui mange ma chair, & boit mon sang a la vie eternelle.* Or c'est seulement le corps de Christ entant que rompu, & son sang entant qu'espandu, qui ont acquis la vie aux fideles: veu que si Iesus Christ apres son incarnation fut monté au ciel sans mourir & espandre son sang, il n'eut pas racheté les fideles & ne leur eut pas acquis la vie. Donc en la celebration de l'Eucharistie, le corps de Christ est seulement presenté aux fideles entant que rompu, & son sang entant qu'espandu pour eux.

5. Cela est puissamment confirmé par le texte de l'Escriture sus allegué, où il est dit en termes exprez que Iesus Christ en la celebration de l'Eucharistie dit à ses disciples, *Prenez, mangez, ceci est mon corps rompu & donné pour vous; beuuez en tous, car ceci est mon sang espandu en remission des pechés.*

6. Le Syriaque qui est la langue en laquelle Iesus Christ parloit à ses disciples, nous fauorise entierement; d'autant que le Syriaque employe vn mot qui signifie cadavre ou corps mort, en sorte que le sens de la proposition est tel, *ceci est mon cadavre, ou mon corps mort*: or ce que Iesus Christ tenoit & qu'il commanda à ses disciples de prendre par la bouche n'estoit pas reellement & proprement son cadavre ou son corps mort, mais seule-

ment le sacrement d'icelui : Donc ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps rompu*, que le Syriaque expose, ceci est mon cadavre ou mon corps mort, doivent estre entenduës ainsi, ceci est le sacrement de mon corps rompu, donné, ou mort pour vous.

7. Il est remarquable que nostre Seigneur bailla le pain & le vin separément, le pain rompu en sacrement de son corps rompu, & le vin versé en sacrement de son sang versé & espandu pour la remission de nos pechés : & cela separément, pour marquer la mort de Iesus Christ, en laquelle le sang a esté separé de son corps.

CHAPITRE X.

Neufvieme argument, *Tiré de ces mots*, faites ceci en memoire de moi.

1. CEs paroles de Iesus Christ, *faites ceci en memoire de moi*, ne peuuent souffrir que deux explications ; assauoir, faites ce que ie viens de faire en memoire de moi ; ou bien, faites ce que vous venez de faire en memoire de moi : Suivant la premiere explication, c'est autant que si nostre Seigneur eut dit, lors que vous celebrerez le sacrement de l'Eucharistie, prenez du pain, benissez-le par vne action de graces, rompez le, & le donnez en memoire de moi : Et suiuant la deuxieme explication, c'est autant que si nostre Seigneur eut dit, lors

lors que vous ferez la Cene, prenez du pain que le Pasteur vous donnera, & mangez-le en memoire de moi : Et cette deuxieme explication est la plus naïfve, & qui est confirmee par sainct Paul 1. Cor. 11. en ces mots, *faites ceci toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moi ; car toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à-ce qu'il vienne.* De là on peut former ces deux syllogismes.

2. La memoire ou la commemoration d'vne chose n'est pas la chose mesme ; mais la presuppose passee, ou absente ; & par consequent la commemoration de Iesus Christ n'est pas Iesus Christ, & la commemoration de son sacrifice n'est pas son sacrifice. Or en l'Eucharistie on fait la commemoration de Iesus Christ absent, & de son sacrifice ou de sa mort passee, comme il appert par ces paroles de sainct Paul 1. Corinth. 11. *faites ceci en commemoration de moi, faites ceci toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moi ; car toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à-ce qu'il vienne.* Donc on ne fait ni Iesus Christ, ni son sacrifice en l'Eucharistie.

3. Dabondant, les monumens, les memoriaux & les commemorations ne se font que des choses passees : ainsi la Pasque estoit celebree en memoire du passage favorable de l'Ange sur les maisons des Israelites ; la Pentecoste se faisoit en memoire de la Loi donnee sur la montagne de Sina : & l'Eucharistie se celebre auiourdhui en memoire de la

mort de Christ, suivant ce que dit sainct Paul, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à-ce qu'il vienne:* & c'est vne chose inouïe qu'on dresse des monumens des choses presentes & existentes: Que si on dresse des monumens, & qu'on face commemoration des personnes viuantes, cela ne se fait que lors qu'elles sont absentes: & ainsi on celebre l'Eucharistie en memoire de Iesus Christ viuant dans les cieux & absent de nous; puis que sainct Paul dit, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne:* Car ces paroles *iusqu'à ce qu'il vienne*, emportent l'absence de ce selon quoi Iesus Christ doit venir vn iour, assauoir l'absence de son corps.

4. Les docteurs de l'Eglise Romaine tordent ces paroles d'vne façon estrange, lors qu'ils disent qu'elles doiuent estre interpretees de la sorte, *sacrifiez moi en memoire de moi:* & prouuent que le mot de *faire* se prend pour *sacrifier*, par le poëte Virgile qui dit, *cum faciam vitula, lors que ie sacrifieray vne vache:* Et respondans à nostre argument ils disent que la commemoration n'est pas des choses presentes d'vne presence visible & sensible, mais qu'elle peut estre des choses presentes d'vne presence inuisible & insensible; tout ainsi que nous sommes exhortés de nous souvenir de Dieu, qui par son immensité est present à toutes choses: & Dieu se souuient de nous, quoi que nous lui soyons presens.

5. Mais

5. Mais contre cela ie di premieremẽt, que le mot ποίησις, *poieité*, que les Euangelistes employent, & qui signifie *faites*, n'est pas pris dans les bons Autheurs pour *sacrifiez*. Et mesme quand le Latin *facere*, se prend pour *sacrifier*, il regit l'ablatif, à la place duquel les Grecs mettent le genitif; mais les Euangelistes ont mis l'accusatif, disans, τοῦτο ποιεῖτε, *touto poieité*, qui signifie *faites ceci*. Que si par fois il signifie sacrifier, le mot de sacrifice est sousentendu.

6. Secondement, ie di qu'en tout vrai sacrifice propitiatoire, la mort ou la destruction de la chose sacrifiee intervient; & tous les Theologiens sont d'accord que le sacrifice de Iesus Christ n'est autre chose que sa mort : tellement que si ces paroles, *faites ceci en memoire de moi*, deuoyent estre exposees ainsi, *sacrifiez moi en memoire de moi*, c'eust esté autant que si nostre Seigneur eut dit à ses disciples, *tuez moi pour vous souvenir de moi*, ce qui ne peut tomber dans l'esprit d'vn homme bien sensé.

7. En trosieme lieu, ie di que l'interpretation de l'Apostre 1. Corint. 11. est tres-claire en ces mots, *faites ceci toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moi : car toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.* Si donc sainct Paul parlant de la coupe, rapporte que Iesus Christ a dit, *faites ceci toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moi*; il est euident que parlant du pain, & disant, *faites ceci en memoire de moi*, c'est autant que s'il eut dit, *faites ceci toutesfois & quantes que vous en mangerez en memoire de moi.*

8. En quatrieme lieu, on ne dresseroit point de monument, & on ne feroit point de commemoration d'vne personne presente, qui seroit enveloppee de quelque linge ; & partant en l'Eucharistie on ne feroit point commemoration de Iesus Christ, s'il y estoit present, quoi qu'enveloppé ou couuert des accidens du pain. Et quand l'Escriture nous exhorte de nous souuenir de Dieu, & qu'elle dit, que Dieu se souuient de nous, quoi qu'il soit present à toutes choses, & que toutes choses lui soyent presentes ; c'est par vne figure fort vsitee en l'Escriture saincte, par laquelle l'antecedent est pris pour le consequent : Ainsi nous nous souuenons de Dieu, quand nous faisons pour lui les choses que nous auons accoutumé de faire lors que nous nous souuenons de quelcun : Et Dieu se souuient de nous quand il fait pour nous les choses que nous auons accoutumé de faire lors que nous nous souuenons de quelcun : mais ici il n'y a rien de semblable : car non seulement nous nous souuenons de Iesus Christ, quand nous faisons la Cene, mais mesme la Cene est instituee pour memorial de Iesus Christ absent, afin de rendre son absence moins amere, suivant ce que dit sainct Paul, *vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.* Bref, c'est chose estrange que des gens qui sont estimés si sages que les Docteurs de Rome, en mesme temps adorent Iesus Christ comme present au Sacrement, & font memoire de lui comme absent.

CHA-

CHAP. XI.

Dixieme argument

Tiré de ces paroles, beuuez-en tous.

1. LE dixieme argument eſt tiré de cette particule *en*, contenue dans ces paroles de Ieſus Chriſt, *beuuez-en tous*, que les Ieſuites de Louvain ont exprimé ainſi, *beuuez tous de ce*, c'eſt à dire, *beuuez tous de ce calice*, ou bien, *beuuez tous de cette coupe*. L'argument eſt-tel.

2. Lors que Ieſus Chriſt dit à ſes diſciples, *Beuuez-en tous*, c'eſt à dire, *beuuez tous de cette coupe*; ou il leur commanda de boire d'vne coupe de vin, ou d'vne coupe de ſang : s'il leur commanda de boire d'vne coupe de vin, il s'enſuit qu'ils ne beurent que du vin, puis qu'il eſt certain qu'ils obeirent à I. Chriſt, & qu'il eſt dit Marc 14. *qu'ils en beurent tous*: Et s'il leur commanda de boire d'vne coupe de ſang, il s'enſuit que le vin eſtoit deſia converti au ſang de Chriſt, veu qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Ieſus Chriſt leur ait dit, Beuuez tous de cette coupe de ſang, & que neantmoins elle ne fut pas vne coupe de ſang, mais vne coupe de vin : Or quand Ieſus Chriſt dit, *beuuez-en tous*, il ne leur parle pas d'vne coupe de ſang, & le vin n'eſtoit pas encore converti au ſang de Chriſt; veu qu'il ne fut converti, ſelon nos Adverſaires, qu'apres que Ieſus Chriſt eut achevé de prononcer les paroles ſuivantes, aſſauoir, *car ceci eſt mon ſang* : or il prononça

ces paroles, *beuuez-en tous*, auant que de prononcer celles cì, *car ceci eſt mon ſang*; puis qu'on profere la propoſition, auant que de rendre raiſon d'icelle. En vn mot, Ieſus Chriſt diſant, *beuuez-en tous, car ceci eſt mon ſang*, commande à ſes diſciples de boire de la coupe de vin; veu qu'il n'auoit pas encor prononcé les paroles, *car ceci eſt mon ſang*, par leſquelles ils pretendent que le vin eſt changé au ſang de Chriſt: & s'il leur a commandé de boire de la coupe de vin, il eſt manifeſte qu'ils lui ont obeï, & par conſequent qu'ils ont beu du vin, & non pas ſon ſang.

3. On peut faire le meſme argument du pain en cette ſorte. Lors que Ieſus Chriſt dit à ſes diſciples, *prenez, mangez*, ou il leur commanda de prendre & de manger le pain qu'il auoit pris, benit, & rompu; ou bien de prendre & de manger ſon corps: S'il leur commanda de prendre & de manger le pain ſuſdit, il s'enſuit qu'ils ne prirent & ne mangerent que ce pain-là, puis qu'ils firent ce que Ieſus Chriſt leur auoit commandé: Et s'il leur commanda de prendre & de manger ſon corps, il s'enſuit que le pain eſtoit deſia conuerti en ſon corps; veu qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'il leur ait commandé de prendre & de manger ſon corps qui ne fut pas encore: Or quand Ieſus Chriſt dit, *prenez, mangez*, le pain n'eſtoit pas encore conuerti au corps de Chriſt, veu qu'il ne fut conuerti, ſelon nos Aduerſaires, qu'apres que Ieſus Chriſt eut prononcé les paroles ſuiuantes, *ceci eſt mon corps*.

CHAP.

Chap. XII.

Onzieme argument

Tiré des actions qu'on fait en l'Eucharistie.

1. L Onzieme argument qui est tiré des actions que Iesus Christ & ses disciples firent en la celebration de l'Eucharistie, peut estre formé de la sorte. Si l'Escriture saincte asseure, qu'en la celebration de l'Eucharistie on rompt du pain, on donne du pain & du vin, on mange du pain, & on boit du vin apres la consecration ; il s'ensuit qu'elle dit aussi, que le pain & le vin sont encor' apres la consecration, & qu'ils ne sont point transsubstantiés au corps & au sang de Christ ; car on ne rompt, ni donne ; on ne mange, ni boit ce qui n'est plus. Or l'Escriture saincte asseure qu'on rompt du pain, qu'on donne du pain & du vin, qu'on mange du pain, & qu'on boit du vin apres la consecration. Donc l'Escriture saincte dit que le pain & le vin sont encor' apres la consecration, & par consequent qu'il n'y a point de transsubstantiation du pain & du vin au corps & au sang de Christ. La deuxieme proposition qui seule est contestee par nos Adversaires se prouue ainsi.

2. On rompt & on donne, on mange & on boit apres la consecration, comme il appert par la pratique mesme de nos Adversaires, qui apres la consecration rompent l'hostie & la divisent en

trois pieces, qui ne donnent aux communians que des hosties consacrees, & qui ne mangent & ne boiuent alors que ce qui a esté consacré. Or l'Escriture saincte dit qu'en l'Eucharistie on rompt du pain, qu'on y donne du pain & du vin, qu'on y mange & qu'on y boit du vin, *comme il appert par* les passages suivans. Sainct Paul 1. Corinth. 10. dit, *le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ?* Et 1. Corint. 11. Matth. 26. Marc 14. Luc 22. il est dit, que *Iesus Christ prit du pain, & ayant benit, ou rendu graces, le rompit, & le donna: & qu'ayant pris la coupe, & rendu graces, la leur bailla.* Et Marc 14. Matth. 26. Iesus Christ apres auoir participé au Sacrement de l'Eucharistie dit, *Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne, iusqu'à ce iour-là que ie le boirai nouueau au Royaume de Dieu.* Et 1. Cor. 11. *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne:* Et vn peu apres, *que chacun donc s'esprouve soi mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de cette coupe,* &c.

RESPONSE I.

3. *La premiere Response de nos Aduersaires est, que par les mots de* pain *& de* coupe, *il faut entendre le corps & le sang de Christ; veu que le pronom* ce, *designe vn pain particulier, extraordinaire & par excellence, assauoir le corps de Christ, conformément à ce qui est dit en sainct Iean au chap.* 6. le pain que ie donnerai

nerai c'eſt ma chair. *Ils adiouſtent que le corps de Chriſt eſt appelé pain pour vne de ces trois raiſons.* 1. *Parce que le mot de* pain *ſe prend bien ſouuent en l'Eſcriture pour toute ſorte de viande ; puis donc que le corps de Ieſus Chriſt eſt vrayement viande, S. Iean 6. il eſt manifeſte que la chair ou le corps de Chriſt peut eſtre appelé pain.* 2. *Parce qu'vne choſe eſtant ſous la forme exterieure d'vne autre, peut prendre ſon nom, ſelon le ſtile meſme de l'Eſcriture ſaincte : par exemple, Satan, qui eſtoit ſous la forme exterieure du ſerpent, eſt appelé Serpent, Gen. 2. Les trois Anges, qui apparurent à Abraham ſous la forme exterieure d'hommes, ſont appellés hommes, Gen. 18. Et l'Ange, qui apparut à ſainct Paul ſous la forme d'vn homme Macedonien, eſt appelé homme Macedonien, Act. 16. Or le corps de Chriſt eſt ſous la forme exterieure du pain ; & partant il peut eſtre appelé pain ſelon le ſtile meſme de l'Eſcriture ſaincte.* 3. *Parce que ou il a eſté pain auant la conſecration, comme le ſerpent eſt appelé verge, à cauſe qu'il auoit eſté verge, Exod. 7. & le vin eſt appelé eau, à cauſe qu'il auoit eſté eau, Iean 2. ou parce que le pain auoit eſté conuerti au corps de Chriſt, comme la verge en ſerpent, & l'eau en vin : ou pluſtoſt parce que la choſe qui eſtoit au*

lieu où est maintenant le corps de Christ, estoit auparauauant pain.

REPLIQVE.

4. Contre cette Response ie di premierement, que par les mots de *pain* & de *coupe* on ne doit pas entendre le corps & le sang de Christ, 1. Parce que de ce pain il est dit qu'il est rompu, l'Apostre disant, *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ?* Or le corps de Christ n'est point rompu ni diuisé en parties. 2. Parce que l'Apostre distingue le pain d'auec le corps de Christ, disant, *le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ?* autrement il faudra expliquer ainsi la proposition de l'Apostre, *le corps de Christ que nous rompons n'est-il pas la communion du corps de Christ?* ce qui est absurde. 3. Parce que le mot de *pain* doit estre pris comme au verset precedent, veu que le pronom *ce* est relatif au pain dont il a esté parlé, & que Iesus Christ auoit pris & rompu: or Iesus Christ auoit pris & rompu du pain en substance, & non pas son corps. 4. Le mot de *coupe* ne se prend pas pour le sang de Christ, mais pour le vin qui est dans la coupe; veu que l'Apostre dit, *La coupe que nous beniſſons n'est-elle pas la communion du sang de Christ?* Or on ne benit pas le sang de Christ en l'Eucharistie. 5. Iesus Christ rompit le pain & benit la coupe auant la prolation des paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, comme il appert par l'Euangile; n'estant point vraisemblable que Iesus Christ disant à ses disciples, *Prenez, mangez,*

ceci

ceci eſt mon corps, ait puis apres retiré la main pour rompre, & pour benir. Or ſelon nos Adverſaires c'eſt encore du pain & du vin auant la prolation de ces paroles, *ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.*

6. Ieſus Chriſt parlant de la coupe dit, *Beuuez-en tous*, c'eſt à dire, beuuez tous de cette coupe; par leſquelles paroles Ieſus Chriſt commande à ſes diſciples de boire d'vne coupe de vin, comme il a eſté prouué amplement au chapitre precedent.

5. A ce qu'ils diſent que par le pronom *ce*, l'Apoſtre deſigne vn pain particulier, extraordinaire & par excellence, aſſauoir le corps de Chriſt, conformément à ce que dit noſtre Seigneur en S. Iean chap. 6. *Le pain que ie donneray c'eſt ma chair* : Ie reſpons, que par le pronom *ce*, l'Apoſtre deſigne voirement vn pain particulier, extraordinaire & par excellence; mais que ce pain particulier n'eſt autre que le pain de l'Euchariſtie, qui eſt vn pain ſacré & extraordinaire, entant qu'il eſt dedié & conſacré extraordinairement à vn ſi ſainct vſage, que d'eſtre le ſacrement & le memorial du corps de Ieſus Chriſt. I'ajoute, que l'Apoſtre ne pouuoit parler autrement: car s'il eut dit, quiconque mange du pain, annonce la mort du Seigneur, il eut parlé contre la verité; veu qu'on mange ſouuent du pain ſans cette annonciation & commemoration. Et puis qu'il auoit dit auparauant que Ieſus auoit pris du pain, l'auoit rompu & donné à ſes diſciples, quand peu apres il parle de *ce pain*, il eſt plus à propos de rapporter le pronom *ce*, à ce dont il vient de parler, aſſauoir au pain que Ieſus Chriſt auoit pris & rompu, que non pas au pain dont eſt

parlé en sainct Iean 6. où il n'est point parlé de l'Eucharistie, comme il sera prouué ci-apres.

6. A ce qu'ils disent que le mot de *pain* se prend souuent pour toute sorte de viande, & que la chair de Iesus Christ estant vrayement viande, Iean 6. le corps de Iesus Christ peut estre appelé pain : Ie respons, qu'encor que par fois en Hebreu le mot de *pain* signifie toute sorte de viande, neantmoins il est faux qu'en cet endroit il se prenne pour toute sorte de viande, 1. parce que le pain estant pris generalement pour toute sorte de viande, comprend aussi le breuuage. Or le mot de pain en cet endroit ne comprend pas le breuuage ; veu que l'Apostre distingue le pain d'auec la coupe, c'est à dire d'auec le vin, disant, *qui mangera de ce pain, & boira de cette coupe*, &c. 2. Le mot de *pain* doit estre pris comme au verset precedent; veu que le pronom *ce* est relatif à ce que dessus, & à ce que Iesus Christ auoit pris & rompu : or Iesus Christ n'auoit pas pris toute sorte de viande, mais du pain seulement. 3. Il faut iuger du pain, apres la consecration, comme du vin : or Iesus Christ apres la consecration a appelé le vin de l'Eucharistie fruict de vigne, designant non en general toute sorte de breuuage, mais vn breuuage de vigne. Donc aussi le mot de pain ne signifie pas en general toute sorte de viande, mais celle qui est fruict de champ.

7. A ce qu'ils disent que le corps de Iesus Christ peut estre appellé pain, parce qu'il est sous la forme exterieure du pain, comme Satan qui estoit sous la forme exterieure du serpent, est appelé serpent;

ſerpent, les Anges qui apparurent à Abraham ſous la forme d'hommes ſont appelés hommes, & l'Ange qui apparut à ſainct Paul ſous la forme d'vn homme Macedonien eſt appelé homme Macedonien: le reſpons, 1. que la queſtion n'eſt pas ſi le corps de Ieſus Chriſt peut eſtre appelé pain, mais s'il eſt appelé pain en cet endroit; & ſi les mots de *pain* & de *coupe*, ſe prennent ici pour le corps & le ſang de Chriſt, ce que nous nions, & nous auons prouué le contraire ci-deſſus. 2. Dire que le corps de Chriſt eſt appelé pain, parce qu'il eſt ſous la forme exterieure du pain, eſt vne petition de principe; car nous nions que le corps de Ieſus Chriſt ſoit ſous la forme exterieure, c'eſt à dire, ſous les accidens du pain; & quand il ſeroit auſſi vrai comme il eſt faux, que le corps de Chriſt fut enveloppé des accidens du pain, il ne s'enſuiuroit pas pourtant que par le mot de *pain*, il faille ici entendre le corps de Ieſus Chriſt, puis que nous auons monſtré le contraire ci-deſſus: & quoi que par fois vne choſe prenne le nom de ce qui l'enveloppe, il ne s'enſuit pas que cela ſoit touſiours, autrement on pourroit appeller linge vn homme enveloppé d'vn linge; & quand cela arriue, c'eſt vne figure qu'on appelle metonymie, où le contenant eſt pris pour le contenu. 3. Il y a vne grande difference entre les exemples tirez du ſerpent, ſous la forme duquel apparut Satan; & des hommes, ſous la forme deſquels apparurent les Anges; & l'exemple du pain ſous lequel on pretend que le corps de Ieſus Chriſt eſt, & à cauſe dequoi on veut qu'il ſoit appelé pain. Car le ſerpent duquel Satan ſe ſeruit comme d'vn

instrument pour seduire nos premiers parens, estoit vn vrai serpent en substance; veu que l'Escriture dit, qu'*il estoit cauteleux sur tous les animaux des champs*, à raison dequoi Dieu ne maudit pas seulement les accidens ou la forme exterieure du serpent, mais aussi il maudit le serpent en sa propre substance, disant, *tu seras maudit sur toutes bestes & sur tous animaux des champs:* Et quant aux hommes sous la forme desquels les Anges apparurent à Abraham, il vaut beaucoup mieux dire que c'estoyent des vrais corps humains, voire peut estre des vrais hommes, puis que l'Escriture tesmoigne qu'ils mangerent & beurent, & qu'Abraham leur laua les pieds; car si les Diables possedent souvent des hommes, pourquoi les Anges ne pourront-ils mouvoir pour vn temps certains hommes ou leurs corps pour s'en servir en quelque action suivant la volonté de Dieu? Mais en l'exemple du pain il n'y a rien de semblable; veu que selon la doctrine erronnee de nos Adversaires, ce n'est plus du vrai pain en substance apres la consecration, ains seulement l'apparence, la forme exterieure & les accidens du pain. Partant c'est avec raison que l'Ecriture appelle ceux-là *serpent & hommes*, puis que c'estoit vn vrai serpent, & des vrais hommes, ou à tout le moins de vrais corps humains, desquels les Anges se servoyent en leurs actions; mais ce seroit sans raison d'appeller pain & coupe ce qui ne l'est pas: puis donc que l'Apostre les appelle encore pain & coupe apres la consecration, c'est vn signe evident qu'ils demeurent, & qu'ils ne sont point changés au corps & au sang de Christ. Quant à l'homme

Mace-

Macedonien apparu à sainct Paul, ce n'estoit qu'une vision, & il n'est pas dit Act. 16. que ce fut vn Ange qui apparut à sainct Paul sous la forme d'vn homme Macedonien. Dabondant, l'Ecriture saincte attribue au serpent des choses qui font paroistre que ce n'estoit pas seulement vn serpent, mais aussi le Diable qui auoit emprunté le corps d'vn serpent; veu qu'il est dit que ce serpent parla à Eue, & par ses paroles trompeuses la fit rebeller contre Dieu, ce qui ne peut conuenir à vne beste, comme est le serpent. Item l'Ecriture saincte attribue aux hommes qui apparurent à Abraham des choses qui font voir que ce n'estoyent pas seulement des hommes, mais aussi des Anges ou des Esprits, qui avoyent emprunté des corps humains; veu qu'il est dit d'vn d'eux que c'estoit le Seigneur, & des deux autres qu'ils consumerent par feu les villes de Sodome & de Gomorre, ce qui ne peut convenir à des creatures purement humaines: Mais pour le regard du pain & du vin de l'Eucharistie, apres leur pretendu changement au corps & au sang de Christ, l'experience nous fait voir qu'il n'y a que du pain & du vin; veu qu'ils n'ont & ne font autre chose que ce qu'ils auoyent & faisoyent auparauant; qu'ils ont la mesme quantité, le mesme poids, les mesmes qualités, assauoir la mesme couleur, la mesme figure, & les mesmes vertus & offects; qu'ils nourrissent & fortifient le corps comme auparauant: Bref, qu'il n'apparoit aucune difference entre les hosties consacrees & celles qui ne le sont point: d'ailleurs on n'y void, on n'y gouste, on n'y

touche, ni chair, ni os, ni sang; en vn mot on n'y apperçoit aucune trace, ni aucun accident, ni aucun effect du corps & du sang de Christ.

8. A ce qu'ils disent que le corps de Christ est appelé pain, parce qu'il auoit esté pain auant la consecration; comme le serpent est appelé verge, parce qu'il auoit esté verge; & le vin est appelé eau, parce qu'il auoit esté eau: Ie respons, que le corps de Christ n'a iamais esté pain, ni le serpent verge, ni le vin eau; dautant que de ce qui a esté, il y a eu vn temps auquel on a peu dire veritablement, il est; par exemple, s'il est vrai de dire que Pierre ait marché, il s'ensuit qu'il y a eu vn temps auquel on a peu dire veritablement, Pierre marche: Donc si le corps de Christ a esté pain, le serpent verge, & le vin eau, il y a eu vn temps auquel on a peu dire veritablement, le corps de Christ est pain, le serpent est verge, & le vin est eau: or il n'y a iamais eu aucun temps auquel on ait peu dire veritablement, le corps de Christ est pain, le serpent est verge, & le vin est eau; veu que ce sont choses reellement & essentiellement differentes & dispareilles: Donc le corps de Christ n'a point esté pain, ni le serpent verge, ni le vin eau: Dieu a bien peu faire que la matiere qui estoit sous la forme essentielle de verge, fut puis apres sous la forme essentielle de serpent; mais il est impossible en toute façon qu'vn serpent soit ou ait esté verge, comme il est entierement impossible que le corps de Christ soit ou ait esté du pain.

9. A ce qu'ils disent que le corps de Christ est appelé pain, parce que le pain auoit esté converti

au

au corps de Iesus Christ; comme le serpent est appelé verge, parce que la verge auoit esté changee en serpent; & le vin est appelé eau, parce que l'eau auoit esté changee en vin: Ie respons qu'il y a grande difference entre ces exemples: 1. Dautant qu'il est dit en termes formels au chap.7. de l'Exode que la verge fut changee en serpent, & Iean 2. que l'eau fut changee en vin: mais l'Ecriture ne fait aucune mention du changement substantiel du pain au corps de Christ. 2. L'Ecriture n'appelle pas simplement le serpent verge, & le vin eau, mais elle adjoute des choses qui tesmoignent assez que ce n'estoit ni verge, ni eau; car de la verge il est dit qu'elle engloutit les verges des enchanteurs, ce qui ne peut convenir à vne verge; & quand elle appelle le vin eau, elle ne dit pas eau simplement, mais eau changee en vin: veu qu'il y a ces mesmes mots, *quand le maistre d'hostel eut gousté l'eau changee en vin*; & en effect chacun voyoit bien que c'estoit vn serpent & du vin; & partant donnant au serpent le nom de verge, & au vin le nom d'eau, personne ne se pouuoit tromper, & nul ne pouuoit douter que ce ne fut vn serpent & du vin: mais au passage sus allegué de sainct Paul il n'y a aucun mot qui face voir que le pain ait este changé au corps de Christ, & nos sens nous dictent que tous les effects & toutes les qualitez du vrai pain demeurent, & on n'apperçoit aucuns effects, parties & proprietés du corps de Christ: & partant donnant au corps de Christ le *nom de pain*, *on se pouuoit tromper*. 3. Moyse appelle le serpent verge, à cause qu'incontinent apres il fut changé en verge, & que lors

qu'il escriuoit cette histoire, c'estoit veritablement vne verge: mais le corps de Christ ne se change & n'a iamais esté changé en pain. 4. Le serpent a peu estre appelé verge, parce que le serpent a esté fait de la verge; en sorte que la matiere qui estoit sous la forme de verge a esté miraculeusement sous la forme de serpent: & partant la matiere estant demeuree, il y a eu vne vraye conuersion, & il n'y a point eu d'accidens sans sujet: mais le corps de Christ n'a iamais esté fait de pain, puis qu'on veut que la matiere & la forme perisse, & que les accidens demeurent sans sujet, ce que nous refuterons amplement en la seconde partie. 5. La verge de Moyse fut changee en vn serpent qui n'estoit pas auparauant, & l'eau fut changee en vin qui n'estoit pas auant le changement: mais ici nos Aduersaires veulent que le pain ait esté changé au corps de Christ qui estoit desia, ce que nous monstrerons estre impossible en la seconde partie. Finalement, dire que le corps de Christ est appelé pain, parce que le pain a esté conuerti au corps de Christ, est vne petition de principe, veu que nous nions vne telle conuersion: & quand elle seroit, neantmoins le mot de *pain* ne se prendroit pas pour le *corps de Christ*, puis que nous auons monstré le contraire ci-dessus: & quoi qu'vne chose prit le nom de celle dont elle est faite, il ne s'ensuit pas que cela soit tousiours, autrement on pourroit appeler le feu bois, parce qu'il a esté fait du bois: & quand cela arriue c'est par figure & non pas proprement.

10. A ce qu'ils disent, que le corps de Iesus Christ peut estre appelé pain; parce que la chose qui estoit

au

au lieu où est maintenant le corps de Christ estoit du pain : je respons 1. que la chose ne prend pas le nom de celle dont il prend la place, autrement Iean qui prendroit la place de Guillaume pourroit estre appelé Guillaume. 2. C'est vne petition de principe, puis que nous nions que Iesus Christ se mette à la place du pain ; & quand il s'y mettroit, neantmoins le mot de *pain* ne se prendroit pas pour le *corps de Christ*, puis que nous auons prouué le contraire ci-dessus, & qu'on pourroit dire auec les Lutheriens que le corps de Christ & le pain sont ensemble, ce qu'ils appellent consubstantiation: & quand le mot de *pain* se prendroit pour le *corps de Christ*, ce ne seroit que par figure: or nos Aduersaires ne veulent point ici de figures.

RESPONSE II.

II. *La seconde Response de nos Aduersaires est, que ces paroles*, Ie ne boirai plus de ce fruict ici de vigne, *se doiuent entendre du vin de la coupe de la Pasque, & non pas du vin de la coupe de l'Eucharistie ; veu que S. Luc chap. 22. les rapporte comme ayans esté seulement proferees de la coupe de la Pasque. D'autres disent que par le fruict de vigne, il faut entendre le sang de Iesus Christ, qui est appelé fruict de vigne, parce que ce fruict de vigne auoit esté changé au sang de Christ, comme le corps de Christ est appelé pain, parce que le pain auoit esté conuerti au corps de Christ.*

REPLIQVE.

12. Contre cette Reſponſe, ie di auec Monſieur Meſtrezat au liu. 2. de l'Euchar. chapit. 10. que ſainct Matthieu & S. Marc recitent cela comme proferé touchant la coupe de l'Euchariſtie, comme il appert par la lecture des paſſages Matth. 26. 28. & Marc 14. 15. D'où s'enſuit qu'il faut que cela ait eſté dit, autant de la coupe de l'Euchariſtie, que de celle de la Paſque, puis qu'on ne peut accuſer aucun des Euangeliſtes d'auoir parlé contre la verité, ni d'auoir peruerti l'ordre des choſes ſi abſurdement: Or cela s'accorde fort bien, que Ieſus Chriſt appelant fruict de vigne ce qui eſtoit dans la coupe de la Paſque, & dont il s'alloit ſeruir pour vn nouueau ſacrement, dit qu'il n'en boiroit plus, aſſauoir parce qu'apres cette ſeance à table auec ſes diſciples, il n'auoit plus à boire du vin: Car comme celui qui ayant à faire vn long voyage, s'il conuioit ſes amis, & leur diſoit au commencement du feſtin, apres auoir beu le premier coup, mes amis ie ne boirai plus auec vous du vin iuſqu'à ce que ie reuienne, il ne ſeroit pas menteur, encor qu'il beut vn autre coup durant le feſtin, dautant que ſa propoſition ſe doit entendre de la ſorte, apres ce feſtin ici ie ne boirai plus auec vous du vin iuſqu'à mon retour: De meſme Ieſus Chriſt eſtant ſur le poinct de quitter le monde pour aller à ſon Pere, & prenant le dernier ſouper auec ſes Apoſtres, où il celebra la Paſque & l'Euchariſtie, encor qu'en la celebration de la Paſque il beut du vin, & dit, *Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne*, &c. Il ne s'enſuit

pas

pas pourtant qu'en l'Eucharistie celebree au mesme souper, d'vn mesme vin, dans vne mesme coupe, Iesus Christ n'ait point beu du vin : dautant que nostre Seigneur n'oppose pas la coupe de la Pasque à celle de l'Eucharistie, comme si en celle là il eut deu boire du fruict de vigne, & non en celle ci : mais il oppose le temps du festin qu'il faisoit lors au monde, au temps du festin qu'il deuoit faire au royaume de Dieu ; en sorte que le sens de la proposition est tel, apres ce souper ici ie ne boirai plus de ce fruict de vigne iusqu'à ce iour-là que ie le boirai nouueau au royaume de Dieu. Le Concile de Vvormes, cité par Burchard au liu. 5. chap. 2. suit nostre explication quand il dit, *c'estoit du vin au mystere ou au sacrement de nostre Redemption, lors que nostre Seigneur a dit, Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne.* Augustin a les mesmes mots de ce Concile au liu. des dogmes Ecclesiast. chap. 75. & au liu. 3. du consentement des Euangelistes chap. 1. il dit, que *Sainct Luc n'a point suiui l'ordre, mais a anticipé selon sa coustume.* A quoi Bellarmin ne pouuant respondre dit, au liu. 1. de l'Euchar. chapitre 11. que *sainct Augustin n'a pas consideré ce passage assez soigneusement :* Mais Gamache docteur de Sorbonne & Professeur en Theologie dans l'Vniversité de Paris au tome 3. où il traitte des Sacremens sur la quest. 75. de la 3. partie de Thomas chap. 2. dit que sainct Matthieu & sainct Marc rapportent aussi ces paroles, *ie ne boirai plus de ce fruict de vigne*, à la coupe de l'Eucharistie, & apporte ces raisons : 1. Qu'il n'est pas raisonnable de preferer vn Euangeliste, assauoir sainct Luc, à deux, assauoir à sainct

Matthieu & à sainct Marc. 2. que sainct Augustin au liu.3. du consentement des Euangelistes ch. 1. dit que sainct Luc ne rapporte pas l'histoire en l'ordre que les choses ont esté faites, mais qu'il a anticipé selon sa coutume. 3. que l'Eglise se sert de ces mots de Iesus Christ, *Ie ne boirai plus de ce fruict de vigne*, pour prouuer que le vin est la matiere de la consecration du calice : Et en fin il conclut qu'il est plus à propos d'accorder les trois Euangelistes, & dire qu'il y auoit deux coupes, vne legale pour la Pasque, & l'autre Euangelique pour l'Eucharistie, & que ces paroles, *ie ne boirai plus de ce fruict de vigne*, se rapportent à l'vne & à l'autre coupe tant legale qu'Euangelique. Au reste quand ie cite ces Autheurs, qui n'ont pas esté inspirés diuinement, ce n'est pas pour confirmer la verité, qui n'a pas besoin de leur authorité : mais à cause que ceux de l'Eglise Romaine en font grand estat.

13. Quant aux autres (entre lesquels est Gamache) qui prennent le fruict de vigne pour le sang de Christ, qu'ils veulent auoir esté appelé fruict de vigne, parce que ce fruict de vigne auoit esté changé au sang de Iesus Christ ; ils sont refutés à peu prez par les mesmes raisons que nous auons apportees ci-dessus contre ceux qui disoyent que le corps de Christ estoit appelé pain, parce que le pain auoit esté conuerti au corps de Christ.

RESPONSE III.

14. *La troisieme Response de nos Aduersaires est, qu'encor que les mots*, rompit & donna,

soyent mis auant ces paroles, ceci est mon corps, *neantmoins Iesus Christ rompit & donna apres la prolation d'icelles, & par consequent apres la consecration & conversion du pain au corps de Christ, dautant qu'il est certain que lors qu'on presente quelque chose, & qu'on dit*, prenez, *on n'a pas encor baillé cette chose là: or Iesus Christ dit alors*, prenez, mangez, ceci est mon corps : *Donc Iesus Christ n'auoit point encore baillé ce qu'il presenta à ses disciples, quand il dit*, prenez, mangez, ceci est mon corps ; *Et partant le mot* donna, *est bien auant ces paroles*, prenez, mangez, ceci est mon corps, *mais l'action de donner est apres la prolation d'icelles ; d'où s'ensuit que Iesus Christ donna son corps, & non pas du pain : car tout ainsi que si on disoit que Pierre ayant pris vn homme, l'a tué, & l'a enseueli ; il ne s'ensuivroit pas, qu'encor qu'il eut pris & tué vn homme, il eut pourtant enseveli vn homme ; veu qu'il auroit seulement enseveli vn homme mort, & qu'il est certain qu'vn homme mort n'est pas vn homme : mais il s'ensuivroit seulement qu'il auroit enseveli ce qui demeure de reste, assauoir le corps d'vn homme. De mesme quand les Euangelistes disent, que* Iesus prit du pain, & l'ayant benit, le rompit, & le donna, disant,

prenez, mangez, ceci est mon corps ; *il ne s'ensuit pas, qu'encor qu'il ait pris, & benit du pain, il ait pourtant rompu & donné du pain; dautant qu'il rompit, & donna apres la consecration, laquelle changea le pain au corps de Christ ; mais il s'ensuit seulement qu'il rompit & donna ce qui demeura de reste, & qui pouuoit estre rompu & donné, assauoir l'espece du pain qu'il rompit, & l'espece du pain auec le corps qu'il donna.*

REPLIQVE.

15. Contre cette Responſe ie di premierement, qu'il eſt faux que Ieſus Chriſt ait rompu apres la prolation de ces paroles, *ceci eſt mon corps :* car au meſme temps que noſtre Seigneur dit à ſes diſciples, *Prenez, mangez, ceci eſt mon corps*, il leur donna ce qu'il tenoit entre les mains. Or Ieſus Chriſt rompit auant que de donner, n'eſtant pas vraiſemblable qu'ayant preſenté à ſes diſciples ce qu'il tenoit entre ſes mains, il ait retiré la main pour le rompre; Que s'il a rompu du pain, il a auſſi donné du pain; veu qu'il eſt dit dans l'Euangile qu'ayant pris du pain, il le rompit & le donna.

16. Secondement, il y a grande difference entre cette façon de parler, *Pierre a pris un homme, l'a tué, & l'a enſeueli :* & cette autre des Euangeliſtes, *Ieſus prit du pain, & l'ayant benit, le rompit, & le donna, diſant, Prenez, mangez, ceci eſt mon corps:* car en celle-là le mot de *tué* monſtre vn changement d'homme

en

en cadavre ; d'où s'ensuit qu'il n'a enseueli qu'un cadavre, qui n'est pas vn vrai homme; mais en cette-ci, il n'y a aucun mot qui monstre vne conversion substantielle du pain au corps de Christ. Outre que nous auons prouué ci-dessus, qu'en l'Eucharistie on mange du pain, & on boit du vin : or on ne mange & on ne boit qu'apres qu'on a donné.

Chapitre XIII.

Douzieme argument,

Contre le retranchement de la coupe.

1. Le douzieme argument est tiré de ces paroles de Iesus Christ, *beuuez-en tous*, & de celles-ci de S. Paul, *qu'un chacun donc s'esprouue soi mesme, & ainsi qu'il mange de ce pain & boiue de cette coupe.* Esquelles paroles Iesus Christ commande à tous ses disciples de boire de ce qui estoit dans la coupe : & S. Paul escriuant à l'Eglise de Corinthe, à tous les Saincts, & à tous ceux qui inuoquoyent le nom du Seigneur en cette ville-là, tant laics, que Ecclesiastiques, leur commande aussi de boire de ce qui estoit dans la coupe. Mais l'Eglise Romaine representatiue assemblee en Concile à Constance l'an M. CCCC. XV. en sa Session 13. a fait vne loi expresse sur ce sujet, contre l'ordonnance de Iesus Christ, contre le commandement de sainct Paul, & contre la pratique de l'Eglise Chrestienne des premiers siecles, dont voici les principales clauses.

Attendu qu'en quelques parties du monde, il y en a qui presument temerairement de dire, que le peuple Chrestien doit participer au Sacrement de l'Eucharistie sous l'vne & l'autre espece du pain & du vin, & qu'ils donnent la communion au peuple laic, non seulement sous l'espece du pain, mais aussi sous l'espece du vin; à cause de cela ce present sainct Concile general de Constance, assemblé legitimement au nom du S. Esprit, desirant pourvoir au salut des fideles contre cette erreur, declare, decerne, & determine, qu'encor que Christ ait administré à ses disciples ce venerable Sacrement sous l'une & l'autre espece du pain & du vin, & encor qu'en la primitiue Eglise les fideles ayent receu ce Sacrement sous l'une & l'autre espece; toutesfois nonobstant cela, pour euiter quelques dangers & scandales, cette coustume qui a esté introduite auec raison doit estre gardee, assauoir, que les Prestres qui disent la Messe communient sous l'une & l'autre

espece

espece du pain & du vin, mais que les laics ou le simple peuple communie seulement sous l'espece du pain : & ceux qui diront le contraire, doiuent estre chassez comme heretiques, & punis grieuement par les Eueſques ou leurs Officiaux.

2. Contre vn canon si horrible, & contre vne loi si estrange, establie par le Concile de Constance, & confirmee par le Concile de Trente, il est bien difficile d'opposer quelque chose. Car si on leur dit que cette loi est contre l'institution & le commandement de Iesus Christ, ils le confessent naifvement, puis qu'ils veulent qu'encor que Iesus Christ ait institué & administré le Sacrement de l'Eucharistie sous l'une & l'autre espece ; neantmoins il n'en faut rien faire. Si on leur dit que cette loi est contre le commandement de S. Paul, & contre la pratique de l'Eglise primitiue, ils l'auoüent ingenuement ; puis qu'ils declarent ouuertement qu'encor qu'en la primitiue Eglise les fideles ayent receu le Sacrement de l'Eucharistie sous l'une & l'autre espece ; neantmoins ceux qui le pratiqueront ainsi, doiuent estre chassés & punis comme heretiques. Voila le vrai moyen de finir toutes nos controuerses, & de nous empescher de disputer contr'eux : car si par exemple nous alleguons que S. Paul 1. Timoth. 4. a dit que *ceux qui defendent de se marier, & commandent de s'abstenir des viandes, enseignent des doctrines des diables* ; ils

n'ont qu'à respondre, qu'encor que S. Paul ait dit cela, il n'en faut rien croire, puis que l'Eglise Romaine a determiné autrement. Si encor nous alleguons que le mesme Apostre Ephes. 2. a dit *que nous sommes sauués de grace par la foi, & cela non point de nous, c'est le don de Dieu, non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie*; ils n'ont qu'à respondre, que encor que cela ait esté escrit par l'Apostre, neantmoins il ne le faut pas croire, puis que l'Eglise Romaine a determiné que nous sommes sauuez par nos œuvres & par la foy, venans de nous & des forces de nostre franc arbitre, &c. Ie vous laisse maintenant à iuger, qui sont ceux que nous devons suivre, ou ces docteurs de mensonge, ou bien Iesus Christ & ses Apostres?

3. *Les docteurs de Rome d'auiourdhui parlent vn peu autrement, & respondent qu'en ces paroles*, beuuez en tous, *le mot de* tous, *ne s'estend pas à tous les hommes, autrement il faudroit distribuer la coupe de l'Eucharistie aux Turcs, & aux Iuifs, & aux autres infideles: Il ne s'estend pas aussi à tous les hommes qui sont du corps de l'Eglise des eleus, autrement il faudroit donner la coupe aux petits enfans: mais il s'estend seulement à tous ceux à qui Iesus Christ distribuoit la coupe, asſ. aux Apostres.*

4. Contre cette Response ie di, qu'encor que Iesus Christ ait donné le commandement de boire de la coupe à ses Apostres seulement; neantmoins il faut sçauoir en quelle qualité ils ont receu ce commandement: or ce n'est pas en qualité d'Apostres, autrement il n'y auroit que les Apostres qui peussent participer à la coupe: & n'y ayant plus d'Apo-

d'Apoſtres, il la faudroit entierement retrancher, & ces petits Preſtres de village, qui ne ſont point Apoſtres, ne devroyent point boire de la coupe: en vn mot il ne faudroit plus dire la Meſſe, puis qu'il n'y a plus d'Apoſtres : Ce n'eſt pas auſſi en qualité de Paſteurs, ou de Preſtres ſacrifians ; d'autant que là où Ieſus Chriſt enſeignoit, les Apoſtres n'eſtoyent que des perſonnes priuees ; outre que c'eſt aux Paſteurs & à ceux qui adminiſtrent les Sacremens, qui ſont perſonnes publiques, de donner, mais c'eſt aux particuliers ou aux perſonnes priuees de receuoir : or les Apoſtres en la celebration de l'Euchariſtie ne firent que receuoir de Ieſus Chriſt leur maiſtre & leur Paſteur : En vn mot, les Apoſtres ne firent point la fonction de Preſtres ſacrifians ; & par conſequent ils receurent le commandement de boire de la coupe entant que fideles capables de s'eſprouuer. Ce qui eſt confirmé par l'Apoſtre ſainct Paul 1.Corinth.11. où eſcriuant à tous ceux de l'Egliſe de Corinthe, tant laics qu'Eccleſiaſtiques, comme il appert par le commencement de l'Epiſtre, leur fait ce commandement, qui deſtruit entierement la doctrine de nos Adverſaires: *qu'vn chacun donc s'eſprouue ſoi-meſme, & ainſi mange de ce pain & boiue de cette coupe.* Et eſt fort remarquable que l'Apoſtre au meſme chapitre ne dit pas ſeulement, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain*, mais auſſi, *toutesfois & quantes que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iuſqu'à ce qu'il vienne* : tellement que la commemoration de la mort de Chriſt ſe fait par la participation de la coupe, auſſi bien que par

celle du pain de l'Eucharistie : Et cela fort à propos : car puis que non seulement le corps de Christ a esté rompu en la croix, mais aussi que son sang y a esté espandu : & qu'en toute propitiation & expiation du peché, l'effusion du sang a esté tousiours en grande consideration, veu qu'elle marque mieux la mort qu'aucune autre chose : il est certain que ceux-là ne celebrent pas la memoire de la mort de Christ comme il faut, qui ne participent pas à cette partie du Sacrement, par laquelle seule est faite commemoration de l'effusion du sang de Christ.

5. Quant aux dangers & aux scandales imaginaires que les docteurs de Rome trouuent en la participation de la coupe, ie n'ay autre chose à dire sinon que Iesus Christ, en qui sont les threfors cachés de sapience, & en qui habite corporellement toute plenitude de Diuinité, les a preueus aussi bien qu'eux, & neantmoins il a institué & administré la coupe : & que sainct Paul, inspiré extraordinairement du Sainct Esprit, nonobstant ces dangers & scandales pretendus, a commandé tant aux laics qu'aux Ecclesiastiques de Corinthe de boire de la Coupe.

CHAP.

CHAP. XIV.

Trezieme argument,

Tiré des passages de l'Ecriture saincte hors l'institution de l'Eucharistie.

1. L'Ecriture saincte nous enseigne que le corps de Christ a esté formé de la semence de Dauid par la vertu du S. Esprit, & qu'il est né de la Vierge Marie. Or par la transsubstantiation on nous baille vn corps formé de pain par des paroles, comme il appert par ce qu'en a escrit le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Messe chapit. 17. *Nous offrons le corps du Seigneur fait de pain.*

2. S. Paul escriuant aux Hebreux au ch. 2. dit qu'il a fallu que Iesus Christ *fut semblable en toutes choses à ses freres.* Or comment est-il semblable à nous s'il est tout entier dans vne hostie, & tout entier dans chaque partie de l'hostie, voire tout entier en des millions d'hosties à la fois en diuers lieux?

3. Iesus Christ voulant monstrer apres sa resurrection, que son corps glorifié estoit vn vrai corps humain, & non pas vn esprit, comme ses disciples s'imaginoyent, leur dit, Luc 24. *Voyez mes mains & mes pieds, car ce suis ie moi-mesme; touchez moi & voyez, car vn esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que i'ay.* Esquelles paroles Iesus Christ monstre deux choses: L'vne, que son corps n'est pas comme vn esprit, parce qu'il a chair & os: &

BIBLIOTHEQUE DE MONTAUBAN

neantmoins nos Adversaires transforment le corps de Christ en esprit, disans qu'il est penetré auec la quantité du pain, & qu'il n'occupe point de lieu que comme les esprits, & qu'il est au Sacrement de l'Eucharistie à la maniere d'vn esprit: car voici les paroles du Cardinal Bellarmin au liu.1.de l'Eucharistie chap.2. *Christ n'a pas en l'Eucharistie la maniere d'exister des corps, mais plustost des esprits, puis qu'il est tout en chaque partie.* L'autre chose que monstre Iesus Christ est, que les sens sont iuges legitimes de la verité de son corps, puis que Iesus Christ le renvoye aux sens, disant, *touchez & voyez*: tellement que l'argument de Iesus Christ est tel; Ce que la veuë & l'attouchement vous monstre, est ce que vous devez croire de mon corps: or vous voyez & touchez que i'ay chair & os; donc vous le deuez croire. Et de là i'en forme vn autre; Ce que la veuë, le touchement, le goust, & les autres sens nous monstrent, est ce que nous deuons croire, veu que Iesus Christ ne nous renuoye pas à des iuges, ni à des tesmoins trompeurs: or nous voyons & goustons du pain & du vin en l'Eucharistie; doncques ils y sont, & par consequent ne sont pas destruits.

4. Au chap. dernier de S. Matthieu, il est dit qu'vn Ange parla ainsi aux femmes touchant Iesus Christ qu'elles cherchoyent: *Il n'est point ici, car il est ressuscité, venez, voyez le lieu où gisoit le Seigneur.* Lesquelles paroles nous fournissent deux choses: L'vne, que par la veuë on iuge du lieu où est le corps de Christ, & qu'il n'est pas là où on ne le void point, si c'est vn lieu où la veuë puisse atteindre; &

par

par conſequent puis qu'on ne void point le corps de Chriſt dans l'hoſtie, il n'y eſt pas : L'autre, que le corps de Chriſt ne peut eſtre en pluſieurs lieux, ni par conſequent en pluſieurs hoſties ; autrement la raiſon de l'Ange ne ſeroit pas bonne, d'argumenter qu'il n'eſt plus en vn lieu, parce qu'il en eſt ſorti & allé ailleurs ; puis que ſelon nos Adverſaires le corps de Chriſt peut eſtre ici & ailleurs.

5. Sainct Paul eſcriuant aux Coloſſiens au ch.3. leur dit, *Cerchez les choſes qui ſont en haut, là où eſt Ieſus Chriſt à la dextre de Dieu*, deſignant le lieu où Ieſus Chriſt eſt monté, & où il doit eſtre cherché maintenant, aſſauoir au ciel, & non pas dans l'hoſtie : ſuiuant ce que diſoit l'Egliſe ancienne, *ſurſum corda*, c'eſt à dire, *vos cœurs en haut*, ce qui eſt demeuré en l'Egliſe Romaine pour ſa conuiction.

6. Sainct Pierre Act.3. dit de Ieſus Chriſt qu'il faut que le ciel le contienne iuſqu'au temps du reſtabliſſement de toutes choſes ; d'où il appert qu'il ne faut point eſtimer que ſon corps ſoit en la terre auant ce temps-là.

7. Ieſus Chriſt dit Iean 16. *Ie delaiſſe le monde, & m'en vai au Pere :* Or par la doctrine de la tranſubſtantiation, Ieſus Chriſt eſt plus en la terre qu'il n'y fut iamais : car quand il converſoit en la terre il n'eſtoit qu'en vn lieu en meſme temps : mais par la doctrine de la tranſſubſtantiation il eſt en meſme temps en pluſieurs millions de lieuës de la terre. Et ne ſert de dire que Ieſus Chriſt a laiſſé le monde viſiblement, & quant à la converſaſion humaine, mais non pas abſolument & inuiſiblement ;

Car par ces mots, *Ie m'en vay au Pere*, Iesus Christ n'oppose pas à sa presence en la terre quelque estat invisible, ou quelque autre maniere de conversation que celle qui est ordinaire aux hommes: mais il oppose la presence de son corps en vn autre lieu, assauoir au ciel où habite le Pere, à cause qu'il s'y manifeste, & se communique d'une maniere de gloire tres-particuliere.

8. Iesus Christ dit aussi Matth. 26. *Vous aurez tousiours les povres auec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours.* Où il faut remarquer que Iesus Christ dit cela, parce qu'une femme auoit respandu sur la teste d'icelui vne boite doignement de grand prix, dequoi les Apostres indignés dirent, *A quoi sert ce degast; car cet oignement pouuoit estre vendu beaucoup & estre donné aux povres?* mais Iesus Christ iustifia l'acte de cette femme par ces paroles, *vous aurez tousiours les povres auec vous, mais vous ne m'aurez pas tousiours:* comme s'il eut dit, vous aurez tousiours les povres auec vous pour leur aider, mais vous ne m'aurez pas tousiours pour pouuoir faire des despenses sur moi, dont la valeur puisse aider aux povres: ce qui presuppose absolument l'absence du corps de Christ: car quoi que le corps de Christ ne fut en terre qu'invisiblement, comme veulent nos Adversaires, neantmoins on pourroit faire pour son corps present inuisiblement des despenses dont la valeur pourroit soulager les povres: Et de fait en la feste Dieu on fait de grands frais pour le pretendu corps de Christ, dont la valeur pourroit estre employee à la nourriture des povres.

9. Il

9. Il est dit dans le Symbole que Iesus Christ est assis à la dextre de Dieu, ce qui monstre son estat glorieux dans le ciel. Et neantmoins la doctrine de la transsubstantiation assujettit le corps de Christ à plus d'ignominie qu'il n'a iamais eu en terre; puis que par icelle son corps entre dans le ventre des hommes, parmi leurs souillures & leurs ordures : il est sujet à estre mangé de ses ennemis, voire mesmes des souris & des autres bestes: il est sujet à estre derobé, & semblable aux dieux de Laban, desquels Laban disoit à Iacob, *Pourquoi as-tu derobé mes dieux*? Et de fait il y a enuiron vingt ans qu'on executa à Paris vn larron qui auoit derobé en vne Eglise le calice, & ce Dieu dedans : & le Prestre vint és prisons auec ses ornemens sacerdoraux se mettre à genoux deuant la pochete du larron, pour retirer son Dieu: Et comme c'est vn Dieu qui ne peut se garantir d'estre derobé; aussi ne peut il se garentir d'estre brulé, comme il parut en l'embrasement de la sale du palais de Paris.

10. De tous ces passages il appert, que la doctrine de la transsubstantiation, & de la presence corporelle de Christ dans l'hostie, destruit plusieurs articles de foy contenus au Symbole des Apostres; puis qu'au lieu d'un Christ conceu du Sainct Esprit, nay de la Vierge Marie, on nous baille vn Christ, fait de pain, par les paroles d'un Prestre, bien souvent ennemi de Dieu : qu'au lieu d'un corps de Christ glorieux, on nous propose vn Christ sujet à tomber dans la bouë, qui est souvent dans le ventre parmi les ordures, qui peut estre mangé des bestes, derobé & brulé : qu'au lieu de chercher Iesus

Christ monté au ciel, on le cherche en terre sur les autels: & ce qui est le pis, au lieu d'adorer le vray Dieu, on adore vn morceau de pain.

11. Outre les passages susallegués, il y en a encore d'autres qui sont fort contraires à la doctrine de l'Eglise Romaine touchant la transsubstantiation & la presence corporelle de Christ dans l'hostie. Entre autres celui qui est contenu au chap. 24. de sainct Matthieu est fort notable, où Iesus Christ dit, *qu'és derniers temps viendront des faux prophetes, qui diront que Christ est ici ou là, & qu'il est és cabinets*; à quoi Iesus Christ ajoute, *ne le croyez point, voici ie vous l'ai predit.* Là Iesus Christ prophetise de tous les faux Christ que les hommes proposeront, soit Iuifs, soit Chrestiens: Ie di *Iuifs*, veu que nous lisons en Iosephe qu'il y a eu parmi eux de tels seducteurs qui se disoyent estre Christ, ou qui disoyent, *Christ est ici, ou là, il est au desert*: & aux Actes chap. 5. vers. 36. & 37. nous lisons chose semblable: & Hierome sur ce passage dit, que du temps de la captiuité des Iuifs, il y eut plusieurs chefs qui se disoyent estre le Christ: Ie di aussi *Chrestiens*; veu que plusieurs qui font profession d'estre Chrestiens, proposent vn Christ és cabinets: & il faut remarquer qu'és paroles de nostre Seigneur il n'y a pas, *Christ est au cabinet*, mais *és cabinets*, vn Christ en plusieurs cabinets; ce qui ne peut estre que par la doctrine de l'Eglise Romaine, qui met le corps de Christ en plusieurs lieux, & enfermé en plusieurs cabinets sur les autels: & est encore fort considerable qu'il y a au Grec ἐν ταμείοις, c'est à dire, és ciboires, ταμεῖον estant proprement

vn

vn cabinet à garder la viande : Et ſont notables les paroles de Ieſus Chriſt, *voici ie le vous ai predit*, qui monſtrent qu'il prevoyoit que les hommes ſe laiſſeroyent ſeduire & abuſer à ce Chriſt des cabinets ou des ciboires. Et Ieſus Chriſt par ces paroles, *il eſt au deſert, ou és cabinets*, n'entend pas parler des faux docteurs, qui viendront en cachette, mais du Chriſt propoſé par les faux docteurs qui diront, *Chriſt eſt ici, ou là, il eſt au deſert, il eſt és cabinets.*

12. Il y a encor vn autre paſſage contenu au ch. 10. de la premiere epiſtre de ſainct Paul aux Corinthiens, qui monſtre que ceux qui participent au Sacrement ou au ſigne, participent à la choſe ſignifiee, ſans aucune tranſſubſtantiation & ſans aucune preſence corporelle de Chriſt dans l'hoſtie. Car l'Apoſtre voulant diuertir les Corinthiens d'aſſiſter aux banquets des ſacrifices faits aux idoles, allegue que s'ils participent aux ſignes & aux ſymboles de l'idole & des diables, ils ſont participans des diables, *Ie ne veux pas* (dit-il) *que vous ſoyez participans des diables*; non pas que les ſymboles de l'idole fuſſent tranſſubſtantiees en idoles & en diables: mais c'eſt que le ſigne & le ſymbole eſt pris pour la choſe meſme, & par ainſi que celui qui eſt participant du ſigne & du ſymbole eſt participant de la choſe ſignifiee: Et c'eſt ce que l'Apoſtre prouue par l'exemple des ſignes & des ſymboles de l'Ancien & du Nouueau Teſtament : De l'Ancien en ces mots, *Voyez l'Iſrael qui eſt ſelon la chair, ceux qui mangent les ſacrifices ne ſont-ils pas participans de l'autel?* c'eſt à dire de celui à qui l'autel eſt conſacré : Du Nouueau en ces mots, *La coupe de benediction la-*

quelle nous beniſſons, n'eſt-elle pas la communion du ſang de Chriſt? & le pain que nous rompons, n'eſt-il pas la communion du corps de Chriſt? Et de là l'Apoſtre infere, que les Corinthiens participans aux choſes conſacrees aux diables, eſtoyent participans des diables; ce que recognoit Hierome ſur ce paſſage en ces mots, *le pain que nous rompons n'eſt-il pas la participation du corps du Seigneur? ainſi eſt monſtré que le pain d'idolatrie eſt la participation des diables*; ce qui ne peut eſtre entendu qu'en cette ſorte: comme le pain & la coupe de l'Euchariſtie ſont la communion de Chriſt, auſſi les viandes conſacrees aux idoles ou aux diables ſont la communion des diables: D'où s'enſuit neceſſairement qu'il faut conſiderer au pain & au vin de l'Euchariſtie, ce qu'on conſidere en tous ſignes & ſymboles, aſſauoir vne relation de ſignification, & non pas vne tranſſubſtantiation; autrement l'argument de l'Apoſtre eut eſté faux: car on lui eut peu iuſtement repliquer, que ce n'eſt pas vne bonne preuue, que quand nous mangeons ce qui eſt conſacré aux diables nous ſommes participans des diables, pource qu'en mangeant le pain conſacré à Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie nous ſommes participans de Ieſus Chriſt: car és viandes conſacrees aux idoles ou aux diables il n'y a point de tranſſubſtantiation des viandes en diables, comme il y a en l'Euchariſtie tranſſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de Chriſt, à cauſe de laquelle tranſſubſtantiation, en receuant le pain nous receuons Ieſus Chriſt.

13. Tous les paſſages allegués en ce chapitre,

&

& plusieurs autres, qui destruisent la doctrine de la transsubstantiation & de la presence corporelle de Christ dans l'hostie, ont esté si bien traittés par Monsieur Mestrezat en son second liure de l'Eucharistie, qu'il ne s'y peut rien ajouter; c'est pourquoy ie n'y insisterai pas dauantage.

CHAP. XV.

Contre l'adoration de l'hostie.

1. NOus auons prouué aux treze chapitres precedens, qu'il n'y a point de transsubstantiation, & que le corps & le sang de Christ ne sont pas au Sacrement de l'Eucharistie: & en ce chapitre nous prouuerons qu'il ne les y faut pas adorer. A la verité si les Docteurs de Rome se fussent contentez d'oster la substance du pain & du vin, nous ne nous fussions pas separés de leur communion, moyennant qu'ils eussent esté orthodoxes en tous les autres poincts fondamentaux de la foy: dautant qu'ils disent que les accidens du pain & du vin demeurent, & que les vertus de nourrir, de fortifier & de resiouïr sont des accidens: tellement qu'ils donnent aux accidens, tout ce que nous donnons à leur substance: & par ainsi il semble que la plus grande difference qu'il y a entre nous & eux, est aux mots, eux appelans accidens ce que nous appelons substance. Derechef, si les Docteurs de Rome se fussent contentés de poser la presence du

corps & du sang de Christ au Sacrement de l'Eucharistie, nous ne nous fussions pas separés de leur communion, moyennant qu'ils eussent quitté les autres erreurs qui destruisent la Religion Chrestienne : Car combien qu'vne telle doctrine soit fausse, contraire à l'Ecriture saincte, & pleine d'absurdités & de contradictions ; neantmoins nous estimons que ceux qui l'embrasseroyent, ne seroyent pas exclus du salut, moyennant que d'un cœur repentant ils recourussent à la misericorde de Dieu par vn seul Iesus Christ, qu'ils ne recognussent autre sacrifice propitiatoire que celui de la croix, qu'ils bannissent l'idolatrie, & secoüassent le ioug tyrannique de l'Antechrist, comme ont fait les Lutheriens, que nous admettons à nostre communion. Mais puis que ces Docteurs, outre tout cela, croyent que l'hostie consacree est le corps de Christ, quoi qu'elle ne soit en effect que du pain, & qu'en suite ils adorent de l'adoration souveraine cette hostie ; nous estimons qu'ils adorent vn morceau de pain, & qu'ils commettent vne idolatrie aussi grande que celle des Payens : Et puis qu'il ne faut point auoir de communion auec les idolatres, c'est auec iuste raison que nous nous sommes separez de leur communion. Nous prouuons donc qu'il ne faut pas adorer l'hostie consacree par les raisons suivantes.

2. Premierement, si le corps & le sang de Christ ne sont pas dans l'hostie consacree, il s'ensuit qu'il ne les y faut pas adorer, & que l'hostie consacree ne doit pas estre adoree. Or le corps & le sang de Christ ne sont pas dans l'hostie consacree, comme

nous

nous auons prouué en toute cette partie, & le prouuerons en la seconde partie de ce liure. Donc le corps & le sang de Christ ne doiuent pas estre adorés dans l'hostie consacree, & en suite on ne doit pas adorer l'hostie consacree.

3. Secondement, il faut celebrer le Sacrement de l'Eucharistie, comme les Apostres l'ont celebré auec Iesus Christ : l'exemple des Apostres estant le vrai modele sur lequel on se doit regler. Or en la premiere celebration de l'Eucharistie, les Apostres ne sortirent point de table pour se mettre à genoux deuant le Sacrement de l'Eucharistie, & pour l'adorer : Et l'Ecriture ne fait aucune mention d'une telle adoration : S. Paul mesme 1. Corint. 11. enseignant ce qu'il faut faire pour participer dignement au Sacrement de l'Eucharistie, recommande seulement de s'esprouuer soi-mesme, *qu'un chacun* (dit-il) *s'esprouue soi-mesme, & ainsi mange de ce pain & boiue de cette coupe* : il ne dit pas qu'on se mette à genoux deuant le Sacrement & qu'on l'adore.

4. En troisieme lieu, Iesus Christ en l'Euangile dit en termes exprez, *Un seul Dieu tu adoreras, & à lui seul tu serviras.* Or le corps & le sang de Christ ne sont point Dieu, mais sont creatures de Dieu. Donc le corps & le sang de Christ ne doiuent pas estre adorés, quand mesmes ils seroyent au Sacrement de l'Eucharistie. Et ne sert de dire, que ce n'est pas seulement son corps & son sang, mais aussi son ame & sa Diuinité, qui sont au Sacrement de l'Eucharistie, & que c'est Iesus Christ Dieu & homme tout ensemble qu'on y adore. Car contre cela ie forme cette quatrieme raison.

5. On n'eſt pas obligé de ſe mettre à genoux deuant toutes les choſes où Dieu eſt; autrement il faudroit ſe mettre à genoux deuant le bois & la pierre, deuant les plantes & les animaux, bref deuant toutes les creatures, puis que Dieu eſt par tout. Et on n'eſt pas obligé d'adorer Dieu par tout où il eſt, autrement on ſeroit obligé de l'adorer dans les herbes, dans les beſtes, & dans les autres creatures; mais ſeulement on eſt obligé de l'adorer là où il ſe manifeſte, & où il apparoit d'une façon extraordinaire, comme dans le ciel; à cauſe dequoi Ieſus Chriſt nous exhorte de dire en priant, *Noſtre Pere qui es és cieux.* Or Ieſus Chriſt entant que Dieu ne ſe manifeſte, & n'apparoit pas dauantage dans l'Euchariſtie que dans le Bapteſme; & Ieſus Chriſt entant que Dieu eſt egalement dans l'un & dans l'autre Sacrement. Donc puis qu'on n'eſt pas obligé d'adorer Ieſus Chriſt dans le Sacrement du Bapteſme, on n'eſt pas auſſi obligé de l'adorer dans le Sacrement de l'Euchariſtie; veu meſmement qu'il n'y apparoit, ni entant que Dieu, ni entant qu'homme.

CHAPITRE XVI.

Contre le Sacrifice de la Meſſe.

1. DAVTANT que les Docteurs de l'Egliſe Romaine ſe plaignent ordinairement, que nous leur impoſons en cette queſtion du Sacrifice

crifice de la Messe, ie produirai premierement ce qu'en a determiné le Concile de Trente, lequel ils croyent n'auoir peu errer en la foi; & puis apres ie le refuterai. Or ce qu'en a determiné le Concile de Trente se void en la Session 22. en ces termes:

Attendu que la perfection n'estoit pas sous le Vieil Testament, comme tesmoigne l'Apostre S. Paul, à cause de l'infirmité de la sacrificature Leuitique; il a fallu, Dieu le Pere des misericordes l'ordonnant ainsi, qu'il s'eleuast vn autre Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec, ass. nostre Seigneur Iesus Christ, qui peust amener à perfection ceux qui deuoyent estre sanctifiés. Icelui donc nostre Dieu & nostre Seigneur, encor qu'il deust s'offrir vne fois à Dieu le Pere sur l'autel de la croix en mourant, afin qu'il y operast vne redemption eternelle. Toutesfois puis que par sa mort, son Sacerdoce ne deuoit pas estre aboli; au dernier souper, & en la nuict que il fut liuré, afin de laisser à l'Eglise sa chere espouse, vn sacrifice visible, comme la nature des hommes requiert, par lequel fut representé le sacrifice sanglant qu'il deuoit faire vne fois en la croix, & que la memoire d'icelui en demeurast iusqu'à la fin des siecles, & que la vertu salutaire d'icelui fut appliquee en remission des pechés que nous commettons tous les iours; declarant qu'il auoit esté constitué pour tousiours Sacrifi-

cateur selon l'ordre de Melchisedec; offrit à Dieu le Pere son corps & son sang sous les especes du pain & du vin ; & les donna sous ces mesmes symboles à ses Apostres, lesquels il establit alors Sacrificateurs ou Prestres du Nouueau Testam. & commanda à eux & à leurs Successeurs en la Prestrise de les offrir ; & cet establissement fut fait par ces mots, Faites ceci en memoire de moi; comme l'Eglise Catholique l'a tousiours entendu & enseigné. Car ayant celebré la vieille Pasque, que la multitude des enfans d'Israel immoloit en memoire de la sortie d'Egypte ; il institua la nouuelle Pasque, voulant que l'Eglise l'immole, par le ministere des Prestres, sous les signes visibles, en memoire de son passage de ce monde au Pere, lors qu'il nous a rachetés par l'effusion de son sang, & nous a retirés de la puissance des tenebres, & nous a transportés en son Royaume. Et c'est cette oblation nette, qui ne peut estre contaminee par aucune indignité, ni par aucune malice de ceux qui l'offrent ; laquelle aussi le Seigneur par son Prophete Malachie a predit deuoir estre offerte nette, en son Nom, qui deuoit estre grand entre les Nations ; & laquelle l'Apostre S. Paul écriuant aux Corinthiens, monstre clairement, quand il dit, que ceux qui sont souïllés & contaminés par la participation

de la

de la table des Diables, ne peuuent estre faits participans de la table du Seigneur. En fin, c'est celle qui estoit figuree par les sacrifices anciens, & qui contient tous les biens qui estoyent signifiés par iceux. Et dautant qu'en ce diuin sacrifice qui se fait en la Messe, est contenu & immolé non sanglamment, le mesme Christ qui s'est offert soi mesme sanglamment en l'autel de la croix; le S. Synode enseigne que ce sacrifice est vrayement propitiatoire, &c. veu que par cette oblation le Seigneur estant appaisé, & nous fauorisant de la grace & du don de repentance, il pardonne les crimes & les pechés les plus grands: Car c'est vne mesme hostie; & celui qui offre maintenant par le ministere des Prestres, est le mesme qui s'offrit alors soi mesme en la croix, la difference consistant seulement en la maniere d'offrir; & les fruicts de l'oblation sanglante sont receus abondamment par cette oblation non sanglante. Partant on l'offre deuëment selon la tradition des Apostres, non seulement pour les pechés des fideles viuans, pour leurs peines & pour leurs satisfactions, & pour leurs autres necessités; mais aussi pour ceux qui sont morts en Christ, & qui n'ont pas esté pleinement purgés de leurs pechés, &c. Apres tout cela il forme les Canons suivans.

Canon 1. *Si quelcun dit, qu'en la Messe on n'offre pas vn vrai & propre sacrifice, ou qu'offrir n'est autre chose que nous donner Iesus Christ à manger, qu'il soit anatheme.*

Canon 2. *Si quelcun dit, que par ces paroles, faites ceci en memoire de moi, Christ n'a pas institué les Apostres, Prestres; & qu'il n'a pas ordonné qu'eux & les autres Prestres offrissent le corps & le sang, qu'il soit anatheme.*

Canon 3. *Si quelcun dit, que le Sacrifice de la Messe n'est qu'un sacrifice de louange & d'action de graces, ou vne simple commemoration du sacrifice de la croix, & qu'il n'est pas propitiatoire, ou qu'il profite seulement à celui qui le prend, & qu'il ne doit pas estre offert pour les viuans & pour les morts, pour les pechés, pour les peines, pour les satisfactions, & pour les autres necessitez, qu'il soit anatheme.*

Canon 4. *Si quelcun dit, que le sacrifice de la Messe est injurieux au sacrifice de la croix, & deroge à icelui, qu'il soit anatheme.*

Canon 5. *Si quelcun dit, que c'est vne imposture de celebrer des Messes en l'honneur des Saincts, & pour obtenir leur interceſsion envers Dieu, qu'il soit anatheme.*

Canon 6. *Si quelcun dit, que le Canon de la Messe contient des erreurs, & qu'à cause de*

cela

cela il le faut abolir, qu'il soit anatheme, &c.

Dans le decret qui suit immediatement les Canons, ces trois choses se trouvent:

1. *Qu'il n'y a aucune œuvre si saincte ni si divine que ce redoutable mystere par lequel cette hostie viuifiante qui nous a reconciliés à Dieu, est immolee tous les iours par les Prestres.*

2. *Que les Ordinaires defendent de donner ni de prendre aucune chose pour la celebration des Messes.* 3. *Que les mesmes Ordinaires bannissent entierement de l'Eglise le certain nombre de Messes & de chandelles, inuenté plustost par la superstition que par la vraye Religion.*

2. De cette doctrine du Concile de Trente on peut receuillir les douze propositions suivantes. 1. Que le sacrifice de la Messe est vn vrai & propre sacrifice. 2. Que le sacrifice de la Messe est vn sacrifice du corps & du sang de Iesus Christ sous les accidens du pain & du vin. 3. Que le sacrifice de la Messe est vn sacrifice propitiatoire. 4. Que le sacrifice de la Messe est vn sacrifice visible, comme la nature des hommes requiert. 5. Que le sacrifice de la Messe est vn sacrifice representatif, commemoratif, & applicatif du sacrifice de la croix. 6. Que le sacrifice de la Messe est le sacrifice de Christ selon l'ordre de Melchisedech. 7. Que l'establissement des Prestres du Nouueau Testament, & des Sacrificateurs du corps de Christ a esté fait par ces paroles, *faites ceci en memoire de*

moi. 8. Que le sacrifice de la Messe & celui de la croix ne different sinon en la maniere d'offrir. 9. Que le sacrifice de la Messe est pour les viuans & pour les morts, ou pour les ames qui sont en Purgatoire. 10. Qu'il faut celebrer la Messe en l'honneur des Saincts, & pour obtenir leur intercession envers Dieu. 11. Que dans le Canon de la Messe il n'y a aucune erreur. 12. Qu'on ne donne, & qu'on ne prenne rien pour la celebration de la Messe.

3. Contre ces douze propositions, qui contienent la doctrine de l'Eglise Romaine touchant le sacrifice de la Messe, i'apporte les argumens suivans. Le premier est tiré de ce que le corps & le sang de Iesus Christ ne sont pas reellement sous les accidens du pain & du vin en cette sorte. Si le corps & le sang de Christ ne sont pas reellement sous les accidens du pain & du vin, il s'ensuit qu'ils n'y sont pas sacrifiés : & par consequent qu'il n'y a point de sacrifice en la Messe ; puis que selon nos Adversaires le sacrifice de la Messe est le sacrifice du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin : Or le corps & le sang de Christ ne sont pas reellement sous les accidens du pain & du vin, comme nous auons prouué en cette premiere partie, & le prouuerons en la seconde : Donc le corps & le sang de Christ n'y sont pas reellement sacrifies, & par consequent il n'y a point de sacrifice en la Messe qu'imaginaire.

4. Le deuxieme argument est tiré de la definition du sacrifice telle qu'elle nous est donnee par nos Adversaires. Le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de

de la Messe chap. 2. le definit ainsi, *Le sacrifice est vne oblation externe faite à Dieu seul, par laquelle en recognoissance de l'infirmité humaine & de la maiesté diuine, le ministre legitime consacre par vne ceremonie mystique, & destruit vne chose sensible & permanente.* De ces dernieres paroles, assauoir qu'une chose sensible est destruite, ie forme deux raisonnemens qui destruisent le sacrifice de la Messe. 1. En tout vrai sacrifice la chose sacrifiee doit tomber sous les sens : Or le corps & le sang de Christ, qu'on pretend sacrifier en la Messe sous les accidens du pain & du vin, ne tombent point sous les sens : Donc le corps & le sang de Christ, qu'on pretend estre sous les accidens du pain & du vin, ne sont point la chose sacrifiee ; ou s'ils sont la la chose sacrifiee, le sacrifice de la Messe n'est pas vn vrai sacrifice. 2. En tout vrai sacrifice la chose sacrifiee doit estre entierement destruite, c'est à dire qu'elle soit tellement changee qu'elle cesse d'estre ce qu'elle estoit auparauant, comme dit Bellarmin en termes exprez au lieu susallegué : Or au pretendu sacrifice de la Messe le corps & le sang de Christ ne sont point destruits : Donc au pretendu sacrifice de la Messe le corps & le sang de Christ ne sont pas la chose sacrifiee.

5. A ces deux raisonnemens, Bellarmin au liu. 1. de la Messe chapitre 27. & les autres Docteurs de de Rome, respondent 1. *Que le corps de Christ simplement, n'est pas la chose sacrifiee en la Messe, mais que c'est le corps de Christ, entant qu'il est sous l'espece du pain : & au regard de l'espece du pain, le corps de Christ est tout à fait visible.* 2. *Ils respon-*

dent qu'au sacrifice de la Messe le corps de Christ est destruit au regard de son estre sacramentel, mais non pas au regard de son estre naturel : car quand il est mangé en l'Eucharistie, il cesse d'estre sous l'espece du pain : Ils aioutent, que l'oblation du pain, & l'oblation du corps de Christ, ne constituent qu'un seul & mesme sacrifice ; parce (disent-ils) *qu'on n'offre pas le pain simplement, mais qu'on offre le pain comme deuant estre consacré & conuerti au corps de Christ : & on n'offre pas le corps de Christ simplement, mais le corps de Christ sous l'espece du pain, & fait de pain : Partant, comme entre les Hebreux on offroit vne brebis viue, & on l'offroit encor' estant morte ; & quoi que la viue & la morte fussent differentes en espece ; neantmoins ce n'estoyent pas deux sacrifices, mais vn seul & mesme sacrifice ; veu que la brebis viue estoit offerte comme deuant estre consacree à Dieu par la mort, & puis apres comme deuant estre consumee par le feu : De mesme, quoi que le pain & le corps de Christ soyent des choses fort diuerses ; neantmoins ils ne font qu'un seul sacrifice, qui est le pain conuerti au corps de Christ, & le corps de Christ sous l'espece du pain offert à Dieu.*

6. Contre cette Responſe ie di premierement, que le corps de Chriſt n'eſt pas viſible par l'eſpece du pain, puis qu'elle nous le cache, & nous empeche de le voir : & quoi qu'une ſubſtance puiſſe eſtre dite viſible & cognoiſſable par ſes accidens ; neantmoins elle ne l'eſt iamais par les accidens d'une autre ſubſtance : Et partant Ieſus Chriſt peut eſtre dit viſible par ſes propres accidens, mais non pas par les accidens du pain, qui ſont tout à fait ſembla-

blables és hosties consacrees & non consacrees: Et c'est vne fuite ridicule de dire que le corps de Christ est visible sous l'espece du pain, parce que cette espece est visible : car comme on ne void pas le vin dans le tonneau, parce qu'on void le tonneau ; & on ne void pas l'argent enfermé dans la bourse, parce qu'on void la bourse ; aussi on ne void pas le corps de Christ sous l'espece du pain, parce qu'on void l'espece du pain, puis que cette espece nous empéche de le voir.

7. Secondement, ie di que selõ nos Adversaires on ne peut distinguer dans l'hostie que quatre choses, ass. la substãce du pain, les accidens du pain, le corps de Christ, & la presence du corps de Christ sous les accidens du pain ; & il faut necessairement qu'au sacrifice de la Messe, vne de ces quatres choses soit sacrifiee & destruite, ou plusieurs d'icelles, afin qu'il soit vn vrai sacrifice : Or ce ne peut pas estre la substance du pain qu'on pretend se changer au corps de Christ par la consecration ; dautant qu'il s'ensuivroit 1. que ce seroit vn sacrifice de pain, & non pas du corps de Christ. 2. Que le sacrifice de la Messe & le sacrifice de la croix ne seroyent pas le mesme au regard de la chose offerte & sacrifiee ; veu qu'en la croix le corps de Christ a esté offert & sacrifié, & non pas du pain. 3. Que le sacrifice de la Messe ne seroit pas visible ou sensible ; veu que le changement du pain au corps de Christ ne tombe point sous les sens ; toutes lesquelles choses sont contraires au Concile de Trente, & à la doctrine de l'Eglise Romaine. Ce ne peut estre aussi l'espece du pain, ou les accidens du pain ; au-

trement ce seroit vn sacrifice d'accidens, & non pas du corps de Christ ; & le sacrifice de la Messe, & celui de la croix, ne seroyent pas le mesme au regard de la chose offerte, ce qui est contraire au Concile de Trente & à la doctrine de l'Eglise Romaine : & puis qu'en tout vrai sacrifice la chose sacrifiee est destruite; il s'ensuivroit que le sacrifice de la Messe se feroit dans l'estomac du Prestre quelque temps apres que la Messe est acheuee: car il faut quelque temps pour destruire les especes par la digestion, sur tout si l'estomac du Prestre est debile, ou affligé de lienterie. Ce ne peut estre non plus le corps de Christ ; dautant qu'en tout vrai sacrifice la chose sacrifiee doit estre destruite, & que le corps de Christ n'est pas destruit au sacrifice de la Messe; veu que Iesus Christ ne meurt plus. Rom.6. mais est tousiours viuant, & demeure eternellement, Hebr.7. En fin, ce n'est pas la presence du corps de Christ sous l'espece du pain ; dautant que cette presence n'est pas le corps, mais seulement vn accident du corps : & partant ce seroit le sacrifice d'vn accident, & non pas du corps de Christ; & le sacrifice de la Messe & le sacrifice de la croix, ne seroyent pas le mesme au regard de la chose sacrifiee, ce qui est contraire au Concile de Trente & à la doctrine de l'Eglise Romaine: & puis qu'en tout vrai sacrifice la chose sacrifiee est destruite, il s'ensuivroit que le sacrifice de la Messe se feroit dans dans l'estomac du Prestre, mesmes apres la Messe acheuee, dautant que la presence du corps de Christ subsiste sous l'espece du pain, iusqu'à ce que l'espece ou les accidens du pain soyent destruits

par

par la digestion, comme confessent tous nos Adversaires.

8. En troisieme lieu, contre ce qu'ils respondent, qu'au sacrifice de la Messe le corps de Christ est destruit au regard de son estre sacramentel, mais non pas au regard de son estre naturel : Ie di que l'estre sacramentel est vn estre significatif; veu que comme le sacrement est vn signe, aussi ce qui est sacramentel est significatif : or l'estre significatif est vn estre relatif, puis que le signe est relatif à la chose signifiee : donc l'estre sacramentel est vn estre relatif: Et puis que l'estre relatif, ou la relation, n'est qu'un accident ; par exemple, estre pere est vn accident de l'homme ; il s'ensuivra que l'estre sacramentel du corps de Christ, ne sera qu'un accident d'icelui ; & par consequent qu'au sacrifice de la Messe, il ne se destruira & ne se sacrifiera qu'un accident du corps de Christ, & non pas le corps mesme. Dabondant, le sacrifice de la Messe & le sacrifice de la croix, sont le mesme au regard de la chose sacrifiee, comme pose le Concile de Trente : Or ce n'est pas l'estre sacramentel, mais l'estre naturel de Iesus Christ, qui a esté sacrifié & destruit en la croix : donc ce n'est pas l'estre sacramentel, mais l'estre naturel de Iesus Christ, qui est sacrifié & destruit au sacrifice de la Messe. Que si l'estre naturel de Christ, n'est pas destruit en la Messe, comme il est tresceretain, il est euident que le sacrifice de la Messe & le sacrifice de la croix ne sont pas le mesme au regard de la chose sacrifiee, ce qui est contraire au Concile de Trente & à la doctrine de l'Eglise Romaine. Si par l'estre sacramentel on en-

tend le pain, ou les accidens du pain; il s'enſuivra que le pain ou les accidens du pain ſont ſacrifiés, ce qui a eſté refuté au nombre precedent : Outre que quand le pain eſt deſtruit ſelon eux, c'eſt alors que le corps de Chriſt commence d'y eſtre, bien loin d'eſtre deſtruit : Et c'eſt vne choſe ridicule de dire que le corps de Chriſt eſt deſtruit, parce que les accidens du pain ſont deſtruits : car ſi vn homme n'eſt pas deſtruit, quand meſme il perdroit tous les accidens qui couvrent la ſuperficie de ſon corps, & qu'on lui oſteroit la peau qui paroit aux yeux, à plus forte raiſon on ne doit pas dire, que le corps de Chriſt ſoit deſtruit, quoi que les accidens du pain, qui ſelon eux couvrent ſon corps, ſoyent deſtruits, veu principalement qu'ils n'appartiennent point à ſon corps. Si par l'eſtre ſacramentel du corps de Chriſt, on entend ſon eſtre au ſacrement, c'eſt à dire ſa preſence ſous l'eſpece du pain, comme veut Bellarmin, qui ajoute cette raiſon rapportee ci-deſſus au nombre 5. *Car quand il eſt mangé en l'Euchariſtie il ceſſe d'eſtre ſous l'eſpece du pain* : Ie di qu'il s'enſuivra 1. que le ſacrifice ſera d'vn accident, & non pas du corps de Chriſt, puis que la preſence n'eſt pas le corps de Chriſt, mais vn accident d'icelui. 2. Que le ſacrifice de la Meſſe & celui de la croix ne ſeront pas le meſme au regard de la choſe ſacrifiee. 3. Que le ſacrifice de la Meſſe ſe fera ſeulement dans l'eſtomac du Preſtre, parce que cette preſence n'eſt point deſtruite qu'apres la manducation de l'hoſtie par le Preſtre. 4. Que la choſe eſt deſtruite, quand la preſence d'icelle en vne autre ou ſous vn autre eſt

deſtruite:

destruite : & par ainsi l'ame de l'homme sera destruite, quand sa presence dans le corps sera destruite; & Dieu sera destruit, quand le bois est brulé, veu qu'il n'est plus dans le bois, & encore plus si tout le monde estoit reduit à neant, veu qu'il ne seroit plus dans le monde. 5. Que la iustice de Dieu ne sera plus la mesme, veu que n'ayant peu autrefois estre satisfaite que par la mort de Christ, & par la destruction de son estre naturel, maintenant Dieu est appaisé, les pechés sont expiés, & la iustice de Dieu est satisfaite par la seule destruction d'vn estre sacramentel d'icelui, puis que le sacrifice de la Messe est propitiatoire pour les pechés des viuans & des morts.

9. En quatrieme lieu, ie di qu'il y a grande difference entre la brebis viue & la mesme morte d'vn costé, & le pain & le corps de Christ de l'autre; dautant que la substance de la brebis ne perissoit qu'en partie, mais toute la substance du pain perit entierement : Le corps de la brebis viue & de la morte estoit le mesme, mais le corps du pain & de Christ sont tout à fait diuers. Outre qu'on ne sçauroit conceuoir, comment vne chose qui n'est rien du tout, comme la sustance du pain apres la consecration, & le corps de Christ qui est vne chose reelle, constituent vne mesme chose sacrifiee, & appartenante à l'essence du sacrifice de la Messe. Car selon Bellarmin au lieu susallegué, & selon les autres Docteurs de Rome, le sacrifice de la Messe est composé de deux parties essentielles, assauoir de la consecration par laquelle le pain est destruit au regard de sa substance, & conuerti au

corps de Christ; & de la consomption ou destruction du Sacrement, assauoir de l'espece du pain & de l'estre sacramentel du corps de Christ dans l'estomac du Prestre: or comme vn tout essentiel; pour exemple vn homme, n'est pas vn tout essentiel, & n'est pas homme, que lors qu'il a toutes ses parties essentielles: Aussi le sacrifice de la Messe n'est point sacrifice de la Messe, qu'il n'aye toutes ses parties essentielles; & parce qu'il ne les a iamais toutes selon nos Aduersaires, que par la consomption & destruction de l'espece du pain & de l'estre sacramentel du corps de Christ dans l'estomac du Prestre, laquelle se fait ordinairement apres la Messe parachenee; il est euident que le sacrifice de la Messe ne se fait qu'apres la Messe; & par consequent que personne n'a iamais assisté au sacrifice de la Messe; & que le Prestre mesme ne sçait pas lors qu'il sacrifie, veu qu'il ne sçait pas le temps precis de la destruction de l'espece du pain par la digestion; & par consequent qu'il ne sacrifie pas entant qu'homme, mais entant qu'animal, ou plustost en quelque autre qualité beaucoup moindre.

10. Le troisieme argument contre le pretendu sacrifice de la Messe peut estre formé en cette sorte. Ou l'essence du sacrifice de la Messe consiste en l'oblation du pain & du vin, ou en la consecration & conuersion d'iceux au corps & au sang de Christ, ou en l'oblation du corps & du sang de Christ par quelques paroles expresses, ou en la fraction du sacrement & au meslange de l'espece du pain auec celle du vin, ou en la distribution & consomption du sacrement; veu qu'il n'y a que ces cinq actions,

en

en l'une desquelles, ou en plusieurs d'icelles, puisse consister l'essence du sacrifice de la Messe, comme marque le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 27. Or il n'y a aucune de ces actions esquelles puisse consister l'essence, ni vne partie de l'essence du sacrifice de la Messe, ce que nous prouuons ainsi.

11. Premierement, que l'oblation du pain & du vin ne soyent pas le sacrifice de la Messe, ni de l'essence d'icelui, il appert, de ce que le sacrifice de la Messe, selon le Concile de Trente, & la doctrine de l'Eglise Romaine, est le sacrifice & l'oblation du corps & du sang de Christ sous les especes du pain & du vin, & non pas le sacrifice & l'oblation du pain & du vin; l'oblation de choses si viles ne pouuant estre l'vnique sacrifice qu'on pretend auoir succedé à tous les sacrifices anciens. Et de fait si le sacrifice de la Messe consistoit en l'oblation du pain & du vin, la transsubstantiation seroit superflue, puis qu'on n'auroit pas besoin du corps & du sang de Christ pour faire la propitiation, si nous l'obtenions par l'oblation du pain & du vin. Mais parce que Bellarmin au lieu sus-allegué, & les autres Docteurs de Rome sont d'accord que l'oblation du pain & du vin n'est pas de l'essence du sacrifice de la Messe, ie ne m'y arresterai pas dauantage.

12. Secondement, que la consecration par laquelle on pretend que le pain & le vin sont conuertis au corps & au sang de Christ, ne soyent pas le sacrifice de la Messe, ni vne partie essentielle d'icelui, il appert, de ce qu'il s'ensuivroit que le pain

& le vin seroyent la chose sacrifiee, ce que nous auons refuté ci-dessus au nombre 7. Car cela est proprement sacrifié, qui est destruit: or il n'y a, selon nos Aduersaires, que le pain & le vin qui soyent destruits par la consecration : & tant s'en faut que par la consecration le corps & le sang de Christ soyent sacrifiés & destruits, qu'au contraire ils commencent d'estre au sacrement par la consecration & transsubstantiation. Outre que le sacrifice de la Messe, selon le Concile de Trente, est vn sacrifice visible: or la transsubstantiation ou la conuersion du pain & du vin au corps & au sang de Christ, n'est ni visible, ni sensible. En fin il faut que le corps de Christ soit au sacrement auant que de l'y sacrifier: or par la consecration & transsubstantiation le corps de Christ commence seulement d'estre au sacrement : donc il n'y est pas sacrifié par icelles. Que si on répond, que par la consecration Christ est immolé mystiquement, & non sanglamment, ie replique auec Bellarmin au lieu sus-allegué, que ce ne sera qu'vne immolation mystique & en signe, & par consequent ce ne sera pas vne vraye immolation, ni vn vrai sacrifice, qui requiert necessairement la mort ou la destruction de la chose immolee & sacrifiee. En vn mot, la consecration, selon nos Aduersaires, se fait par ces paroles, *ceci est mon corps*, qui ne marquent point l'immolation, ni le sacrifice du corps de Christ. Et puis que tout vrai sacrifice est vne oblation faite à Dieu seul, il est euident que le sacrifice de la Messe, qu'*on* pretend estre vn vrai sacrifice, ne se fait point par la consecration, ou par ces paroles, qu'on pretend estre con-

consecrantes, *Prenez, mangez, ceci est mon corps*; veu qu'alors Iesus Christ n'offroit pas son corps à Dieu, mais à ses disciples.

13. En troisieme lieu, que l'oblation du corps & du sang de Christ à Dieu ne soyent pas de l'essence du sacrifice de la Messe, il appert, de ce que Iesus Christ, qui selon nos Adversaires, a institué & celebré le premier le sacrifice de la Messe, n'a fait aucune oblation de son corps & de son sang à Dieu, comme avouë Bellarmin au lieu sus-allegué; veu que Iesus Christ dit, *Prenez, mangez, ceci est mon corps*, l'offrant à ses disciples, & non pas à Dieu. Mais parce que Bellarmin au liure 1. de la Messe chap. 27. & les autres Docteurs de Rome, confessent que l'oblation du corps & du sang n'est pas de l'essence du sacrifice de la Messe, ie ne m'y arresteray pas dauantage. Ie diray seulement que quand ils veulent que l'oblation du pain & du vin, & l'oblation du corps & du sang de Christ, appartiennent à l'integrité du Sacrifice de la Messe, quoi que elles n'appartiennent pas à l'essence d'icelui; ils font tort à nostre Seigneur Iesus Christ, l'accusans d'auoir celebré vn Sacrifice mutilé, puis qu'il n'a fait, selon eux, aucune de ces oblations; & se glorifians de celebrer le Sacrifice de la Messe plus entier que n'a pas fait Iesus Christ, ce qui est insupportable.

14. En quatrieme lieu, que la fraction du Sacrement ne soit pas de l'essence du Sacrifice de la Messe, il appert, de ce que la fraction du Sacrement, selon eux, n'est autre chose que la fraction de l'espece du pain en trois parties, sous chacune des-

quelles le corps de Iesus Christ demeure tout entier, viuant, & glorieux. Or la fraction de l'espece, ou des accidens du pain, ne peut estre ni le Sacrifice de la Messe, ni vne partie essentielle d'icelui : outre que selon nos Aduersaires, encor que l'hostie consacree tombat dans le calice, & se meslat auec l'espece du vin, auant qu'estre rompue, le Sacrifice de la Messe ne laisseroit pas d'estre vrai Sacrifice, Mais parce que Bellarmin au lieu sus allegué, & les autres Docteurs de Rome, confessent que la fraction du Sacrement n'est pas de l'essence du Sacrifice de la Messe, ie ne m'y arresteray pas dauantage. Ie diray seulement qu'ils se trompent, quand ils disent que Iesus Christ n'a pas rompu ; car c'est dementir les trois Euangelistes & l'Apostre S. Paul, qui posent en termes exprez que Iesus Christ rompit.

15. En cinquieme lieu, que la consomption ou destruction du Sacrement ne soit pas de l'essence du Sacrifice de la Messe, il appert, de ce que la destruction du Sacrement ne se fait que dans l'estomac du Prestre, par la digestion des accidens du pain & du vin : ce qui arriue ordinairement apres la Messe acheuee. Or le Sacrifice de la Messe ne se fait pas apres la Messe. Dabondant, le Concile de Trente Sess. 22. dit en termes exprez que le Sacrifice de la Messe est visible : or la destruction du Sacrement dans l'estomac du Prestre n'est pas visible: & est fort considerable que le Sacrifice de la Messe n'est iamais qu'il n'ait toutes ses parties essentielles: & partant, si la destruction du Sacrement est de l'essence du Sacrifice de la Messe, il est cuident que le

Sacri-

Sacrifice de la Messe n'est iamais auant la destruction du Sacrement, & par consequent qu'il est ordinairement apres la Messe, ce qui est absurde. Adioutez à cela, qu'en tout vrai sacrifice on offre quelque chose à Dieu : or en la destruction du Sacrement dans l'estomac du Prestre on n'offre rien à Dieu. Finalement en tout vrai sacrifice la chose sacrifiee perit : or en la destruction du Sacrement dans l'estomac du Prestre, le corps & le sang de Christ, qu'on pretend estre la chose sacrifiee, ne sont point destruits, comme il a esté prouué ci-dessus, toutes leurs evasions ayans esté refutees.

16. Le Cardinal Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 27. respond, qu'*en la consecration de l'Eucharistie, trois choses se font, esquelles consiste l'essence du sacrifice de la Messe: La premiere est, qu'une chose profane deuient sacree; parce que le pain, qui est vne chose terrestre & commune, est conuerti par la consecration au corps de Christ, qui est vne chose tres-sacree : La seconde est, que cette chose sacree, assauoir le corps de Christ, est offerte à Dieu, lors qu'on la pose sur l'autel, ce qui se fait aussi par la consecration; veu que par icelle le corps de Christ commence d'estre sur l'autel : La troisieme est que la chose offerte, assauoir le corps de Christ, au moyen de la consecration est ordonnee & destinee à vne vraye & reelle destruction; dautant que par la consecration le corps de Christ*

prend la forme de viande, or la viande est destinee à estre mangee & destruite.

17. Contre cette Response de Bellarmin, ie di premierement, que ce qui perit ne devient point sacré: or par la consecration le pain perit: donc par la consecration le pain ne devient point sacré, & de profane n'est point fait sacré. Secondement, lors que par la consecration le pain est changé au corps de Christ, le corps de Christ n'est pas sacrifié: dautant qu'en tout vrai sacrifice la chose sacrifiee doit estre destruite, comme pose Bellarmin en termes exprez: or le corps de Christ commence seulement d'estre au Sacrement par la consecration, bien loin d'y estre destruit par icelle: Donc le corps de Christ n'est pas sacrifié par la consecration, ou par la conversion du pain en icelui: Que s'il y auoit quelque sacrifice en la consecration, il ne pourroit estre que du pain, qu'on pretend estre destruit par icelle; ce que nous auons refuté ci-dessus au nombre 7. En troisieme lieu, l'oblation du corps de Christ, qui se fait (selon eux) par la position d'icelui sur l'autel, n'est pas de l'essence du sacrifice de la Messe, comme confesse Bellarmin au lieu susalegué, & nous l'auons prouué ci-dessus au nombre 13. A quoi i'adjoute que l'oblation du corps de Christ, qui se fait par la position d'icelui sur l'autel, n'est pas la destruction d'icelui, sans laquelle neantmoins il ne peut estre sacrifié. En quatrieme lieu, la destination à la destruction n'est pas la destruction; & par consequent si par la consecration le corps de Christ est seulement destiné à la destruction,

ction, il n'eſt pas deſtruit pour cela, ni par conſequent n'eſt pas ſacrifié; quis que, comme il a eſté dit ſouuent, la choſe ſacrifiee doit eſtre deſtruite: Outre que la conſecration ſe fait, ſelon nos Adverſaires, par ces paroles, *ceci eſt mon corps*, qu'on pretend eſtre productiues du corps de Chriſt, mais non pas deſtructiues d'icelui, ni deſtinatiues à la deſtruction. En cinquieme lieu, quand il ajoute que par la conſecration le corps de Chriſt deuient viande, ie di qu'elle deuient viande de l'ame, mais non pas du corps: or la viande de l'ame n'eſt pas deſtruite quand l'ame la mange.

18. Le quatrieme argument eſt tiré de ces paroles contenues au chap. 10. de l'Epiſtre aux Hebreux: *La Loy ayant l'ombre des biens à venir, non point la viue image des choſes, ne peut iamais par les meſmes ſacrifices, leſquels on offre chacun an continuellement, ſanctifier ceux qui s'y addreſſent; autrement n'euſſent-ils pas ceſſé d'eſtre offerts? veu que les ſacrifians purifiés vne fois n'euſſent plus eu aucune conſcience de peché? Or il y a en iceux ſacrifices vne reiteree commemoration des pechés d'an en an; car il eſt impoſſible que le ſang des taureaux & des boucs oſte les pechés, &c. Tout Sacrificateur donc aſſiſte chacun iour, adminiſtrant & offrant ſouventesfois les meſmes ſacrifices, leſquels ne peuuent iamais oſter les pechés: mais ceſtuici ayant offert vn ſeul ſacrifice pour les*

pechés, eſt aſsis pour touſiours à la dextre de Dieu; car par vne ſeule oblation il a conſacré pour touſiours ceux qui ſont ſanctifiés. Conformément à ce qu'il auoit dit vn peu auparauant, que *nous ſommes ſanctifiés par l'oblation vne ſeule fois faite du corps de Ieſu Chriſt.*

De ces paroles excellentes de l'Apoſtre aux Hebreux, ie forme ces raiſonnemens; dont le premier peut eſtre formé de la ſorte.

19. Les ſacrifices qui oſtent les pechés, & ſanctifient ceux qui s'y addreſſent, ne doivent point eſtre reiterez, & on doit ceſſer de les offrir: dautant que la ſeule raiſon qu'allegue l'Apoſtre au texte ſuſallegué, pour laquelle les ſacrifices anciens de la Loy eſtoyent reiterez, eſt, qu'ils ne pouuoyent oſter les pechés, & ne pouuoyent ſanctifier ceux qui s'y addreſſoyent. Or le Sacrifice de la croix oſte les pechés, & ſanctifie ceux qui s'y addreſſent, comme il appert par le meſme texte: donc le Sacrifice de la croix ne doit pas eſtre reiteré; & par conſequent le ſacrifice de la Meſſe n'eſt pas la reiteration du Sacrifice de la croix, comme veulent nos Adverſaires. Que ſi on reſpond que le Sacrifice de la croix eſt voirement reiteré par le ſacrifice de la Meſſe au regard de la choſe offerte, aſſauoir au regard du corps & du ſang de Chriſt, qui ſont offerts & ſacrifiés en l'vn & en l'autre, mais qu'il n'eſt pas reiteré au regard de la maniere d'offrir; veu qu'en la croix Ieſus Chriſt s'eſt offert ſanglamment,

&

& son estre naturel y a esté destruit, mais en la Messe il s'offre par le ministere des Prestres non sanglamment, & il n'y a que son estre sacramentel qui y soit destruit. Ie di contre cette Responsе, que l'Apostre au texte susallegué n'a égard qu'à la chose sacrifiee, & que par le mot de sacrifice il n'entend pas l'action de sacrifier, mais la victime ou la chose sacrifiee: Car il dit que tout Sacrificateur offre souventesfois les mesmes sacrifices, c'est à dire des victimes de mesme espece, qui ne peuuent iamais oster les pechés; veu qu'il est impossible que le sang des taureaux & des boucs oste les pechés: & s'ils eussent osté les pechés, & eussent sanctifié ceux qui s'y addressoyent, on eut cessé de les offrir: Puis donc qu'au Sacrifice de la croix, le corps & le sang de Christ ont osté les pechés, ils ne doiuent plus estre offerts. Outre que la destruction de l'estre sacramentel en la Messe a esté refutee ci-dessus, nous refuterons ci-apres l'oblation non sanglante.

20. Le second raisonnement est tel: Ou le sacrifice qu'on fait en vne messe oste les pechés, & sanctifie celui qui s'y addresse; ou non: S'il oste les pechés, & sanctifie; pourquoi le reitere-on tous les iours? puis que la seule raison, pour laquelle on reiteroit les sacrifices anciens, estoit, parce qu'ils ne pouuoyent sanctifier, ni oster les pechés; & que l'Apostre dit en termes exprez, que s'ils eussent sanctifié & osté les pechés, ils eussent cessé d'estre offerts: S'il ne sanctifie pas, & s'il n'oste pas les pechés, pourquoi l'appelle-on vn sacrifice propitiatoire pour les pechés des viuans & des morts? pourquoi ramene-on dans l'Eglise l'usage des sacrifices, qui n'ont

pas plus de valeur que les sacrifices anciens ? Et pourquoi ne donne-on pas plus de vertu au corps & au sang de Christ qu'on pretend sacrifier en la Messe, qu'au sang des taureaux & des boucs ?

21. Le troisieme raisonnement est tiré de celui qui a son recours au sacrifice de la croix en cette sorte. Supposez qu'vn homme touché viuement du sentiment de ses pechés, recoure par vne viue foy à la mort & passion que Iesus Christ a souffert en la croix, & s'appuye entierement sur icelle, pour obtenir misericorde de Dieu : ou ses pechés lui seront ostés, & il sera sanctifié, ou non : Si ses pechés lui sont ostés, & s'il est sanctifié, il n'a pas besoin de recourir au sacrifice de la Messe ; veu qu'estant purifié, il n'a plus aucune conscience de peché, comme dit l'Apostre au texte susallegué : & si ses pechés ne lui sont pas ostés, & s'il n'est pas sanctifié, par le recours qu'il a eu au Sacrifice de la croix; *en vain recourra-il au sacrifice de la Messe*, qui n'a pas plus de force que le Sacrifice de la croix ; puis que selon nos Adversaires il en emprunte toute sa force.

22. En fin, à l'oblation des Sacrifices anciens, qui n'ont pas peu oster les pechés, ni sanctifier ceux qui s'y addressoyent, l'Apostre n'oppose pas le sacrifice de la Messe, lequel on reitere tous les iours ; mais il oppose le Sacrifice de la croix, & l'oblation vne seule fois faite du corps de Iesus Christ, par laquelle seule nous sommes sanctifiés & consacrés à Dieu : Que si nous sommes delivrés de l'obligation à la peine des pechés, & que nous soyons sanctifiés & consacrés à Dieu pour touſiours

par

par l'oblation vne seule fois faite du corps de Iesus Christ en la croix ; pourquoi recourrions-nous à dautres oblations, ou à dautres sacrifices, tels que sont les sacrifices de la Messe ?

23. Le cinquieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre contenues au chapit. 9. de l'Epistre aux Hebreux : *Si le sang des tauraux & des boues, & la cendre de la genice, dont on fait aspersion, sanctifie les souillés quant a la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ qui par l'Esprit eternel s'est offert à Dieu sans tache, sanctifiera-il vostre conscience des œuvres mortes pour seruir au Dieu viuant* ? Pour entendre ce passage, & la force de l'argument que nous en voulons tirer, il faut sçauoir qu'il est fait mention dans l'Ecriture saincte de deux sortes de pechés, & de deux sortes d'obligations à la peine. Il y a vn peché qui consiste en vne action laquelle est mauuaise de sa nature, comme l'assassinat, le blaspheme contre Dieu, &c. Et vne telle action, à proprement parler, n'est pas mauuaise, pource seulement qu'elle est defendue de Dieu ; mais plustost elle est defendue de Dieu, parce qu'elle est mauuaise de sa nature : tellement que la malice estant essentielle à vne telle action, l'accompagne tousiours, voire mesme n'est pas differente d'icelle. Il y a vn autre peché, qui consiste en vne action indifferente, qui n'estant ni bonne ni mauuaise de sa nature, deuient mauuaise pour cette seule raison qu'elle est defendue de Dieu, comme sous l'ancienne Loi, manger de la chair de pourceau, ou du [illegible] : tellement que la malice n'estant pas essentielle à vne telle action, & en pouuant estre sepa-

ree, il peut arriuer qu'elle ne sera plus mauuaise, si Dieu la permet : ainsi manger de la chair de pourceau n'est pas auiourdhui mal fait ; parce que la defense d'en manger appartient à la loi ceremonielle, qui a esté abolie par la mort de Christ. De ces deux sortes de peché naissent deux obligations à la peine : l'vne est reelle & naturelle, qui est causee par les actions mauuaises de leur nature, & qui nous assujettit aux peines eternelles : l'autre est legale & typique, qui estoit causee par les actions indifferentes defendues de Dieu, ou par l'omission des actions indifferentes commandees de Dieu sous l'ancienne Loi, & qui rendoit indignes d'estre admis en la congregation du peuple de Dieu, ceux qui auoyent peché de la sorte. Les sacrifices anciens ostoyent voirement les pechés, qui consistoyent és actions ou omissions indifferentes de leur nature, & ostoyent l'obligation legale & typique ; veu que l'Apostre Hebr. 9. dit, que *le sang des taureaux & des boucs, sanctifie les souillés quant à la pureté de la chair :* mais ils n'ostoyent pas les pechés proprement dits, qui consistent és actions mauuaises de leur nature, & n'ostoyent pas l'obligation reelle & naturelle, qui assujettit les pecheurs aux peines eternelles ; veu que l'Apostre Hebr. 10. dit, que *les sacrifices anciens ne pouuoyent iamais oster les pechés, & ne pouuoyent sanctifier ceux qui s'y addressoyent.* Il n'y a que le sacrifice que Iesus Christ a fait de son corps & de son sang en la croix, qui oste les pechés proprement dits, & en suite l'obligation reelle à la peine eternelle ; dautant que Iesus Christ ayant souffert la peine que nous auions meritee à cause de nos

pe-

pechés, il faloit neceſſairement que l'obligation à la peine fut oſtee : car la debte eſtant payee, l'obligation eſt abolie. Ces choſes eſtans preſuppoſees, ie forme mon argument en cette ſorte : Si les ſacrifices anciens ont peu oſter l'obligation legale & typique, à plus forte raiſon le Sacrifice de la croix a oſté l'obligation reelle & naturelle : Or les ſacrifices anciens ou les victimes legales auoyent cette vertu, qu'eſtans offerts pour vn certain peché, on ne les reiteroit pas pour ce meſme peché : par exemple, il ſe faiſoit vne ſolennelle propitiation pour les pechés tous les ans, mais toutesfois elle ne ſe faiſoit iamais que pour les pechés de l'annee qui precedoit immediatement la propitiation ; les pechés des autres annees precedentes ayans eſté effacés pour touſiours par les propitiations qu'on en auoit faite les autres annees : Afin donc que l'argument de l'Apoſtre ſoit vrai, il faut que le Sacrifice de la croix ait beaucoup mieux effacé pour touſiours les pechés reels, & oſté pour touſiours l'obligation reelle à la peine. De cet argument ie forme cet autre : Ou Ieſus Chriſt a offert en la croix ſon corps & ſon ſang pour ces pechés, pour leſquels on dit la Meſſe tous les iours, ou non : s'il a offert pour ces pechés, ils ſont eternellement effacez, & il n'eſt pas beſoin d'en reiterer l'oblation ou le ſacrifice, comme il a eſté prouué au quatrieme argument : & s'il n'a pas offert pour ces pechés, c'eſt en vain que on offre auiourdhui en la Meſſe pour iceux : car ſi Chriſt par le Sacrifice ſanglant qu'il a fait de ſoi-meſme en la croix, & qui eſt d'vn prix infini, n'a pas peu, ou n'a pas voulu expier & oſter ces pe-

chés, qui pourra s'imaginer qu'ils soyent effacés par vn sacrifice incomparablement moins excellent, & d'vne valeur finie, tel qu'est le sacrifice de la Messe?

24. Le sixieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre, contenues au chapit. 10. de l'Epistre aux Hebreux: *C'est ici le Testament que ie disposerai enuers eux apres ces iours là, dit le Seigneur, le mettrai mes loix en leur cœur, & les escrirai en leurs entendemens, & n'aurai plus souuenance de leurs pechés, ni de leur iniquités: or là où il y a remission de ces choses, il n'y a plus d'oblation pour le peche.* De là ie forme cet argument: Là où il y a remission des pechés, il n'est plus besoin d'oblation, ni de sacrifice propitiatoire pour le peché, Hebr. 10. 18. Or maintenant en l'Eglise Chrestienne en vertu du Nouueau Testament ou de la Nouuelle alliance confirmee par le sang de Christ, il y a remission des pechés, Hebr. 10. 16. & 17. Donc auiourdhui en l'Eglise Chrestienne il n'est plus besoin d'oblation, ni de sacrifice propitiatoire, ni par consequent du sacrifice de la Messe.

25. Le septieme argument est tiré de ces paroles de l'Apostre, contenues au chap. 9. de l'Epistre aux Hebreux: *Presque toutes choses selon la Loy sont purifiees par sang, & sans effusion de sang il ne se fait point de remission de pechés. Il a donc fallu que les choses qui representoyent celles qui sont celestes fussent purifiees par telles choses, mais que les celestes soyent purifiees par plus excellens sacrifices que ceux là.* De là ie forme cet argument: Il n'y a point de sacrifice du corps & du sang de Christ sans propitia-

tiation ou remiſſion des pechés ; & il n'y a point de propitiation ou de remiſſion de pechés ſans effuſion de ſang, ni d'effuſion de ſang ſans paſſion. Or en la Meſſe il n'y a point d'effuſion de ſang, ni point de paſſion. Donc en la Meſſe il ne ſe fait aucune propitiation ni remiſſion de pechés ; & par conſequent il ne s'y fait aucun ſacrifice propitiatoire pour les pechés. Cet argument peut eſtre confirmé de la ſorte : Sous l'ancienne alliance la propitiation & la purification ne ſe faiſoit point ſans effuſion de ſang, & les types des choſes celeſtes eſtoyent purifiees de la ſorte : Il a donc fallu que ſous la nouuelle alliance la propitiation & la purification ne ſe fit point auſſi ſans effuſion de ſang, & que les choſes celeſtes repreſentees par les types legaux, fuſſent purifiees par vn plus excellent ſacrifice, aſſauoir par l'effuſion du ſang de Chriſt. Et quoi que l'Apoſtre employe le mot de ſacrifices au pluriel, neantmoins il faut entendre l'vnique ſacrifice de Chriſt en la croix ; dautant qu'vne choſe eſtant oppoſee à pluſieurs eſt ordinairement exprimee au pluriel, comme quand le Bapteſme qui n'eſt qu'vn en nombre eſt appelé Bapteſmes par le meſme Apoſtre, Hebr. 6. 2. Or l'vnique ſacrifice de Chriſt au texte ſuſallegué, Hebr. 9. 23. eſt oppoſé aux ſacrifices anciens qui eſtoyent types & figures du ſacrifice de la croix.

16. Le huitieme argument eſt tiré de ces paroles de l'Apoſtre, contenues au chap. 9. de l'Epiſtre aux Hebreux : *Non pas qu'il s'offre ſouuent ſoi-meſme, ainſi que le ſouuerain Sacrificateur entre és lieux ſaincts chacun an auec autre ſang ; autrement il lui*

eut fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde; mais maintenant en la consommation des siecles, il est comparu vne fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi mesme: Et tout ainsi qu'il est ordonné à tous hommes de mourir vne fois, & apres cela s'ensuit le iugement; pareillement aussi Christ ayant esté offert vne fois pour oster les pechez de plusieurs, apparoitra pour la seconde fois sans peché à ceux qui l'attendent à salut. De là ie forme ces argumens: 1. L'Apostre dit que *le souuerain Sacrificateur entre és lieux saincts chacun an auec autre sang, mais que Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi mesme, & qu'il est comparu vne fois pour l'abolition du peché par le sacrifice de soi mesme.* Donc les Sacrifices anciens estoyent reiterés, à cause de leur imperfection, & de leur impuissance à oster les pechés, comme nous auons prouué ci-dessus aux nombres 19. 20. 21. & 22. mais le Sacrifice de Iesus Christ ne doit pas estre reiteré, à cause de sa perfection, & de sa vertu à abolir le peché. 2. L'Apostre ajoute, *autrement il lui eut fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde:* ce qui fait voir que Christ ne peut estre offert sans souffrir: & puis qu'en la Messe il ne souffre point, il s'ensuit qu'il n'y est pas offert. Car comme celui qui diroit, cela n'est pas feu, autrement il seroit chaud, presuppose necessairement que le feu est chaud: & celui qui diroit il n'est pas homme, autrement il seroit raisonnable, presuppose necessairement que l'homme soit raisonnable. De mesme l'Apostre disant, que Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi mesme, autrement il lui eut fallu souuent souffrir, presuppose necessairement

que

que Iesus Christ ne se peut pas offrir soi mesme sans souffrir : ce qui neantmoins ne seroit pas vrai, s'il s'offroit soi mesme tous les iours en la Messe par le ministere des Prestres, sans souffrir. 3. Ces paroles, *dés la fondation du monde*, sont d'un grand poids ; car c'est autant que si l'Apostre eut dit, Si l'unique sacrifice de Christ en la croix n'est pas suffisant d'oster les pechés qui se commettront à l'auenir, il s'ensuit qu'il n'a pas esté aussi suffisant d'oster les pechés qui ont esté commis par le passé depuis la creation du monde ; n'estant pas conuenable que le sacrifice de Christ en la croix, ait eu plus de vertu auant que d'estre, qu'apres auoir esté. Or le sacrifice de la croix a eu la vertu d'oster les pechés auant qu'il fut, *autrement* (dit l'Apostre) *il eut fallu souuent souffrir depuis la fondation du monde.* Dõc il a la vertu d'oster les pechés apres qu'il a esté, & par consequent il n'a pas besoin d'estre reiteré. Et quant à ce que dit Bellarmin, que comme le sacrifice de la croix à venir, qui a osté les pechés passés, n'empeschoit pas qu'il n'y eut des sacrifices tous les jours, qu'aussi le sacrifice de la croix passé ne doit pas empescher les sacrifices de la Messe qui se font tous les iours. Ie di que les sacrifices anciens n'estoient pas propitiatoires pour les pechés proprement dits, mais ils figuroyent seulement le vrai & vnique sacrifice propitiatoire, assau. le sacrifice de la croix, & par consequent ne derogeoyent point à icelui, comme il a esté prouué ci-dessus au nombre 23. mais nos Aduersaires veulent que le sacrifice de la Messe qui se fait tous les iours soit reellement propitiatoire. 4. La comparaison de l'Apostre est

considerable, dont le sens est tel, comme les hommes ne souffrent qu'une fois la mort, & apres la mort ne paroissent point iusqu'au iour de la resurrection & le iour du iugement; de mesme Christ a fait vne seule oblation de soi mesme à Dieu son Pere en la croix pour oster les pechés, & ne sera plus en terre, iusqu'à-ce qu'il viendra iuger les viuans & les morts : ce qui destruit entierement la Messe, où on veut que Iesus Christ s'offre & se sacrifie continuellement par le ministere des Prestres.

27. Le dernier argument est tiré de ce que Iesus Christ en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie, ni en aucun autre temps auant sa passion, n'a offert à Dieu son Pere ni son corps ni son sang, & par consequent qu'il n'a iamais celebré la Messe; & on ne sçauroit alleguer aucun texte de l'Escriture pour cela. Les Apostres aussi n'ont iamais dit la Messe, ni sacrifié le corps & le sang de Christ, & on ne sçauroit produire aucun passage de l'Escriture pour cela. Bref, il n'y a aucun texte de l'Escriture qui prouue le sacrifice de la Messe, comme nous monstrerons au dernier chapitre de la troisieme partie de ce liure. Puis donc qu'il n'y a aucun exemple, ni aucune trace de la celebration de la Messe dans l'Ecriture saincte, il s'ensuit necessairement que la Messe, qui est le fondement de la Religion Romaine, est vne invention humaine. Or *en vain m'honorent-ils* (dit nostre Seigneur) *enseignans des doctrines qui ne sont que commandemens d'hommes.*

28. Il ne reste plus qu'à refuter quelques distinc-

tions

ctions de nos Adversaires, par lesquelles ils pretendent d'eluder la force de nos argumens.

1. *Pour soutenir que le Sacrifice de la Messe est propitiatoire, ils disent que le Sacrifice de la Messe est le mesme que celui de la croix, au regard de l'essence du Sacrifice; puis qu'en l'vn & en l'autre la mesme chose est offerte, assauoir le corps & le sang de Christ, par le mesme Sacrificateur, assau. par Iesus Christ: mais ils different au regard de la maniere, veu qu'en la croix Iesus Christ s'est offert sanglamment, c'est à dire espandant son sang, & mourant pour le genre humain; & en la Messe il s'offre non sanglamment, c'est à dire sans espandre son sang, & sans mourir; en la croix Iesus Christ fut destruit au regard de son estre naturel, mais en la Messe il est seulement destruit au regard de son estre sacramentel.* 2. *Ils disent que tous les argumens que nous auons tiré de l'Epistre aux Hebreux ne regardent que l'oblation sanglante qui s'est faite vne fois en la croix; mais qu'outre l'oblation sanglante qui s'est faite vne fois en la croix, il y en a vne autre non sanglante qui se fait tous les iours en la Messe.* 3. *Ils disent que le Sacrifice de la croix est primitif & originel, mais que le Sacrifice de la Messe est applicatif de celui de la croix.*

29. Contre ces distinctions de nos Adversaires, ie di premierement que le Sacrifice de la Messe ne differe pas de celui de la croix au regard de la maniere seulement, laquelle ne pose qu'une difference accidentelle, mais qu'il en est different au regard de l'essence, 1. Parce que la mort naturelle de Iesus Christ est de l'essence du Sacrifice de la croix: or le Sacrifice de la Messe ne comprend pas la mort naturelle de Iesus Christ, veu que Iesus Christ ne meurt plus, Rom. 6. Donc le Sacrifice de la Messe ne comprend pas ce qui est de l'essence du Sacrifice de la croix; & par consequent differe essentiellement d'icelui, & non pas au regard de quelque maniere seulement. 2. Parce que la representation de quelque chose differe essentiellement de la chose representee: par exemple, le pourtrait du Roy est different essentiellement du Roy. Le *memorial* d'une chose est differente essentiellement de la chose dont il est memorial; par exemple, la celebratiõ de la Pasque, qui estoit vn memorial du passage fauorable de l'Ange sur les maisons des Israelites, estoit essentiellement differente de ce passage là: & l'application d'une chose est essentiellement differente d'icelle: par exemple, l'application de l'emplatre est essentiellement differente de l'emplatre. Or selõ la determination du Concile de Trente, qui est la doctrine de nos Adversaires, le Sacrifice de la Messe est representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix. Donc le Sacrifice de la Messe est different essentiellement de celui de la croix. 3. En la croix Iesus Christ estoit reellement le Sacrificateur, il estoit

reelle-

reellement la victime ou la chose sacrifiee, & il tenoit la place des hommes criminels, pour lesquels il souffrit les peines qu'ils auoyent meritees; puis qu'il s'offrit reellement soi-mesme pour les pechés des hommes: mais en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ ne s'offrit pas soi-mesme à Dieu son Pere, comme advouë Bellarmin au liu.1. de la Messe chap.17.& auiourdhui en la celebration des Messes Iesus Christ ne s'offre pas reellement, mais ce sont les Prestres qui pretendent d'offrir reellement son corps & son sang: en la Messe aussi, Iesus Christ n'est pas la chose sacrifiee, puis qu'il n'y est pas destruit; & en fin Iesus Christ en la Messe ne tient point la place des hommes creminels, & n'y souffre rien pour eux. 4. Le sacrifice de la croix est d'vn prix infini, & par consequent ne doit pas estre reiteré: car sa valeur estant infinie, il est suffisant d'abolir les pechés passez, presens & à venir, comme dit Bellarmin au liu.2. de la Messe chap.4. mais le sacrifice de la Messe est d'vn prix & d'vne valeur finie; dont neantmoins on se peut iustement estonner, puis que selon nos Aduersaires, il n'est pas different, ni au regard du Sacrificateur, ni au regard de la chose sacrifiee, desquels neantmoins le sacrifice tire toute sa valeur & son prix.

30. Secondement, ie di que l'oblation non sanglante du corps & du sang de Christ en la Messe, n'est rien qu'une chose feinte & imaginaire; & que les argumens que nous auons tirés de l'Epistre aux Hebreux destruisent entierement cette oblation non sanglante. 1. Parce qu'il est dit Hebr.9. que sans effusion de sang il n'y a point de remission de

pechés : il faut donc qu'en l'oblation non sanglante, qui se fait en la Messe, il n'y ait point de remission de pechés ; & par consequent qu'elle ne soit pas vn sacrifice propitiatoire, ce qui est contre la doctrine du Concile de Trente, qui est celle de nos Adversaires. 2. Parce que Iesus Christ ne peut s'offrir sans souffrir ; l'Apostre Hebr. 9. disant en termes exprez que *Iesus Christ ne s'offre pas souuent soi-mesme, autrement il lui eut fallu souuent souffrir* : or l'oblation de Christ auec souffrance est l'oblation sanglante : donc il n'y a point d'oblation non sanglante. 3. Parce que le sacrifice sanglant de la croix estant d'vn prix infini a obtenu vne redemption eternelle, & a aboli les pechés passés, presens & à venir ; d'où s'ensuit necessairement qu'il n'y a aucun autre sacrifice soit sanglant soit non sanglant, qui puisse impetrer le pardon de nos pechés, le sacrifice de la croix l'ayant suffisamment impetré. 4. Parce que la iustice de Dieu requiert que les pechés soyent expiés par la peine qui leur est deuë ; ce qui est tellement vrai que l'ire de Dieu n'a point esté appaisee, que par la mort sanglante & ignominieuse de la croix : il faut donc que la iustice de Dieu ait changé de nature, si on expie les pechés en la Messe sans aucune peine ni souffrance. 5. Parce qu'il faut que les argumens que nous auons produits ci-dessus contre le sacrifice non sanglant de la Messe soyent convainquans, ou que les raisonnemens de l'Apostre soyent fallacieux & ambigus ; puis qu'il a touſiours reietté vniuersellement toute autre oblation que celle de la croix.

31. En troisieme lieu, contre la distinction de sacri-

sacrifice primitif & applicatif, ie di 1. que ce que nous auons rapporté ci dessus du Concile de Trente, assauoir qu'en l'Eucharistie il y a vn sacrifice representatif, commemoratif, & applicatif de celui de la croix, peut souffrir vn bon sens, en disant qu'il y a vne representation, vne commemoration, & vne application du sacrifice de la croix: vne representation, entant que le pain rompu, represente le corps de Christ rompu pour nous; & le vin versé dans la coupe, represente le sang de Christ espandu pour la remission de nos pechés: vne commemoration, entant que tout s'y fait en commemoration de Iesus Christ, & de sa mort, suivant ce que luimesme commande par ces paroles, *faites ceci en memoire de moi, faites ceci toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moi:* & ce que dit sainct Paul, 1. Corinth. 11. *Toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne:* Et vne application, entant que le merite du sacrifice de la croix nous est appliqué non seulement par la parole de Dieu, mais aussi par les Sacremens, en la façon que nous expliquerons ci-apres en ce nombre ici. Mais nos Aduersaires ne se contentent pas de cela, puis qu'ils veulent qu'en la celebration de l'Eucharistie il se face vn vrai & propre sacrifice propitiatoire pour les pechés des viuans & des morts, & qu'il impetre le pardon des pechés; ce que nous auons amplement refuté ci-dessus. 2. Ie di, que par cette application ils entendent, ou vne action par le merite de laquelle les pechés soyent effacés; ou vne action qui conjointement

auec le sacrifice de la croix efface les pechés; ou vne action qui soit la condition requise à ce que le sacrifice de la croix efface les pechés: S'ils entendent vne action par le merite de laquelle les pechés soyent effacés, ce sera vn sacrifice primitif, qui par son merite impetrera le pardon des pechés, ce qui a esté amplement refuté ci-dessus, lors que nous auons prouué que le sacrifice de la croix, mesmes par la confession de nos Aduersaires, nous a obtenu vne redemption eternelle, & nous a impetré le pardon des pechés passés, presens, & à venir: S'ils entendent vne action, qui conjointement auec le sacrifice de la croix efface les pechés, ils partagent l'honneur & la gloire de nostre Redemption & du pardon de nos pechés entre le sacrifice de la Messe & celui de la croix, ce qui est vne impieté: & s'ils entendent vne action, qui soit vne condition requise, à ce que le sacrifice de la croix efface les pechés; il s'ensuivra que le sacrifice de la Messe ne sera pas vn vrai & propre sacrifice propitiatoire pour les pechés des viuans & des morts, ce qui est contre la doctrine du Concile de Trente, qui est celle de nos Aduersaires: outre que c'est renverser la doctrine de l'Euangile, de poser aucune autre condition applicatiue du Sacrifice de la croix que la foy, comme nous allons prouuer. 3. Ie di, que l'application du sacrifice de la croix se peut considerer ou de la part de Dieu, ou de la part des hommes: de la part de Dieu, lors que Dieu nous represente & nous presente Iesus Christ auec tous ses benefices en sa parole & en ses sacremens; & de la part des hommes, lors que par vne vraye & viue foy operante

rante par charité ils embraſſent Ieſus Chriſt auec tous ſes benefices qui nous eſt preſente en la parole & aux Sacremens : Et c'eſt ce que Ieſus Chriſt nous enſeigne Iean 3. en ces mots : *Comme Moyſe éleua le ſerpent au deſert, ainſi faut-il que le Fils de l'homme ſoit éleué*, aſſauoir en la croix ; *afin que quiconque croid en lui ne periſſe point, mais qu'il ait la vie eternelle ; car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils vnique*, aſſauoir à la mort, *afin que quiconque croit en lui ne periſſe point, mais qu'il ait la vie eternelle.* Il ne dit pas, afin que quiconque le ſacrifie en la Meſſe, mais afin que quiconque croit, &c. Et S. Paul Rom. 3. le monſtre clairement par ces paroles: *Dieu a ordonné Ieſus Chriſt de tout temps pour propitiatoire par la foy au ſang d'icelui*, &c. Il ne dit pas par le ſacrifice de la Meſſe, mais par la foy &c. Et de fait l'application du ſacrifice de la croix ſe fait lors qu'on recourt à icelui, comme l'on s'applique l'emplatre, lors qu'on recourt à lui, & qu'on le poſe ſur la playe : Or le recours ou le refuge de l'homme repentant au ſacrifice de la croix pour obtenir miſericorde de Dieu, n'eſt autre choſe que la foy. Au reſte les objections que nos Adverſaires font pour le pretendu ſacrifice de la Meſſe, auec leurs ſolutions ſeront propoſees au chapitre dernier de la troiſieme partie de ce liure.

Fin de la Premiere Partie.

SECONDE PARTIE
DE LA
DISPVTE
DE
L'EVCHARISTIE.

SECONDE PARTIE
DU
DISCVRS
DE
L'EVCHARISTIE

SECONDE PARTIE
DE LA DISPVTE
DE L'EVCHARISTIE.

CHAPITRE I.

Que la transſubſtantiation deſtruit la nature des Sacremens.

1. C'EST de la nature des Sacremens d'eſtre ſignes, veu que tous poſent le ſigne pour genre du Sacrement, & que le genre eſt touſiours de l'eſſence & de la nature de l'eſpece. Et puis que tout ſigne, & par conſequent tout Sacrement, eſt relatif à la choſe ſignifiee; il faut parler des ſignes & des Sacremens, comme de choſes relatiues à vne autre. Or il n'y a aucun tant ſoit peu verſé en Philoſophie qui ne ſache que les choſes relatiues ont en quelque façon double eſtre; aſſauoir vn eſtre abſolu, qui eſt l'eſtre naturel de la choſe; & vn eſtre relatif, par lequel elle a relation à vne autre: pour exemple, en vn homme qui en a engendré vn autre, nous conſiderons l'eſtre abſolu & naturel par lequel il eſt homme comme les autres, & l'eſtre relatif par lequel il

eſt Pere, & eſt diſtingué des autres hommes qui n'ont point engendré : Ainſi au Sacrement du Bapteſme, le ſigne, aſſauoir l'eau, a vn eſtre abſolu & naturel, aſſauoir ſa ſubſtance froide & humide par laquelle elle eſt eau comme les autres : & vn eſtre relatif, ſacramentel, & de ſignification, par lequel elle eſt ſigne & ſacrement du ſang de Ieſus Chriſt, & eſt differente des autres eaux, qui ne ſont pas employees à cet vſage ſacré : De meſme au Sacrement de l'Euchariſtie, le pain & le vin qui ſont les ſignes, ont leur eſtre abſolu & naturel, aſſauoir leur ſubſtance par laquelle ils ſont pain & vin, comme le pain & le vin dont nous vſons en nos repas ordinaires ; & leur eſtre relatif, ſacramentel, & de ſignification, par lequel ils ſont le Sacrement & les ſignes du corps & du ſang de Chriſt, & ſont differens de tout autre pain & vin qui ne ſont pas employés à cela. I'ajoute à ce que deſſus, qu'il eſt impoſſible que l'eſtre relatif ſoit ſans l'abſolu ; veu que la relation ne peut eſtre ſans ſon fondement, & eſtant vn mode ou vne maniere d'eſtre, elle ne peut eſtre ſans le ſujet modifié ; pour exemple, il eſt impoſſible parmi nous d'eſtre pere ſans eſtre homme qui en ait engendré vn autre, d'eſtre égal ſans quantité, &c. Cela poſé ie forme mon argument en cette ſorte.

2. Ce qui oſte l'eſtre naturel des ſignes & des ſacremens, deſtruit la nature des ſignes & des ſacremens ; puis que l'eſtre relatif, ſacramentel & ſignificatif, ne peut eſtre ſans l'abſolu ou le naturel, comme nous venons de prouuer. Or la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit l'eſtre naturel du

pain

pain & du vin, qui ſont ſignes & ſacremens du corps & du ſang de Chriſt ; veu que par la tranſſubſtantiation toute la ſubſtance du pain & du vin eſt deſtruite : donc la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit la nature des ſacremens.

3. D'abondant la matiere eſt partie eſſentielle de la choſe dont elle eſt matiere : par exemple, le corps humain, qui eſt la matiere de l'homme, eſt auſſi de ſon eſſence ; & partant la matiere ſenſible des ſacremens eſt de leur eſſence. De là ie forme cet argument : Ce qui oſte la matiere ſenſible du Sacrement, deſtruit la nature & l'eſſence d'icelui ; puis que la matiere eſt de l'eſſence des choſes dont elle eſt matiere. Or la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit la matiere ſenſible du Sacrement de l'Euchariſtie ; veu que par la tranſſubſtantiation le pain & le vin ſont deſtruits, qui ſont la matiere ſenſible du Sacrement de l'Euchariſtie : donc la doctrine de l'Euchariſtie deſtruit la nature des Sacremens.

RESPONSE

4. *Nos Adverſaires reſpondent au premier argument, qu'en l'Euchariſtie le pain & le vin ne ſont pas les ſignes, puis que par la conſecration ils ſont deſtruits quant à leur ſubſtance : Mais quelques vns d'entreux diſent, que les ſignes proprement ſont les accidens du pain & du vin : D'autres diſent, que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt contenus ſous les accidens du pain & du vin ſont les ſignes du corps & du ſang de Ieſus*

Christ crucifié : Et d'autres disent, que ce ne sont pas les accidens seulement, ni le corps & le sang de Christ seulement, mais le corps & le sang de Christ conjointement auec les accidens du pain & du vin, qui sont signes du corps & du sang de Iesus Christ crucifié. Puis donc que la doctrine de la transsubstantiation ne destruit pas l'estre naturel du corps & du sang de Christ, ni l'estre naturel des accidens du pain & du vin ; ils soutiennent que la doctrine de la transsubstantiation ne destruit pas la nature des Sacremens.

5. *Au second argument ils respondent, qu'il y a deux sortes de matiere ; l'vne éloignee, qu'ils appellent matiere de generation ; & l'autre prochaine, qu'ils appellent matiere de composition : la matiere de generation est celle de laquelle la chose est faite, mais qui perit en la production de cette chose là ; par exemple la semence est la matiere de la generation de l'homme, dautant que l'homme est fait de la semence laquelle perit en la generation de l'homme : la matiere de composition, est celle de laquelle la chose est faite, mais qui demeure apres la production d'icelle, & est partie essentielle & constitutiue d'icelle, comme le corps humain au regard de l'homme. Et pour appliquer cette distinction au sujet de l'Eucharistie, ils disent*

qu'

que la matiere éloignee du Sacrement de l'Eucharistie, est le pain & le vin, qui par la consecration sont destruits quant à leur substance, & convertis au corps & au sang de Christ ; & par consequent peuuent estre appelés à bon droit matiere de generation du Sacrement de l'Eucharistie : Mais la matiere prochaine du Sacrement de l'Eucharistie, sont le corps & le sang de Christ contenus sous les accidens du pain & du vin, ou les accidens du pain & du vin contenans le corps & le sang de Christ, ou le corps & le sang de Christ conjointement auec les accidens, qui peuuent estre appelés matiere de composition du Sacrement de l'Eucharistie, parce qu'ils demeurent pendant que le Sacrement subsiste, & font vne partie essentielle du Sacrement, assauoir la matiere ; l'autre partie essentielle, qui est la forme du Sacrement de l'Eucharistie consistant en la signification du corps & du sang de Iesus Christ crucifié. Respondans donc formellement à l'argument proposé, ils disent que ce qui oste la matiere de composition du Sacrement, destruit la nature du Sacrement ; veu qu'vne telle matiere est de l'essence du Sacrement : mais ce qui oste seulement la matiere de generation du Sacrement, ne destruit pas le Sacrement : Et adioustent que la doctrine de

la transſubſtantiation deſtruit la matiere de generation du Sacrement de l'Euchariſtie, aſſauoir le pain & le vin ; mais non pas la matiere de compoſition d'icelui ; veu qu'elle poſe que le corps & le ſang de Chriſt & les accidens du pain & du vin demeurent, comme les vrais ſignes du corps & du ſang de Chriſt en croix.

REPLIQVE.

6. Contre cette Reſponſe ie di, que ni les ſeuls accidens du pain & du vin, ni le corps & le ſang de Chriſt ſeulement, ni le corps & le ſang de Chriſt conjointement auec les accidens du pain & du vin, ne ſont pas les vrais ſignes de Ieſus Chriſt crucifié; mais ſeulement le pain & le vin, qui à cauſe de cela ſont la matiere prochaine du Sacrement de l'Euchariſtie, & la matiere de compoſition d'icelui: en voici les preuues.

7. Premierement, és Sacremens il y doit auoir analogie & ſimilitude entre le ſigne & la choſe ſignifiee, comme auouëñt nos Aduerſaires, & particulierement le Cardinal Bellarmin au liu. I. des Sacremens chapit. 9. en ces termes : *La quatrieme choſe requiſe à vn Sacrement, eſt que le ſigne ait quelque ſimilitude & analogie auec la choſe ſignifiee* ; & allegue ſainct Auguſtin en l'epiſtre 23. à Boniface, diſant, que *ſi les Sacremens n'auoyent quelque ſimilitude des choſes dont ils ſont Sacremens, ils ne ſeroyent nullement Sacremens* : Or au Sacrement de l'Euchariſtie les accidens du pain & du vin, & le corps

&

& le sang de Christ, soit separément soit conjointement, n'ont pas la similitude, l'analogie, & la conuenance requise auec la chose signifiee, mais seulement le pain & le vin en substance : dautant que ce qui est principalement signifié & representé par les signes au Sacrement de l'Eucharistie est la nourriture de nos ames en l'esperance de la vie eternelle. Car comme le Baptesme est le Sacrement de nostre generation & de nostre naissance spirituelle, aussi l'Eucharistie est le Sacrement de nostre nourriture spirituelle, comme confesse le Cardinal Bellarmin au liu.3.de l'Euchar.chap.9. Et au liu.4.chap.19. il dit que le Sacrement de l'Eucharistie est ordonné pour conseruer la vie spirituelle, ce qui ne peut estre representé & signifié que par des signes qui peuuent nourrir nos corps ; l'analogie & la similitude consistant en ce que comme les signes ont la vertu de nourrir nos corps pour conseruer la vie temporelle, aussi les choses signifiees ont la vertu de nourrir nos ames en l'esperance de la vie eternelle : Or ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit conjointement, soit seperément, ne peuuent nourrir nos corps; attendu que la nutrition est essentiellement la conuersion de l'aliment en la substance du corps viuant ; & il est tout certain que ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit seperément, soit conjointement, ne se peuuent conuertir en nostre substance ; mais seulement la substance du pain & du vin & des autres alimens que nous prenons. Donc ni les accidens du pain & du vin, ni le corps & le sang de Christ, soit

separément, soit conjointement, ne sont pas les vrais signes ; mais seulement le pain & le vin en substance, qui estans la nourriture ordinaire de nos corps, nous representent la nourriture spirituelle de nos ames par le corps & le sang de Christ.

8. Secondement, en tous Sacremens les signes doiuent estre visibles ou sensibles; car selon la definition du Sacrement rapportee par nos Aduersaires au Concile de Trente Sess. 6. & 13. Le Sacrement est vn signe visible d'vne grace inuisible. Or en l'Eucharistie le corps & le sang de Iesus Christ ne sont point visibles. Donc en l'Eucharistie le corps & le sang de Christ ne sont point signes, contre ce que dit le Cardinal du Perron en son liure de l'Eucharistie, & le Cardinal Bellarmin au liu. 2. de l'Euchar. chap. 24. que le corps de Iesus Christ en l'Eucharistie, est signe & figure du corps de Iesus Christ crucifié. Ie sçai que Bellarmin au liu. 1. de la Messe chap. 12. dit que Iesus Christ est visible en l'Eucharistie ; & que le Concile de Rome en la confession dictee à Berenger, asseure que le corps de Christ est visiblement sur l'autel: mais c'est vouloir demétir nos sens, qui n'y apperçoivent, ni teste, ni bras, ni pieds, ni os, ni chair, &c. qui sont parties d'vn corps humain : Et de fait, si on mesle vne hostie consacree parmi des autres non consacrees, il n'y a personne qui puisse recognoistre la consacree. Et ne sert de dire que le corps & le sang de Christ sont visibles en l'Eucharistie par les accidens du pain & du vin : car tant s'en faut qu'ils soyent visibles par iceux, qu'au contraire selon la doctrine de nos Aduersaires ce sont eux qui nous cachent Iesus Christ,

Christ, & nous empechent de le voir. Et quoi qu'vne substance puisse estre dite visible & cognoissable par ses accidens, neantmoins elle ne l'est iamais par les accidens d'vne autre substance; vn bœuf peut estre dit visible & cognoissable par sa grandeur, par sa couleur, par sa figure, par ses actions, & par ses autres accidens; mais il ne peut estre dit visible & cognoissable par la figure, par la couleur, & par les autres accidens d'vn cheual: Ainsi Iesus Christ peut estre dit visible par ses propres accidens, mais non pas par les accidens du pain & du vin, qui sont tout à fait semblables és hosties & és coupes consacrees & non consacrees. C'est aussi vne fuite ridicule de dire que le corps & le sang de Christ sont visibles sous les accidens du pain & du vin, parce que ces accidens sont visibles; car c'est autant que de dire qu'on void le vin dans le tonneau, parce qu'on void le tonneau; qu'on void l'argent enfermé dans la bourse, parce qu'on void la bourse: en vn mot, puis que les accidens selon nos Aduersaires nous couurent le corps & le sang de Christ, c'est mal à propos de dire qu'on les void sous iceux.

9. En troisieme lieu, ie di qu'en tout Sacrement le signe est relatif à la chose signifiee, & la relation est touſiours entre deux choses reellement differentes; veu que rien n'est relatif à soi-mesme, & que nul, par exemple, ne peut estre pere & fils de soi-mesme; & par consequent il n'y a rien qui puisse estre le signe & la chose signifiee: or le corps & le sang de Christ sont la chose signifiee: donc le corps & le sang de Christ ne sont pas les signes. Et ne ſers

de dire que Iesus Christ en la Messe est signe & figure de soi-mesme en croix: car Iesus Christ en quelle part qu'il soit, est tousiours le mesme, hier, & auiourdhui, & eternellement; & partant Iesus Christ n'estant point different de soi-mesme, ne peut estre relatif à soi-mesme, ni signe de soi-mesme: & on se trompe de penser qué si Dauid eut representé deuant Saül le combat contre Goliat, qu'alors il eut esté figure de soi-mesme; car il n'eut pas representé sa personne, mais seulement son combat: & si quelquefois Iesus Christ a representé ce qui lui deuoit auenir, il ne faut pas penser qu'il se soit representé soi-mesme, mais seulement ses euenemens futurs.

10. En quatrieme lieu, le Concile de Trente en la Sess. 13. commande que le Sacrement de l'Eucharistie soit adoré de latrie, qui selon nos Aduersaires est le culte souuerain deu à Dieu seul. Or ni les accidens du pain & du vin, ni mesmes le corps & le sang de Christ precisément, ne doiuent pas estre adorés; veu que ce sont des creatures, & qu'il n'y a que Dieu seul le createur de l'uniuers qui doiue estre adoré de la sorte. Et quoi que Iesus Christ doiue estre adoré, parce qu'il est Dieu; neantmoins entant que Dieu il n'est pas le Sacrement; & partant le Sacrement ne doit pas estre adoré. Finalement, nous allons faire voir au chapitre suivant que les accidens ne peuuent estre sans leur substance, & que la quantité & les qualités ne different point reellement de leurs substances.

CHAP.

CHAPITRE II.

Que la transſubſtantiation deſtruit la nature des accidens.

1. POur faire voir que la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit la nature des accidens, il faut ſçauoir la difference qu'il y a entre l'accident & la ſubſtance. L'accident eſt vn eſtre inherent & dependant du ſujet, c'eſt à dire, c'eſt vne choſe qui ne peut pas eſtre ſeule, mais il faut neceſſairement qu'elle ſoit attachee à vn ſujet, en ſorte qu'elle ne puiſſe eſtre ſans lui ; comme la promenade, qui eſt tellement attachee à l'homme ou à l'animal, qu'elle ne peut eſtre ſans lui. La ſubſtance eſt vn eſtre ſubſiſtant par ſoi-meſme, c'eſt à dire, c'eſt vne choſe qui peut eſtre toute ſeule, & qui n'eſt attachee à aucun ſujet, veu qu'elle eſt le ſujet qui reçoit & ſouſtient les accidens, à tout le moins ſi c'eſt vne ſubſtance creée, comme les hommes, les Anges, les elemens, &c. Ces definitions de la ſubſtance & de l'accident ſe prouvent par la diuiſion de ce qui exiſte actuellement en cette ſorte: Tout ce qui exiſte actuellement, ou il exiſte en autrui actuellement, que les Philoſophes appellent inherent actuellement; ou il exiſte en ſoi & par ſoi actuellement, que les Philoſophes appellent ſubſiſtant actuellement : le premier membre conſtitue l'accident, & le ſecond membre conſtitue la ſubſtance: de là ie forme mon argument en cette ſorte.

2. La doctrine qui pose que les accidens ne sont pas accidens, mais que ce sont des substances, destruit la nature & l'essence des accidens; veu qu'il est impossible qu'vn accident soit vne substance: Or la doctrine de la transsubstantiation pose que les accidens ne sont pas accidens, mais que ce sont des substances; ce qui se prouue de la sorte. La doctrine qui pose que les accidens ne sont pas inherens, mais qu'ils sont subsistans par eux mesmes, pose que les accidens ne sont pas des accidens, mais qu'ils sont des substances; puis que l'inherence est la difference essentielle de l'accident, & que la subsistance est la difference essentielle de la substance: Or la doctrine de la transsubstantiation pose que les accidens ne sont pas inherans, mais qu'ils sont subsistans; ce qui se verifie de la sorte. La doctrine qui pose des accidens sans sujet, pose que les accidens ne sont pas inherens au sujet, mais qu'ils sont subsistans par eux mesmes: Or la doctrine de la transsubstantiation pose des accidens sans suiet, assauoir les accidens du pain & du vin sans aucune substance, & sans aucun sujet qui les soustienne; puis que par la transsubstantiation la substance du pain & du vin n'est plus, & que leurs accidens demeurent: donc la doctrine de la transsubstantiation pose des accidens qui ne sont point inherans au suiet, mais qui sont subsistans par eux mesmes; & par consequent pose des accidens qui ne sont point des accidens, mais des substances, & en suite destruit la nature & l'essence des accidens.

RES-

RESPONSE I.

3. *La premiere Reſponſe de nos Adverſaires eſt que ſubſiſter ou exiſter par ſoi meſme ſe prend en deux façons, aſſau. negatiuement & poſitiuement: negatiuement, quand on n'adjoute rien à la choſe pour la faire ſubſiſter : & poſitiuement, quand on lui adjoute vne maniere d'eſtre qu'on appelle ſubſiſtence. Et la pluſpart d'entr'eux eſtiment que les accidens ſeparés de leur ſujet ſubſiſtent negatiuement, & les autres diſent qu'ils ſubſiſtent poſitiuement.*

REPLIQVE.

4. En cette Replique ici i'eſclaircirai premierement leur Reſponſe, expliquant les mots de maniere & de ſubſiſtence, & les mots de ſubſiſter poſitiuement & negatiuement; & en apres ie refuterai leur Reſponſe. Quant au mot de maniere, qu'on appelle és eſcoles mode, tous les Theologiens & les Philoſophes ſont d'accord, que ce n'eſt pas proprement vn eſtre ou vne choſe, mais ſeulement vne façon en laquelle la choſe exiſte; ou bien que ce n'eſt pas vn eſtre fondamental, qui peut eſtre tout ſeul; mais ſeulement vn eſtre modal ou vne maniere d'eſtre, qui ne peut eſtre ſans quelque ſujet qui la ſouſtienne, non pas meſme par vne vertu diuine: & telles ſont les figures, les relations, les actions, les paſſions, les ſituations, &c. Cette doctrine eſt enſeignee par le Ieſuite Suarez en la diſ-

pute 7. de sa Metaphysique, Sect.1. nombre 17. & 19. & en la Sect.2. nombre 8. & en la disp.37. Sect. 2. nomb.10. par le Iesuite Arriaga en la disp.1.de la Metaph.Sect.1.nomb.2.8.& 9. par le Iesuite Mendosa en la disp.2.de sa Metaph.Sect.5.nomb.41. par le Iesuite Ouiedo en la Controuerse 4. de sa Metaphys. au poinct 5. nomb.4. & par vne infinité d'autres Docteurs de Rome.

5. Quant au mot de subsistence, ie di qu'il y en a de deux sortes, ass. celle de l'independance du suiet, & celle de l'incommunication ou incommunicabilité: la premiere est celle qui constitue sa substance en estre de substance; & la seconde est celle qui constitue la substance en estre de suppost, lequel suppost, s'il est intellectuel, s'appelle aussi personne. La subsistance de l'independance du sujet est celle par laquelle la chose n'est point inherente ou attachee à vne autre par laquelle elle soit soutenue; ce qui conuient à toutes les substances, à elles seules & tousiours: Et quoi qu'il y ait quelques substances qui semblent estre attachees à d'autres, comme les doigts aux mains, les mains aux bras, les bras aux corps, &c. neantmoins elles sont des vrayes substances; dautant qu'elles ne sont pas attachees comme accidens à leur suiet, mais comme parties à leur tout; y ayant cette difference entre les accidens & les parties, que les accidens ne peuuent estre tous seuls, & sans estre soutenus par quelque substance ou par quelque sujet; mais les parties peuuent estre seules & separees de leur tout. La subsistance de l'incommunication ou de l'incommunicabilité est celle par laquelle la substance

n'est

n'eſt ni partie d'un tout, ni adjoint d'icelui; & par ainſi le bras n'a point cette ſeconde ſubſiſtance, parce qu'il eſt partie du corps; ni auſſi l'humanité de Chriſt, parce qu'elle eſt vnie & adjointe au verbe preexiſtant. Cette diſtinction de ſubſiſtence eſt poſee clairement par le Ieſuite Suarez en la diſpute 34. de ſa Metaphyſique, Sect. 4. nombre 28. & par pluſieurs autres Docteurs de Rome.

6. Quant aux mots de ſubſiſter poſitiuement & negatiuement, ie di qu'une choſe ſubſiſte negatiuement quand par elle meſme & ſans addition d'aucune choſe ni d'aucune maniere d'eſtre, elle eſt dite ſubſiſter; mais elle ſubſiſte poſitiuement, quand elle ſubſiſte par l'addition d'une choſe ou d'une maniere d'eſtre qu'on appelle ſubſiſtance. Ce qui ſe peut eſclaircir par cette ſimilitude; tout ainſi qu'une beſte eſt dite irraiſonnable negatiuement, dautant qu'une beſte, de ce qu'elle eſt beſte, & ſans addition d'aucune choſe, mais par la ſimple negation de la raiſon eſt dite irraiſonnable; auſſi vne choſe eſt dite ſubſiſter negatiuement, ſi elle ſubſiſte ſans addition d'aucune choſe. Et tout ainſi qu'une beſte eſt dite agiſſante poſitiuement, dautant qu'elle eſt nommee telle par l'action qui eſt une maniere d'eſtre differente d'icelle; auſſi vne choſe eſt dite ſubſiſter poſitiuement, ſi elle ſubſiſte par vne maniere d'eſtre reellement differente d'icelle qu'on appelle ſubſiſtance.

7. Ces mots eſtans ainſi expliqués, ie di premierement, qu'eu égard à la ſubſiſtance de l'independance du ſujet, la ſubſtance ſubſiſte negatiuement, & non pas poſitiuement: dautant que la ſub-

stance de ce qu'elle est substance, & sans addition d'aucune chose, ni d'aucune maniere d'estre, mais seulement par la simple negation de l'inherence est dite auoir cette subsistance; estant impossible qu'une substance demeure substance, & soit inherente à quelque suiet, comme il est impossible qu'un homme demeurant homme ne soit pas raisonnable: car comme estre raisonnable est la difference essentielle de l'homme, aussi estre subsistant de la subsistance de l'independance du suiet est de l'essence de la substance.

8. Secondement, ie di qu'eu égard à la subsistance d'incommunication ou d'incommunicabilité, la substance subsiste positiuement, & non pas negatiuement: dautant que la substance de ce que elle est substance n'a pas cette subsistance; veu que cette subsistance constitue la substance en estre de suppost. Or il y a plusieurs vrayes substances qui ne sont point suppostz, comme les parties substantielles, & l'humanité de Iesus Christ. Il faut donc que la substance n'ait point cette subsistance d'incommunicabilité par elle mesme, mais par l'addition de quelque maniere d'estre; soit positiue, comme dit Thomas; soit negatiue, comme dit l'Escot.

9. En troisieme lieu, ie di que les accidens, en quelle façon qu'on les considere, soit dans le sujet, soit hors du sujet, ne peuuent subsister de la subsistance d'incommunicabilité, ni positiuement, ni negatiuement: dautant qu'il n'y a que les suppostz qui ayent cette subsistance. Or les accidens ne peuuent estre des suppostz, veu que tous ceux qui ont par-

parlé du suppost ont dit que le suppost estoit vne stance singuliere ; & il est impossible qu'un accident soit substance.

10. En quatrieme lieu, ie di que les accidens ne peuuent subsister negatiuement de la subsistance de l'independance du sujet, dautant que les accidens, de ce qu'ils sont accidens, n'ont point cette subsistance; autrement tous les accidens seroyent sans suiet, & ne pourroyent pas estre naturellement dans le suiet. A quoi on peut ajouter que subsister negatiuement de la subsistance de l'independance du suiet, est la difference essentielle de la substance, comme il a esté prouué ci-dessus au nombre 7. & par consequent il ne peut conuenir qu'aux substances, & non pas aux accidens.

11. En cinquieme lieu, ie di que les accidens ne peuuent subsister positiuement de la subsistance de l'independance du suiet, assauoir par quelque mode ou par quelque maniere d'estre, adjoutee surnaturellement aux accidens, & differente reellement d'iceux : dautant que la maniere d'estre reelle & positiue ne peut estre seule, mais depend essentiellement d'un suiet qui la soutient, & par consequent l'inherence actuelle est de son essence, comme il appert és actions, passions, situations, presences, &c. Or ce qui a essentiellement l'inherence actuelle ne peut auoir l'acte qui lui est tout à fait oppose, assauoir la subsistence actuelle ; & si elle ne la peut auoir, elle ne la peut pas donner ; puis que on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas, & qu'on ne peut pas auoir.

RESPONSE II.

12. *La deuxieme Reſponſe des Adverſaires eſt, qu'encor que les accidens ſeparés de leur ſujet ſubſiſtent, ſoit poſitiuement, ſoit negatiuement; neantmoins il y a cette difference que la ſubſtance ſubſiſte ou exiſte par elle meſme naturellement, & ſans miracle; mais les accidens ſubſiſtent ou exiſtent par eux meſmes ſurnaturellement & miraculeuſement, aſſ. par la puiſſance de Dieu ſeulement.*

REPLIQVE.

13. Contre cette Reſponſe ie di premierement, que ce qui eſt de l'eſſence propre d'une eſpece, ne peut eſtre communiqué ſurnaturellement à l'autre; ainſi la rationalité ou la faculté de raiſonner, qui eſt l'eſſence propre de l'homme, ne peut eſtre communiquee ſurnaturellemẽt à la beſte, qui eſt vne eſpece diuerſe de celle de l'homme, & l'immaterialité ou la ſpiritualité, qui eſt l'eſſence propre de l'eſprit, ne peut eſtre communiquee ſurnaturellement au corps; car l'eſſence propre de la choſe eſtant la choſe meſme, dés que la faculté de raiſonner ſeroit communiquee à la beſte, elle ceſſeroit d'eſtre beſte, & commenceroit d'eſtre homme; & dés que l'immaterialité ou la ſpiritualité ſeroit communiquee au corps, il ceſſeroit d'eſtre corps & commenceroit d'eſtre eſprit. Puis donc que la ſubſiſtance ou l'exiſtance par ſoi eſt la propre eſſence de la ſubſtance, elle ne peut eſtre communiquee ſurnaturellement

à l'ac-

à l'accident, qui est vne espece diuerse de celle de la substance ; car dés qu'elle lui seroit communiquee, il cesseroit d'estre accident, & commenceroit d'estre substance, ce qui est impossible.

14. Secondement, ie di que comme la substance ne peut pas auoir surnaturellement l'inherence actuelle, qui est propre à l'accident : Aussi l'accident ne peut auoir surnaturellement la subsistance actuelle, qui est propre à la substance, non pas par quelque defaut de puissance en l'Agent surnaturel qui est Dieu, mais parce que la chose ne le peut souffrir.

15. En troisieme lieu, ie di que lors que Dieu fait vne chose surnaturelle par soi-mesme, laquelle se faisoit naturellement par vn autre, il faut qu'il supplee au defaut d'icelui : Or pour suppleer au defaut d'vn autre, il faut estre en mesme genre de cause que lui, & causer ce qu'il causoit : Car si quelque chose par exemple est seulement matiere, elle ne peut suppleer au defaut de la forme : & si quelque chose est seulement forme, elle ne peut suppleer au defaut de la matiere ; pareillement, si quelque chose est seulement cause efficiente ou finale, elle ne peut suppleer au defaut de la matiere ni de la forme. De là ie forme ce raisonnement : Dieu est le premier Agent & la derniere fin de toutes choses, veu qu'il est le Createur de l'vniuers, & qu'il a vne souueraine & tres-parfaite bonté ; mais il ne peut estre ni matiere, ni forme, veu qu'il ne peut estre partie d'vn corps, & qu'il ne peut informer ou estre informé : Et partant Dieu peut bien suppleer au defaut des causes effi-

cientes & finales, mais il ne peut pas suppleer au defaut de la matiere & de la forme : Item, Dieu ne peut estre aucunement suiet, veu que le propre du suiet est de receuoir en soi quelque forme essentielle ou accidentelle : or Dieu ne peut rien receuoir, attendu que Dieu estant treſſimple, tout ce qui est en Dieu est Dieu meſme ; & partant Dieu ne peut suppleer au defaut du suiet ; ce qui se verifie par ces exemples : S'il n'y a point d'architectes pour batir des maisons, Dieu peut suppleer à leur defaut, & batir ces maisons, dautant que les architectes sont causes efficientes : S'il manque quelque bien à quelcun, Dieu peut suppleer au defaut de ce bien, parce qu'il est la souueraine bonté : mais s'il n'y a point de matiere ni de forme, & que Dieu n'en produiſe point de nouueau, il est impoſſible que Dieu supplee à leur defaut, parce qu'il n'ani matiere ni forme, & qu'il ne peut estre ni l'vne ni l'autre : de meſme s'il n'y a point de suiet, & que Dieu n'en produiſe point de nouueau, il est impoſſible que Dieu supplee au defaut d'icelui, parce qu'il ne peut estre suiet, ni en meſme gente de cauſe que lui, ni cauſer ce qu'il cauſoit, veu qu'il ne peut rien receuoir. Cela suppoſé i'argumente ainſi: Si par la toutepuiſſance de Dieu les accidens du pain & du vin apres la conſecration, ſubſiſtoyent actuellement, & estoyent ſans suiet ; il s'enſuiuroit que Dieu pourroit suppleer au defaut du suiet : or Dieu ne peut pas suppleer au defaut du suiet, puis qu'il ne peut rien receuoir : donc les accidens du pain & du vin apres la conſecration ne ſubſiſtent pas actuellement, & ne ſont pas ſans suiet par la toute puiſſance de Dieu.

16. Quelques vns peut estre respondront, que le suiet peut estre consideré en deux façons, assauoir entant qu'il reçoit les accidens, & entant qu'il les soustient & conserue en leur estre; qu'en la premiere façon, Dieu ne peut suppleer au defaut du suiet, veu qu'il ne peut rien receuoir; mais qu'en la seconde il y peut suppleer, veu qu'il soustient toutes choses par sa puissance, & par consequent peut conseruer les accidens sans suiet.

17. Mais contre cette Response ie di premierement, qu'il est faux que Dieu puisse suppleer au defaut du suiet, entant qu'il sert de soustien & d'appui aux accidens: dautant que le suiet soustient les relations, les actions, les passions, les presences, les situations, les figures, &c. en sorte que Dieu ne peut pas suppleer au defaut du suiet à leur egard; attendu que Dieu ne peut pas faire qu'vne relation soit sans relatif, vne passion sans patient, vne presence sans substance qui soit presente, vne figure sans corps, &c. estant entierement impossible qu'il y ait vne paternité, & point de pere; vne brulure, & point de suiet brulé; vne presence dans le temple, sans qu'il y ait aucune chose dans le temple; vn estre auiourdhui, & qu'il n'y ait rien qui soit auiourdhui; vn estre assis ou couché, sans qu'il y ait aucune personne assise & couchee; vne rondeur & qu'il n'y ait rien de rond, &c.

18. Secondement, ie di que le soutien, l'appui & la conseruation des accidens par la substance qui est leur suiet, n'est pas vn acte de la cause efficiente, mais de la matiere ou du suiet; & partant Dieu ne peut pas suppleer à ce defaut, qu'en substi-

tuant quelque autre matiere, ou quelque autre suiet; estant certain que la cause conservante appartient à tous les quatre genres de cause. Outre que la cause efficiente ne peut soutenir ou conseruer quelque chose sans action, & l'action n'est iamais sans son terme ou sans son effect: or on ne sçauroit dire quel effect c'est que Dieu produit, quand il conserue les accidens sans suiet, si ce n'est cette maniere d'estre que nous auons refutee ci-dessus au nombre 11.

RESPONSE III.

19. *La troisieme Response des Aduersaires est, que les accidens separés de leur suiet par la toutepuissance de Dieu, ne sont point inherens actuellement au suiet, puis qu'il n'est plus; mais qu'ils sont neantmoins inherens aptitudinellement, c'est à dire qu'ils sont propres à inherer & dependre du suiet; tellement que l'inherence actuelle n'est pas de l'essence de l'accident, mais seulement l'inherence aptitudinelle: Car* (disent-ils) *comme la subsistence actuelle n'est pas de l'essence de la substance, mais seulement la subsistence aptitudinelle; veu que l'humanité de Christ n'a pas la subsistence actuelle humaine, mais seulement l'aptitudinelle, puis qu'elle ne subsiste que par la subsistence du verbe: De mesme l'inherence actuelle n'est pas de l'essence de l'accident, mais seulement laptitudinelle; veu*

que

que les accidens du pain & du vin apres la consecration demeurent actuellement sans suiet.

REPLIQVE.

20. Contre Responce ie di premierement, qu'encor qu'il y ait des substances qui n'ont pas la subsistence de l'incommunication qui constitue le suppost, comme sont les parties substantielles, & l'humanité de Iesus Christ, ainsi que nous auons remarqué ci-dessus au nombre 5. neantmoins, ni les parties substantielles, ni l'humanité de Iesus Christ, ni aucune autre substance actuellement existente, n'a iamais esté sans la subsistance actuelle de l'independance du suiet, laquelle constitue la substance, ainsi que nous auons remarqué au susdit nombre 5. Tellement qu'on se pourroit seruir de leur argument contr'eux en cette sorte: Il faut philosopher de l'inherence actuelle au regard de l'accident, comme de la subsistance actuelle de l'independance du suiet au regard de la substance; veu que comme celle-ci constitue la substance actuelle, aussi celle-là constitue l'accident actuel: or la subsistance actuelle de l'independance du suiet est de l'essence de la substance, & ne peut estre separee d'icelle: donc l'inherence actuelle, qu'on explique par la dependance actuelle du suiet, est de l'essence de l'accident, & ne peut estre separee d'icelui.

21. Secondement, ie di que l'exemple de l'humanité de Iesus Christ n'est point à propos, dautant qu'encor que l'humanité n'eut point de subsistence actuelle humaine, neantmoins selon eux elle a la subsistence actuelle du verbe par laquelle

elle subsiste : Tellement qu'on se peut seruir de cet exemple contreux en cette sorte: Comme l'humanité de Iesus Christ n'a iamais esté sans subsistence actuelle ; aussi l'accident n'a iamais esté sans inherence actuelle : Et si cet exemple auoit quelque force, il n'emporteroit autre chose sinon que comme l'humanité de Christ ne subsiste pas par sa subsistance propre, mais par la subsistance d'autrui, assauoir par la subsistance du verbe; aussi l'accident peut par la vertu divine n'estre pas inherent par sa propre inherence, mais seulement par l'inherence d'autrui ; ce qui est absurde, & quand il seroit veritable, l'accident auroit tousiours quelque inherence actuelle, comme l'humanité de Iesus Christ a tousiours eu vne subsistance actuelle.

22. En troisieme lieu, ie prouue que l'inherence actuelle est de l'essence de l'accident actuellement existant en cette sorte. Les differences qui diuisent vn genre constituent les especes d'iceluy: par exemple, estre raisonnable & irraisonnable, qui diuisent l'animal, (veu que tout animal est ou raisonnable ou irraisonnable) constituent les especes d'icelui, assauoir l'homme & la beste, attendu qu'estre raisonnable est la difference essentielle de l'homme, & estre irraisonnable est la difference essentielle de la beste: Pareillement, estre spirituel & corporel, qui diuisent la substance, (veu que toute substance est ou corporelle ou spirituelle) constituent les especes d'icelle, assauoir le corps & l'esprit : Si donc estre subsistant actuellement & estre inherent actuellement, diuisent l'estre actuel qui est leur genre, il faut qu'ils constituent les especes d'iceluy,

d'icelui, assauoir la substance actuelle & l'accident actuel: or estre subsistant actuellement & estre inherent actuellement diuisent l'estre actuel; dautant que tout estre actuel, ou tout ce qui existe actuellement, est necessairement en autrui actuellement comme en vn suiet, & non pas en soi & par soi actuellement; ce qui est estre inherent actuellement; ou bien est necessairement en soi & par soi actuellement, & non pas en autrui comme en vn suiet, ce qui est estre subsistant actuellement.

23. En quatrieme lieu, ie di que les manieres d'estre, ou les façons esquelles les choses existent, ne peuuent estre sans les choses dont elles sont manieres, mesmes par la toutepuissance de Dieu, comme confessent nos Aduersaires, ainsi que i'ay remarqué ci-dessus au nombre 4. Or tous les accidens sont des manieres d'estre des substances: donc les accidens ne peuuent estre sans les substances dont ils sont accidens, mesmes par la toutepuissance de Dieu; & par consequent l'inherence actuelle, ou la dependance actuelle du suiet est de l'essence des accidens: Cependant, quand nous disons que les accidens ne peuuent estre sans la substance qui est leur suiet, mesme par la toutepuissance de Dieu, nous n'entendons pas que ce soit par quelque defaut de puissance en Dieu, mais c'est parce que la nature des accidens ne le peut souffrir. La preuue de la deuxieme proposition, assauoir que tous les accidens sont des manieres d'estre des substances, est de grande estendue; & partant nous la renvoyerons au chapitre suivant.

CHAP. III.

Continuation des preuves que la transſubſtantiation deſtruit la nature des accidens, où eſt monſtré que la quantité eſt ſubſtance.

1. EN ce chapitre & au ſuivant ie ferai voir que tous les accidens ne ſont que des manieres d'eſtre, leſquelles ſelon nos Adverſaires ne peuuent eſtre ſans ſuiet, meſmes par la puiſſance diuine; & par conſequent que la tranſſubſtantiation, qui poſe des accidens ſans ſuiet, deſtruit la nature des accidens: Et dautant que les Docteurs de Rome, ſuiuans l'opinion commune des Philoſophes, mettent neuf predicamens d'Accidens, aſſauoir la quantité, la qualité, la relation, l'action, la paſſion, l'où, le quand, la ſituation & l'habit; je ne diſſimulerai point qu'ils enſeignent, qu'entre ces accidens il y en a des fondamentaux, qui peuvent eſtre ſans ſuiet par la puiſſance de Dieu, aſſauoir la quantité & la pluſpart des qualitez: & des modaux, qui n'eſtans autre choſe que des manieres d'eſtre, ne peuuent exiſter ſans ſuiet, meſme par la puiſſance de Dieu, aſſauoir les ſept derniers predicamens d'accidens: de ſorte qu'il ne s'agit que de ſçauoir ſi la quantité & la qualité ſont des ſubſtances ou des accidens; & s'ils ſont des accidens, il faudra ſçauoir ſi ce ſont des accidens fondamentaux, ou

des

des modaux : Les Docteurs de Rome enseignent que ce sont des accidens fondamentaux qui peuuent estre sans suiet ; & moi ie prouuerai maintenant que ce sont des substances ; & que s'ils estoyent des accidens, qu'ils seroyent des accidens modaux qui ne peuuent estre sans suiet. Ie commencerai par la quantité en cette sorte.

2. La quantité n'est pas vn accident de la substance corporelle ou de la matiere ; mais c'est la substance corporelle ou la matiere mesme : dautant que tout accident ajouté à la substance lui donne vn estre accidentel : or la quantité ne donne rien à la matiere ; ce qui se prouue ainsi. Si la quantité donnoit quelque chose à la matiere, ou ce seroit les parties, ou la distinction d'icelles, ou la diuisibilité ou l'estendue : or la quantité ne donne à la matiere aucune de ces choses ; ce qui se demonstre ainsi.

3. Premierement, la quantité ne donne pas à la matiere des parties, contre ce que disent le Iesuite Vasquez au tome 3. sur la 3. part. disp. 19. nomb. 25. Soucinas au liu. 5. de sa metaph. quest. 19. & 22. Du Chevreul sur la 2. part. dist. 18. quest. 1. & plusieurs autre Docteurs de Rome. Nostre raison est que les parties auec l'vnion, lors qu'elle est requise, ne sont autre chose que le tout ; & par consequent les parties de la matiere sont la matiere mesme ; & puis que la matiere est vne substance, il faut necessairement que les parties de la matiere, qui sont *la matiere mesme, soyent des substances.* Or si la quantité estoit vn accident, elle ne pourroit pas donner des substances à la matiere. Donc si la

quantité est vn accident, elle ne peut pas donner des parties à la matiere. Dabondant la matiere a ses parties par elle mesme, & non pas par vne autre chose distincte d'icelle; dautant que tout ce qui n'a point de parties est simple & indiuisible: or la matiere par elle mesme n'est pas simple & indiuisible; autrement toute la matiere de l'Ocean n'auroit pas plus de parties que la matiere d'vne goute d'eau; veu que ce qui n'a point de parties, n'en a pas plus qu'vn autre; & outre cela la matiere de l'Ocean par elle mesme seroit toute en tout l'Ocean, & toute en chaque partie d'icelui; veu que ce qui est indiuisible est necessairement tout là où il est: Bref, on ne sçauroit rendre raison pourquoi la matiere d'vn elephant est capable de receuoir plus de parties de quantité, que la matiere d'vne mouche; puis que toutes les matieres estans simples & indivisibles, sont également capables ou incapables de receuoir quelle quantité que ce soit.

4. Secondement, la quantité ne donne pas à la matiere la distinction des parties contre les mesmes Autheurs allegués ci-dessus: dautant que les choses sont *distinctes lors qu'vne n'est pas l'autre*: & les parties de la matiere sont distinctes par elles mesmes, & non pas par vne autre chose distincte d'icelles; veu qu'vne partie par elle mesme n'est pas l'autre: par exemple, la matiere de la main par elle mesme n'est pas la matiere du pied, puis qu'vne peut estre sans l'autre.

5. En troisieme lieu, la quantité ne donne point la diuisibilité à la matiere: dautant que ce qui a des parties distinctes, est diuisible en icelles: Or la ma-

matiere a par elle meſme ſes parties diſtinctes, comme nous auons prouué : donc la matiere par elle meſme eſt diuiſible en ſes parties ; que ſi elle eſt diuiſible par la quantité, il s'enſuit que la quantité eſt la matiere meſme.

6. En quatrieme lieu, la quantité ne donne pas l'eſtendue à la matiere ; dautant que la matiere eſt eſtendue par elle meſme, & non pas par vne autre choſe diſtincte d'icelle; & elle eſt eſtendue par elle meſme, parce qu'elle a par elle meſme ſes parties hors des autres, & en diuers lieux : car ſi Dieu reduiſoit à neant toutes les choſes creées qui ſont diſtinctes de la matiere, neantmoins la matiere auroit ſes parties eſtendues, les vnes hors des autres, en divers lieux.

Response I.

7. *La premiere Reſponſe des Adverſaires eſt, que ſi Dieu reduiſoit à neant la quantité de la matiere, alors toutes les parties de la matiere ſe reduiroyent à vn poinct ; c'eſt ainſi que reſpond le Ieſuite Ruuius au liu.* 1. *de ſa Phyſique queſt.* 2. *& pluſieurs autres Docteurs de Rome.*

REPLIQVE.

8. Contre cette Reſponſe ie di premierement, que l'annihilation ou la reduction à neant, auſſi bien que la creation, ſe fait ou ſe peut faire en vn inſtant : & neantmoins il eſt impoſſible que les parties de la matiere, par exemple, du corps humain, ſe reduiſent à vn poinct en vn inſtant ; dau-

tant que le poinct auquel on croid qu'elles se reduisent est éloigné de la teste ou des pieds : or il n'y a rien qui se puisse mouuoir vers vne chose dont on est éloigné en vn instant, veu qu'on ne peut passer d'vne extremité à l'autre que par le milieu ; & puis que le mouuement des parties vers le poinct éloigné est necessairement successif, il s'ensuit que le courroux des parties audit poinct ne peut estre en vn instant : Que si les parties du corps humain ne peuuent se rassembler en vn poinct en vn instant, encores moins toutes les parties du monde.

9. Secondement, si Dieu ne faisoit autre chose que reduire à neant la quantité de la matiere d'vn mixte, sans toucher à ses qualités ; il est certain que les parties de cette matiere ne se reduiroyent pas à vn poinct, veu que les pesantes s'en iroyent en bas, & les legeres en haut, & par ainsi elles ne se reduiroyent pas à vn poinct. Outre qu'il n'y auroit point de *raison pour laquelle elles se reduisissent* plustost à vn poinct qu'à vn autre, assauoir au poinct qui est dans l'espace occupé par la teste, qu'au poinct de l'espace occupé par le pied. A quoi on peut ajouter que la quantité n'empeche pas la reduction des parties à vn poinct, si on veut suiure la doctrine de nos Aduersaires ; puis qu'ils veulent que tout le corps de Christ auec toutes ses parties, & toute sa quantité auec toutes ses parties soyent dans vn poinct de l'hostie consacree, voire dans chaque poinct & dans chaque partie d'icelle.

RESPONSE II.

10. *La deuxieme Response de nos Aduer-*

sai-

faires est, que si Dieu reduisoit à neant toute la quantité de quelque matiere, par exemple, du corps humain; alors toutes les parties demeureroyent au mesme lieu qu'auparauant, & retiendroyent l'estendue de leur estre, assauoir de leur substance; mais ne retiendroyent pas l'estendue de leur quantité, puis qu'elle auroit esté destruite: l'estendue de la quantité s'appelle ès écoles estendue quantitatiue; & l'estendue des autres choses, s'appelle estendue entitatiue; entre lesquelles il y a cette difference, que l'estendue quantitatiue, qui n'est autre chose que la quantité mesme, donne l'impenetrabilité naturelle, & fait que les corps sont naturellement impenetrables, c'est à dire qu'ils ne puissent pas estre naturellement en vn mesme lieu: mais l'estendue entitatiue ne donne point l'impenetrabilité naturelle, & n'empesche aucunement que les corps & leurs parties ne soyent naturellement en vn mesme lieu. Que si les parties demeurent en diuers lieux, elles auront l'estendue externe, actuelle, & eu égard au lieu; mais si elles se penetrent & se mettent en mesme lieu, alors elles n'auront que l'estendue actuelle interne & en soi, & aptitudinelle au regard du lieu. C'est ainsi que respondent le Iesuite Suarez en la disp. 40. de sa Metaph. Sect. 4. le Iesuite Men-

dosa en la disp. 13. de sa Metaph. Sect. 4. le Iesuite Arriaga en la disp. 5. de sa Metaph. Sect. 1. & presque tous les autres Iesuites & Docteurs de Rome.

REPLIQVE.

11. Contre cette Responſe ie di premierement, que l'eſtendue interne ſans l'externe, n'eſt qu'vne eſtendue feinte, imaginaire, & chimerique: dautant que l'eſtendue en general eſt definie par tous les Philoſophes, & par nos Adverſaires meſmes, la poſition des parties les vnes hors des autres; & eſtre eſtendu n'eſt autre choſe qu'auoir les parties les vnes hors des autres; où par ces mots, *hors des autres*, il ne faut pas entendre que les parties doiuent eſtre ſeparees; mais il faut entendre que les vnes ne ſoyent pas dans les autres; par exemple, la teſte d'vn homme eſt eſtendue, parce que ſes parties ſont les vnes hors des autres, c'eſt à dire, les vnes ne ſont pas dans les autres, aſſauoir le front eſt hors du nez, c'eſt à dire, n'eſt point dans le nez; les yeux ſont hors des iouës, c'eſt à dire, ne ſont point dans les iouës & en meſme lieu qu'elles, &c. Or l'eſtendue interne, entant qu'elle eſt oppoſee à l'externe & eſt ſans icelle, ne poſe pas les parties les vnes hors des autres, mais les poſe les vnes dans les autres, voire meſmes en vn poinct, dans lequel neantmoins les parties ne peuuent pas eſtre les vnes hors des autres: donc l'eſtendue interne ſans l'externe eſt feinte, imaginaire & chimerique. Et ne ſert de dire auec pluſieurs de nos Adverſaires,

que

que l'eſtendue interne ne requiert pas que les parties ſoyent les vnes hors des autres, mais ſeulement que les vnes ne ſoyent pas les autres ; & par conſequent que l'eſtendue interne n'eſt autre choſe que la diſtinction des parties: Car outre que c'eſt dementir tous les Philoſophes qui iuſques ici ont defini l'eſtendue autrement qu'eux; ie di qu'ils n'auancent rien pour leur opinion, & qu'ils confirment entierement la noſtre ; dautant que les parties de la matiere ſont diſtinctes par elles meſmes, & non pas par quelque choſe differente d'icelles, comme il a eſté prouué ci-deſſus au nombre 4. Et partant ſelon eux les parties de la matiere ſeront auſſi eſtendues d'vne eſtendue interne par elles meſmes; & eſtans eſtendues par la quantité, il s'enſuivra que la quantité ſera la matiere meſme, ou les parties d'icelle.

12. Secondement, ie di que la diſtinction d'eſtendue en quantitatiue & entitatiue, eſt contre l'uſage & la raiſon : Contre l'uſage, dautant que depuis plus de cinq mille ans que le monde a duré, il ne s'eſt trouué ni Theologien, ni Philoſophe, ſoit Payen, ſoit Chriſtien, qui ſe ſoit ſerui de cette diſtinction, & qui ait recognu plus d'vne eſtendue: C'eſt depuis quelques annees ſeulement que quelques Docteurs Romains l'ont forgee, croyans par ce moyen de ſoutenir plus aiſément la doctrine de la tranſſubſtantiation. Ie di auſſi contre la raiſon, comme il ſe verifie par ces argumens.

13. Le premier argument eſt tiré de la difference qu'il y a entre vn corps & vn eſprit ; aſſauoir qu'vn eſprit eſt penetrable de quelle choſe que ce

soit, c'est à dire peut estre en mesme lieu auec quelle autre chose que ce soit ; mais le corps est impenetrable d'vn autre corps, c'est à dire ne peut pas estre en mesme lieu auec vn autre corps; d'où vient que l'esprit est defini par les Philosophes vne substance penetrable de quelle chose que ce soit ; & que le corps est defini vne substance impenetrable d'vn autre corps : or si le corps ou la matiere pouuoit estre auec la seule estendue entitatiue, comme veulent nos Aduersaires, le corps ne seroit pas vne substance impenetrable d'vn autre corps, veu que selon eux l'estendue entitatiue n'empeche pas la penetration. Donc l'estendue entitatiue d'vn corps n'est iamais sans l'estendue quantitatiue d'icelui, ou plustost n'est point differente d'icelle. Que si quelcun vouloit dire, que la substance corporelle est differente de la spirituelle, en ce que la substance corporelle est composee de matiere & de forme, & non pas la spirituelle ; il pourra estre refuté par la consideration de la matiere premiere, qui est vne substance corporelle & non pas spirituelle, & neantmoins elle n'est pas composee de matiere & de forme.

14. Le second argument est tiré des absurdités qui s'ensuiuent d'vne telle doctrine : Car puis que selon eux l'estendue entitatiue n'empeche point la penetration naturelle des corps, il est certain que si Dieu reduisoit à neant la quantité du monde sans faire autre chose, le monde demeureroit au mesme lieu qu'auparauant par son estendue entitatiue, en sorte neantmoins que toutes les parties de la matiere du monde seroyent naturellement penetrables,

bles, c'eſt à dire pourroyent eſtre naturellement en vn meſme lieu ; d'où ſenſuivroit que toute la ſubſtance du monde pourroit eſtre naturellement dans mon petit doigt;& par ainſi ie pourroi porter le ciel, la terre & la mer dans mon petit doigt, & cela naturellement & ſans miracle: il s'enſuivroit encor que toute l'eau de la mer pourra eſtre contenue dans vn verre ordinaire ſans miracle ; qu'vne montagne & vn chameau pourront paſſer naturellement & ſans miracle par le trou d'vne aiguille; que le tout pourra eſtre dans ſa partie ; & que le tout ne ſera pas plus grand que ſa partie;toutes leſquelles choſes ſont repugnantes au ſens commun & à la raiſon.

15. Le troiſieme argument eſt tel : Suppoſez que Dieu oſte à vn marbre ſa quantité & ſon eſtendue quantitatiue, & qu'il lui laiſſe ſon eſtendue entitatiue, & toutes les qualités naturelles, & entre autres ſa dureté, puis que par la doctrine de nos Adverſaires cela eſt poſſible ; ie di qu'il s'enſuivra vne manifeſte contradiction, dautant que ce marbre par ſa dureté reſiſtera naturellement au doigt qui le voudra enfoncer, & ne lui reſiſtera pas, puis que le marbre & le doigt ſe penetreront naturellement.

16. Le quatrieme argument eſt tel : Suppoſez que Dieu oſte à toute la terre ſa quantité & ſon eſtendue quantitatiue, & qu'il lui laiſſe ſon eſtendue entitatiue, & toutes ſes qualités naturelles, & entre autres ſa peſanteur ; puis que par la doctrine de nos Adverſaires cela eſt poſſible : Ie di qu'en ce cas toutes les parties de la terre ſe pourront pene-

trer naturellement auec vne noix, en sorte que toute la terre sera enfermee naturellement dans vne noix; & alors il sera impossible que tous les animaux du monde puissent remuer de sa place cette noix, à cause de la resistance de la pesanteur de la terre. Ioignez à cela qu'un homme pourroit boire naturellement toute la mer, dont les parties destituees de leur quantité auroyent esté naturellement penetrees dans vn verre; Et encor il pourroit manger naturellement cent bœufs en vn morceau, dont les parties destituees de leur quantité auroyent esté naturellement penetrees auec vn morceau de pain, &c.

17. Finalement, il ne faut pas multiplier les estres, ni distinguer les choses sans necessité & sans raison. Or il n'y a aucune necessité ni aucune raison de distinguer la quantité de la matiere, ni l'estendue entitatiue de la quantitatiue, comme il paroistra par la solution des objections des Adversaires que nous rapporterons ci-apres: Et les plus celebres Iesuites *sont dans cette opinion: car Suarez* en la disput. 40. de sa Metaph. Sect. 2. nombre 8. dit qu'on ne peut prouuer par aucune raison naturelle que la quantité *soit distincte de la matiere.* Perrius dit la mesme chose au liure 10. de sa Physique chap. 10. Mendosa est dans ce mesme sentiment en la disp. 13. de sa Metaph. Sect. 2. nombre 6. Arriaga encherit par dessus, car en la disp. 5. de sa Metaph. Sect. 1. Subsect. 3. nombre 21. il dit en termes expres que la quantité est reellement la substance mesme. Ockam vn des plus celebres Docteurs de l'Eglise Romaine dans sa Logique au traitté de la quantité,

&

& au traitté du corps de Christ chap. 17. enseigne & prouue la mesme chose.

18. Ie ne m'arresterai pas à refuter la Response de ceux qui disent que les choses qu'on met dans vn poinct ne sont en aucune part. Car outre que cela est de soi mesme absurde & ridicule, il nous donne entierement gain de cause ; veu que selon eux le corps de Christ est dans vn poinct, voire dans chaque poinct de l'hostie ; d'où s'ensuit que selon eux il n'est en aucune part : & s'il n'est en aucune part, il n'est pas dans l'hostie, ni sur les autels, qui est tout ce que nous demandons.

RESPONSE III.

19. *La troisieme Response de nos Aduersaires est, que la quantité de la matiere est voirement la matiere mesme, & que l'estendue d'une chose est la chose mesme, ou à tout le moins ne peut estre sans icelle ; que la quantité du pain est le pain mesme, ou ne peut estre sans lui ; que la longueur ne peut pas estre sans qu'il y ait quelque chose de long : que la rondeur ne peut pas estre qu'il n'y ait quelque chose de rond, &c. & partant que la substance du pain & du vin ayans esté destruites par la consecration, leur quantité aussi a esté destruite : mais comme les accidens du pain & du vin, assau. leurs qualités, qui sont la blancheur, la saveur, la sechereſſe du pain & l'humidité du vin, &c. sont demeurees : aussi*

la quantité & l'eſtendue de ces accidens là eſt demeuree.

REPLIQVE.

20. Contre cette Reſponſe ie di que toutes les qualités ſont des ſubſtances ou des manieres d'eſtre des ſubſtances, qui ne peuuent eſtre ſans ſujet: mais parce que la preuue de cela eſt de grande eſtendue nous la renuoyerons au chapitre ſuiuant.

CHAPITRE IV.

Continuation des preuues que la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit la nature des accidens, où eſt monſtré que les qualités ſont des ſubſtances ou des manieres d'eſtre des ſubſtances.

1. TOus les Philoſophes mettent quatre eſpeces de qualité, aſſ. l'habitude & la diſpoſition, la puiſſance naturelle & l'impuiſſance, la qualité patible & la paſſion, la forme & la figure. L'habitude eſt du corps, ou de l'eſprit : l'habitude du corps comprend principalement la ſanté & la maladie : & l'habitude de l'eſprit eſt vne facilité en lui d'operer qui ne lui eſt pas naturelle, ou bien ce qui lui donne vne telle facilité ; & comprend non ſeulement les habitudes de l'entendement, aſſauoir les arts,

arts, les sciences & les disciplines, mais aussi les habitudes de la volonté, assauoir les vertus & les vices: Et l'habitude differe de la disposition, en ce que la disposition se peut aisément perdre, mais l'habitude ne se perd que difficilement. Les proprietés, vertus, facultés, & puissances naturelles, sont celles qui naissent auec les choses, & par lesquelles elles agissent, ou reçoiuent, ou resistent, & comprennent toutes les puissances naturelles des corps & des esprits; les puissances naturelles des elemens, assauoir la chaleur, la froideur, la secheresse, & l'humidité; les puissances naturelles des mixtes qui sont presque sans nombre; les puissances naturelles de l'ame vegetatiue, dont les principales sont la nourriciere, l'augmentatiue & la generatrice; les puissances naturelles de l'ame sensitiue, assauoir les sens externes, qui sont la veuë, l'ouïe, le flair, le goust, & le touchement; & les sens internes, assauoir le sens commun, la fantaisie & la memoire; & les puissances naturelles de l'ame raisonnable, assau. l'entendement & la volonté. Quant à l'impuissance naturelle, elle differe de la puissance naturelle, en ce que la puissance naturelle est vne puissance forte, comme la veuë d'un jeune homme, mais l'impuissance naturelle est vne puissance foible, comme la veuë d'un vieillard. Les qualités patibles comprenent tous les objets des sens, assauoir les couleurs & la lumiere, qui sont objets de la veuë; les sons, qui sont l'objet de l'ouïe; les odeurs, qui sont l'objet du flair; les saueurs, qui sont l'objet du goust, & les qualités premieres, assauoir la chaleur, la froideur, la secheresse

& l'humidité, auec quelques secondes, comme la dureté, la mollesse, &c. qui sont objets du touchement : Quant à la passion elle differe de la qualité patible, en ce que la passion ne dure guere, comme la rougeur au visage qui procede de honte, mais la qualité patible dure long temps, comme la rougeur naturelle. La forme exterieure & la figure est vne qualité qui resulte de la situation des parties de la matiere ou de la quantité, & comprend les rondeurs, les quarrés, les cubes, les triangles, &c.

2. Cela posé, ie di premierement, que les formes exterieures ou les figures, sont des manieres d'estre des substances corporelles ; dautant que ce sont des qualités qui dependent ou resultent de la situation des parties de la matiere ou de la quantité, & par consequent ne peuuent estre sans vne telle situation, & vraisemblablement sont la situation mesme : Partant comme la situation des parties de la matiere est vne maniere d'estre des parties de la matiere sans lesquelles la situation ne peut estre, aussi la forme exterieure ou la figure ne peut estre sans les parties de la matiere, ni par consequent sans substance & sans suiet, puis que la matiere & les parties d'icelle sont des substances qui soutiennent cette situation & cette figure ou forme exterieure.

3. Secondement, ie di que l'habitude du corps, qui comprend principalement la santé & la maladie, n'est rien qu'vne maniere d'estre de quelque substance corporelle, veu qu'elle consiste dans le temperament du corps, & le temperament dans vne certaine disposition des parties du corps où

des humeurs; laquelle disposition estant vne maniere d'estre des parties ou des humeurs qui sont des substances, ne peut estre sans substance & sans suiet qui soutienne cette disposition. Quant à l'habitude de l'esprit qui n'est rien qu'vne facilité d'agir qui ne lui est pas naturelle, il est euident que c'est vne maniere d'estre de l'esprit sans lequel elle ne peut estre, la facilité de l'esprit ne pouuant estre sans l'esprit. Et puis que nos Aduersaires sont d'accord que les formes exterieures & les habitudes du corps, & mesmes les habitudes de l'esprit, prises pour des facilités, sont des manieres d'estre des substances, sans lesquelles elles ne peuuent estre, ie ne m'arresterai pas dauantage à la preuue de choses si euidentes.

4. En troisieme lieu, ie di qu'encor que les plus grands Philosophes de ce temps estiment, que les habitudes de l'esprit ne sont autre chose que des especes ou images des choses, lesquelles images estans multipliees, bien arrangees, & fortement enracinees dans le cerveau, donnent à l'esprit la facilité d'agir: neantmoins ie soutien que ces habitudes ne peuuent estre sans substance ou sans suiet: dautant que l'arrangement & l'enracinement des images dans le cerveau, ne peut estre sans le cerveau qui est vne substance: Et quant aux especes ou images des choses, on peut soutenir que ce ne sont pas des accidens, mais des substances corporelles. 1. Parce que l'accident, à tout le moins selon l'ordre de nature, est tellement attaché à son suiet, qu'il ne peut estre sans lui, & se meut touſiours selon le mouuement d'icelui: or ces

especes ou images, à tout le moins celles qui seruent à la veuë, n'ont point vn tel suiet; veu que si elles en auoyent, ce seroit principalement l'air; ce qui neantmoins n'est pas, puis que l'air estant agité ça & là, l'espece ne l'est pas, mais va droit au miroir ou à l'œil. 2. Parce que l'espece qu'on pretend estre produite ou receuë dans la partie d'air la plus proche de l'objet, ne la porte pas iusqu'au miroir ou iusqu'à l'œil, autrement l'air se mouvroit par fois naturellement plus de quinze cens mille lieuës en vn clin d'œil, assauoir à la veuë des astres qui se leuent: l'espece aussi ne va pas d'vne partie d'air à l'autre; veu qu'vn accident ne change iamais de suiet: Et quant à l'objet, il ne produit pas des especes differentes en toutes les parties d'air qui sont entre lui & l'œil; autrement le nombre de ces especes seroit infini, comme on veut que le nombre des parties de cet air continu le soit: outre qu'il s'ensuivroit qu'vn asne seroit plus excellent peintre que Zeuxis ni qu'Appelle, puis qu'il peindroit son image dans les miroirs, dans les yeux & dans les airs plus parfaitement que ne sçauroyent faire tous les meilleurs peintres du monde. 3. Parce que ces especes & images se meuuent, se reflechissent, se renversent, ont des parties estendues, gardent leurs couleurs en bon ordre, s'augmentent & se diminuënt, &c. toutes lesquelles choses ne peuuent conuenir qu'aux corps. Mais soit qu'on pose que ces images soyent des accidens, soit qu'on pose qu'elles soyent des substances, ce n'est pas le principal nœud de la question; veu qu'il s'agit principalement si les puissances naturelles & les quali-

qualités patibles ſont des ſubſtances ou des accidens ; ſi les puiſſances naturelles de nourrir, de fortifier, & de reſiouïr, qui demeurent és hoſties & és coupes conſacrees, ſont des ſubſtances ou des accidens ſans ſuiet ; ſi l'humidité & la fluidité de ce qui eſt dans la coupe conſacree eſt vne ſubſtance ou vn accident ſans ſuiet ; ſi la chaleur, la froideur, la ſechereſſe & la peſanteur, qui ſe trouuent dans les hoſties ou les coupes conſacrees, ſont des ſubſtances ou des accidens ſans ſuiet ; ſi les couleurs, les odeurs, & les ſaueurs, qui ſont dans les hoſties ou les coupes conſacrees, ſont des ſubſtances ou des accidens ſans ſuiet.

5. En quatrieme lieu, ie di que les proprietés, les facultés & les puiſſances naturelles des choſes, ne ſont point differentes des choſes meſmes ; que les proprietés & les puiſſances naturelles des ſubſtances, ne ſont point differentes des ſubſtances meſmes ; & que les proprietés & les puiſſances naturelles du pain & du vin, ne ſont point differentes de leur ſubſtance ; & il en faut dire autant des qualités patibles, aſſauoir qu'elles ne different point des ſubſtances dont elles ſont qualités : neantmoins il eſt certain que la meſme choſe prend diuers noms ſuiuant les diuerſes operations qu'elle exerce : Et tout ainſi que Dieu, entant qu'il pardonne, eſt appelé miſericordieux & la miſericorde meſme ; entant qu'il punit, eſt appelé iuſte & la iuſtice meſme ; entant qu'il eſt ſans commencement & ſans fin, eſt appelé Eternel & l'eternité meſme ; entant qu'il remplit toutes choſes, eſt appelé immenſe & l'immenſité meſme ; entant qu'il diſpoſe con-

uenablement de toutes choſes, eſt appelé Sage & la ſageſſe meſme, &c. en ſorte que la miſericorde, la iuſtice, l'eternité, l'immenſité, la ſageſſe & les autres attributs de Dieu, ne ſont pas des accidens de Dieu, mais ſont la ſubſtance de Dieu meſme; veu que Dieu eſtant treſſimple, ne peut eſtre compoſé de ſuiet & d'accidens, & que tout ce qu'on conçoit eſtre en Dieu eſt Dieu meſme: De meſme en eſt-il des choſes que Dieu a creées: l'ame raiſonnable, entant qu'elle donne la vie au corps, on l'appelle ame: entant qu'elle cognoit & raiſonne, on l'appelle entendement & raiſon: entant qu'elle veut, on l'appelle volonté; mais l'ame, l'entendement & la volonté ſont vne meſme choſe. Auſſi le feu, entant qu'il entre en la compoſition des mixtes, on l'appelle element: entant qu'il eſchauffe & qu'il brule, on l'appelle chaleur: entant qu'il ſeche, on l'appelle ſechereſſe: entant qu'il monte en haut, on l'appelle legereté: mais le feu, ſa chaleur, ſa ſechereſſe, & ſa legereté ſont vne meſme choſe. L'eau de meſme, entant qu'elle entre dans la compoſition des mixtes, on l'appelle element: entant qu'elle refroidit, on l'appelle froideur; & entant qu'elle humecte, on l'appelle humidité; mais l'eau, ſa froideur & ſon humidité ſont vne meſme choſe; & ce ſont les choſes que nous auons à prouuer maintenant par ces argumens.

6. Le premier argument eſt tiré de l'identité des operations en cette ſorte: L'eſtre des choſes eſt pour operer, & la fin prochaine de la creation des choſes eſt l'exercice de leurs fonctions pour la manifeſtation de la gloire de Dieu; & partant encor

que

que de la diuerſité des operations on ne puiſſe pas inferer la diuerſité des eſtres ou des choſes, veu que vne meſme choſe peut produire diuerſes operatiõs; par exemple, Dieu peut pardonner & punir; l'Ange *peut cognoiſtre & aimer*, l'homme peut manger & boire, &c. neantmoins de l'identité de toutes les operations on peut inferer veritablement l'identité des choſes; de ſorte que les choſes qui ſont reellement differentes, ont auſſi des operations reellement differentes, & les choſes qui ont entierement toutes les meſmes operations ne ſont point reellement differentes. Or les choſes & leurs proprietés ou puiſſances naturelles ont entierement toutes les meſmes operations, ce qui ſe verifie par induction en cette ſorte. L'entendement, qui eſt vne proprieté & vne faculté ou puiſſance naturelle de l'ame raiſonnable, eſt le principe & la cauſe de la cognoiſſance & du raiſonnement, & l'ame raiſonnable auſſi; la volonté, qui eſt auſſi une proprieté & vne faculté ou puiſſance naturelle de l'ame raiſonnable, eſt le principe & la cauſe du vouloir ou de l'amour, & l'ame raiſonnable auſſi: La chaleur, qui eſt vne proprieté & vne puiſſance naturelle du feu, eſt cauſe de l'action d'eſchaufer, & le feu auſſi: l'humidité, qui eſt vne proprieté & vne puiſſance naturelle de l'eau, eſt cauſe de l'humectation, & l'eau auſſi: & autant en peut-on dire des autres proprietés & puiſſances naturelles; puis qu'à choſes ſemblables conuiennent choſes ſemblables, & que de choſes ſemblables il faut faire vn meſme iugement.

7. Ie ſçai bien qu'on a accoutumé de reſpondre

qu'és choſes creées les ſuiets & les proprietés ou les puiſſances naturelles different reellement, en ce que les proprietés ou les puiſſances naturelles ſont les principes formels des operations, & les ſuiets en ſont les principes radicaux; par ce que les choſes creées eſtans compoſees, n'agiſſent pas immediatement & par elles meſmes, mais mediatement & par l'entremiſe de leurs proprietés, facultés ou puiſſances naturelles, comme par des principes formels; n'y ayant que Dieu qui eſtant treſſimple agiſſe immediatement. Mais outre que nos Adverſaires ne ſçauroyent apporter aucune raiſon de la diſtinction qu'ils poſent entre le principe radical & le principe formel, & qu'il ne faut pas multiplier les eſtres & les principes ſans neceſſité, veu que Dieu & la nature ne font rien en vain; ie dis que les choſes creées ſont des principes formels de leurs operations, & qu'elles agiſſent immediatement & par elles meſmes; ce qui ſera noſtre ſecond argument.

3. Le ſecond argument eſt tiré de l'action immediate des choſes creées en cette ſorte. Les choſes creées agiſſent immediatement & par elles meſmes; & puis qu'elles agiſſent par leurs proprietés, facultés, & puiſſances naturelles, comme par des principes formels, il s'enſuit que les proprietés, facultés & puiſſances naturelles ſont reellement les choſes meſmes dont elles ſont proprietés & puiſſances, & que les principes radicaux & les formels ſont vne meſme choſe. Or que les choſes creées agiſſent immediatement & par elles meſmes, il appert de ce que la cauſe mediate & eloignee n'eſt

point

point vrayement cauſe, & ne peut eſtre dite cauſe par ſoi, mais ſeulement cauſe par accident de l'effect: donc ſi la ſubſtance creée n'agit immediatement, & ſi elle eſt ſeulement cauſe mediate & éloignee, elle ne ſera pas vrayement cauſe, & ne ſera pas cauſe par ſoi, mais cauſe par accident de l'effect; & par ainſi le feu n'echaufera & ne brulera que par accident, l'eau n'humectera que par accident, la glace ne refroidira que par accident, &c. ce qui eſt entierement abſurde: L'antecedent, aſſ. que la cauſe mediate & éloignee n'eſt point vrayement cauſe, ni cauſe par ſoi, mais ſeulement par accident, ſe prouue ainſi. La vraye cauſe eſt celle qui influë & communique l'eſtre à l'effect: La cauſe par ſoi eſt celle de laquelle, entant que telle, depend l'effect, en ſorte qu'vne telle cauſe eſtant oſtee l'effect ne ſeroit pas produit; par exemple, l'architecte eſt cauſe par ſoi du batiment, dautant que le batiment depend de l'architecte entant qu'architecte, & ſans l'architecte le batiment ne ſe feroit pas: La cauſe par accident eſt celle de laquelle, entant que telle, l'effect ne depend pas; par exemple, le muſicien qui eſt architecte, eſt cauſe par accident du batiment, dautant que le batiment ne depend pas du muſicien entant que muſicien; & encor qu'il ne fut pas muſicien, le batiment ne laiſſeroit pas de ſe faire. Or la cauſe mediate & éloignee ne communique pas l'eſtre à l'effect, veu que bien ſouuent elle n'exiſte pas quand l'effect eſt produit; & ce qui n'exiſte pas n'a aucunes proprietés ni operations. Et de plus l'effect ne depend pas de la cauſe mediate entant que telle, & encor qu'elle ne fut point,

l'effect ne laisseroit pas d'estre produit : Par exemple, selon la doctrine de nos Adversaires, la chaleur produite dans la main ou dans le bois, ne depend & ne procede pas du feu entant que feu, mais entant que chaud ; de sorte qu'encor que le feu fut separé de sa chaleur, ou qu'il fut destruit, neantmoins la chaleur dans le bois ou dans la main ne laisseroit pas d'estre produite par la chaleur separee du feu laquelle demeureroit : De mesme selon la doctrine de nos Adversaires, le pain & le vin ne donnent point dans la veuë entant que pain & vin, mais entant que colorés ; n'excitent point le gouſt entant que pain & vin, mais entant que sauoureux ; ne fortifient & ne resiouïssent pas entant que pain & vin, mais entant que doüés des proprietés & des puissances naturelles de fortifier & de resiouïr ; de sorte qu'encor que le pain & le vin soyent destruits par la consecration, les mesmes effects ne laissent pas d'estre produits par les accidents qui demeurent : donc la cause mediate n'est pas vne vraye cause, ni vne cause par soi, mais seulement par accident ; & par ainsi selon la doctrine de nos Adversaires le feu n'echaufe que par accident, & le pain & le vin ne nourrissent & ne fortifient que par accident, ce qui est tout à fait absurde. Pour éclaircir dauantage cette doctrine, il faut supposer que Dieu mette les puissances naturelles en vn endroit, & leurs substances en vn autre : car puis que selon nos Adversaires les puissances naturelles peuuent estre sans leur substance, à plus forte raison la substance peut estre sans ses puissances naturelles, veu que les accidens dependent dauantage de leur substance, que

la

la ſubſtance de ſes accidens : Qu'on ſuppoſe donc que les puiſſances naturelles du feu, aſſauoir ſa chaleur & ſa ſechereſſe, ſoyent en vn endroit, & le feu ou la ſubſtance du feu en vn autre; que les puiſſances naturelles de l'eau, aſſauoir ſa froideur & ſon humidité, ſoyent en vn endroit, & l'eau ou la ſubſtance de l'eau en vn autre; que les puiſſances naturelles du pain & du vin, aſſauoir leur vertu de nourrir, de fortifier & de reſiouïr, ſoyent en vn endroit, & le pain & le vin ou la ſubſtance d'iceux en vn autre, &c. Alors, le feu, l'eau, le pain & le vin pourront agir, ou ils ne pourront pas agir: s'ils peuuent agir, ce ſera immediatement & par eux meſmes, veu qu'ils ſont tous ſeuls, deſpouïllés de toutes les qualités par leſquelles ils pourroyent agir : Et puis que c'eſt vne manifeſte contradiction qu'vne ſubſtance puiſſe agir ſans auoir la puiſſance d'agir, il faut neceſſairement que la puiſſance d'agir ſoit la ſubſtance meſme: & s'ils ne peuuent agir, & qu'il n'y ait que leurs qualités qui agiſſent, il eſt euident qu'ils ne ſont pas cauſes par elles meſmes, mais qu'ils ſont ſeulement cauſes par accident, puis que les meſmes effects ſe produiſent ſans eux auſſi bien qu'auec eux. Mais dautant que de cette ſeparation des puiſſances naturelles & de leurs ſubſtances, s'enſuivent pluſieurs autres abſurdités, nous en ferons noſtre troiſieme argument.

9. Le troiſieme argument eſt tiré des abſurdités qui s'enſuivroyent de la diſtinction & de la ſeparabilité des puiſſances naturelles d'auec leurs ſubſtances en cette ſorte. Si les puiſſances naturelles

les estoyent reellement distinctes de leurs substances: par exemple, si la chaleur du feu estoit reellement distincte du feu, & l'humidité de l'eau estoit reellement distincte de l'eau; ou ce seroit d'une distinction reelle moindre, qu'on appelle és escoles distinction modale; ou d'une distinction reelle plus grande, qu'on appelle és écoles simplement distinction reelle, ou distinction reelle majeure: si elles sont distinctes de leur substance d'une distinction modale, il s'ensuivra qu'elles ne pourront estre sans leur substance qui est leur suiet, mesmes par la vertu diuine; dautant que la distinction modale est entre deux, dont l'un est la chose, & l'autre la maniere de la chose, à cause dequoi ils ne peuuent pas exister separément: car encor que la chose puisse estre sans sa maniere d'estre, neantmoins la maniere ne peut pas estre sans la chose; & telle est la distinction entre vn corps & sa figure, entre vn homme & son marcher, entre vne femme & sa beauté, veu qu'un corps peut changer de figure, vn homme peut cesser de marcher, & vne femme peut perdre sa beauté, mais la figure d'un corps ne peut estre sans le corps, le marcher de l'homme sans l'homme, ni la beauté de la femme sans la femme. Or nous ne demandons autre chose sinon que les puissances naturelles ne puissent pas estre sans leurs substances qui sont leurs suiets, mesmes par la vertu diuine; car cela estant, les puissances naturelles de nourrir, de fortifier & de rejouir, qui se trouuent és hosties consacrees, & en ce qui est dans les coupes consacrees, ne seront pas sans leurs substances; qui sont le pain & le vin; & par consequent

il

il n'y aura point de transſubſtantiation. Que ſi les puiſſances naturelles ſont diſtinctes de leurs ſubſtances d'une diſtinction reelle plus grande ou majeure, il s'enſuivra qu'elles pourront exiſter ſeparément de leurs ſubſtances, & les ſubſtances pourront exiſter ſeparément de leurs puiſſances; dautant que la diſtinction reelle majeure eſt celle qui eſt entre les choſes qui peuuent ſeparément exiſter en diuers endroits, en ſorte que chacune d'elles peut eſtre ſans l'autre; & telle eſt la diſtinction entre Pierre & Iean, entre l'homme & la beſte, bref entre toutes les ſubſtances. Or ſi les puiſſances naturelles & leurs ſubſtances pouuoyent exiſter ſeparément en diuers lieux ou en diuers endroits, il s'enſuiuroit des abſurdités eſtranges. 1. Il s'enſuiuroit que les accidens, aſſauoir les puiſſances naturelles, que nos Aduerſaires veulent eſtre des accidens, ne ſeroyent pas inherens, mais ſubſiſteroyent par eux meſmes, & par ainſi ne ſeroyent pas des accidens, mais des ſubſtances, comme i'ay prouué amplement ci-deſſus au chapitre deuxieme. 2. Il s'enſuiuroit que le feu ne pourroit pas bruler, que l'eau ne pourroit pas humecter, que la glace ne pourroit pas rafraichir, que l'homme ne pourroit ni cognoiſtre ni aimer, &c. dautant qu'ils ſeroyent deſpouïllés de leurs puiſſances naturelles d'agir. 3. Il s'enſuiuroit que les accidens ſeroyent plus excellens que les ſubſtances; dautant que les choſes qui agiſſent ou qui peuuent agir, ſont plus excellentes que celles qui ne peuuent pas agir, attendu que l'excellence de l'eſtre ſe tire de l'excellence des operations: or les ſubſtances eſtans deſpouïl-

lees de leurs puissances ne pourroyent pas agir ; & les accidens separés de leur substance, assauoir les vertus & les puissances naturelles d'agir, pourroyent agir, & agiroyent comme auant leur separation, ainsi que confessent nos Aduersaires, qui veulent que les accidens du pain & du vin agissent apres la consecration de mesme qu'auant la consecration. Et de fait, si Dieu separoit les accidens du monde de la substance d'icelui, & qu'il laissast les accidens du monde là où ils sont maintenant, mais qu'il transportast la substance du monde dans ces espaces infinis qu'on appelle imaginaires hors de l'enceinte de ce monde ici, il est euident que le monde accidentel seroit beaucoup plus excellent que le monde substantiel ; dautant que dans le monde accidentel seroyent produits tous les mesmes effets que nous voyons dans cestui-ci, assauoir les éclairemens du Soleil sans Soleil, les mouuemens des astres sans astres, des embrasemens sans feu, des inondations sans eau, des raisonnemens sans hommes, &c. comme au Sacrement de l'Eucharistie les accidens du pain & du vin nourrissent, fortifient, resiouïssent, & font tous les autres effets du pain & du vin sans pain & sans vin ; mais dans le monde substantiel, où seroyent le Soleil, les astres, le feu, l'eau, les hommes, &c. il n'y auroit ni éclairement, ni mouuement, ni échauffement, ni raisonnement, ni aucune autre action, puis que les puissances d'agir n'y seroyent pas. 4. Il s'ensuiuroit qu'on pourroit soustenir sans peine, que dans le monde il n'y a ni corps, ni substances, que le monde n'est qu'un assemblage d'accidens, & que

Dieu

Dieu produisant le monde n'a produit que des accidens & non pas des substances. Car comme nos Adversaires ne sçauroyent discerner & distinguer vne hostie consacree, où les accidens du pain sont sans pain, d'auec vne hostie non consacree, où les accidens du pain sont auec la substance du pain; aussi nous ne sçaurions discerner & distinguer le monde purement accidentel, où les accidens du monde sont sans corps & sans substances, d'auec ce monde ici, où les accidens sont auec les corps & auec les substances; ce qui estant supposé, il est certain qu'on ne sçauroit rendre raison pourquoi Dieu a plustost creé vn monde substantiel, qu'un accidentel? pourquoi il a plustost creé vn assemblage de substances corporelles auec leurs puissances, qu'un assemblage d'accidens ou de puissances seulement; veu que Dieu ayant vne vertu infinie n'a pas plus de peine à produire vne chose qu'une autre: & puis qu'il ne fait rien en vain, & que les accidens seuls peuuent faire tout ce qu'on attribue aux substances, il est euident que les substances sont inutiles, & par consequent que Dieu ne les a pas creées. Et ne sert rien de dire qu'encor qu'on ne puisse pas discerner vne hostie consacree d'auec vne qui n'est pas consacree, non plus qu'on ne sçauroit discerner vn monde purement accidentel d'auec vn autre qui seroit substantiel & accidentel ensemble; neantmoins on peut recueillir de l'Escriture saincte que dans l'hostie consacree les accidens du pain sont sans la substance du pain, mais non pas que les accidens du monde soyent sans la substance du monde; veu que ces paroles de Christ,

ceci eſt mon corps, marquent vne conuerſion du pain au corps de Chriſt, où les accidens demeurent ſans ſuiet, mais il n'y a rien dans l'Ecriture qui marque vn monde purement accidentel. Il ne ſert rien (di-ie) d'auancer cela; dautant qu'on ne peut recueillir de l'Ecriture S. bien interpretee, ni que le monde ſoit purement accidentel, *ni* que les accidens du pain ſoyent ſans ſuiet apres la conſecration. Que ſi on veut auoir égard aux mots ſans auoir égard au ſens de l'Ecriture, i'eſtime qu'on en recueilliroit pluſtoſt que le monde ſeroit purement accidentel, que non pas que les accidens du pain ſoyent ſans ſuiet apres la conſecration; veu qu'il eſt dit que la figure de ce monde paſſe, que les hommes ne ſont qu'ombre & que vanité, & qu'un rien comparé auec eux peſeroit dauantage, &c. O! ſi nos Aduerſaires y trouuoyent qu'en l'Euchariſtie il n'y a qu'une figure & qu'une ombre de pain, quels vacarmes ne feroyent-ils pas? 5. Il s'enſuiuroit que l'ame de l'homme pourroit eſtre au milieu de l'Europe, ſon entendement au milieu de l'Aſie, & ſa volonté au milieu de l'Afrique; auquel cas l'ame ne pourroit *ni* raiſonner, ni cognoiſtre, ni iuger de la bonté & de la malice des choſes, ni aimer le bien, ni haïr le mal, ni exercer aucune autre action, veu qu'elle ſeroit ſeparee par vn grand eſpace de ſes puiſſances naturelles; l'entendement pourroit cognoiſtre, raiſonner & iuger de la bonté & de la malice des actions; & la volonté pourroit aimer & haïr les choſes: Et alors l'ame en cet eſtat ne pouuant raiſonner ne ſeroit pas raiſonnable, & n'auroit plus ſa difference eſſentielle, & par conſequent

ceſſe;

ceſſeroit d'eſtre vne ame humaine. Que ſi l'entendement iugeoit qu'il faut faire ce qui eſt honneſte; & la volonté ayant ſelon eux ſa liberté d'indifference ſuivoit ce qui eſt deshonneſte, alors l'entendement iroit en Paradis, la volonté iroit en enfer, & l'ame, qui n'auroit fait ni bien ni mal, n'iroit ni en l'un ni en l'autre; toutes leſquelles choſes ſont entierement abſurdes.

10. Le quatrieme argument eſt tiré de pluſieurs proprietés & puiſſances naturelles qui ne ſont point diſtinctes de leurs ſubſtances ou de leurs ſuiets en cette ſorte. 1. L'entendement & la volonté, qui ſont des puiſſances naturelles de l'ame raiſonnable, ne ſont point diſtinctes de l'ame, ni entr'elles; dautant qu'il faut cognoitre auant qu'aimer: or la volonté aime: donc il faut qu'elle cognoiſſe: & ſi elle cognoit & entend, elle eſt l'entendement meſme: car comme ce ſeroit vne folie de monſtrer des couleurs à un aueugle, puis qu'etant priué de la veuë il ne les ſçauroit voir; auſſi c'eſt vne choſe ridicule de dire que l'entendement monſtre le bien à la volonté, ſi elle eſt aueugle, & qu'elle ne ſoit pas capable de cognoitre le bien; & comme on ne peut pas voir par les yeux d'autrui, auſſi la volonté ne peut pas cognoitre par la cognoiſſance d'autrui. D'abondant, ou la cognoiſſance & l'amour du bien eſt dans l'ame, ou non: ſi elles n'y ſont pas, il s'enſuit que l'ame ne peut cognoitre ni aimer, veu qu'on ne peut pas cognoitre ni aimer par la cognoiſſance & l'amour qu'un autre a; & ſi elles y ſont, il s'enſuit que l'ame, par cette cognoiſſance & par cette amour, cognoit & ai-

me le bien, ſans auoir beſoin d'une autre choſe pour le cognoitre & pour l'aimer : & puis qu'il n'y a aucune choſe qui cognoiſſe le bien que l'entendement, & qu'il n'y a aucune choſe qui aime le bien que la volonté, il eſt euident que l'ame raiſonnable n'eſt autre choſe que l'entendement & la volonté. 2. La chaleur eſt eſſentielle au feu, puis que c'eſt ſa difference, & qu'elle entre dans ſa definition, tous les Philoſophes ayans defini le feu vn element chaud & ſec : Et puis que l'eſſence de la choſe eſt la choſe meſme, il eſt euident que ce qui eſt eſſentiel à quelque choſe, doit eſtre cette choſe là, ou vne partie d'icelle ; & par conſequent que la chaleur eſtant eſſentielle au feu, eſt le feu meſme, ou vne partie d'icelui : or le feu & ſes parties ſont des ſubſtances, & non pas des accidens. D'abondant, la cauſe de la brulure ne peut eſtre que le feu : or la chaleur du feu, qui eſt touſiours tres-vehemente, eſt cauſe de la brulure ; donc la chaleur du feu n'eſt autre choſe que le feu. En apres, le feu eſchauffe & brule par ſoi-meſme, & non pas par accident ou par autrui ; autrement le feu de ſa nature & par ſoi meſme, ne ſeroit pas plus propre à échauffer & à bruler, que l'eau bouïllante, qui échauffe & brule par accident & par autrui : or le feu échauffe & brule par la chaleur : donc la chaleur eſt le feu meſme. En fin, le feu ou la chaleur ſe cognoit par ſon action d'échauffer & de bruler, & l'action d'échauffer & de bruler que le feu ou la chaleur exerce dans tous les corps, ſe cognoit par celle qu'elle exerce dans le corps humain, lors qu'eſtant trop échauffé ou brulé il ſent vne douleur aiguë : Puis

donc qu'en nous l'action d'echaufer ou de bruler, & en suite la douleur, procede de ce que la chaleur, c'est à dire le feu ou les parties subtiles d'icelui, s'insinuent dans les pores de nostre corps, & se faisans faire place separent les parties de nos corps iusques aux plus petites; de mesme en est-il au regard des autres corps, puis que nous voyons que la chaleur y entre & separe leurs parties: Or si la chaleur estoit vn accident, elle seroit receuë dans les parties, & non pas entre les parties, & par ainsi ne les separeroit iamais: puis donc qu'elle les separe, il faut necessairement que ce soit vne substance. On prouue à peu pres par les mesmes raisons ou semblables, que la froideur, l'humidité, & les autres qualités elementaires sont des substances.

11. Quant aux qualités patibles, on prouue qu'elles sont des substances, & non pas des accidens, en cette sorte. Premierement la lumiere n'est autre chose qu'vne flamme deliee & subtilisee, comme la flamme n'est autre chose qu'vne lumiere ramassee: & la lumiere en certains miroirs s'assemble de telle façon qu'elle met le feu à la poudre, brule du drap, du linge, des souris, &c. Or ce qui brule & enflamme est vn feu, & le feu est vne substance corporelle. Dabondant, il n'y a que les corps qui se meuuent par leur propre vertu, veu que les accidens ne se meuuent que par autrui & par accident, assauoir selon le mouuement des corps ausquels ils sont attachés: Or la lumiere se meut tresprompte-ment. Outre qu'il n'y a que les corps qui souffrent refraction & reflexion, qui s'uniſſent & se desu-

nissent : or la lumiere est reflechie par vn miroir, & ses parties s'assemblent en certains miroirs pour bruler, & se separent en dautres. En apres, les accidens ont quelque suiet qui les soutient, auquel ils sont tellement attachés qu'ils ne peuuent subsister sans lui : or la lumiere & les rayons du Soleil n'ont point de tel suiet ; car s'ils en auoyent quelcun, ce seroit principalement l'air, ou l'eau, ou les corps terrestres ; ce qui neantmoins est impossible ; dautant que les accidens ne quittent iamais leur suiet & se meuuent auec lui ; ce qu'on ne peut pas dire de la lumiere & des rayons du Soleil, veu que l'air estant agité ça & là par les vents, la lumiere vient droit à nous, & lors qu'on fait mouuoir vne rouë, la lumiere qui donne sur la partie superieure seulement ne se meut pas auec elle. En fin, ou c'est la mesme lumiere singuliere qui vient du ciel ici bas, ou ce n'est pas touſiours la mesme : Si c'est la mesme, & qu'elle soit vn accident, il s'ensuivra que le mesme accident singulier, asſ. la mesme lumiere singuliere, passera d'vn suiet à l'autre, d'vne partie d'air à vne autre, & de l'air en l'eau ou en la terre, & quittera son suiet pour en prendre vn autre ; ce que tous les Philosophes & Theologiens confessent estre tresabsurde : Et si ce n'est pas la mesme lumiere, il s'ensuivra que presqu'en vn clin d'œil il se fera vn nombre infini de lumieres, assauoir autant qu'il y a de parties d'air ou de ciel depuis le Soleil iusqu'à la terre : il s'ensuivra encor que la main éloignee seulement d'vn doigt de la chandelle ne recevra pas la mesme lumiere que celle qui sortira de la chandelle, ce qui n'est pas vrai-

sem-

semblable : il s'ensuivra aussi que le Soleil produisant la lumiere sur la terre agira là où il n'est pas, ce qui est impossible.

12. La commune Response de nos Adversaires, & de tous ceux qui croyent que la lumiere est vn accident, est que le Soleil produit la lumiere dans la premiere partie de ciel ou d'air, qui est la plus proche de lui ; & cette premiere partie de ciel ou d'air, par la lumiere qu'elle a receu du Soleil, produit vne autre lumiere dans la seconde partie de ciel ou d'air, qui est la plus proche d'elle ; & cette seconde partie, par la lumiere qu'elle a receu de la premiere, produit vne autre lumiere dans la troisieme ; & la troisieme pareillement dans la quatrieme, & ainsi consecutiuement. Ils en disent autant des autres agents naturels ; par exemple, que le feu produit la chaleur dans la premiere partie d'air qui est la plus proche de lui ; & cette premiere partie d'air, par la chaleur qu'elle a receu du feu, produit vne autre chaleur dans la seconde partie d'air, qui est la plus proche d'elle ; & cette seconde partie produit vne autre chaleur dans la troisieme, & ainsi consecutiuement, &c. Et par ce moyen ils pensent auoir euité le mouuement, la reflexion, la refraction, la conjonction & la separation des parties de la lumiere, aussi bien que l'action pretendue du Soleil là où il n'est pas. Ils ajoutent que les agents naturels agissent difformement vniformement : difformement, dautant qu'ils agissent diuersement sur leur matiere ou sur leur suiet, agissans plus fortement sur les parties proches que sur les éloignees ; en sorte que les parties

plus proches ont plus de degrés de la qualité produite, que les éloignees; par exemple, la chandelle allumee éclaire plus fortement les parties d'air qui sont proches d'elle que les éloignees; & les parties d'air proches de la chandelle reçoiuent plus de degrés de lumiere que celles qui en sont éloignees vniformement, dautant que cette diuersité & inégalité de degrés est vniforme; en sorte que l'augmentation & la diminution des degrés se fait suivant la proximité & la distance des parties; par exemple, si la partie la plus proche de la chandelle allumee reçoit sept degrés de lumiere, celle qui vient apres n'en recevra que six, l'autre qui la suit n'en recevra que cinq, &c.

13. Contre cette Reſponſe ie di 1. que c'est dementir nos sens & nos yeux, de nier la reflexion de la lumiere & des rayons du Soleil par nos miroirs communs; & on ne sçauroit dire pourquoi nous auons les crepuscules du soir & du matin, c'est à dire, que nous auons quelques heures de iour auant que le Soleil se leue, & apres qu'il est couché, sans recourir à la reflexion de la lumiere & des rayons du Soleil par l'Atmosphere ou la region des vapeurs qui est d'enuiron seize ou dixhuict lieuës sur terre. 2. Ie di que c'est dementir nos sens & nos yeux, de nier que les parties de la lumiere & les rayons du Soleil, passans à trauers certains miroirs, s'uniſſent en sorte qu'ils brulent du linge, du drap, des souris, &c. Et de fait la partie superieure de l'air qui touche immediatement ces miroirs, n'a pas la force de bruler par sa lumiere & par sa chaleur, & par consequent elle ne peut donner

ner aux miroirs la force de bruler, veu qu'on ne peut donner ce qu'on n'a pas ; & les miroirs ne donnent pas auſſi la force de bruler à la partie inferieure de l'air qui les touche, veu que la force de bruler ne ſe trouue qu'à vn demi pied ou enuiron au deſſous des miroirs ; tellement que cette force de bruler ne peut proceder que de l'aſſemblage des parties de la lumiere & des rayons du Soleil, par la refraction qui s'en fait par les miroirs à trauers leſquels ils paſſent ; autrement le Soleil, qui eſt vn agent naturel, n'agiroit pas difformement vniformement, puis qu'il agiroit plus fortement ſur les parties éloignees de l'air que ſur les proches. 3. Si le Soleil, le feu & les autres agents naturels produiſoyent leurs qualités plus fortes és parties du ſuiet plus proches, & plus foibles és parties du ſuiet plus éloignees d'eux ; il s'enſuivroit que ces qualités auroyent de l'intention & de la remiſſion, c'eſt à dire recevroyent plus & moins : Or ces qualités n'ont point d'intention ni de remiſſion; ce qui ſe verifie de la ſorte. L'intention ſe fait lors que la qualité devient plus parfaite en vne meſme partie du ſuiet, & en vn meſme endroit ; en quoi elle differe de l'extenſion ou de l'eſtendue, qui ſe fait lors que la qualité ſelon ſes diverſes parties eſt en diverſes parties du ſuiet, & en divers endroits : La remiſſion au contraire ſe fait, lors que la qualité deuient moins parfaite en vne meſme partie du ſuiet, & en vn meſme endroit : Or ces qualités ne deuiennent iamais plus parfaites, ni moins parfaites en vne meſme partie du ſuiet, & en vn meſme endroit ; ce qui ſe prouue ainſi. Si ces qualités de-

uenoyent plus parfaites ou moins parfaites en vne
meſme partie du ſuiet, & en vn meſme lieu ; ou ce-
la ſe feroit par vne plus forte ou plus foible vnion
auec le ſuiet, comme veulent la pluſpart des Iaco-
bins; ou par addition & detraction de degrés, com-
me veulent les Ieſuites : or cela ne ſe peut faire en
aucune de ces deux façons : non par vne plus forte
ou plus foible vnion auec le ſuiet ; puis qu'apres
la conſecration les qualités du pain & du vin ſelon
eux ſont ſans ſuiet, & neantmoins peuuent deue-
nir plus fortes & plus foibles, & en ſuite plus par-
faites & moins parfaites, eſtant certain que leur
chaleur ou leur froideur peut s'augmenter & ſe di-
minuer ; outre que l'vnion n'eſtant pas actiue, vne
plus forte vnion de la qualité auec le ſuiet ne la
peut pas rendre plus actiue, ni par conſequent plus
parfaite : Non auſſi par addition ou detraction de
degrés, ce qu'il faut expliquer plus amplement, veu
que c'eſt la commune opinion des Philoſophes de
ce temps. Les Philoſophes donc diſent que la lu-
miere, la chaleur, la froideur, & preſque toutes les
autres qualités, ont comme vne infinité de degrés,
qu'ils reduiſent neantmoins à huict, en ſorte que
le premier degré de chaleur, par exemple, fait la
moindre chaleur, & le huictieme fait la plus gran-
de : Ils veulent encor que ces degrés ſe trouuent
non ſeulement en vn meſme ſuiet, mais auſſi en la
meſme partie du ſuiet, & au meſme lieu, tellement
que la meſme partie qui a, par exemple, vn degré
de chaleur en peut recevoir deux, & puis trois, &
puis les autres conſecutiuement ; & ils appellent
cela intention ou augmentation de chaleur ; & la
meſme

meſme partie qui a ſept degrés de chaleur, en peut perdre vn, & n'en auoir plus que ſix; & puis en perdre vn autre, & n'en auoir plus que cinq, & puis les autres conſecutivement; & ils appellent cela remiſſion ou diminution de chaleur; & par ainſi ils diſent que les qualités reçoivent plus & moins dans vne meſme partie, & au meſme lieu: que ſi la chaleur ou ſes parties, ou ſes degrés, ſont receus en diverſes parties du ſuiet, & en divers lieux; alors ce n'eſt pas intention, mais extenſion ou eſtendue de chaleur: Au reſte les vns ſont ces degrés homogenees, c'eſt à dire d'égale force, en ſorte que le premier eſt auſſi fort que le ſecond, & le ſecond eſt auſſi fort que le troiſieme, & ainſi conſecutivement; mais les deux enſemble ſont plus forts qu'vn, & les trois enſemble ſont plus forts que deux, &c. les autres les ſont heterogenees, c'eſt à dire d'inégale force, en ſorte que le ſecond eſt plus fort que le premier, & contient toute ſa perfection; & le troiſieme eſt plus fort que le premier & le ſecond, & contient toute leur perfection. Cela poſé, ie di qu'il n'y a point d'intention ni de remiſſion de chaleur, ni de lumiere, ni d'aucune autre qualité en vne meſme partie & en vn meſme lieu, ſoit par degrés homogenees, ſoit par heterogenees; d'autant que les degrés homogenees eſtans tous ſemblables & en vn meſme lieu, il eſt impoſſible que la froideur agiſſe contre vn degré de chaleur, qu'elle n'agiſſe contre tous les autres, & leur donnant vn coup égal, il faut qu'elle les oſte tous, ou qu'elle n'en oſte point. Et quant aux degrés heterogenees, il eſt impoſſible de concevoir, comment la froi-

deur agit également contre tous, & leur baille vn coup egal; & que neantmoins elle oſte le plus fort degré ſans toucher aux autres: outre que le ſecond degré heterogenee contenant toute la perfection du premier, il s'enſuit que le ſecond degré eſtant poſé dans la partie, le premier y eſt ſuperflu; & le troiſieme contenant toute la perfection du premier & du ſecond, il s'enſuit que le troiſieme eſtant poſé, le ſecond & le troiſieme ſont ſuperflus: Partant il faut dire que l'augmentation ou la diminution de chaleur ſe fait par addition ou detraction de parties ignees exiſtantes en divers lieux.

14. Secondement, la couleur n'eſt autre choſe que la lumiere. 1. Parce que les couleurs diverſes qui paroiſſent dans l'arc en ciel, dans le col des pigeons, dans la queuë des paons, dans les triangles de verre, &c. ne peuvent eſtre attribuees qu'à la diverſe reflexion ou refraction de la lumiere, puis que les nuees, les triangles, &c. n'ont point en ſoi de telles couleurs; & leur peu de duree n'eſt que par accident; veu que ſi la nuee, par exemple, où ſe fait l'arc en ciel eſtoit touſiours diſpoſee de meſme façon, & que le Soleil dardat ſes rayons ſur icelle de meſme façon, il ſe feroit touſiours le meſme arc en ciel; outre que le plus & le moins de duree ne change pas leur eſpece. 2. Parce que ſouuent de la diverſité de lumiere & d'ombre ſe forment diverſes couleurs; d'où vient que ceux qui cueillent des fleurs à la Lune, ſe trompent aiſément en la couleur; & à la chandelle on a peine de diſcerner le verd du bleu: Partant à parler proprement les corps privés de lumiere, & les parties interieures des

des corps opaques, n'ont point de couleur formellement; puis que c'eſt la lumiere qui conſtitue formellement la couleur : neantmoins puis que nous voyons en vn meſme païs des corps blancs, noirs, iaunes, bleus, &c. il faut croire qu'encor que les corps privés de lumiere ſoyent formellement & actuellement ſans couleur, toutesfois ils ne ſont pas tous diſpoſés de meſme façon ; mais la ſuperficie de quelques vns eſt diſpoſee en ſorte, que la lumiere donnant deſſus, il nous paroit vne couleur blanche ; & la ſuperficie ou ſurface des autres eſt diſpoſee en ſorte, que la lumiere donnant deſſus, il nous paroit vne couleur rouge, &c. ni plus ni moins que la flute & la trompette d'elles meſmes ſont également ſans aucun ſon, mais elles ſont diſpoſees en ſorte, que par vn ſemblable ſouffle elles nous donnent divers ſons : Les couleurs donc ſont formees par la lumiere, mais la diverſité des couleurs depend de la diverſe diſpoſition des ſurfaces des corps : Et puis que lumiere eſt vne ſubſtance, & que la diſpoſition des ſurfaces eſt vne maniere d'eſtre qui ne peut eſtre ſans ſuiet ou ſans ſubſtance, il eſt éuident que la couleur eſt vne ſubſtance, ou qu'elle ne peut eſtre ſans ſubſtance.

15. En troiſieme lieu, le ſon n'eſt autre choſe que des petits corps d'air, figurés de meſme façon, par l'entrecheurt d'autres corps. Que les ſons ſoyent des corps, il appert, 1. par ce qu'ils eſmeuvent & frapent le ſens de l'ouïe ; & ſi les voix ſont trop fortes, elles enrouënt ; & ſi elles durent, elles laſſent, ce qui ne peut convenir qu'aux corps. 2. Par-ce que le ſon ſouffre ſouvent reflexion, & fait l'E-

cho ; or il n'y a que les corps qui la souffrent : Et à cause de cette reflexion, il faut que les choses qui forment ce son, se meuuent en auant, & s'en retournent arriere, ce qui ne conuient qu'aux corps. 3. Parce que le son diminuë, & deuient confus, à cause de la separation des parties de ces petits corps qui formoyent le son.

16. En quatrieme lieu, les odeurs sont des corps subtils & deliés, odoriferans ; 1. Parce que l'odeur nourrit, fortifie & soutient l'animal. Pline raconte que la seule nourriture de quelques vns qui habitent pres du Gange, est de sentir les fleurs. Bacon en son histoire naturelle rapporte que la seule odeur des pains chauds nourrit Democrite durant trois iours ; & qu'vn Escossois se purgeoit par la seule odeur du medicament : Et d'autres historiens escrivent qu'il y a des odeurs qui delivrent de la folie, comme il y en a d'autres qui l'excitent, comme celles des feves. Bref, l'odeur de l'eau de vie, du vinaigre, & d'autres semblables, nous fortifie, & empeche par fois que nous ne tombions en pasmoison ; toutes lesquelles choses ne peuuent conuenir qu'aux corps. 2. Les odeurs esmeuvent & frappent le flair ou l'odorat, se meuvent plus lentement que les sons, & tant plus qu'elles s'éloignent de leur principe, tant plus elles diminuënt ; & mesmes les substances se corrompent quand les odeurs s'exhalent. 3. Toutes les choses odoriferantes rendent vne odeur plus forte, lors qu'elles sont pilees & brulees, que quand elles sont entieres ; à cause qu'alors les fumees ou les esprits odoriferans ont leur sortie plus libre. Que si les

odeurs

odeurs sont des substances corporelles, à plus forte raison les saueurs qui sont beaucoup plus grossieres.

17. En cinquieme lieu, la fluidité ou liquidité des corps procede de ce que les parties dont vn corps fluide est composé, ont plusieurs petits espaces entr'elles, qui sont cause que les parties estans en quelque façon desunies, se peuuent mouuoir l'vne à l'entour de l'autre, ce qui constitue la fluidité. Cela paroit grossierement en vn monceau de blé, où les grains, à cause des espaces qui sont entr'eux, se peuuent mouuoir à l'entour de ceux qui les touchent: & de là vient que de quelque costé qu'on vueille remuer le monceau de blé, ou qu'on le vueille mettre dans des sacs, les grains se meuuent aussi, & s'accommodent à la figure des sacs où on les met. Cela paroit encore mieux au sable, dont les grains se meuuent à l'entour des plus proches, & s'accommodent à la figure interieure du vase où on les met. Il en faut dire autant de l'eau, du feu, de l'air & de toutes les autres choses fluides, n'y ayant point d'autre difference, sinon que les grains ou les petits corps d'eau, de feu, d'air, &c. dont vn grand corps d'eau, de feu, d'air, &c. est composé, sont incomparablement plus petits, & ont des espaces entr'eux incomparablement plus petits que les grains de blé & de sable. Au contraire la fermeté des corps procede de ce que les parties dont vn corps ferme est composé, se touchent & se pressent de telle sorte entr'elles, que demeurans estroitement vnies, elles ne se peuvent mouvoir l'vne à l'entour de l'autre, à cause qu'il n'y a pas des espaces propres

à faciliter ce mouvement: Et cette estroite vnion, compression, & immobilité des parties, depend principalement de trois causes. La premiere, sont les figures crochues des parties, qui font que les parties s'vnissent si fortement qu'elles ne se peuvent mouvoir l'vne à l'entour de l'autre; & cette cause fait la fermeté des metaux, des pierres, & des rochers. La seconde est l'introduction de certaines parties estrangeres qui empéchent les parties interieures du corps fluide de se mouvoir, entant que ces parties exterieures & estrangeres s'insinuans dans le corps & entre les parties du corps fluide, rempliſſent les petits espaces par lesquels les parties fluides se mouvoyent, & par ce moyen les empéchent de se mouvoir plus; & cette cause donne la fermeté à la glace & la change en glace, fait le laict caillé, & autres choses semblables. La troisieme cause est l'exclusion de certaines parties estrangeres, qui par leur prompt mouvement troublent l'union des parties qui constitue la fermeté; & cette cause redonne la fermeté aux metaux que les parties de feu leur auoyent ostees, & redonne la fermeté au sel que les parties d'eau lui auoyent osté. De tout ce que dessus il appert que la fermeté & la fluidité dependent absolument de l'vnion estroite & de la desunion des parties; & par consequent que ce sont des manieres d'estre qui ne peuuent subsister aucunement sans suiet. Quant à l'humidité, ce n'est autre chose qu'vne espece de fluidité, diuerse des autres fluidités, en ce que la fluidité des corps humides, posee sur des corps fermes, s'attache à iceux, & les rend moites; & telle est l'eau,

l'eau, l'huile, & les autres liqueurs ; mais la fluidité des corps secs, posee sur des corps fermes, ne s'attache pas à iceux, & ne les rend aucunement moites; & tel est l'air, l'argent vif, le metal fondu, & plusieurs autres semblables corps fluides. Puis donc que l'humidité est vne espece de fluidité, & que la fluidité est vne maniere aussi bien que la fermeté, il s'ensuit que la fluidité & l'humidité du vin, & la fermeté & la sechereſſe du pain, ne peuuent estre sans la substance du pain & du vin, mesme par vne vertu diuine.

18. Finalement, les agents naturels n'agissent sur les corps que par leurs parties subtiles & deliees qui s'y fourrent : par exemple, le feu n'echauffe l'eau que par ses parties ignees qui s'insinuënt dedans l'eau, & se fourrent entre ses parties : l'eau n'humecte nos corps que par ses parties aqueuses qui les crouvrent, & qui s'y fourrent ; le Soleil n'eclaire l'air, la mer, & la terre, que par ses rayons, qui sont des parties substantielles lumineuses, qui se mettent entre les parties de l'air & de l'eau, & qui couvrent la terre, &c. ce qui paroistra clairement par les responses que nous ferons aux objections de nos Adversaires en la troisieme partie.

19. Il ne reste plus qu'à rapporter quelques tesmoignages des plus celebres Docteurs de Rome, qui ont estimé que la quantité & les qualitez ne sont point differentes de leurs substances ; ou si elles en sont differentes, ce n'est que comme manieres d'estre, qui ne peuvent aucunement exister sans suiet. Le Iesuite Arriaga en la disp. 5. de sa Metaphysique Sect. 1. Subsect. 3. nombre 21. dit en termes

exprez, que la quantité est reellement la substance mesme, & respond aux argumens qu'on allegue au contraire. Le mesme en la disp. 4. de la generation Sect. 2. Subsect. 1. pose & prouue que l'humidité & la secheresse ne sont point des accidens des corps humides & secs, mais que ce sont les corps mesmes. Et en la mesme dispute Sect. 5. Subsect. 1. il pose & prouue que la pesanteur & la legereté sont la substance des corps qui se meuvent en bas ou en haut: & s'objectant que la pesanteur du pain demeure apres la consecration ; veu que si on lachoit des mains l'hostie consacree, elle se mouvroit en bas; il respond que la pesanteur du pain ne demeure point, puis que sa substance est destruite ; & que si on lachoit l'hostie consacree des mains, elle se mouvroit en bas, non pas par aucune pesanteur qui fut en elle, mais parce que Dieu la feroit aller en bas, de peur (ajoute-il) que le miracle ne se decouvrit. Le Iesuite Fabri en ses theses imprimees & soutenues à Lion l'an 1646. ez theses 11. 12. 13. & 14. de l'accident, dit que la maniere d'estre est essentiellement en autrui, & qu'elle ne peut exister ni mesme estre conceuë sans son suiet ; & entre ces manieres d'estre il met l'estendue, qui n'est autre chose que la quantité. Et en la these 1. de la quantité, il dit que la quantité interne n'est point reellement distincte du corps. Et en la these 7. de l'ame raisonnable, il dit que l'ame raisonnable n'est point reellement distincte de ses puissances inorganiques, assauoir de l'entendement & de la volonté. Arriaga, Mendosa, & la pluspart des Iesuites de ce temps, posent l'identité reelle de l'ame & de ses facul-

cultés, auſſi bien que Scot ſur le liv. 1. diſt. 15. Henri de Gand au quodlibet 3. queſt. 14. Ockam queſt. 24. & 26. & tous les Philoſophes Nominaux. Monſieur Gaſſeid Preuoſt ou Doyen de Digne, Profeſſeur Royal, & le plus grand Philoſophe de ce ſiecle, en ſa Phyſiologie pag. 240. & 241. poſe & prouue que les eſpeces ou images viſibles des objets ſont des corps, & que ce ne ſont autre choſe que la lumiere. En la page 264. & 265. il poſe & prouue que la lumiere eſt vn corps : en la 273. & 274. il prouue que le ſon eſt vn corps : en la 288. il monſtre que l'odeur eſt vn corps : en la 292. il dit que les ſaueurs ſont des corps : en la 304. il dit que la quantité eſt la matiere meſme, ou vne maniere d'eſtre de la matiere : en la 318. il dit que le feu & la chaleur ne different que ſelon le plus & le moins, & cite Ariſtote qui au liure 1. de ſes Meteores ch. 3. dit que le feu n'eſt autre choſe qu'vne chaleur exceſſiue. Bref, preſque par tout il poſe que les qualités ne ſont point differentes de leur ſubſtance, ou que ce ſont des manieres d'eſtre des ſubſtances.

CHAP. V.

Que la tranſſubſtantiation deſtruit la nature de la conuerſion.

1. LEs Docteurs de l'Egliſe Romaine enſeignent, que par la tranſſubſtantiation le pain & le vin ſont convertis ſubſtantiellement au corps

& au sang de Iesus Christ. Or vne telle conversion est impossible, & destruit entierement la nature de la conversion; ce qu'afin qu'on puisse voir plus aisément, il faut sçauoir que la conversion est vn espece de mouvement ou de changement, & qu'en tout mouvement & changement il faut distinguer trois choses; assauoir le suiet qui reçoit le changement; ce que le suiet perd ou qu'il quitte, qu'on appelle le terme d'où le suiet part; & ce que le suiet acquiert, qu'on appelle le terme auquel le suiet tend. Or il y a six sortes de mouuement ou de changement, assauoir, le mouvement local, l'accroissement, le decroissement, l'alteration, la generation, & la corruption, & à ces deux derniers on rapporte la conversion.

2. Le mouvement local n'est autre chose qu'vn changement de lieu; où le suiet est le corps qui change de lieu; le terme d'où le corps part, est le lieu qu'il quitte; & le terme où le corps tend, est le lieu où il va, & lequel il acquiert par son mouuement local: par exemple, lors que Pierre va de Paris à Lion, Pierre est le suiet, Paris est le terme d'où il part, & Lion est le terme où il va, & qu'il acquiert. L'accroissement est vn mouvement par lequel le corps viuant deuient plus grand, où le suiet est le corps viuant, le terme d'où il part est vne moindre quantité, le terme où il tend & qu'il acquiert est vne plus grande quantité. Le decroissement au contraire est vn mouvement par lequel le corps viuant deuient plus petit, où le suiet est le corps viuant, le terme d'où il part & qu'il quitte est vne plus grande quantité, & le terme où il tend est

vne

vne moindre quantité. L'alteration eſt vn changement de qualité, ou bien vn mouvement par lequel le corps quitte ou perd vne qualité & en acquiert vne autre, où le ſuiet eſt le corps, le terme d'où il part eſt la qualité qu'il quitte ou qu'il perd, & le terme où il tend eſt la qualité qu'il acquiert: par exemple, lors que la main de froide devient chaude, la main eſt le ſuiet, la froideur eſt le terme d'où elle part & qu'elle perd, & la chaleur eſt le terme où elle tend & qu'elle acquiert.

3. La generation eſt de deux ſortes; car ou elle eſt ſimple, ou elle eſt converſiue, qu'on appelle converſion & tranſmutation. La generation ſimple eſt vn mouuement par lequel la matiere paſſe de la priuation à la forme, comme la corruption ſimple eſt vn mouuement par lequel la matiere paſſe de la forme à la priuation: mais la converſion ou la tranſmutation eſt vn mouuement par lequel la matiere paſſe d'vne forme à vne autre; par exemple, lors que de la ſemence d'vn animal ſe fait vn autre animal, la matiere paſſe de la forme de ſemence à la forme d'animal; & partant c'eſt vne converſion de la ſemence en animal, où le ſuiet eſt la matiere, le terme d'où il part eſt la forme de ſemence qu'il perd, & le terme où il tend eſt la forme d'animal qu'il acquiert: lors que d'vn ambrion, qui n'a que l'ame vegetatiue & ſenſitiue, ſe forme vn homme, la matiere ne paſſe pas d'vne forme à l'autre, aſſauoir de l'ame ſenſitiue à l'ame raiſonnable, veu qu'elle les retient toutes deux; & par conſequent n'eſt pas vne converſion, mais elle paſſe de la priuation de l'ame raiſonnable à l'ame raiſonnable;

& partant c'eſt vne generation ſimple, où le ſuiet eſt la matiere, le terme d'où il part eſt la priuation de l'ame raiſonnable, & le terme où il tend & qu'il acquiert eſt l'ame raiſonnable ; que ſi on ne veut pas admettre cet exemple, & qu'on diſe qu'en toute generation la matiere paſſe d'vne forme à l'autre, il faudra dire que toutes les generations ſont des converſions. Au reſte tous les mouuemens ou changemens dont nous auons parlé ci-deſſus, ſont des eductions ; & l'eduction eſt differente de la creation, en ce que la creation eſt la production d'vne choſe independamment du ſuiet, & telle eſt la production des Anges, des ames raiſonnables & de la matiere premiere ; mais l'eduction eſt la production d'vne choſe dependamment du ſuiet, & telle eſt la production de toutes les autres choſes du monde. Ces choſes eſtans ainſi preſuppoſees, ie prouue que la doctrine de la tranſſubſtantiation deſtruit la nature de la converſion par les raiſons ſuiuantes.

PREMIERE RAISON.

4. La premiere raiſon eſt telle. En toute conuerſion la choſe en laquelle vne autre eſt conuertie, eſt touſiours produite de nouueau, veu que la converſion eſt vne vraye action, ou bien ne ſe fait pas ſans action, & l'action produit ſon terme, qui eſt ſon effect ; ainſi lors que la ſemence ſe conuertit en animal, l'animal eſt fait de nouueau ; lors que Ieſus Chriſt conuertit l'eau *en vin és nopces de* Cana, le vin fut produit de nouueau, &c. Or au Sacrement de l'Euchariſtie le corps & le ſang de Chriſt

Christ ne peuuent estre produits de nouueau. Donc au Sacrement de l'Eucharistie le pain & le vin ne peuuent estre conuertis substantiellement au corps & au sang de Christ. La deuxieme proposition qui seule peut estre contestee par nos Aduersaires, assauoir que le corps & le sang de Christ ne peuuent estre produits de nouueau, se verifie de la sorte. Ce qui est produit de nouueau reçoit l'estre de nouueau, puis que produire vne chose est lui donner l'estre: Or le corps & le sang de Christ ne peuuent receuoir l'estre de nouueau; ce qui se prouue ainsi. On ne peut receuoir ce qu'on a, pendant qu'on l'a; & partant on ne peut pas receuoir l'estre, pendant qu'on a l'estre: car comme il est impossible d'oster l'estre à ce qui n'en a point, aussi il est impossible de donner l'estre à ce qui l'a desia: Et comme on ne peut tuer vn homme mort, aussi on ne peut donner la vie à vn homme viuant: or le corps & le sang de Christ ont & auront tousiours l'estre: donc ils ne le peuuent receuoir, & par consequent ne peuuent estre reproduits dans l'Eucharistie.

RESPONSE I.

5. *La premiere Response de nos Aduersaires, dont les chefs sont Scot au liure 4. dist. 11. & le Cardinal de Aliaco dist. 11. quest. 6. est, qu'en la conversion substantielle il suffit que quelque substance perisse, & qu'une autre succede à sa place sous la mesme matiere, ou sous la mesme figure exterieure, encor qu'elle ne soit pas pro-*

duite de nouueau. Et partant en l'Eucharistie la substance du pain perissant, & le corps de Christ succedant à sa place sous la mesme forme & figure exterieure, assauoir sous les accidens du pain & du vin, il y a vne vraye conversion du pain au corps de Christ, encor que la substance du corps de Christ ne se produise pas de nouueau; mais qu'il se produise seulement vne nouuelle presence d'icelui au lieu où estoit la substance du pain.

REPLIQVE.

6. Contre cette Response ie di premierement, qu'il faut distinguer selon nos Aduersaires deux sortes de conversion ou de changement: l'vn est accidentel, par lequel la chose change d'accident; par exemple, lors que la cire de ronde deuient quarree, veu qu'alors le rond se change & se conuertit en quarré, en sorte que toute la substance de la cire demeure, la figure ronde perit, & la figure quarree est faite de nouueau: l'autre est substantiel selon eux, par lequel la chose change de substance; par exemple, lors que la semence se conuertit en animal, il se fait selon nos Aduersaires vn changement substantiel, par lequel la matiere passe de la forme substantielle de la semence, à la forme substantielle de l'animal; en sorte que la matiere demeure, la forme substantielle de la semence perit, & la forme substantielle de l'animal est faite de nouueau: D'où il appert qu'és conversions substan-

ſtantielles il faut qu'vne ſubſtance ſoit produite de nouueau, comme és accidentelles vn accident eſt produit de nouueau. Or la tranſubſtantiation ſelon la doctrine de nos Adverſaires eſt vne conuerſion ſubſtantielle: donc il faut que par la tranſſubſtantiation vne ſubſtance ſoit produite de nouueau: Et puis que la nouuelle preſence du corps de Chriſt au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain, n'eſt pas vne ſubſtance, mais vn accident de la Categorie que les Philoſophes appellent Où; il eſt euident que par la tranſſubſtantiation ne ſe produit pas la ſeule preſence du corps de Chriſt au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain. Que ſi quelque ſubſtance doit eſtre produite de nouueau, comme ils ſont contraints de confeſſer par la converſion ſubſtantielle qu'ils poſent, ce ne peut eſtre que la ſubſtance du corps & du ſang de Chriſt, qui ſelon eux eſt le terme auquel tend la tranſſubſtantiation: Or il eſt impoſſible que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſoyent produits de nouueau, comme nous auons prouué ci-deſſus.

7. Secondement, ie di que pour eſtablir la converſion ſubſtantielle du pain & du vin au corps & au ſang de Chriſt, il ne ſuffit pas de produire vne nouuelle preſence du corps & du ſang de Chriſt au lieu où eſtoit la ſubſtance du pain & du vin; autrement il s'enſuiuroit qu'il y auroit vne conuerſion ſubſtantielle, toutesfois & quantes qu'vne ſubſtance prendroit la place d'vne autre, veu qu'alors il ſe produiroit vne nouuelle preſence d'vne ſubſtance au lieu où eſtoit l'autre; & par ainſi lors qu'on rempliroit vn tonneau du vin, l'air qui eſtoit

dans le tonneau se conuertiroit en vin, dautant que le vin prend la place de l'air ; & lors que nous marcherions, nous nous conuertirions en air, & l'air en nous, veu que l'air prend nostre place, & que nous prenons la place de l'air ; ce qui est entierement absurde.

8. En troisieme lieu, ie di que pour establir la conuersion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de Christ, il ne suffit pas que la substance du pain & du vin soit destruite ; autrement il s'ensuivroit qu'il y auroit vne conuersion substantielle, toutesfois & quantes qu'une substance periroit ; & partant si Dieu destruisoit ce monde sans en produire vn autre, ce seroit vne conuersion substantielle, ce qui est absurde : Outre que les Docteurs de l'Eglise Romaine disent que Dieu peut destruire toute la substance du pain & du vin, en sorte que leurs accidens demeurent seuls, & sans que Dieu mette sous iceux le corps & le sang de Christ; auquel cas il y aura destruction de substance sans conuersion substantielle & sans transsubstantiation. Nous demandons donc quelle est cette action par laquelle le corps & le sang de Christ se trouuent sous les accidens du pain & du vin : car il faut necessairement qu'elle soit ou substantielle ou accidentelle ; si elle est substantielle, elle sera productiue de quelque substance, assau. du corps & du sang de Christ, ce que nous auons refuté ci-dessus: & si elle est accidentelle, elle sera seulement productiue de quelque accident, assauoir de la seule presence du corps & du sang de Christ au lieu où estoit la substance du pain & du vin ; & partant ce

ne

ne sera pas vne transsubstantiation, ni vne conuersion substantielle, telle que pose le Concile de Trente. Outre qu'il s'ensuivra que le pain se changera non seulement au corps de Christ, mais aussi en son ame, & par consequent vn corps se changera en esprit, veu qu'il s'y produit aussi vne nouuelle presence de l'ame de Christ.

9. Finalement, puis que tous les Docteurs de l'Eglise Romaine disent que la transsubstantiation est vne action reelle, il faut necessairement qu'vne telle action regarde ou la substance du pain & du vin qui est destruite, ou les accidés d'icelle qui sont separés de leur substance, ou le corps & le sang de Christ qui sont mis sous ces accidens. Or vne telle action ne regarde point la substance du pain & du vin qui est destruite; dautant que pour la simple destruction d'vne chose, vne action reelle n'est pas requise, mais seulement la suspension de toute action reelle; veu qu'il est certain que l'action reelle ne se termine point au neant ni à la destruction qui n'est rien, mais à l'existence reelle de quelque chose. Item, vne telle action ne regarde pas les accidens du pain & du vin, qui selon eux sont separés de leur substance; dautant qu'encor que l'action par laquelle les accidens sont separés selon eux de leur suiet fut reelle, neantmoins par vne telle action on n'oste pas la difficulté; car il ne s'agit pas seulement de la separation des accidens d'auec leur suiet (laquelle nous auons monstree impossible ci-dessus) mais de la conversion du pain & du vin au corps & au sang de Christ; & pour establir la transsubstantiation, il ne suffit pas

que les accidens du pain & du vin soyent sans leur substance, mais il faut que le corps & le sang de Christ soyent mis sous ces accidens ; veu qu'il n'y a aucun Docteur Romain qui ne croye que Dieu peut faire que les accidens soyent sans suiet, sans mettre aucune substance sous iceux. En fin vne telle action ne regarde pas le corps & le sang de Christ, par laquelle selon eux, le corps & le sang de Christ sont mis sous les accidens du pain & du vin : car ou vne telle action produiroit de nouueau le corps & le sang de Christ sous ces accidens, ou produiroit seulement vne nouuelle presence du corps & du sang de Christ sous iceux: Or le corps & le sang de Christ ne peuuent estre produits de nouueau, puis qu'ayans desia l'estre ils ne le peuuent receuoir, comme il a esté prouué cidessus: Et si leur presence seule est produite, ce ne sera pas vne conuersion substantielle, ni par consequent vne transsubstantiation telle que le Concile de Trente la pose. Ie conclu donc que n'y ayant aucune action reelle qui constitue la transsubstantiation, c'est mal à propos & sans raison que les Docteurs de l'Eglise Romaine l'ont inuentee.

RESPONSE IV.

10. *La deuxieme Response de nos Aduersaires, & qui est fort peu differente de la premiere, est des Cordeliers & des autres Docteurs de l'ordre de François d'Assise, qui estiment que le corps & le sang de Christ sont en l'Eucharistie sous les accidens du pain & du vin, non*

pas par reproduction, comme veulent les Iacobins & la plus part des Iesuites, mais par adduction; tellement que par la consecration la substance du pain & du vin est entierement destruite, & le corps & le sang de Iesus Christ viennent du ciel en terre, non pas par vn mouuement successif, mais par vn mouuement momentanee, en sorte qu'ils acquierent vn nouueau lieu en terre sous les accidens du pain & du vin sans perdre ou laisser celui qu'ils auoyent auparauant dans le ciel.

REPLIQVE.

11. Contre cette Response ie di premierement, que tout ce que nous auons apporté ci-dessus contre la premiere response, destruit cette seconde; veu que l'vne & l'autre pose seulement la production d'vne nouuelle presence du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin; laquelle production de presence ne peut estre vne conuersion substantielle, telle qu'est la transsubstantiation.

12. Secondement, ie di qu'il est impossible que le corps de Christ vienne du ciel en terre en vn moment, veu qu'il faut necessairement qu'il passe par le ciel des estoiles fixes deuant que par celui des planetes, & par celui des planetes deuant que par celui des oiseaux; autrement il seroit en vn mesme moment au ciel empiree, au ciel des estoiles & des planetes, & au ciel des oiseaux, voire mesme en tous les espaces innombrables par lesquels

il passe venant du ciel en terre, ce qui est absurde.

13. En troisieme lieu, ie di que si le corps est amené du ciel en terre, il faut qu'il laisse le ciel; & s'il ne laisse pas le ciel, on ne peut pas dire qu'il se meuue ou qu'il soit amené du ciel; car ce mot, *du ciel*, marque le terme du depart d'vn lieu pour aller en vn autre.

RESPONSE III.

14. *La troisieme Response est de quelques Docteurs de Rome, qui disent que la conseruation du corps de Christ estant vne creation continuee, par laquelle Dieu produit touſiours le corps de Christ auſsi bien que les autres creatures, il se peut faire que Dieu qui est libre en ses operations, & qui ne depend pas des lieux pour agir, produise le corps de Christ en l'Eucharistie, auſsi bien que dans le ciel. D'où s'ensuit qu'il est faux qu'vne chose qui est ne puisse estre produite; car comme nous venons de dire la conſeruation n'est qu'vne production continuee de la chose; puis donc que Dieu conserue les choses qui sont, il s'ensuit auſsi qu'il continue à les produire.*

REPLIQVE.

15. Supposé que la conseruation ne soit autre chose qu'vne production continuee, ce que neantmoins plusieurs nient auec Durant: Ie di qu'au premier

premier instant que Dieu cree quelque chose & lui donne l'estre, il ne la conserue pas; veu que la conseruation presuppose la premiere production: Et lors qu'au second instant il conserue cette chose, & continue à lui donner l'estre, il ne donne pas l'estre à vne chose qui l'ait desia dans le second instant, mais qui l'auoit au premier instant. Partant, comme il est impossible qu'vne chose ayant receu l'estre au premier instant par sa premiere production, le reçoiue encor' vne autre fois dans ce mesme premier instant par reproduction : aussi il est impossible que cette chose ayant receu la continuation de l'estre au second instant par la conseruation, le reçoiue encore vne autre fois dans ce mesme second instant par reconseruation. Puis donc qu'au dernier instant de la prolation des paroles sacramentelles, le corps de Christ reçoit l'estre ou la continuation de l'estre dans le ciel, qui le doit contenir iusqu'au restablissement de toutes choses, il est impossible que dans ce mesme instant il reçoiue l'estre dans l'Euchariſtie. D'où s'ensuit qu'il est faux qu'vne chose qui est puisse estre produite & receuoir l'estre dans le mesme instant que elle l'a receu; & il est faux que Dieu conserue, c'est à dire continue à produire les choses qui sont au mesme instant qu'elles sont, ains seulement il conserue & continue à produire les choses qui estoyent auant la conseruation.

RAISON 2.

16. Nostre deuxieme raison qui fait voir que la transsubstantiation destruit la nature de la conver-

sion, est tiree d'vne autre condition requise à la conversion substantielle, assau. que la chose qui est convertie en vne autre soit destruite; l'argument est tel. En toute conversion substantielle, la chose qui est convertie en vne autre doit estre destruite; par exemple, lors que la semence se convertit en animal, la semence perit: lors que le corps de la femme de Loth fut changé en statue de sel, son corps fut destruit, &c. Or au Sacrement de l'Eucharistie la substance du pain & du vin n'est pas destruite: donc au Sacrement de l'Eucharistie le pain & le vin ne sont pas convertis substantiellement au corps & au sang de Christ. La deuxieme proposition qui seule est contestee par nos Aduersaires se verifie de la sorte.

17. Premierement, lors qu'vne chose est conuertie en vne autre, on n'apperçoit plus les effects, & les proprietés de la chose convertie, mais seulement de celle en laquelle elle est convertie: par exemple, lors que la semence est changee en animal, on ne recognoit plus les proprietez & les effets de la semence, mais de l'animal: & lors que Iesus Christ changea l'eau en vin és nopces de Cana, on ne recognut plus les effets, les proprietez & les accidens de l'eau, mais du vin, &c. Or au Sacrement de l'Eucharistie on n'apperçoit, apres la consecration, ni effets, ni proprietez, ni accidens, ni parties du corps & du sang de Iesus Christ; mais on y recognoit tous les effets & toutes les proprietez du pain & du vin, vn pain qui nourrit, vn vin qui fortifie & qui rejouït, &c. En vn mot, on y apperçoit toutes les mesmes choses qu'auant la consecration.

Donc

Donc au Sacrement de l'Euchariſtie, apres la conſecration, le pain & le vin ne ſont pas deſtruits, & par conſequent ne ſont pas convertis ſubſtantiellement au corps & au ſang de Ieſus Chriſt.

18. Secondement, vn accident ne peut eſtre, ni deuenir ſubſtance, & il eſt impoſſible que des ſeuls accidens ſe puiſſe former vne ſubſtance: & auſſi il eſt impoſſible qu'une ſubſtance ſoit ou deuienne accident. Or ce qui eſt dans le calice apres la conſecration peut deuenir ſubſtance, attendu qu'il ſe peut geler & deuenir glace, qui eſt vne vraye ſubſtance, & vn corps imparfait que les Philoſophes ont mis entre les meteores aqueux; & s'il eſtoit bien echauffé, il s'en formeroit vne fumee & vne vapeur, qui ſont des vrayes ſubſtances; & apres auoir eſté gelé, il peut eſtre degelé, & par ainſi la glace, qui eſt vne ſubſtance, deuiendra accident: toutes leſquelles choſes ſont entierement abſurdes. Donc ce qui eſt dans le calice apres la conſecration, n'eſt pas vn accident, mais vne vraye ſubſtance, aſſ. la ſubſtance du vin.

19. En troiſieme lieu, ce qui demeure apres la conſecration eſtant mangé & beu, nous fortifie, nous nourrit, & ſe convertit en noſtre ſubſtance: & quand quelcun ne mangeroit que du pain conſacré, & ne boiroit que du vin conſacré, il ne laiſſeroit pas d'eſtre nourri, & de viure, ni plus ni moins que s'il mangeoit d'autre pain, & beuvoit d'autre vin, comme il eſt arriué à l'Empereur Louïs le Debonnaire, qui au rapport d'Ammonius ne mangea que du pain conſacré l'eſpace de quarante iours. Or ce n'eſt pas les ſeuls accidens du pain

& du vin qui nous fortifient, qui nous nourriſſent, & qui ſe convertiſſent en noſtre ſubſtance, mais c'eſt la ſubſtance du pain & du vin qui repare la ſubſtance que nous perdons continuellement, eſtant impoſſible qu'un accident ſe change en ſubſtance. Donc ce qui demeure apres la conſecration eſt la ſubſtance du pain & du vin, & non pas leurs accidens ſeulement; & par conſequent la ſubſtance du pain & du vin n'eſt pas deſtruite apres la conſecration.

20. En quatrieme lieu, lors que nous flairons quelque choſe odoriferante, ce n'eſt pas vn accident ſeulement, qui parvient iuſqu'à nos narines, mais ce ſont quelques parties ſubſtantielles de cette choſe odoriferante, leſquelles, à cauſe de leur ſubtilité, on appelle eſprits odoriferants: par exemple, quand nous flairons vne roſe, ce n'eſt pas vn accident ſeulement de la roſe qui parvient iuſqu'à nos narines, mais ce ſont les parties ſubſtantielles les plus ſubtiles & les plus excellentes de la roſe qui frapent noſtre flair, & leſquelles eſtans exhalees la roſe ſe flestrit. Or nous flairons ce qui eſt dans le calice apres la conſecration. Donc il y a dans le calice apres la conſecration des parties ſubſtantielles du vin, qui frapent noſtre flair; & par conſequent toute la ſubſtance du vin n'eſt pas deſtruite. Outre que ſi c'eſt vn vin fort & genereux qu'on ait conſacré, on verra qu'apres la conſecration, ce qui demeurera dans le calice, non ſeulement frapera noſtre flair, mais auſſi petillera, & on verra éleuer en haut les parties les plus ſubtiles & les plus deliees du vin; ce qui marque que toute la ſubſtance du vin n'eſt pas deſtruite.

21. En cinquieme lieu, l'Egliſe Chreſtienne des premiers ſiecles auoit accoutumé de bruler ce qui demeuroit de reſte du pain conſacré, lequel ſe conuertiſſoit en cendres : & ſi on bruloit aujourdhui vne hoſtie conſacree, il ne faut pas douter qu'elle ne ſe convertît en cendres. Or ſi apres la conſecration il ne demeuroit que les accidens du pain, il s'enſuiuroit ces deux abſurditez. 1. Les accidens du pain ſe convertiroyent en ſubſtances, veu que les cendres ſont des vrayes ſubſtances. 2. Ce ne ſeroit pas une converſion ou un changement, mais une creation ; dautant qu'en toute converſion & en tout changement il faut que le ſujet demeure, & qu'il quitte une choſe pour en prendre une autre: or il ne demeureroit aucune choſe qui peuſt tenir lieu de ſuiet, veu qu'apres la conſecration il n'y a que les accidens du pain, leſquels periroyent quand on bruleroit l'hoſtie ; & le feu qui bruleroit l'hoſtie, creeroit les cendres, veu que la creation eſt la production d'une choſe independamment du ſuiet.

22. Quelcun peut eſtre dira que nos ſens ſe trompent, & qu'il ne faut pas iuger ſelon les apparences: & partant quoi que ce qui eſt entre les mains du Preſtre paroiſſe pain, neantmoins ce n'eſt pas du pain, mais le corps de Chriſt: & quoi que l'hoſtie cõſacree aye toutes les proprietez, tous les effets, & tous les accidens du pain, neantmoins elle n'eſt pas du pain en ſubſtance, mais le corps de Chriſt. Contre cela ie di que ſi ce qui paroit pain, & a tous les effets, les accidens & les proprietez du pain, n'eſt pas du pain, mais le corps de Chriſt reueſtu & couuert des accidens du pain : on pourra dire auſſi que

ceux qui paroiſſent des hommes, & qui ont toutes les proprietez, tous les effets & les accidens des hommes, ſont des cheuaux reueſtus des accidens des hommes; & que les choſes qui paroiſſent des cheuaux, & qui ont toutes les proprietez, tous les effets, & tous les accidens des cheuaux, ſont des hommes reueſtus des accidens des cheuaux; que ce qui vole en l'air eſt vn poiſſon reueſtu & couuert des accidens d'vn oiſeau; & ce qui nage dans la mer eſt vn oiſeau couuert des accidens d'vn poiſſon. Bref, ce monde ne ſera compoſé que de creatures deguiſees. Que ſi on reſpond, que Ieſus Chriſt a dit de ce qu'il tenoit entre ſes mains & qui paroiſſoit pain, que c'eſtoit ſon corps; mais qu'il n'a pas dit que ce qui paroit homme eſt vn cheual, &c. Contre cela ie di que Ieſus Chriſt a dit de ſoi-meſme, *Ie ſuis la porte*, *Ie ſuis le vray ſep*; & d'Herode, qui eſtoit vn vrai homme, il a dit qu'il eſtoit vn *renard*. Que ſi on reſpond, que ces propoſitions de Ieſus Chriſt, *Ie ſuis la porte*, *Ie ſuis le ſep*, *Herode eſt vn renard*, ſont figurees; contre cela ie di, que ces propoſitions, *Ceci eſt mon corps*, *ceci eſt mon ſang*, ſont auſſi figurees, eſtant vne figure fort frequente en l'Eſcriture ſaincte, & fort en vſage entre les hommes, que le ſigne prend le nom de la choſe ſignifiee; & Ieſus Chriſt n'a pas ſeulement dit, *Ceci eſt mon corps*, mais il a dit, *Cette coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang:* comme donc la coupe conſacree n'eſt pas reellement & par tranſſubſtantiation la nouuelle alliance, mais en eſt le Sacrement, auſſi le pain conſacré n'eſt pas reellement & par tranſſubſtantiation le corps de

Chriſt

Christ, mais en est le Sacrement; & il vaut beaucoup mieux poser és paroles de Iesus Christ vne figure frequente en l'Ecriture & vsitee entre les hommes, que non pas poser la doctrine de la transsubstantiation remplie d'absurdités & de contradictions.

23. Finalement, nous auons prouué ci-dessus au chap. 2. que les accidens ne peuuent estre aucunement sans suiet; & aux chap. 3. & 4. que la quantité & les qualités sont des subsstances, ou ne peuuent estre sans subsstance; & par consequent que les accidens du pain & du vin ne peuuent estre sans leur subsstance; d'où s'ensuit que la subsstance du pain & du vin n'est pas destruite par la consecration; c'est pourquoi ie n'y insisterai pas dauantage, & passerai à la troisieme raison.

RAISON 3.

24. La troisieme raison est tiree de la troisieme condition requise à la conversion subsstantielle, assauoir qu'il y ait vn suiet, qui passe d'vne subsstance à l'autre: l'argument est tel. En toute conversion subsstantielle, il faut qu'il y ait vn suiet qui passe d'vne subsstance à l'autre, autrement ce seroit vne creation, qui est la seule de toutes les actions, qui ne presuppose point de suiet. Or au Sacrement de l'Eucharistie apres la consecration, il n'y a point de suiet; veu que selon nos Aduersaires mesmes il ne demeure point de suiet, & qu'alors les accidens du pain & du vin demeurent sans suiet. Et de fait, ou ce suiet seroit la subsstance du pain & du vin, ou le corps & le sang de Christ, ou les acci-

dens du pain & du vin ; veu qu'on ne se peut imaginer autre chose en l'Eucharistie. Or ce n'est pas la substance du pain & du vin, dautant que selon eux cette substance est destruite, & il faut qu'en toute conuersion le suiet demeure ; outre que selon eux la substance du pain & du vin est le terme duquel de la transsubstantiation, ou le terme duquel le suiet passe à vn autre substance, & partant ne peut pas estre le suiet mesme : Ce n'est pas aussi le corps & le sang de Christ ; dautant que selon eux le corps & le sang de Christ sont le terme auquel le suiet passe, & partant ne sont pas le suiet mesme: Finalement, ce ne sont pas les accidens du pain, dautant que le suiet est vne chose à laquelle vne autre est inherente, ce qui ne peut conuenir qu'à la substance qui est le suiet qui soutient les accidens; outre que nos Aduersaires aduouent que la transsubstantiation n'est pas des accidens, le propre desquels est d'estre soutenus par les substances, & non pas de les soutenir. Puis donc qu'en toute conuersion vn suiet est requis, & qu'en l'Eucharistie il n'y a rien qui puisse estre suiet d'vne conuersion substantielle, il est euident qu'au Sacrement de l'Eucharistie il n'y a point de conuersion substantielle ni par consequent de transsubstantiation.

25. Cette troisieme raison se confirme par le mot mesme de conuersion : car selon sa premiere signification elle est attribuee aux corps qui se meuuent en rond, ou qui ont vn mouuement circulaire ; & c'est pour cela que les Philosophes parlent des conuersions des astres & des cieux, esquelles il y a bien vn changement au regard du lieu,

mais

mais la substance des choses qui se tournent & qui se meuuent, demeure & n'est point destruite : En apres, ce mot de conuersion a esté employé pour signifier toute sorte de changemens, soit au regard des qualités, soit au regard des substances, esquels la substance demeure ou en tout ou en partie; estant certain que ce mot de conuersion n'a iamais esté employé par aucun Autheur ni sacré ni profane pour une destruction de toute la substance, qui est vne annihilation ou reduction à neant; & partant en toute conuersion substantielle, il faut que la chose conuertie demeure ou en tout ou en partie; & puis que c'est la substance du pain & du vin qu'on pretend estre conuertie au corps & au sang de Christ, il faut que cette substance demeure ou en tout ou en partie; autrement ce ne sera pas vne conuersion, mais vne annihilation & reduction à neant. Et ne sert de dire que les accidens du pain demeurent : car outre que les accidens sont hors de l'essence de la chose, ie di qu'encor que les accidens demeurassent, ce seroit neantmoins vne annihilation; veu que, comme les accidens estans desia, si Dieu produisoit vne substance sous iceux, cette production seroit vne vraye creation, parce qu'elle se feroit independamment du suiet: de mesme, encor que les accidens demeurent, si Dieu destruit toute la substance qui estoit sous iceux, cette destruction sera vne vraye annihilation, parce qu'il ne demeure aucun suiet. Il ne sert rien aussi de dire auec le Cardinal du Perron, que le pain de l'Eucharistie par la transsubstantiation ne sort pas de la condition commune & generale de l'estre, mais

qu'il passe d'vn estre special à vn autre estre special, de l'estre du pain à l'estre du corps de Christ, c'est à dire qu'il ne se termine pas absolument au non estre, mais à vn autre estre, assauoir à l'estre du corps de Christ, auec lequel il est ioint par succession & contiguité d'estre, au moyen des accidens du pain qui demeurent, & sous lequel vn des termes, assauoir le corps de Christ, succede à la place de l'autre, assauoir du pain: Il ne sert (di-ie) rien de dire cela, dautant que le pain n'ayant qu'vn estre special, assauoir l'estre de pain, dés que cet estre est destruit il est dans le non estre, & par consequent ne passe pas à vn autre estre special, assauoir à l'estre du corps de Christ; attendu que ce qui passe à vn estre, peut auoir cet estre là; par exemple, la main qui passe d'vn estre chaud à vn estre froid, peut estre chaude & puis froide; & l'homme qui passe d'vn estre beau à vn estre laid, peut estre beau & puis laid: or le pain ne peut auoir l'estre du corps de Christ par la transsubstantiation; veu que par elle il est destruit, & n'est plus; & ce qui n'est plus n'a rien, & ce qui n'a rien n'a pas l'estre du corps de Christ: Dabondant, il est bien vrai que le suiet passe d'vn terme à l'autre; par exemple, Pierre passe de Lion à Paris, de l'ignorance à la cognoissance, de la chaleur à la froideur; mais vn terme ne passe iamais à l'autre; Lyion ne passe pas à Paris, l'ignorance ne passe pas à la cognoissance, la chaleur ne passe pas à la froideur, &c. Puis donc que le pain est vn des termes de la transsubstantiation, & que le corps de Christ est l'autre, il est impossible que le pain passe au corps de Christ: outre que la con-

jon-

jonction & la contiguité ne peut estre qu'entre deux choses qui existent, estant impossible que ce qui n'est pas soit vni à ce qui est, & que ce qui n'est pas touche ce qui est : or selon eux par la transsubstantiation, le pain n'est pas, & le corps de Christ est; donc il n'y peut auoir aucune vnion ou contiguité entre le pain & le corps de Christ. Bref, le corps de Christ ne succede pas à la place du pain, ce que nous allons prouuer au chapitre suiuant.

CHAPITRE VI.

Que la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie destruit l'humanité de Iesus Christ.

1. LA doctrine de l'Eglise Romaine touchant la presence reelle du corps & du sang de Iesus Christ, destruit l'humanité de Iesus Christ, ce qui se prouue par ces raisons.

RAISON 1.

2. Ce qui destruit la nature du corps & de la quantité, destruit l'humanité de Iesus Christ, puis que son humanité a vn vrai corps & vne vraye quantité, & que le corps est de l'essence de l'humanité, & la quantité est vne proprieté inseparable du corps, voire mesme est le corps mesme, comme nous auons prouué ci-dessus au chap. 3. Or la

doctrine de l'Egliſe Romaine touchant la preſence reelle du corps & du ſang de Chriſt ſous les accidens du pain & du vin, deſtruit la nature du corps & de la quantité, ce qui ſe demonſtre ainſi. La quantité du corps n'eſt autre choſe que ſon eſtendue, comme l'ont definie tous les Philoſophes, & tous nos Adverſaires, & vn corps eſt eſtendu, lors qu'il a ſes parties les vnes hors des autres, c'eſt à dire qu'elles ne ſont pas les vnes dans les autres, comme l'expliquent tous les Ieſuites, & les autres Docteurs de l'Egliſe Romaine Or la doctrine de la preſence reelle du corps de Chriſt dans l'hoſtie oſte l'eſtendue du corps de Chriſt, & met toutes ſes parties les vnes dans les autres, & non pas les vnes hors des autres, ce qui ſe prouue ainſi. Ce qui eſt dans vn poinct, ou dans vne partie indiuiſible d'eſpace, ne peut auoir des parties; veu qu'vn poinct ou vne partie indiuiſible d'eſpace, n'ayant point de parties, ne peut contenir vn corps qui en a; attendu que le corps contenu doit correſpondre exactement au lieu qui le contient; & ſi le corps qui eſt dans vn poinct ou dans vne partie indiuiſible d'eſpace a des parties, il eſt impoſſible que les vnes ſoyent hors des autres, mais elles ſeront toutes neceſſairement l'vne dans l'autre, & par conſequent ſeront ſans eſtendue: tellement que poſer vn corps dans vn poinct, c'eſt lui oſter ſes parties ou l'eſtendue d'icelles. Or la doctrine de la preſence reelle du corps de Chriſt dans l'hoſtie, le poſe dans vn poinct ou dans vne partie indiuiſible d'eſpace; veu que les Docteurs de Rome enſeignent que le corps de Chriſt eſt tout entier en cha-

que

que poinct & en chaque partie de l'hostie. Donc la doctrine de l'Eglise Romaine touchant la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie, lui oste son estendue, & met ses parties les vnes dans les autres, & non pas hors des autres.

RAISON 2.

3. Les proprietés d'vne espece sont incommunicables à l'autre; par exemple, les proprietés de l'homme sont incommunicables à la beste; dautant que si les proprietés d'vne espece estoyent communiquees à l'autre, elles conviendroyent aux deux especes, & par ainsi ne seroyent plus propres à vne espece, mais seroyent communes à toutes deux: & puis que les proprietés fluent de l'essence selon nos Adversaires, & sont l'essence mesme selon nous, comme il a esté prouué ci-dessus au chap. 3. & 4. il est euident que l'essence d'vne espece ne pouuant conuenir à l'autre, aussi les proprietés d'vne espece ne peuuent conuenir à l'autre. Or le corps & l'esprit sont les deux especes de la substance: donc les proprietés de l'esprit ne peuuent pas conuenir au corps, comme les proprietés du corps ne peuuent pas conuenir à l'esprit. Il y a deux principales proprietés par lesquelles les corps & les esprits sont distingués. La premiere est que les esprits sont des substances penetrables entr'elles, & auec quelle chose que ce soit; mais les corps sont des substances impenetrables entr'elles; & partant deux Anges, qui sont vrais esprits sont penetrables entr'eux, c'est à dire peuuent estre ensemble en vn mesme lieu; & vn Ange est penetrable d'vn corps, c'est à

dire peut estre ensemble en vn mesme lieu auec lui ; mais deux hommes, qui sont deux vrais corps, sont impenetrables entr'eux, c'est à dire ne peuuent pas estre ensemble en vn mesme lieu, non plus que les parties materielles d'vn homme. La deuxieme proprieté est que les corps sont en lieu circonscriptiuement, mais les esprits sont en lieu definitiuement : vne chose est en lieu circonscriptiuement, selon nos Aduersaires, lors qu'elle est toute en tout le lieu, & chaque partie d'icelle en quelque partie du lieu ; ainsi le corps d'vn homme est en lieu circonscriptiuement, parce que tout son corps occupe tout vn espace, par exemple, l'espace de six pieds, & chaque partie de son corps occupe vne partie de cet espace, par exemple, sa teste occupe l'espace d'vn pied, sa iambe l'espace de deux pieds de cet espace, &c. vne chose est en lieu definitiuement, selon nos Aduersaires, lors qu'elle est toute en tout le lieu, & toute en chaque partie du lieu ; par exemple, vn Ange qui occuperoit toute vne chambre, seroit tout en toute la chambre, & tout en chaque partie de la chambre ; parce qu'vn Ange n'ayant point de parties, il faut necessairement que là où il est il y soit tout. De ce que dessus ie forme mon raisonnement en cette sorte : La doctrine qui donne au corps les proprietés de l'esprit, change le corps en esprit, & destruit par consequent la nature du corps, veu que les proprietés ne ne se communiquent point sans l'essence : Or la doctrine de l'Eglise Romaine touchant la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie, donne au corps les proprietés de l'esprit, veu qu'elle pose que

le

le corps de Christ penetre la quantité du pain, & est en vn mesme lieu auec elle ; qu'elle pose que toutes les parties du corps de Christ sont penetrees entr'elles, & sont toutes en vn mesme lieu ; & qu'elle pose que le corps de Christ est tout en toute l'hostie, & tout en chaque partie de l'hostie: donc la doctrine de l'Eglise Romaine touchant la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie destruit la nature du corps, & en suite l'humanité de Iesus Christ, dont le corps est vne partie essentielle.

RAISON 3.

4. Ou l'humanité de Christ, qu'on pretend estre dans l'hostie, y peut agir ou non. Si elle n'y peut agir, il s'ensuit qu'elle n'y peut ni voir, ni ouïr, ni cognoistre, ni aimer, ni faire aucune autre fonction de l'ame sensitiue & de l'ame raisonnable, & par consequent qu'elle est destituee de toute puissance d'agir, & en suite d'entendement, de volonté, &c. Et ce qui n'a ni entendement ni volonté n'a point aussi d'ame humaine, puis que l'entendement & la volonté, selon la pluspart des Iesuites, sont l'ame mesme, & selon les autres fluent necessairement de l'ame : or ce qui oste l'ame humaine destruit l'humanité, puis que l'ame est sa principale partie essentielle: Outre que si l'humanité de Christ dans l'hostie, ne cognoit rien & n'aime rien, il s'ensuivra que l'humanité de Christ dans l'hostie ne sera pas bienheureuse, veu que la cognoissance & l'amour de Dieu forment principalement le bonheur. Bref, l'humanité de Christ dans l'hostie sera entierement diuerse de l'humanité de Christ dans le ciel ; puis qu'en mesme temps elle cognoi-

tra dans le ciel & ne cognoitra rien dans l'hoſtie, elle aimera dans le ciel & n'aimera rien dans l'hoſtie, elle verra dans le ciel & ne verra rien dans l'hoſtie, &c. Si l'humanité de Chriſt peut agir dans l'hoſtie comme elle fait dant le ciel, il s'enſuivra qu'elle pourra voir, qu'elle pourra marcher, qu'elle pourra parler, &c. & par ainſi ce qui eſt dans vn poinct pourra ouurir les yeux pour voir, remuer la langue pour parler, & les pieds pour marcher: Et puis que ſelon nos Adverſaires Dieu peut mettre tout le monde dans vn poinct, auſſi bien qu'il met l'humanité de Chriſt dans vn poinct de l'hoſtie; il s'enſuivra que toutes les parties du monde exiſtantes dans vn poinct, y pourront faire toutes les actions qu'elles font maintenant dans vn vaſte eſpace, comme les parties de l'humanité de Chriſt exiſtantes dans vn poinct de l'hoſtie, y peuuent faire toutes les actions qu'elles font dans le ciel; & par ainſi dans moins d'eſpace que n'en occupe vn grain de blé, le Soleil pourra ſe mouuoir d'Orient en Occident, la mer pourra auoir ſon flux & reflux, les Anglois & les Hollandois y pourront donner des batailles nauales. Bref, vn moineau pourra tout d'vn coup aualler tout le monde, puis que le monde ne tiendra pas tant d'eſpace qu'vn grain de blé; & le monde qu'il auallera ſera auſſi grand qu'il eſt à preſent, de meſme que le corps de Chriſt dans l'hoſtie, eſt auſſi gros & auſſi grand, ſelon nos Adverſaires, qu'il eſtoit en l'arbre de la croix.

RAISON 4.

5. Puis que le corps de Chriſt ne depend pas

des

des accidens du pain, il n'y a aucun de nos Adversaires qui ne concede que Dieu peut destruire les accidens du pain, & conserver le corps de Christ au mesme estat qu'il estoit sous iceux; auquel cas ie demanderois volontiers aux Docteurs de Rome si le corps de Christ pourroit estre veu ou non: S'il ne pouuoit estre veu, ie di 1. que c'est mal à propos qu'ils disent que les accidens du pain nous couvrent & nous cachent le corps de Christ, puis qu'encor que ces accidens fussent destruits le corps de Christ ne pourroit estre veu. 2. Il n'est pas croyable qu'vn corps humain, tenant autant de place qu'vne grande hostie ou qu'vn grand pain qu'on auroit consacré, ne puisse estre veu en plein midi lors qu'il n'y a rien qui le cache & qui nous puisse empecher de le voir. 3. Il s'ensuivra que ce corps de Christ ne sera pas semblable au nostre qui peut estre veu, & ne sera pas le mesme que le corps de Christ au ciel qui a esté veu de S. Estienne, & qui sera veu de tous les hommes bienheureux apres la resurrection. S'il pouuoit estre veu, 1. ie demanderois en quelle posture il pourroit estre veu, si on le verroit assis, ou debout, ou couché, ou en quelque autre situation, ou bien s'il n'auroit aucune situation; s'il estoit sans situation, il seroit aussi sans forme exterieure, puis que la situation depend absolument de la forme exterieure: or comment peut-on voir vn homme sans aucune forme exterieure d'homme, & sans estre en aucune posture d'homme? ou comment sera-il sans situation & sans forme exterieure, puis qu'il estoit tout entier entoute l'hostie, & qu'il occupe tout l'espace d'vne

grande hostie: Et s'il estoit assis, ou debout, ou en quelque autre posture, & auec la forme exterieure d'vn homme; puis que selon eux le corps de Christ est tout entier dans vn poinct & aussi grand comme il estoit en l'arbre de la croix, il s'ensuivra que on verra vn homme assis ou debout dans vn poinct; & puis qu'vn homme qui est debout a la teste en haut & les pieds en bas, il s'ensuivra qu'on verra dans vn poinct la teste d'vn homme en haut & ses pieds en bas, quoi que dans vn poinct il n'y ait ni haut ni bas. 2. S'il pouuoit estre veu, il paroistroit aussi grand que l'hostie, puis qu'il occuperoit tout l'espace de l'hostie, & on le verroit rond, puis qu'il seroit borné par l'espace qu'occupoit l'hostie qui estoit ronde: en apres, il paroistroit la moitié plus petit & en forme de demicercle, puis qu'il estoit tout entier dans la moitié de l'hostie & qu'il en occupe l'espace: Item il paroistroit cent mille fois plus petit, & en cent mille formes diverses, puis qu'il estoit tout entier en cent mille parties de l'hostie, & qu'il en occupe les espaces: En vn mot, on n'a iamais rien veu de si monstrueux dans le monde comme seroit l'humanité de Iesus Christ si elle estoit reellement dans l'hostie.

RESPONSE.

6. *Les Docteurs de Rome auec le Cardinal Bellarmin au liu. 3. de l'Euchar. chap. 5. respondent, qu'il y a trois choses qui conuiennent à la quantité ou à la grandeur, dont l'une depend de l'autre. La premiere est d'estre estendue en soi,*

O

& d'auoir ſes parties les vnes hors des autres, & par conſequent d'auoir vne certaine eſtendue & ſituation interne, & vn certain ordre & diſpoſition de ſes parties ; & cette premiere choſe eſt eſſentielle à la quantité & à la grandeur, en ſorte que ſi on oſte cette eſtendue des parties, on oſte la grandeur. La ſeconde choſe eſt d'auoir vne eſtendue & ſituation externe au regard du lieu, en ſorte que toute la quantité correſponde à tout le lieu, & les parties de la quantité correſpondent aux parties du lieu ; & cette ſeconde choſe ſuit & depend de la premiere, & partant en peut eſtre ſeparee ; veu que le dernier ciel eſt veritablement eſtendu en ſoi-meſme, & neantmoins il n'occupe point de lieu, puis qu'il n'eſt enuironné d'aucun autre corps. La troiſieme choſe qui conuient à la grandeur & à la quantité eſt de chaſſer tout autre corps du lieu où elle ſe poſe, & de ne ſouffrir aucune quantité ou grandeur là où elle eſt ; & cette troiſieme choſe depend de la ſeconde, dautant que ce qui va apres peut eſtre ſeparé de ce qui va deuant, en ſorte que ce qui va deuant peut eſtre ſans ce qui va apres, & non pas au contraire, parce que ce qui va deuant ne depend pas de ce qui ſuit apres ; & de là vient qu'un corps peut occuper vn lieu & n'en chaſſer pas vn autre corps, ce qui eſt pro-

prement la penetration des corps. Le Cardinal du Perron ajoute ceci ; qui eſt celui qui ne ſçache la grande difference qu'il y a entre eſtre en lieu & y eſtre localement, c'eſt à dire auec les conditions requiſes, & y eſtre en ſorte que le lieu face la fonction de lieu, c'eſt à dire qu'il l'enuironne, qu'il le contienne, & qu'il le meſure egalement en ſorte qu'il en ſoit rempli ? les Anges ne ſont-ils pas en lieu, & y ſont-ils pour cela localement, c'eſt à dire le lieu fait-il la fonction de lieu en leur endroit ? les enuironne-il ? les meſure-il egalement ? eſt-il rempli & occupé par eux?

REPLIQVE.

7. Contre cette Reſponſe ie di premierement, que la quantité, la grandeur, & l'eſtendue du corps, n'eſt autre choſe que ſa longueur, ſa largeur, & ſa profondeur ou hauteur ; puis que c'eſt ſeulement en ces trois façons qu'un corps eſt grand, & qu'il eſt eſtendu : or la longueur, que les Philoſophes appellent ligne, eſt touſiours bornee par deux points qui ne ſe touchent point, & par conſequent entre leſquels il y a vn entredeux ou vn intervalle, rempli de points ou de parties de la ligne ou de la longueur. Pareillement la longueur & la largeur, que les Philoſophes appellent ſuperficie ou ſurface, ſont touſiours bornees par deux lignes qui ne ſe touchent point, & par conſequent entre leſquelles il y a vn entredeux ou vn intervalle, rempli de lignes ou de parties de la ſurface. Et enfin la longueur,

gueur, la largeur, & la profondeur, que les Philosophes appellent corps Mathematique, sont bornees par deux surfaces qui ne se touchent point, & par consequent entre lesquelles il y a vn entredeux ou vn intervalle, rempli de surfaces ou de parties corporelles. Puis donc que selon la Response de nos Adversaires, le corps de Christ a sa quantité & sa grandeur dans l'hostie, & que l'estendue est essentielle à la grandeur & inseparable d'icelle; il faut necessairement que le corps de Christ ait dans l'hostie sa longueur, sa largeur, & sa profondeur, & que tout cela soit borné par deux surfaces: par exemple, par la surface du sommet de la teste, & par celle de la plante des pieds, qui ne se touchent point, & par consequent entre lesquelles il y ait vn entredeux ou vn intervalle, rempli de teste, de col, de poitrine, d'estomac, de ventre, de cuisses, de jambes, qui toutes gardent l'ordre & la disposition requise en vn corps humain. Or il est impossible que dans vn poinct il y ait d'entredeux ou d'intervalle; & par cõsequent que le corps de Christ soit dãs vn poinct, ni dans chaque poinct & partie de l'hostie. Il est aussi impossible que ce qui est estendu soit dans vn poinct; veu que selon nos Adversaires mesmes, ce qui est estendu a ses parties les vnes hors des autres, & non pas dans les autres; & ce qui est dans vn poinct a ses parties les vnes dans les autres, & non pas hors des autres; & partant puis que le corps de Christ retient sa grandeur, & en suite son estendue qui est essentielle à la grandeur, il ne peut estre dans vn poinct, ni dans chaque poinct & partie de l'hostie. Bref, ie ne doute pas que nos Ad-

uersaires ne sçauroyent conceuoir vn corps auec sa longueur, sa largeur & sa hauteur dans vn poinct; & par consequent quoi qu'ils facent profession de le croire, ils ne le croyent pas, veu que croire est vn acte de l'entendement, & l'acte de l'entendement est de conceuoir.

8. Secondement, ie di que toute la raison pour laquelle le corps de Christ occupe le lieu & l'espace ordinaire d'un corps humain dans le ciel, est parce qu'il y a sa longueur, sa largeur & sa hauteur ou profondeur. Or selon la response de nos Adversaires, le corps de Christ a aussi dans l'hostie toute sa grandeur & toute son estendue qui est essentielle à sa grandeur, & par consequent il y a toute sa longueur, sa largeur, & sa hauteur. Donc il faut que le corps de Christ dans l'hostie occupe le lieu & l'espace ordinaire d'un corps humain; & puis qu'il ne l'occupe pas, il s'ensuit aussi qu'il n'y est pas.

9. En troisieme lieu, ie di que l'exemple qu'ils apportent du dernier ciel ou du monde entier, destruit leur doctrine: Car quoi que le dernier ciel ou le monde entier ne soit pas en vn lieu externe, à cause qu'il n'est pas enuironné d'un autre corps; neantmoins il occupe vn grand espace, & est en vn lieu interne, qui est le vrai lieu des corps. Puis donc que selon la Response de nos Adversaires, il faut philosopher du corps de Christ dans l'hostie eu egard au lieu, comme du dernier ciel ou du monde entier, autrement ce seroit mal à propos qu'on en apporteroit l'exemple; il est euident que si le corps de Christ estoit dans l'hostie il occuperoit l'espace & le lieu interne d'un corps humain,

quoi

quoi qu'il n'y occupat pas vn lieu externe: Et comme selon eux il ne manque rien au dernier ciel pour occuper vn lieu, sinon qu'il soit enuironné d'un autre corps; aussi il ne manque rien au corps de Christ pour occuper vn lieu sinon qu'il soit enuironné d'un autre corps ou de la surface d'un autre corps: or il est certain que si le corps de Christ estoit dans l'hostie, il seroit enuironné de la surface du pain, ou de la surface de l'air, & par consequent qu'il y occuperoit non seulement vn lieu interne, assauoir vn espace, mais aussi vn lieu externe. Puis donc qu'il n'y occupe ni lieu ni espace, il s'ensuit necessairement qu'il n'y est pas.

10. En quatrieme lieu, ie di que poser la penetration des corps & des quantitez, c'est oster leur estendue, c'est donner aux corps les proprietez de l'esprit, & c'est en vn mot changer les corps en esprits, comme i'ay fait voir ci-dessus en la raison 1. & 2. où i'ay refuté cette doctrine si erronnee. Et quant à ce qu'on respond qu'vn corps peut estre en lieu, mais non pas localement, ie di que c'est se contredire manifestement; veu qu'estre en lieu emporte la relation au lieu, en laquelle consiste la localité; & qu'estre en lieu, estre contenu dans vn lieu, & occuper vn lieu sont vne mesme chose: or si le lieu contient le corps il fait la fonction de lieu.

RAISON 5.

11. La cinquieme raison qui prouue que la presence du corps de Christ dans l'hostie destruit l'humanité de Iesus Christ, est tiree de ce qu'y ayant vn nombre innombrable d'hosties consacrees

dans le monde, il y aura aussi plusieurs humanitez de Iesus Christ, ce qui est impossible : mais parce que cette raison est de grande estendue, & qu'elle est vne des principales dont nous nous servons contre la doctrine de nos Adversaires, nous la renuoyerons au chapitre suivant.

CHAP. VII.

Continuation que la presence reelle du corps de Christ dans l'hostie destruit son humanité par son existence en plusieurs lieux.

1. DE toutes les doctrines erronees qu'on enseigne dans le monde, i'estime qu'il n'y en a pas vne qui enveloppe plus d'absurditez & de contradictions que celle de la presence reelle de l'humanité de Iesus Christ en plusieurs hosties, dont voici les principales.

CONTRADICTION I.

2. Se mouuoir & ne se mouuoir pas en mesme temps, sont contradictoires ; car celui, par exemple, qui dit que le Soleil se meut tous les iours d'Orient en Occident, & puis dit qu'il ne se meut pas de la sorte, se contredit manifestement : or si le corps de Christ estoit en plusieurs hosties il se mouuroit & ne se mouvroit pas en mesme temps ; dautant

tant que le Prestre portant des hosties consacrees vers vn malade, le corps de Christ qui y est, selon nos Adversaires, se mouvra auec le Prestre, puis qu'il quittera l'autel & ira auec le Prestre vers la maison du malade; & les autres hosties demeurans sur l'autel, le corps de Christ qu'on pretend y estre, ne se mouvra pas; & par ainsi le mesme corps de Christ se mouvra & ne se mouvra pas en mesme temps. Puis donc qu'il est impossible qu'un mesme corps en mesme temps se meuue & ne se meuue pas, il est aussi impossible que le corps de Christ soit en plusieurs hosties.

3. Pareillement, estre mangé & n'estre pas mangé en mesme temps, sont contradictoires: or si le corps de Christ estoit en plusieurs hosties, ou bien qu'il fut au ciel & dans l'hostie, il seroit mangé & ne seroit pas mangé en mesme temps; veu qu'il seroit mangé dans l'hostie par le Prestre, & ne seroit pas mangé dans le ciel; vne hostie consacree estant mangee, le corps de Christ qu'on pretend y estre seroit mangé, & au mesme temps vne hostie consacree n'estant pas mangee, le corps de Christ qu'on pretend y estre ne seroit pas mangé; & par ainsi le mesme corps de Christ en mesme temps seroit mangé & ne seroit pas mangé, ce qui est contradictoire. Puis donc qu'il est impossible qu'un mesme corps en mesme temps soit mangé & ne soit pas mangé, il est aussi impossible que le corps de Christ soit en plusieurs hosties, ou bien qu'il soit dans le ciel & dans l'hostie.

4. En vn mot, estre dans vn poinct & n'estre pas dans vn poinct en mesme temps, occuper vn

lieu & ne l'occuper pas en meſme temps ; eſtre en haut & n'eſtre pas en haut en meſme temps, &c. ſont contradictoires: Or ſi le corps de Chriſt eſtoit au ciel & dans l'hoſtie, il ſeroit & ne ſeroit pas dans vn poinct en meſme temps, il occuperoit & n'occuperoit pas vn lieu en meſme temps, il ſeroit & ne ſeroit pas en haut en meſme temps; veu qu'au meſme temps qu'il occuperoit vn lieu dans le ciel, il n'en occuperoit point dans l'hoſtie ; au meſme temps qu'il ſeroit en haut dans le ciel, il ne ſeroit pas en haut ſur la terre ou dans l'hoſtie; & au meſme temps qu'il ſeroit dans vn poinct en l'hoſtie, il ne ſeroit pas dans vn poinct au ciel ; & par ainſi le meſme corps de Chriſt en meſme temps ſera dans vn poinct & n'y ſera pas, ſera en haut & n'y ſera pas, occupera vn lieu & ne l'occupera pas, ce qui eſt contradictoire. Puis donc qu'il eſt impoſſible qu'vn meſme corps en meſme temps puiſſe eſtre & n'eſtre pas dans vn poinct, occuper vn lieu & ne l'occuper pas, eſtre en haut & n'y eſtre pas ; il eſt auſſi impoſſible que le corps de Chriſt ſoit au ciel & dans l'hoſtie.

CONTRADICTION 2.

5. Deux relatifs ſont touſiours reellement differens, comme le pere & le fils, le mari & la femme, le maiſtre & le valet, &c. & la relation eſt touſiours entre deux choſes qui ſont reellement differentes, comme l'egalité entre deux aunes, l'inegalité entre vne aune & vne demi aune, la ſemblance entre deux corbeaux noirs, & la diſſemblance entre vn corbeau noir & vn cigne blanc, &c.

&c. en vn mot, il n'y a rien qui aye relation à soi-mesme, mais tout ce qui a relation, a relation à vn autre, comme il appert par la definition de la relation. Or estre éloigné est vn terme relatif, & non pas vn terme absolu : car quand on conçoit vn terme absolu, on ne conçoit qu'vne chose, comme quand on conçoit vn corbeau, vne ligne, &c. mais quand on conçoit vn terme relatif, on conçoit necessairement deux choses ; par exemple, on ne peut conceuoir vn corbeau semblable qu'on ne conçoiue vne autre chose à laquelle il soit semblable, & on ne peut conceuoir vne ligne egale qu'on n'en conçoiue vne autre à laquelle elle soit egale : Puis donc qu'on ne peut conceuoir vne chose éloignee, qu'on n'en conçoiue vne autre de laquelle elle soit éloignee, il est euident qu'estre éloigné est vn terme relatif, & que les choses éloignees sont relatiues, & par consequent sont reellement differentes. De là ie forme mon raisonnement en cette sorte: Les choses éloignees estans relatiues sont reellement differentes, comme nous venons de prouuer: Or le corps qui est à Rome est éloigné de celui qui est à Paris, à cause de l'espace d'enuiron trois cens lieuës qui est entre ces deux villes : & le corps qui est au ciel des bienheureux est éloigné de celui qui est en terre, à cause de plusieurs milliers de lieuës qu'il y a entre le ciel & la terre : donc le corps qui est à Rome est different de celui qui est à Paris ; & celui qui est au ciel est different de celui qui est en terre ; & par consequent vn mesme corps en mesme temps ne peut estre à Rome & à Paris, au ciel & en terre ; autrement vn mesme corps seroit éloigné &

different de soi-mesme, ce qui est contradictoire. Puis donc que le corps de Christ n'est point éloigné ni different de soi-mesme, il s'ensuit qu'il ne peut pas estre en mesme temps au ciel & dans l'hostie, ni estre en mesme temps dans les hosties consacrees à Rome & à Paris.

6. *Nos Adversaires respondent, qu'vn corps ne peut pas estre éloigné de soi-mesme, & partant si vn corps est en deux lieux éloignés à la fois, ce n'est pas le corps qui est éloigné de soi-mesme, mais ce sont les lieux seulement qui sont éloignés: Et partant le corps de Christ au ciel, n'est pas éloigné de soi-mesme dans l'hostie sur la terre, mais ce sont seulement les lieux; assauoir le ciel & la terre qui sont éloignés; & le corps de Christ dans vne hostie consacree à Rome, n'est pas éloigné de soi-mesme dans vne autre hostie consacree à Paris, mais ce sont seulement les lieux, assauoir Paris & Rome qui sont éloignés.*

7. Contre cette Response ie di, qu'il n'y a que l'éloignement des lieux qui face l'éloignement des choses existantes en ces lieux éloignés; par exemple, la raison pour laquelle Pierre qui est à Rome est éloigné de Paul qui est à Paris, n'est pas parce qu'ils sont deux choses reellement differentes, autrement ils seroyent tousiours éloignés, mesmes quand ils se toucheroyent l'vn l'autre, dautant qu'ils sont tousiours reellement differens; mais

toute

toute la raiſon de leur éloignement eſt parce qu'ils ſont en deux lieux éloignés: Puis dóc que ſelon nos Adverſaires le corps de Chriſt eſt en deux lieux éloignés à la fois, aſſ. au ciel & dans l'hoſtie, à Paris & à Rome dans diuerſes hoſties, il s'enſuit que le corps de Chriſt eſt éloigné de ſoi-meſme: Et puis qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit éloigné de ſoi-meſme, il eſt euident qu'il ne peut pas eſtre en deux lieux éloignés. Dabondant, ſuppoſé que Pierre fut à Rome & à Paris, & que Pierre qui eſt à Rome voulut aller à Paris, & en effect s'y en allat; & qu'au meſme temps le meſme Pierre qui eſt à Paris voulut aller à Rome, & en effect s'y en allat; il eſt certain que Pierre approcheroit de ſoi-meſme & meſme ſe rencontreroit: or il faut neceſſairement que les choſes qui s'approchent fuſſent auparauant éloignees; & partant ſi vn corps s'approche de ſoi-meſme, il eſt certain qu'il eſtoit auparauant éloigné de ſoi-meſme. Et ſur ce ſuiet ie demanderois volontiers à nos Adverſaires, ſi dans le rencontre que Pierre feroit de ſoi-meſme, il ſe laiſſeroit paſſer ſoi-meſme? & ſi cela eſtoit, ie demande ſi ce ſeroit Pierre allant à Paris qui quitteroit la place à ſoi-meſme allant à Rome & ſe tireroit à coſté, ou au contraire? s'il ne cedoit pas la place à ſoi-meſme & ne ſe tiroit pas à coſté, ie demande s'il s'empeſcheroit ſoi-meſme de paſſer ou non? & s'il ne s'empeſchoit pas, ie demande s'il paſſeroit à trauers de ſoi-meſme, & ſi en paſſant il ne feroit pas vn autre Ianus à deux viſages? &c. & ie ne doute point que quoi qu'ils reſpondent ils ne diront que des choſes tres-abſurdes & tresridicules.

CONTRADICTION 3.

8. C'est vne contradiction manifeste, qu'vn corps soit vn, & ne soit pas vn : or si le corps de Christ est en mesme temps au ciel & en terre dans l'hostie, il sera & ne sera pas vn; il sera vn par la confession mesme des Adversaires; & il ne sera pas vn, ce qui se prouue ainsi : Afin qu'vne chose soit vne, il faut qu'elle ne soit point diuisee en elle mesme ni d'elle mesme, comme il appert par la definition de l'vnité qui est l'indiuision d'vne chose en elle mesme & d'elle mesme; & partant afin que le corps soit vn, il faut qu'il ne soit pas diuisé en soi-mesme, c'est à dire qu'il n'ait rien en soi qui soit diuisé, & qu'il ne soit pas diuisé & separé de soi-mesme : Or si le corps de Christ est en mesme temps au ciel & en terre dans l'hostie, il sera diuisé & separé de soi-mesme; attendu que ce qui est au ciel est separé de ce qui est en terre, lors qu'il n'est pas entredeux.

9. Nos Adversaires respondent, *que le corps de Christ qui est dans le ciel, est diuisé de soi-mesme existant en plusieurs hosties; non pas entitatiuement, assauoir au regard de l'estre du corps, veu qu'il a vn mesme estre en tous les lieux où il est; mais localement entant qu'il est en plusieurs lieux diuisés.* Mais contre cela ie di 1. que suivant cette Response, les choses sont diuisees localement, quand elles sont en plusieurs lieux differens ou diuisés; & les choses sont diuisees entitatiuement, quand les choses sont reellement differentes : Et cela posé ie di 2. que la diuision entitatiue n'est pas vne vraye diuision; autrement les trois personnes diuines, qui

sont

ſont reellement differentes, ſeroyent auſſi veritablement diuiſees; le corps & l'ame d'vn homme viuant, qui ſont reellement differens, ſeroyent auſſi veritablement diuiſés; la blancheur & la douceur du ſucre ou du laict, qui ſont reellement differentes, ſeroyent auſſi veritablemét diuiſees, &c. toutes leſquelles choſes ſont entierement abſurdes. 3. Ie di que la diuiſion locale tiree ſimplement de la pluralité des lieux, n'eſt pas vne vraye diuiſion; autrement la teſte d'vn homme viuant ſeroit diuiſee du reſte du corps, parce qu'elle n'eſt pas en meſme lieu que le reſte du corps; la moitié d'vne aune ſeroit diuiſee de l'autre moitié, parce qu'elles ne ſont pas en meſme lieu; toutes les parties de l'eau d'vne riuiere ſeroyent diuiſees, parce qu'elles ne ſont pas en meſme lieu, &c. toutes leſquelles choſes ſont treſfauſſes. 4. Ie di que la vraye diuiſion peut eſtre ſans que les lieux occupés ſoyent veritablement diuiſés; veu que deux corps qui ſe touchent occupent deux lieux & deux eſpaces qui ne ſont pas diuiſés; la terre & la mer, qui ſont veritablement diuiſees, occupent deux eſpaces qui ne ſont pas diuiſees, & ſont enuironnees de deux parties d'air qui ne ſont pas diuiſees, &c. Puis donc que la vraye diuiſion ne ſe doit prendre ni de la diuiſion entitatiue, ni de la diuiſion locale, ie di, 5. que la vraye diuiſion eſt entre les choſes qui ne ſont point iointes ou vnies pour faire vn tout: Et partant deux touts qui ne ſont point vnis pour en faire vn troiſieme, ſont veritablement diuiſés; & les parties qui ne compoſent plus vn tout ſont veritablement diuiſees; ainſi Pierre & Paul ſont di-

uisés, parce qu'ils sont deux tout qui n'en font pas vn troisieme; & le corps & l'ame de l'homme sont diuisés, lors qu'il ne le composent plus. 6. Ie di que si vn corps est diuisé & separé des corps qu'il touche, il est aussi diuisé & separé des autres qu'il ne touche point; & si vn corps est diuisé & separé des corps dont il est proche, il est aussi diuisé des autres dont il est éloigné; ainsi le Soleil qui est diuisé & separé de l'air, est aussi diuisé & separé de la terre; & Pierre qui est diuisé & separé de Paul qui est à Lyon, est aussi separé & diuisé d'Antoine qui est à Paris: Sur tout il y a vne vraye diuision, lors qu'entre deux il y a des corps de diuerse nature ausquels on n'est pas vni, & telle est la diuision des hommes qui sont au ciel d'auec les hommes qui sont en terre: Et partant puis qu'entre le corps de Christ qui est veritablement au ciel, & le mesme qu'on pretend estre en terre dans les hosties consacrees, il y a plusieurs corps de diuerse nature ausquels il n'est pas vni; il est euident que le corps de Christ, selon la doctrine de nos Aduersaires, est diuisé & separé veritablement de soi-mesme: Et puis qu'il est impossible qu'il soit separé de soi-mesme, il est aussi impossible qu'il soit à la fois au ciel & en terre dans les hosties consacrees. 7. Ie di que la diuision locale emporte la diuision entitatiue, & que les choses qui sont diuisees localement sont aussi diuisees entitatiuement, c'est à dire sont aussi reellement differentes; autrement on ne sçauroit rendre raison pourquoi deux verres d'eau puisés d'vne mesme fontaine sont reellement differens, veu que ces eaux sont semblables en tou-

toutes choſes excepté au regard du lieu : on ne ſçauroit auſſi rendre raiſon, pourquoi l'eau de la mer à la Rochelle eſt differente de celle qui eſt vers Calais, ſi ce n'eſt par ce qu'elles ſont en diuers lieux; & on conçoit plus de diuerſité entre le corps de Chriſt au ciel & dans l'hoſtie, qu'entre l'eau de la mer à la Rochelle & à Calais. Meſmes on ne ſçauroit rendre raiſon pourquoi tout l'Ocean n'eſt pas vne ſeule goute d'eau ſalee reproduite en tous les lieux occupés par l'Ocean, ſi ce n'eſt qu'vne goute d'eau ne peut pas eſtre reproduite en tous ces lieux-là ; que s'il eſt poſſible, il n'y a aucune raiſon qui nous oblige à croire que Dieu ne l'a pas fait; & s'il l'a fait, toutes les batailles nauales ſe ſont donnees dans vne goute d'eau, & pluſieurs milliers d'hommes ſe ſont noyés dans vne goute d'eau, & tous les hommes depuis Adam n'ont beu qu'vne goute d'eau, puis que toutes les eaux viennent de la mer, toutes leſquelles choſes ſont entierement abſurdes.

CONTRADICTION 4.

10. Ieſus Chriſt entant qu'homme ne peut pas eſtre en pluſieurs lieux à la fois, aſſauoir au ciel & en terre dans les hoſties conſacrees, ſi les autres hommes ne peuuent pas eſtre en pluſieurs lieux à la fois; veu que Ieſus Chriſt entant qu'homme a eſté fait ſemblable à nous en toutes choſes excepté le peché, comme marque l'Apoſtre eſcriuant aux Hebreux : Or les autres hommes ne peuuent pas eſtre en pluſieurs lieux a la fois; par exemple, Pierre ne peut pas eſtre en meſme temps à Paris & à Ro-

me, ce qui se prouue ainsi. Il est impossible que Pierre soit homme & ne soit pas homme en mesme temps : Or si Pierre estoit en mesme temps à Paris & à Rome, il pourroit estre homme & n'estre pas homme en mesme temps, ce qui se demonstre ainsi. Celui qui en mesme temps peut estre vif & mort, peut estre homme & n'estre pas homme en mesme temps ; dautant que celui qui est viuant est vn vrai homme, & celui qui est mort n'est pas vn vrai homme, mais vn cadavre: Or si Pierre estoit en mesme temps à Paris & à Rome, il pourroit estre vif & mort en mesme temps ; attendu qu'il pourroit estre blessé d'vn coup d'espee au cœur à Paris, & y mourir ; & au mesme temps n'estre point blessé à Rome, mais y faire bonne chere, & estre viuant. Dabondant, Pierre pourroit estre diuisiblement à Paris & indiuisiblement à Rome, comme le corps de Christ selon eux, est diuisiblement au ciel & indiuisiblement dans l'hostie : Or si à Paris, où il seroit diuisiblement, on lui tranchoit la teste, il mourroit, & ne seroit plus homme ; & à Rome, où il seroit indiuisiblement & dans vn poinct, on ne lui trancheroit pas la teste, & demeureroit viuant & vrai homme au mesme temps : doncques Pierre seroit homme & ne seroit pas homme en mesme temps, ce qui est contradictoire. Finalement, Pierre pourroit estre à Paris au milieu des flammes, estre brulé, & converti en cendres, & par consequent mourir & n'estre plus homme ; cependant qu'au mesme temps il seroit à Rome, dans le Tibre, sain & gaillard ; & par consequent demeureroit vn vrai homme viuant ; d'où s'ensuiuroit

vroit qu'au mesme temps il seroit homme & ne seroit pas homme, ce qui est contradictoire. On pourroit rapporter ici plusieurs autres contradictions semblables; par exemple, que Pierre seroit assis à Rome, & ne seroit pas assis à Paris; qu'il seroit aueugle à Rome où l'on lui auroit creué les yeux, & ne seroit pas aueugle à Paris où l'on ne lui auroit fait aucun mal, &c.

11. *Nos Aduersaires respondent diuersement à ce que nous venons de proposer: car les vns disent qu'il y a deux sortes d'accidens ou d'attributs, asſ. des relatifs & des absolus; les relatifs conuiennent au corps eu egard au lieu & dependamment du lieu, comme estre haut ou bas, estre proche ou éloigné, estre bleſſé d'vne espee, &c. mais les absolus conuiennent au corps independamment du lieu, cõme estre chaud ou froid, estre viuant ou mort, &c. Et ajoutent que les accidens relatifs oppoſez ne conuiennent pas à vn corps placé en plusieurs lieux, mais que les absolus lui conuiennent. Et partant qu'vn corps peut bien estre haut en vn lieu, & bas en vn autre; estre bleſſé en vn lieu, & non pas en vn autre, &c. mais s'il est mort en vn lieu il le sera en l'autre, s'il est chaud en vn lieu il le sera en l'autre, &c. que si le corps qui est à Paris est dans la flamme, & à Rome est dans le Tibre, il sera bien échauffé seulement à Paris, & rafraichi seulement à Rome; mais la chaleur & la froideur serõt receuës dãs le*

meſme corps, en ſorte neantmoins que le plus fort agent prevaudra, & ſi les deux agents ſe trouuent égaux, ce corps participera autant à l'action de l'vn que de l'autre; & par ainſi vn corps au milieu des flammes pourra eſtre temperé ſans auoir ni chaud ni froid. Les autres diſent que les accidens oppoſez, tant relatifs qu'abſolus, conuiennent à vn meſme corps en pluſieurs lieux à la fois: & les autres diſent, que ni les vns ni les autres ne lui conuiennent pas à la fois.

12. Contre cette Reſponſe ie di premierement, que les accidens relatifs ou dependans du lieu qui ſont oppoſez, ne conuiennent pas en meſme temps au meſme corps en pluſieurs lieux: par exemple, ſi Pierre eſt à Paris au fonds d'vn puits, & au meſme temps eſt à Rome ſur vne tour ou ſur vn clocher, on ne pourra pas dire que Pierre à Paris ſoit en haut, mais ſeulement en bas; & on ne pourra pas dire que le meſme Pierre à Rome ſoit en bas, mais ſeulement en haut; comme le corps de Ieſus Chriſt au ciel eſt en haut & non pas en bas, & dans l'hoſtie conſacree il eſt en bas & non pas en haut: & par ainſi la contradiction demeure touſiours, aſſauoir qu'vn meſme homme, aſſau. Pierre, en meſme temps ſera en haut & ne ſera pas en haut, ſera en bas & ne ſera pas en bas. Pareillement ſi Pierre eſt aſſis ſur vne chaire à Rome, & au meſme temps ſe proumene à Paris dans les Tuileries, on ne pourra pas dire que Pierre à Rome ſoit debout & ſe proumene, & on ne pourra pas dire que Pierre à Paris

ſoit

soit assis sur vne chaire; comme le corps de Christ se meut dans l'hostie consacree qu'on porte au malade, & ne se meut pas dans l'hostie consacree qui demeure sur l'autel. Au ciel il est assis, ou debout, ou en quelque autre situation, mais il n'est ni assis, ni debout, ni en aucune autre situation dans l'hostie consacree. Au ciel il occupe vn lieu, & dans l'hostie il est dans vn poinct sans occuper aucun lieu: & par ainsi la contradiction demeure tousiours, assauoir qu'un mesme homme en mesme temps se meut & ne se meut pas, se proumene & ne se proumene pas, est assis & n'est pas assis, occupe vn lieu & n'en occupe point, &c. Secondement, ie di que les accidens absolus ou independans du lieu qui sont opposez, ne conuiennent pas en mesme temps au mesme corps en plusieurs lieux: par exemple, si Pierre estant à Paris au milieu des voleurs, & à Rome endormi dans sa chambre, mouroit à Paris d'un coup d'espee, il ne mourroit pas pourtant à Rome; dautant que dans sa chambre il n'y auroit ni voleur, ni espee, ni aucune autre chose qui fut cause de sa mort, & l'espee & les voleurs de Paris ne le pourroyent faire mourir à Rome, veu qu'il seroit hors de la sphere de leur actiuité, c'est à dire en vn lieu si éloigné que toute leur force n'y sçauroit atteindre; & n'y ayant aucune cause de sa mort à Rome, l'effet aussi n'y seroit pas, ass. sa mort. Et s'il estoit destruit ou reduit à neant à Paris, il ne seroit pas pourtant destruit ou reduit à neant à Rome; comme le corps de Christ estant destruit ou reduit à neant auec les accidens du pain dans l'estomac du Prestre, n'est pas destruit & reduit à

neant dans le ciel qui le contiendra iusqu'au restablissement de toutes choses. Que si l'on respond qu'alors le corps de Christ n'est pas destruit, mais seulement vne de ses presences ; ie di que comme la presence seule du corps de Christ n'est pas produite dans l'hostie, mais aussi sa Substance, autrement la transsubstantiation ne seroit pas vne conuersion substantielle, comme il a esté prouué cidessus au chap.5. de mesme la presence seule de son corps n'est pas destruite auec l'hostie, mais aussi sa substance ; autrement le corps de Christ ne seroit pas sacrifié à la Messe d'un sacrifice propitiatoire, veu qu'en tout sacrifice propitiatoire la chose sacrifiee doit estre destruite. En vn mot, la pesanteur, la figure, & plusieurs autres accidens absolus ou independans du lieu, qui conuiennent au corps de Christ dans le ciel, ne lui conuiennent pas dans les hosties consacrees: & par ainsi la contradiction demeure tousiours, assau. qu'un mesme homme en mesme temps est mort & vif, & par consequent est homme & n'est pas homme, puis qu'vn homme mort n'est pas vn homme, mais vn cadavre seulement; & qu'un mesme homme mourra de froid au milieu des flammes, pource qu'au mesme temps il sera dans vne eau tres-froide qui esteindra la chaleur d'icelles, &c. toutes lesquelles choses sont absurdes & contradictoires ; la diuersité des lieux n'estant pas capable d'empecher la contradiction; puis que la contradiction n'est rien qu'une affirmation & vne negation touchant le mesme suiet, selon la mesme partie, à mesme egard, & en mesme temps, l'identité du lieu n'ayant iamais esté mise

entre

entre les conditions requises à la contradiction; & que c'est vne chose contradictoire qu'vne mesme chose soit homme & ne soit pas homme, soit qu'elle soit en vn lieu, soit qu'elle soit en plusieurs; & il suffit pour faire voir qu'vn corps ne peut pas estre en plusieurs lieux, de monstrer qu'en ces lieux là il auroit des choses contradictoires & repugnantes à sa nature comme nous auons fait.

CONTRADICTIONS 5.6.7.&c.

13. Il ne reste plus qu'à proposer brievement les autres contradictions qui se trouuent en la position d'vn corps en plusieurs lieux. Premierement, il s'ensuivroit qu'vn grain de blé seroit plus grand que toute la surface de l'Europe, assauoir s'il estoit reproduit ou posé en toutes les parties de la terre: Il s'ensuivroit encor qu'vne goute d'eau seroit plus grande que l'Ocean, assauoir si elle estoit reproduite & posée en tous les lieux qui sont entre la terre & le ciel de la Lune : Il s'ensuivroit aussi qu'vn homme tiendroit plus de place que dix millions d'hommes, assauoir s'il estoit reproduit en tous les lieux de la terre, &c. Et ne sert rien de dire que *le grain de blé sera plus grand que l'Europe, & la goute d'eau que l'Ocean, localement ou au regard du lieu, & non pas entitatiuement ou au regard de l'entité, c'est à dire qu'ils occuperont vn plus grand lieu, mais ils n'auront pas plus de parties :* dautant que l'estendue locale ou l'occupation du lieu procede de la quantité, en sorte qu'il n'y peut auoir aucune estendue locale, ni aucune occupation de lieu sans quantité; & partant les choses qui ont vne plus grande quan-

tité occupent vn plus grand lieu, & par conſequent celles qui occupent vn plus grand lieu ont vne plus grande quantité : outre que ſi cette Reſponſe auoit lieu, on pourroit ſoutenir que l'Ocean n'eſt qu'vne goute d'eau reproduite en tous les lieux occupés par l'Ocean, & en ſuite on pourroit dire qu'vne riuiere eſt ſeulement moindre que la mer localement, mais non pas entitatiuement.

14. Secondement, il s'enſuiuroit qu'vne petite chandelle allumee pourroit éclairer tout le monde, aſſauoir ſi elle eſtoit reproduite & poſee en tous les lieux du monde: il s'enſuiuroit qu'on pourroit donner bataille dans vne goute d'eau, ſi elle eſtoit reproduite & poſee en tous les lieux occupés par l'Ocean : il s'enſuiuroit qu'on pourroit faire vne grande armee d'vn homme ſeul reproduit & poſé en cent mille lieux proches : il s'enſuiuroit qu'on pourroit payer toutes les debtes du monde auec vn ſeul eſcu d'or reproduit autant de fois qu'il eſt deu d'eſcus d'or : il s'enſuiuroit qu'on pourroit abbreuuer tous les habitans d'Allemagne auec vn pot de vin, reproduit autant de fois qu'il y a d'habitans: il s'enſuiuroit que tous les hommes du monde pourroyent boire en meſme temps dans vn meſme verre, reproduit autant de fois comme il y a d'hommes au monde ; auquel cas on pourroit eſtre curieux de ſçauoir, ſi ce verre eſtant caſſé à Paris par vne ſeruante, ſeroit auſſi caſſé à Rome, à Conſtantinople, & en tous les autres endroits du monde: il s'enſuiuroit qu'vn ſeul homme reproduit en cent mille lieux, y pourroit eſpouſer en meſme temps cent mille femmes & coucher auec elles, auquel

cas

cas on pourroit estre curieux de sçauoir, si cet homme meriteroit d'estre pendu pour auoir espousé plusieurs femmes, & si ces femmes pourroyent deuenir enceintes, & faire chacune vn enfant au bout de n'euf mois, tellement qu'on peust dire qu'vn seul homme a engendré cent mille hommes dans vne nuict. Ie laisse vne infinité d'autres contradictions semblables, pour conclurre cette partie par ce raisonnement. La doctrine qui destruit la nature des Sacremens, qui destruit l'essence des accidens & de la conuersion, & qui destruit l'humanité de Iesus Christ, doit estre reiettee de tous les Chrestiens: Or la doctrine de la transsubstantiation & de la presence reelle du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin destruit la nature des Sacremens, destruit l'essence des accidens & de la conversion, & destruit l'humanité de Iesus Christ, comme nous auons prouué en cette seconde partie : donc la doctrine de la transsubstantiation & de la presence reelle du corps & du sang de Iesus Christ sous les accidens du pain & du vin, doit estre rejettee de tous les Chrestiens.

Fin de la Seconde Partie.

TROISIEME PARTIE
DE LA
DISPVTE
DE
L'EVCHARISTIE.

TROISIEME PARTIE
DE LA DISPVTE
DE L'EVCHARISTIE.

CHAPITRE I.

Objection 1. tiree de ces paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.*

1. IESVS CHRIST *a dit de ce qu'il tenoit en ſes mains*, Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, *& non pas, ceci eſt le ſigne & la figure de mon corps & de mon ſang. Puis donc que Ieſus a touſiours parlé veritablement, il faut croire que ce que Ieſus Chriſt tenoit en ſes mains eſtoit veritablement ſon corps & ſon ſang, & non pas le ſigne & la figure d'iceux ſeulement ; n'y ayant point d'apparence que Ieſus Chriſt ait dit*, ceci eſt mon corps, *d'vne choſe qui n'eſtoit pas ſon corps, mais qui en eſtoit le ſigne & la figure ſeulement. Vn Moine exag-*

geroit dernierement en vn de ſes ſermons cette objection en cette ſorte : Lors que Ieſus Chriſt viendra pour iuger les viuans & les morts, & que ceux de l'une & de l'autre Religion comparoitront deuant lui pour eſtre iugés, il demandera aux Catholiques, Qu'eſt-ce que vous auez creu touchant le Sacrement de l'Euchariſtie? leſquels lui reſpondront, Seigneur nous auons creu ce que vous en auez dit, & puis que vous auez dit que c'eſtoit voſtre corps & voſtre ſang, nous auons creu que c'eſtoit veritablement voſtre corps & voſtre ſang; Et Ieſus Chriſt leur dira, vous auez bien fait de croire les choſes comme ie les ai dites, & de ne forger point des figures là où i'ay parlé ſi clairement, Venez & ie vous donnerai le Royaume des cieux que ie vous ai preparé auant la fondation du monde. En apres il demandera à ceux de la Religion proteſtante, Qu'eſt-ce que vous auez creu touchant le Sacrement de l'Euchariſtie? leſquels lui reſpondront, Seigneur, quoi que tu ayes dit que c'eſtoit ton corps & ton ſang, neantmoins ne pouuans conceuoir vne choſe ſi extraordinaire, nous auons creu que c'eſtoit ſeulement le ſigne & la figure de ton corps & de ton ſang; mais Ieſus Chriſt leur dira, Qui vous a fait ſi hardis de changer mes paroles? i'ay dit en termes exprez que c'eſtoit mon

corps

corps & mon sang, & non pas leur figure seulement, & vous n'auez pas creu que ce fust mon corps & mon sang; vous auez pris l'ombre au lieu du corps, & la figure au lieu de la verité: Allez donc maudits au feu eternel preparé à tous ceux qui sont incredules comme vous.

RESPONSE.

2. A cette premiere objection ie respons premierement, que nous disons & croyons que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains estoit son corps & son sang, & le croyons beaucoup mieux que ceux de l'Eglise Romaine, d'autant qu'ils ne croyent pas que ce fut son corps & son sang, sinon en vn temps, assauoir lors qu'il eut dit ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*; mais nous croyons que c'estoit son corps & son sang en trois temps, assauoir apres qu'il les eut dites, en les disant, & auant qu'il les eut dites; & adjoustons que Iesus Christ le dit, parce qu'il estoit ainsi, estant certain qu'il n'a iamais dit qu'vne chose fut telle, qu'elle n'ait esté telle auant qu'il le dit, comme nous auons monstré amplement au chapitre 2. de la premiere partie de ce livre. Toute la question donc, est de la maniere en laquelle ce qu'il tenoit en ses mains estoit son corps & son sang, assauoir si c'estoit par transsubstantiation, c'est à dire, par la conversion substantielle du pain & du vin en son corps & en son sang, comme veulent nos Aduersaires; ou bien si c'estoit sacramentellement & par signification, comme nous croyons, & l'auons suffisamment prouué aux deux premieres parties de ce

liure en destruisant vne telle transsubstantiation.

3. Secondement, ie di que s'il falloit prendre à la lettre, proprement & sans figure, ces paroles de Iesus Christ, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, par ce qu'il a dit simplement, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, & non pas, ceci est le Sacrement, le signe & la figure de mon corps & de mon sang ; il faudroit prendre aussi à la lettre, proprement & sans figure, ces paroles que Iesus Christ dit peu apres, *Cette coupe est la nouuelle alliance* ; veu qu'il a dit simplement, *cette coupe est la nouuelle alliance*, & non pas cette coupe est le Sacrement, le signe & le seau de la nouuelle alliance : Or la coupe de l'Eucharistie, soit qu'on la prenne pour le vin, soit qu'on la prenne pour le sang de Christ, n'est pas proprement la nouuelle alliance, & n'est pas conuertie en alliance, comme nous auons prouué amplement au ch. 4. de la premiere partie de ce liure. Derechef, il faudroit aussi prendre à la lettre, proprement & sans figure, ces paroles de Iesus Christ, *Ie suis le vrai sep, ie suis la porte*, &c. veu qu'il a dit simplement, *Ie suis le vrai sep, ie suis la porte*, & non pas ie suis semblable au sep & à la porte, &c.

4. En troisieme lieu, ie di qu'il y a grande difference entre cette proposition, Iesus Christ a dit que ce qu'il tenoit en ses mains n'estoit pas le signe & la figure de son corps & de son sang, & cette autre ici, Iesus Christ n'a pas dit que ce qu'il tenoit en ses mains fut le signe & la figure de son corps & de son sang. La premiere proposition est fausse ; veu qu'on ne trouuera iamais dans l'Escriture, que Iesus Christ ait dit que ce qu'il tenoit en ses mains n'estoit

stoit pas le signe & la figure de son corps & de son sang : mais la deuxieme proposition est vraye en quelque façon ; dautant que Iesus Christ n'a pas dit en termes exprez, que ce qu'il tenoit en ses mains fut le signe & la figure de son corps & de son sang. De la premiere proposition, assauoir que Iesus Christ a dit que ce qu'il tenoit en ses mains n'estoit pas le signe & la figure de son corps & de son sang, il s'ensuit necessairement que ce que Iesus Christ tenoit en ses mains n'estoit pas le signe & la figure de son corps & de son sang ; veu que tout ce que Iesus Christ a dit, est tousiours veritable : mais de la deuxieme ptoposition, assauoir que Iesus Christ n'a pas dit (en termes exprez) que ce qu'il tenoit en ses mains fut le signe & la figure de son corps & de son sang, il ne s'ensuit pas que ce qu'il tenoit en ses mains ne fut pas le signe & la figure de son corps & de son sang ; dautant que Iesus Christ n'a pas dit en termes exprez toutes les verités ; autrement il s'ensuivroit que Iesus Christ n'auroit ni nez ni front, parce qu'il n'a pas dit en termes exprez qu'il eut vn nez & vn front : il s'ensuivroit que le pain ne seroit pas converti en son corps, ni le vin en son sang, parce qu'il ne l'a pas dit : il s'ensuivroit qu'il n'y a aucune adoration d'hostie, ni aucun Sacrifice de la Messe, parce qu'il ne l'a pas dit, &c.

5. En quatrieme lieu, il faut sçauoir qu'on peut dire vne mesme chose en deux façons, assauoir en termes exprez, & en termes equiualens : On dit vne chose en termes exprez, quand on la dit en autant de mots & de syllabes ; & on la dit en ter-

mes equiualens quand on en dit seulement le sens: par exemple, si quelcun dit que Iesus Christ est homme, il dit en termes exprez que Iesus Christ est homme; mais s'il dit que le Fils de Dieu est composé d'vn corps humain & d'vne ame raisonnable, il dit en termes equiualens que Iesus Christ est homme: Si quelcun tenant en ses mains le pourtrait du Roy dit, ce que ie tiens est le pourtrait du Roy, il dit en termes expres qu'il tient le pourtrait du Roy; mais s'il dit, ceci est le Roy, il dit seulemena en termes equiualens qu'il tient le pourtrait du Roy; veu qu'alors le mot *est* se prend pour signifie, represente, & est le pourtrait; & par consequent ces mots, ceci est le Roi, sont equiualens à ceux-ci, ceci est le pourtrait du Roy. Pareillement, si Iesus Christ tenant en ses mains le pain & la coupe de l'Eucharistie eut dit, ce pain est le Sacrement de mon corps, cette coupe est le Sacrement de mon sang, il est euident qu'il eut dit en termes exprez que ce qu'il tenoit en ses mains estoit le Sacrement de son corps & de son sang; mais ayant dit, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, il a dit seulement en termes equiualens que c'estoit le Sacrement de son corps & de son sang; veu que le Sacrement estant vn signe, & l'estre d'vn signe estant de signifier, le mot *est* se prend pour signifie; & par consequent ces propositions, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, sont equiualentes à celles-ci, ceci signifie mon corps, ceci signifie mon sang; ou bien, ceci est le signe & le Sacrement de mon corps, ceci est le signe & le Sacrement de mon sang; comme il a esté prouué amplement au ch. 3. de la premiere partie de ce liure.

6. Fina-

6. Finalement, ie retorque l'exaggeration du Moine contre lui en cette sorte. Lors que Iesus Christ viendra pour iuger les viuans & les morts, & que ceux de l'une & de l'autre Religion comparoitront deuant lui pour estre iugés, il demandera à ceux de l'Eglise Reformee, Qu'est-ce que vous auez creu touchant le Sacrement de l'Eucharistie? lesquels lui respondront, Seigneur, nous auons creu ce que les Apostres & les Euangelistes nous en ont laissé par escrit, assauoir que lors que vous instituates l'Eucharistie, vous prites du pain, & l'ayant consacré & destiné à vn vsage sacré par la benediction & l'action de graces, vous le rompites, & le donnates, & de ce pain que vous teniez en vos mains, & que vous donnates à vos disciples, vous dites que c'estoit vostre corps : mais parce que le pain ne pouuoit estre reellement & proprement vostre corps, & que le pain ne fut pas changé substantiellement en vostre corps, & que sainct Paul nous a dit expressément qu'en la celebration de l'Eucharistie on mangeoit du pain, & que d'ailleurs il s'agissoit d'un Sacrement, assauoir du Sacrement de l'Eucharistie que vous instituiez alors; nous auons creu que le pain de l'Eucharistie estoit vostre corps, entant qu'il en estoit le Sacrement. Nous auons creu aussi que vous prites vne coupe de vin, & que la tenant en vos mains, & la donnant à vos Disciples, vous dites qu'elle estoit vostre sang, & qu'elle estoit la nouuelle alliance en vostre sang : mais parce que la coupe de vin ne pouuoit estre reellement & proprement vostre sang, & la nouuelle alliance en vostre sang tou-

enſemble, & que la coupe de vin ne fut pas chãgee en voſtre ſang, ni en vne nouuelle alliance; & que d'ailleurs il s'agiſſoit d'un Sacrement, aſſauoir du Sacrement de l'Euchariſtie que vous inſtituiez alors; nous auons creu que la coupe de l'Euchariſtie eſtoit voſtre ſang, & la nouuelle alliance en voſtre ſang, entant qu'elle en eſtoit le Sacrement. Et parce que tout Sacrement eſt ſigne, nous auons creu que ce que vous teniez en vos mains, & que vous donnates à vos Diſciples, eſtant le Sacrement de voſtre corps & de voſtre ſang, en eſtoit auſſi le ſigne; tellement que vous auez donné à ce que vous teniez en vos mains, aſſauoir au pain & à la coupe de vin, le nom de voſtre corps & de voſtre ſang, par vne figure frequente en l'Ecriture, & fort vſitee entre les hommes, qui donne au ſigne le nom de la choſe ſignifiee. Nous n'auons pas pourtant creu que le pain & la coupe de l'Euchariſtie fuſſent des ſignes vains, infructueux, & inutiles; mais nous auons creu que c'eſtoyent des ſignes exhibitifs aux fideles des choſes ſignifiees, aſſauoir de voſtre corps & de voſtre ſang; tellement qu'au meſme temps que les fideles prenoyent par la bouche du corps les ſignes, aſſauoir le pain & le vin, ils prenoyent auſſi par la bouche de l'ame, aſſauoir par la foy, les choſes ſignifiees, qui ſont voſtre corps rompu ou donné pour nous, & voſtre ſang eſpandu en remiſſion des pechés pour nous. Et alors Ieſus Chriſt leur dira, Vous auez expliqué mes paroles ſelon leur vrai ſens; & puis que voſtre creance a eſté conforme à mes intentions, ie vous ferai participans de ma gloire. En apres il demande

dera à ceux de l'Eglise Romaine, Qu'est-ce que vous auez creu touchant le Sacrement de l'Eucharistie ? Lesquels lui respondront, Seigneur, nous auons creu qu'incontinent que le Prestre auoit prononcé ces paroles, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le pain & le vin estoyent convertis en vostre corps & en vostre sang, en sorte que le pain & le vin estans destruits quant à leur substance, vostre corps & vostre sang se trouuoyent sous les accidens du pain & du vin ; & en suite nous auons creu que vous estiez en mesme temps au ciel & en terre, & en tous les lieux où la Messe se disoit : nous auons aussi creu que vous estiez tout entier en toute l'hostie, & tout entier en chaque partie & poinct de l'hostie, à la façon d'un esprit ; & ayans creu fermement que vous y estiez, nous vous y auons adoré, nous vous y auons sacrifié, & nous vous y auons mangé par la bouche du corps. Mais Iesus Christ leur dira, Vous auez esté bien despourveus de sens, de croire que le pain & le vin estoyent destruits, puis que c'estoyent le Sacrement de mon corps & de mon sang, qu'on n'y apperceuoit que les qualitez & les effets du pain & du vin, & que mon Apostre vous auoit dit en termes exprez qu'on y rompoit, qu'on y donnoit & qu'on y mangeoit du pain : vous auez esté bien extrauagans, de croire que mon corps & mon sang estoyent enclos sous les accidens du pain & du vin ; puis que ie vous auois fait dire par mes serviteurs, que le ciel me deuoit contenir iusqu'au restablissement de toutes choses ; que i'estois monté au ciel pour estre assis à la dextre de Dieu mon Pere iusqu'à ce que ie vinsse iuger

les viuans & les morts; que ie vous auois dit moi mesme que vous ne m'auriez pas touſiours; & que vous n'auiez aucunes marques de ma preſence corporelle dans l'hoſtie; n'y apperceuans ni bras, ni jambes, ni teſte, ni os, ni chair, &c. vous auez eſté bien deſpourveus de iugement, de croire que ie eſtois en plus de cent mille lieux à la fois; puis que n'ayant qu'un corps ie ne pouuois occuper qu'un lieu; que ie ne pouuois eſtre éloigné & ſeparé de moi meſme; que ie ne pouuois pas me mouuoir & ne me mouuoir pas en meſme temps, &c. ſur tout tout vous auez eſté bien abrutis, de croire que ie fuſſe tout entier en chaque partie & poinct de l'hoſtie, que ma teſte & mes pieds, que mes yeux & mes oreilles; bref que toutes les parties de mon corps fuſſent en meſme endroit, & par ce moyen me donner vn corps le plus monſtrueux qui ait iamais eſté: vous auez eſté bien profanes de croire que ie pouuois eſtre enfermé à la clef, tomber à terre, eſtre mangé des ſouris, & eſtre expoſé à toute ſorte d'opprobre. Finalement, vous auez eſté bien impies d'adorer vn morceau de pain, de croire que vous pouuiez me ſacrifier, & de me loger dans vos eſtomacs impurs. Allez donc miſerables idolatres en l'eſtang de feu & de ſoufre, là où eſt la beſte & le faux prophete, pour eſtre tourmentés és ſiecles des ſiecles.

CHAP.

CHAPITRE II.

Objection 2. tiree de ces paroles, *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang.*

1. *CES propoſitions de Ieſus Chriſt,* ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, *ne ſont point figurees, & doiuent eſtre priſes à la lettre, ce qui ſe prouue ainſi. Es propoſitions figurees, la figure tombe touſiours ſur le ſuiet ou ſur l'attribut de la propoſition, & non pas ſur le mot* eſt, *qui eſt ſeulement la liaiſon du ſuiet auec l'attribut; par exemple, en cette propoſition,* Herode eſt vn renard, *la figure tombe ſur le mot de* renard, *qui eſt pris là pour ruſe; & ſi tenant le pourtrait du Roy ie dis,* ceci eſt le Roy, *la figure tombe ſur le mot de* Roy, *qui ſe prend là pour le pourtrait du Roy, & non pas ſur le mot* eſt, *qui eſt ſeulement la liaiſon du mot* ceci, *auec le mot de* Roy; *en ſorte que le ſens de la propoſition eſt tel, ceci eſt le pourtrait du Roi: Or en ces propoſitions,* ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang, *la figure ne tombe ni ſur le ſuiet, ni ſur l'attribut: donc elles ne ſont pas figurees. Que*

la figure ne tombe point sur le suiet, tous les Docteurs Protestans l'advouënt: Et qu'elle ne tombe point sur l'attribut, il est euident; dautant que ces mots, mon corps & mon sang, *se prenent pour le corps & le sang naturel de Iesus Christ, & non pas pour le sacramentel & figuratif, ce qui se prouue par cet argument. De ce mot*, mon corps, *il est dit qu'il est donné pour nous; & de ce mot*, mon sang, *il est dit qu'il est espandu en remission des pechés. Or ce n'est pas le corps sacramentel & figuratif, mais le corps naturel qui a esté donné pour nous: & ce n'est pas le sang sacramentel & figuratif, mais le sang naturel de Iesus Christ qui a esté espandu en remission des pechés. Donc ces mots*, mon corps & mon sang, *se prenent proprement pour le corps & le sang naturel de Iesus Christ, & non pas figurément pour son corps & son sang sacramentel & figuratif; & par consequent la figure ne tombe point sur l'attribut.*

RESPONSE.

2. A cette deuxieme objection ie respons qu'il est faux qu'és propositions figurees, la figure tombe tousiours sur le suiet ou sur l'attribut de la proposition, & non pas sur le mot *est*. Car és propositions où le mot *est* lie le signe & la chose signifiee, la figure tombe tousiours sur le mot *est*; veu qu'alors

lors le mot *est*, ne sert pas seulement de liaison, mais outre cela il contient la principale partie de l'attribut de la proposition ; dautant que l'estre du signe estant de signifier, il est certain que lors qu'il s'agit d'vn signe le mot *est* se prend pour *signifie* ; & que *signifie* s'explique par *est significant* ; & *est significant* comprend la liaison & la principale partie de l'attribut. Partant puis qu'en ces propositions de Iesus Christ, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le mot *est* se prend pour *signifie*, comme nous auons prouué au chap. 3. de la premiere partie de ce liure; il est euident que, *ceci est mon corps*, & *ceci signifie mon corps*, sont vne mesme chose : Et puis que, *ceci signifie mon corps*, vaut autant que *ceci est significant mon corps* ; & qu'en cette proposition, *ceci est significant mon corps*, ces mots *est significant*, comprennent la liaison & la principale partie de l'attribut de la proposition ; il est manifeste qu'en cette proposition, *ceci signifie mon corps*, le mot *signifie*, comprend la liaison & la principale partie de l'attribut de la proposition : Et puis que *ceci est mon corps*, & *ceci signifie mon corps*, sont vne mesme chose; c'est sans difficulté que le mot *est* comprend aussi la liaison & la principale partie de l'attribut de la proposition ; & par consequent que le mot *est* n'est pas propre mais figuré, puis qu'il change la signification ordinaire, qui est de seruir seulement de liaison.

3. Or afin qu'on puisse voir plus clairement cette verité, ie rapporterai ici vn passage semblable contenu au chapit. 17. de l'Apocalypse en ces mots, *les dix cornes sont dix Rois, qui n'ont pas encore com-*

mencé à regner, mais qui prendront puissance en vn meſme temps auec la beſte; ſur lequel paſſage i'argumente comme nos Adverſaires en cette ſorte. Si cette propoſition, *les dix cornes ſont dix Rois*, eſtoit figuree, ou la figure tomberoit ſur le ſuiet, ou ſur l'attribut de la propoſition; veu qu'elle ne peut pas tomber ſur le mot *ſont*, qui eſt ſeulement la liaiſon du ſuiet auec l'attribut: Or la figure ne tombe ni ſur le ſuiet, ni ſur l'attribut: Non ſur le ſuiet, comme tout le monde auouë; non auſſi ſur l'attribut, aſſauoir ſur les mots de *dix Rois*, ce qui ſe prouue ainſi: Si la figure tomboit ſur les mots de *dix Rois*, en ſorte qu'ils ſe priſſent pour dix Rois figuratifs, c'eſt à dire pour les figures de dix Rois, il s'enſuivroit que les figures de dix Rois n'auroyent pas commencé à regner, & qu'elles prendroyent puiſſance en meſme temps auec la beſte; veu que de ces mots, *dix Rois*, il eſt dit qu'ils n'auoyent pas encore commencé à regner, mais qu'ils prendroyent puiſſance en vn meſme temps auec la beſte: Or il eſt faux que les figures des dix Rois deuſſent regner & prendre puiſſance auec la beſte, mais c'eſtoyent les perſonnes des dix Rois qui deuoyent regner & prendre cette puiſſance: donc la figure ne tombe pas ſur les mots de *dix Rois*, & ces mots de *dix Rois*, ne doiuent pas eſtre pris pour les figures des dix Rois, mais pour les dix Rois en propre perſonne. Par cet argument il paroit, que la figure ne peut tomber ni ſur le ſuiet, ni ſur l'attribut; & par conſequent il faut neceſſairement qu'elle tombe ſur le mot *ſont*, qui en cet endroit ſe prend pour ſignifient & repreſentent; en ſorte que la propoſi-

tion

tion doit estre ainsi expliquee, les dix cornes signifient dix Rois. Partant il est faux qu'és propositions figurees, la figure tombe tousiours sur le suiet, ou sur l'attribut ; veu qu'és propositions où les mots *est*, *sont*, &c. lient le signe & la chose signifiee, la figure tombe tousiours sur les mots *est*, *sont*, &c. comme il a esté dit ci-dessus : Tout ainsi donc que cette proposition, *les dix cornes sont dix Rois*, est figuree, & la figure tombe sur le mot *sont*, qui se prend pour *signifient* : de mesme nous disons que ces propositions, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, sont figurees, & que la figure tombe sur le mot *est*, qui en cet endroit se prend pour *signifie*, suiuant la maxime alleguee ci-dessus, que l'estre du signe, & par consequent du Sacrement, est de signifier; auec cette difference neantmoins, que les dix cornes sont des signes nuds & simples des dix Rois; mais le pain & le vin de l'Eucharistie ne sont pas des signes nuds & simples, mais sont des signes exhibitifs du corps & du sang de Christ aux fideles, & seaux de l'alliance de grace.

CHAPITRE III.

Objection 3. tiree de la manducation du corps de Iesus Christ.

1. *LA troisieme objection est tiree du chap. 6. de l'Euangile selon sainct Iean, où il est dit*, le pain que ie vous donnerai c'est

ma chair ; ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme , & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous: qui mange ma chair, & boit mon ſang, a vie eternelle,& ie le reſſuſciterai au dernier iour; car ma chair eſt vrayement viande , & mon ſang vrayement breuvage ; qui mange ma chair , & boit mon ſang , demeure en moy, & moy en lui,&c. *Or en l'Euchariſtie nous mangeons la chair de Ieſus Chriſt , & beuuons ſon ſang. Il faut donc que la chair & le ſang de Ieſus Chriſt ſoyent en l'Euchariſtie ; veu qu'on ne peut manger ni boire en l'Euchariſtie que ce qui y eſt.*

RESPONSE.

2. A cettte troiſieme objection ie reſpons premierement, que la preſence pretendue du corps & du ſang de Chriſt ſous les accidens du pain & du vin , n'eſt prouuee par nos Adverſaires que par les mots, de *manger* & de *boire*, eſtimans qu'il les faut entendre d'vne manducation corporelle , qui preſuppoſe neceſſairement la preſence corporelle. Or les mots de *manger* & de *boire* , n'emportent pas vne manducation corporelle , & ne ſuffiſent pas pour eſtablir la manducation corporelle de la chair de Chriſt, ce qui ſe prouue de la ſorte. Poſez le genre, vous ne poſez pas determinément l'eſpece; par exemple, poſez l'animal , vous ne poſez pas determiné-

terminément & certainement l'hõme; & celui qui diroit qu'il void vne beſte, ne diroit pas qu'il void vn cheual. Or ſelon nos Adverſaires, la manducation de la chair de Chriſt eſt comme vn genre, qu'on diuiſe en ſpirituelle qui ſe fait par la foy, & corporelle qui ſe fait par la bouche, comme il ſe void dans la 3. part. de Thomas queſt. 80. art. 1. dans Suarez diſpute 66. ſect. 1. dans la Replique du Cardinal du Perron liu. 4. chap. 8. & au liu. 1. de l'Euch. chap. 22. dans Bellarmin au liu. 1. de l'Euch. chap. 5. & 7. & 6. donc la manducation de la chair de Chriſt n'emporte pas la manducation corporelle d'icelle; & partant puis qu'au chap. 6. de ſainct Iean il n'eſt parlé que de manger la chair de Ieſus Chriſt, & de boire ſon ſang, on n'en peut inferer vn manger, ni vn boire corporel. En vn mot, manger la chair de Ieſus Chriſt, & boire ſon ſang, n'emporte pas manger corporellement ſa chair, ni boire corporellement ſon ſang; veu que comme nous auons dit, de la poſition du genre, on ne doit pas inferer la poſition de l'eſpece: Or au chap. 6. de ſainct Iean, il eſt parlé ſimplement de manger la chair de Ieſus Chriſt, & de boire ſon ſang: donc du chap. 6. de ſainct Iean on ne doit pas inferer vn manger corporel de la chair de Ieſus Chriſt, ni vn boire corporel de ſon ſang. De ce que deſſus il s'enſuit que ceux de l'Egliſe Romaine, pour prouuer qu'on mange la chair de Ieſus Chriſt, & qu'on boit ſon ſang par la bouche du corps, doiuent alleguer d'autres paſſages que ceux où il eſt ſimplement parlé de manger la chair de Ieſus Chriſt, & de boire ſon ſang. Que ſi nous inferons puis apres, qu'il n'y a

point d'autre manducation de la chair de Iesus Christ que la spirituelle, c'est pource que l'Eglise Romaine ne produit aucun passage de l'Escriture saincte pour establir la manducation corporelle, sinon ceux ausquels Iesus Christ parle simplement de manger sa chair, & de boire son sang; lesquels ne pouuans seruir de fondement à la manducation corporelle, cette manducation corporelle de Iesus Christ se trouue vne invention humaine.

3. Secondement, ie di que les mots de *manger la chair de Iesus Christ*, & de *boire son sang*, dont est parlé au chap. 6. de sainct Iean, s'entendent d'vn manger spirituel de la chair de Iesus Christ, & d'vn boire spirituel de son sang, qui se fait par foy, ce qui se prouue par ces raisons. La premiere est tiree de l'occasion du discours de Iesus Christ aux Iuifs, qui est telle: Iesus Christ cognoissoit que les Iuifs le cherchoyent & le suivoyent, non pour la pasture spirituelle & eternelle, mais pour la corporelle & temporelle, la continuation de laquelle ils attendoyent de Iesus Christ, dautant qu'il les auoit rassasiez de cinq pains & deux poissons, comme Iesus Christ le tesmoigne au verset 26. en ces mots, *Vous me cherchez, non point parce que vous auez veu des signes, mais parce que vous auez mangé des pains & que vous auez esté rassasiez.* A cette occasion Iesus Christ leur voulut proposer vne viande beaucoup meilleure que celle qu'ils cerchoyent, assauoir vne viande qui donne la vie eternelle, se qualifiant ainsi à cause de l'œuvre de sa grace en nostre redemption, leur disant au vers. 27. *Trauaillez, non point apres la viande qui perit, mais apres celle qui est*

per-

permanente en vie eternelle, laquelle le Fils de l'homme vous donnera; de mesme que quand il trouua la Samaritaine qui ne cerchoit que de l'eau corporelle, il lui parla de sa grace celeste, comme d'vne eau beaucoup plus excellẽte que celle qu'elle cerchoit, afin de l'en rendre desireuse, disant, *Quiconque boira de cette eau, aura encore soif; mais qui boira de l'eau que ie lui donnerai, n'aura plus iamais soif, mais l'eau que ie lui donnerai, sera faite en lui vne fontaine d'eau saillante en vie eternelle*, Iean 4. Or que respondent à cela les Iuifs, ils demandent cette viande permanente en vie eternelle, & s'enquierent de ce qu'ils ont à faire pour l'obtenir, disans au vers. 28. *que ferons nous pour œuvrer les œuvres de Dieu*? comme s'ils eussent dit, quelle est l'œuvre que Dieu requiert de nous, afin que nous mangions cette viande permanente en vie eternelle? laquelle demande des Iuifs nous met au chemin de sçauoir quelle est l'œuvre ou l'action par laquelle nous mangeons Iesus Christ, qui leur respond au vers. 29. en cette sorte, *c'est ici l'œuvre de Dieu, que vous croyez en celui qu'il a enuoyé*. Et au vers. 35. *Ie suis le pain de vie, qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croid en moi, n'aura iamais soif*. Et au vers. 40. *C'est ici la volonté de celui qui m'a enuoyé, que quiconque contemple le Fils, & croit en icelui ait la vie eternelle*: Esquelles paroles Iesus Christ monstre clairement que l'œuvre par laquelle nous le mangeons est la foy, & que c'est en croyant que nous prenons le pain de vie, & que nous auons la vie eternelle.

4. La deuxieme raison est tiree des paroles mesmes de Iesus Christ, qui tesmoignent assez qu'au

chap.

chapit. 6. de sainct Iean il est parlé de la manducation spirituelle de Iesus Christ, & non pas de la corporelle : voici les propres mots, au vers. 35. *Ie suis le pain de vie, qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croit en moi n'aura iamais soif.* Et au vers. 40. *C'est ici la volonté de celui qui m'a enuoyé que quiconque contemple le Fils & croit en icelui ait la vie eternelle.* Et au vers. 51. *Ie suis le pain vif qui suis descendu du ciel ; si quelcun mange de ce pain icil viura eternellement.* Et au vers. 55. *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous, qui mange ma chair & boit mon sang, a vie eternelle.* Et au vers. 56. *qui mange ma chair & boit mon sang, demeure en moi & moi en lui.* Et au vers. 62. & 63. *Ceci vous scandalise-il ? que sera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme monter là où il estoit premierement ? c'est l'esprit qui viuifie, la chair ne profite rien, les paroles que ie vous di sont esprit & vie.* Desquelles paroles ie forme ces argumens.

5. Lors qu'on appaise la faim, & qu'on estanche la soif qu'on a de quelque chose, alors on la mange & on la boit, veu que c'est le manger qui oste la faim, & le boire qui oste la soif. Or c'est par foy, c'est à dire en croyant en Iesus Christ, que on appaise la faim, & qu'on estanche la soif qu'on a de Iesus Christ, veu qu'il est dit au verset 35. *Qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croit en moi n'aura point de soif.* Donc c'est par foy ou en croyant qu'on mange & qu'on boit Iesus Christ. A quoi se conforme Augustin és traittés 25. & 26. sur sainct Iean, quand il dit, *Pourquoi appreste-tu les dents*

dents & le ventre, croi & tu as mangé, croire en lui c'eſt manger ſa chair.

6. En apres, il faut prendre le mot de *manger*, comme le mot de *venir*; veu qu'il y eſt parlé egalement de l'vn & de l'autre; & qu'il n'y a pas plus de raiſon de prendre le mot de *manger* à la lettre, aſſauoir pour manger de la bouche du corps, que de prendre le mot de *venir* à la lettre, aſſauoir pour venir des pieds du corps. Or le mot de *venir* en ſainct Iean ſe doit entendre d'vne venue de cœur, veu que c'eſt de cœur qu'on vient ſalutairement à Ieſus Chriſt, & qu'on appaiſe la faim qu'on a de lui, & non pas d'vne venue des pieds du corps, qui s'eſt trouuee en Iudas. Donc auſſi le mot de *manger* ſe doit entendre d'vn manger de cœur qui ſe fait par foy, & non pas d'vn manger qui ſe fait par la bouche.

7. Dabondant, Ieſus Chriſt dit, *Qui mange ma chair, & boit mon ſang, a vie eternelle; & ſi vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang vous n'aurez point la vie en vous.* Or c'eſt le manger & le boire ſpirituel, qui ſe fait par foy, qui donne la vie; & non pas le manger & le boire corporel, qui ſe fait par la bouche. Ce qu'afin qu'on puiſſe comprendre clairement, il faut conſiderer en quoi conſiſte la vie que Ieſus Chriſt nous donne: car puis que la chair de Ieſus Chriſt nous eſt viande, entant qu'elle nous donne la vie, il eſt euident que ſi nous ſçauons quelle eſt la vie que Ieſus Chriſt nous donne, nous ſçaurons auſſi comment c'eſt que Ieſus Chriſt nous eſt viande, & en ſuite comment nous le mangeons. Or pour ſçauoir

quelle est la vie que Iesus Christ nous donne, il faut considerer quelle est la mort en laquelle nous estions, qui est exprimee par sainct Paul Ephes. 2. en ces termes ; *Du temps que nous estions morts en nos fautes & pechés, Dieu nous a viuifiez ensemble auec Christ par la grace duquel vous estes sauués.* Or la mort en laquelle nous estions consistoit en deux choses ; l'une est la malediction, qui emporte la priuation de la felicité du Royaume des cieux, & la souffrance des peines temporelles & eternelles: l'autre est vne corruption habituelle par laquelle le peché regne en nous; à cause dequoi sainct Paul 1. Timoth. 5. dit que *la vefve qui vit en delices est morte en viuant :* & Hebr. 9. il appelle les pechés *œuures mortes :* donc la vie que Iesus Christ nous a acquise consiste en deux choses ; l'une est la *deliurance de la malediction* de la loy, & c'est en quoi sainct Paul constitue nostre vie Coloss. 2. en ces mots, *Dieu vous a viuifiez ensemble auec Christ, vous ayant gratuitement pardonné toutes vos offenses, ayant effacé l'obligation qui estoit contre nous,* laquelle obligation procedoit de la Loi, entant qu'elle obligeoit à malediction les transgresseurs d'icelle: l'autre est la regeneration & la sanctification, de laquelle Iesus Christ dit Iean 3. *sinon que quelcun soit né derechef il ne peut voir le Royaume de Dieu;* & sainct Paul Hebr. 12. *sans la sanctification nul ne verra le Seigneur.* Partant, puis que la vie que Iesus Christ nous a acquise, consiste en la remission de nos pechés, & en nostre regeneration & sanctification, qui est suivie de la glorification, & que Iesus Christ est appelé viande au regard de cette vie

là;

là; il nous faut considerer le moyen par lequel Iesus Christ nous a acquis ces choses; & se trouuant que le moyen par lequel Iesus Christ nous a acquis la remission des pechés, & la regeneration, est sa mort; il faut conclurre que Iesus Christ est le pain & la viande de nos ames au regard du merite de sa mort. Or que Iesus Christ par sa mort nous ait acquis la vie, assauoir la iustification, qui consiste en la remission de nos pechés; & la regeneration, qui consiste en la saincteté de vie, il appert par ces passages de l'Ecriture, *nous sommes iustifiez par le sang de Christ, & reconciliez à Dieu par sa mort*, Rom. 5. *Nous auons redemption en son sang, assauoir remission des pechez*, Ephes. 1. *Il nous a reconciliez au corps de sa chair par sa mort, pour nous rendre saincts, sans tache, & irreprehensibles deuant soi*, Colos. 1. *Nous sommes sanctifiez par l'oblation vne seule fois faite du corps de Iesus Christ*, Hebr. 10. Partant puis que Iesus Christ par sa mort nous a acquis la vie, & que sa chair & son sang sont nostre viande & nostre breuuage, entant qu'ils nous ont acquis en la croix la vie eternelle, assauoir la remission des pechez, & la sanctification, qui est suivie de la glorification; il s'ensuit que l'action par laquelle Iesus Christ nous est appliqué en iustice & sanctification, est celle par laquelle nous mangeons la chair de Iesus Christ, & beuuons son sang. Or cette action n'est autre chose que la foy, suivant ce que dit l'Ecriture, *estans iustifiez par foy nous auons paix enuers Dieu*, Rom. 5. *Dieu nous purifie par foy*, Act. 15. *qui croit a la vie eternelle*, Iean 6. De tout ce discours tiré de Monsieur Mestrezat ie forme cet argument. L'a-

ction par laquelle nous obtenons la remission des pechez & la sanctification, est celle par laquelle nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, veu que cette vie consiste principalement en la remission de nos pechés, & en la sanctification, comme nous venons de prouuer. Or le manger & le boire spirituel, qui se fait par la foy, & non pas le corporel, qui se fait par la bouche, est l'action par laquelle nous obtenons la remission de nos pechés, & la sanctification, comme nous auons aussi prouué. Donc le manger & le boire spirituel, qui se fait par la foy, est l'action par laquelle nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, & non pas le manger & le boire corporel, qui se fait par la bouche. Et partant puis qu'au chap. 6. de S. Iean il est parlé d'vn manger & d'un boire, par lequel nous auons la vie que Iesus Christ nous a acquise par sa mort, il est euident qu'il y est parlé d'un manger & d'un boire spirituel, & non pas d'un corporel.

8. Cette doctrine est enseignee expressément par Augustin & par le Cardinal Caietan, dont i'apporteray les tesmoignages, non pas pour confirmer la verité, qui n'a pas besoin de l'authorité des hommes; mais parce que ceux de l'Eglise Romaine en font grand estat. Augustin donc au liure 3. de la doctrine Chrestienne chap. 15. parle ainsi: *Manger la chair de Iesus Christ est vne figure enoignant de communiquer à la passion de Christ, & mettre agreablement & vtilement en sa memoire que sa chair a esté crucifiee & blessee pour nous.* Le Cardinal Caie-

Caietan en son Comment. sur le ch. 6. de S. Iean parle de la sorte : *Manger la chair de Christ, & boire son sang, est la foy en la mort de Christ ; de sorte que le sens est tel ; Si vous n'usez de la mort du Fils de l'homme, comme d'vne viande & d'vn breuuage, vous n'aurez point la vie de l'Esprit en vous : Ce sens* (adjoute-il) *est vray & necessaire à l'intention de Iesus Christ ; vray, pource que si l'ame de l'homme ne croid de sorte la mort de Christ, qu'elle en soit sustentee comme d'vne viande, & reioüie comme d'vn breuuage, elle n'a point la vie de grace en soi-mesme : necessaire aussi à l'intention de Christ ; tant parce que Iesus Christ parlant de son corps & de son sang separement, explique sa mort, en laquelle sa chair a esté separee d'auec son sang, que parce qu'il a dit expressément, c'est ma chair laquelle ie donneray pour la vie du monde, ce qui signifie sa mort.* En apres il adjoute ceci : *Combien que les paroles de Iesus Christ puissent estre estendues au Sacrement de l'Eucharistie, neantmoins Iesus Christ ne parle pas proprement du Sacrement, mais de la foy qu'on a en sa mort par la predication de sa parole, entant qu'on doit estre repeu de sa chair en croyant, & en l'aimant, comme mort pour le salut du monde ; dautant que la chair n'est pas descrite separee du sang en quelle maniere que ce soit, mais par vne separation telle qu'est celle de la viande d'auec le breuuage : or il est constant que la reelle separation de la chair & du sang, n'est au Sacrement qu'en representation, mais qu'en la mort de Iesus Christ elle a esté reellement ; outre que manger & boire le Sacrement est chose commune à ceux qui le mangent dignement & indignement, mais ce dont Iesus Christ parle ici n'est pas ainsi commun ; veu*

qu'il dit, qui mange ma chair & boit mon sang a la vie eternelle: car il ne dit pas, qui mange dignement & boit dignement, a la vie eternelle, mais qui mange & boit: d'ou il appert clairement que selon la lettre il ne parle pas de manger & de boire le Sacrement de l'Eucharistie, mais de manger & boire la mort de Jesus Christ. Si tous les Docteurs de Rome parloyent comme ce Cardinal, i'estime qu'ils ne nous objecteroyent iamais ce qui est dit au chap. 6. de S. Iean touchant la manducation du corps de Christ.

9. En troisieme lieu, ie di qu'encor qu'au chap. 6. de sainct Iean il ne soit pas parlé de l'Eucharistie, mais seulement de manger la chair de Christ & boire son sang, qui nous sont presentés par la predication de l'Euangile: neantmoins si on l'estend à l'Eucharistie, les Docteurs de Rome n'y trouueront pas mieux leur conte: car le corps & le sang de Iesus Christ sont presentés en l'Eucharistie, entant qu'offerts en sacrifice sur la croix, le corps entant que mort, & le sang entant qu'espandu; veu qu'ils doiuent estre presentés selon qu'ils nous ont acquis la vie: or ce n'est pas eu egard à sa substance ou à son humanité que Iesus Christ nous a acquis la vie, mais eu egard à sa mort & au sacrifice de la croix; attendu que si Iesus Christ apres son incarnation fut monté au ciel sans souffrir la mort, il ne nous eut pas rachetés: Aussi sainct Paul & sainct Luc nous marquent expressément, que Iesus Christ ne nous presente au Sacrement son corps & son sang, sinon eu egard à sa mort & au sacrifice de la croix: Luc 22. *ceci est mon corps donné*, ou comme sainct Paul rapporte, *rompu pour vous*, *cette coupe est la*

est la nouuelle alliance en mon sang espandu pour vous. Et sainct Paul 1.Corinth.11. *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.* Partant puis que le corps de Iesus Christ entant que mort & sacrifié, & son sang entant que separé du corps & espandu en la croix, est chose passee il y a plus de seize cens ans, & qui ne peut plus subsister que spirituellement & moralement, entant que le merite de cette mort est touiours present à Dieu & à la foy des fideles; il est euident que Iesus Christ ne presente son corps & son sang en l'Eucharistie, sinon pour estre pris spirituellement. Que si le pain & le vin estoyent convertis reellement en la substance du corps & du sang de Christ, il faudroit qu'il fussent conuertis au corps de Iesus Christ en l'estat auquel il est à present dans le ciel, & non pas en l'estat de mort qui n'est plus, & qui ne sera plus, Rom.6. Or c'est selon l'estat de mort que le corps & le sang de Iesus Christ nous doiuent estre donnés, comme il a esté prouué ci-dessus; & partant en l'Eucharistie il n'y a point de conversion de pain & de vin, mais seulement vne representation de l'estat de Iesus Christ mort; car l'estat auquel le corps de Iesus Christ est dans le ciel, est d'estre impassible, immortel, & glorieux; mais le Sacrement nous le represente en l'estat contraire de passion & de mort; C'est donc vne fiction qui peruertit le Sacrement & l'intention de Iesus Christ, de pretendre que Iesus Christ nous donne son corps au Sacrement selon l'estat de gloire qu'il a maintenant dans le ciel. Outre que Iesus Christ

nous donne son corps & son sang separément, pour nous marquer sa mort ; car il institue le pain & la coupe separément, le pain en Sacrement de son corps, & la coupe en Sacrement de son sang: or le corps & le sang de Christ ne sont pas separés presentement dans le ciel : donc Iesus Christ ne nous les donne pas selon l'estat qu'ils ont presentement dans le ciel, mais selon l'estat qu'ils ont eu en la croix. Cela se verifie par la nature de la vie spirituelle, laquelle doit residér en nous, à laquelle la substance du corps de Christ introduite dedans nous ne peut rien contribuer, non plus que ce qui entre dans la bouche, & va dans l'estomac, & au retrait: car la vie spirituelle consiste premierement en l'illumination de nostre entendement pour cognoistre Dieu en Iesus Christ, suiuant ce qui est dit Iean 17. *Cette est la vie eternelle de te cognoistre seul vrai Dieu, & celui que tu as enuoyé Iesus Christ.* Secondement, elle consiste en la sanctification pour renoncer au peché & à ses convoitises, & aimer Dieu & nos prochains en sincerité de cœur: Or c'est par la meditation & la foy de la mort de Iesus Christ que le Sainct Esprit produit ces choses en nous, comme il a esté prouué ci-dessus. Cela se verifie aussi par la nourriture que le Sacrement doit donner : car la vie estant spirituelle, la nourriture le doit estre aussi ; outre que la nourriture n'est que pour ceux qui ont desia la vie : or les rebelles à l'Euangile n'ont point la vie spirituelle; & par consequent ni la nourriture, ni la viande qui nourrit, ne leur est pas donnee ; & cette viande estant pour l'ame qui est spitituelle, la nourriture doit estre spirituel.

rituelle, & partant la bouche du corps n'y doit entrevenir. Bref, comme le Bapteſme eſt le Sacrement de noſtre naiſſance en l'Egliſe ; auſſi l'Euchariſtie eſt le Sacrement de noſtre nourriture; & telle qu'eſt la naiſſance, telle eſt la nourriture : Or nous naiſſons & ſommes regenerez au Bapteſme ſpirituellement ; donc auſſi nous ſommes nourris ſpirituellement en l'Euchatiſtie : & vouloir que la bouche du corps entrevienne en cette nourriture, eſt faire comme Nicodeme, qui lors que Ieſus Chriſt parla de naiſtre derechef, demanda Iean 3. *Si l'homme pouuoit, quand il eſtoit ancien, entrer au ventre de ſa mere & naiſtre.*

10. En quatrieme lieu, ie di qu'encor que la chair de Chriſt ſoit noſtre vie, entant qu'elle en eſt le prix, la rançon, & la cauſe meritoire, par l'oblation qui en a eſté faite en la croix; neantmoins elle n'en eſt pas la cauſe efficiente, & en cette qualité elle ne ſeruiroit de rien, quoi que nous la mangeaſſions corporellement, & qu'elle entraſt dans nos corps. Et c'eſt ce que Ieſus Chriſt enſeigne au chap. 6. de ſainct Iean, quand pour refuter les Capernaïtes, qui s'imaginoyent qu'en parlant de manger ſa chair & de boire ſon ſang, il eut entendu d'introduire ſa chair & ſon ſang dans l'eſtomac, il leur dit, *C'eſt l'Eſprit qui viuifie, la chair ne profite de rien, les paroles que ie vous di ſont Eſprit & vie:* monſtrant par cela, que c'eſt non ſa chair, mais ſon Eſprit qui doit entrer en nous pour y produire la vie, aſſauoir en illuminant l'entendement, & purifiant le cœur; & que c'eſt ſa parole, c'eſt à dire ſon Euangile, par lequel ſon Eſprit eſt donné aux croyans pour les

viuifier, à cauſe dequoi l'Euangile eſt appelé le miniſtere de l'Eſprit qui viuifie, 2. Corinth. 3. Les Cardinaux Bellarmin & du Perron voyans que la chair de Chriſt introduite dans l'eſtomac, ne pouuoit ſeruir de rien à l'ame, ſe ſont aduiſés de la faire ſeruir au corps, diſans qu'elle y ſeruoit de ſemence & de germe d'incorruption pour la reſurrection glorieuſe. Mais contre cela ie di 1. qu'il faut qu'il y ait vne cauſe de reſurrection commune à tous les fideles tant de l'Ancien que du Nou. Teſtament: or les fideles de l'Ancien Teſtament n'ont point eu en leurs corps la ſubſtance de la chair de Chriſt, ni auſſi les enfans des fideles ſous le Nouueau Teſtament *qui meurent auant qu'auoir receu* l'Euchariſtie : donc la cauſe de la reſurrection de nos corps n'eſt pas la reſidence de la chair de Ieſus Chriſt dans leurs eſtomacs. 2. Sainct Paul nous enſeigne que c'eſt l'Eſprit de Dieu, dont les fideles ſont comme les temples, & non pas la chair de Chriſt, qui eſt ce germe & ce principe de reſurrection pour nos corps, diſant Rom. 8. *Si l'Eſprit de celui qui a reſſuſcité Ieſus Chriſt des morts, habite en vous, il reſſuſcitera auſſi vos corps mortels, à cauſe de ſon Eſprit habitant en vous.* 3. Quel germe d'incorruption peut demeurer en nos corps, qui ſe pourriſſent, qui ſe corrompent, & ſe changent en vers, en pouſſiere, & en autres choſes ſemblables?

11. En cinquieme lieu, ie di que ſi pour auoir la vie eternelle il faut boire le ſang de Chriſt par la bouche, c'eſt vne impieté horrible de retrancher le calice au peuple, & l'empeſcher de boire le ſang de Chriſt, ſans lequel il ne peut auoir la vie eternelle:

car

car la concomitance forgee par nos Adversaires, par laquelle ceux qui prenent par la bouche le corps de Christ sous l'espece du pain, prenent aussi son sang, n'est pas à propos, dautant que ceux qui prennent le corps de Christ de la sorte, mangent bien, mais ne boiuent pas: or Iesus Christ nous exhorte non seulement à manger, mais aussi à boire.

12. Finalement, à ce que nos Adversaires objectent, qu'en l'Eucharistie nous mangeons le corps de Iesus Christ, & y beuuons son sang & qu'on n'y peut manger ni boire que ce qui y est: Ie respons, que ces mots, *en l'Eucharistie*, designent ou le temps auquel nous mangeons la chair de Iesus Christ, & beuuons son sang; ou le lieu dans lequel on croit que le corps & le sang de Christ sont: S'ils designent le temps, le sens de la proposition sera tel, Lors que nous celebrons le Sacrement de l'Eucharistie, nous mangeons la chair de Christ, & beuuons son sang; ce qui est tres-veritable, dautant que au mesme temps que nous prenons par la bouche du corps les signes, assauoir le pain & le vin, nous prenons aussi par la bouche de l'ame, assauoir par la foy, les choses signifiees, qui sont le corps & le sang de Christ: mais s'ils designent le lieu, le sens de la proposition sera tel, Nous mangeons la chair de Christ, & beuuons son sang, qui existent dans le Sacrement de l'Eucharistie, assauoir dans le pain & le vin, ou sous les accidens du pain & du vin; ce qui est tres-faux, comme nous auons prouué en la premiere & deuxieme partie de ce liure. Que si nos Adversaires objectent, qu'il est impossible que les fideles mangent le corps de Christ, & boiuent son

sang, qu'ils ne leur soyent presens, & ils ne leur peuuent estre presens, qu'ils ne soyent aussi presens au Sacrement; veu que les fideles & le Sacrement sont dans vn mesme temple quand on y communie : je respons, qu'encor que le corps & le sang de Christ ne soyent pas presens au Sacrement, c'est à dire n'existent pas dans le Sacrement; neantmoins ils sont presens à la foy des personnes fideles; dautant qu'vne chose est presente à vne autre, quand elle y peut atteindre : pour exemple, cela est present à la main que la main peut toucher, cela est present à l'œil que l'œil peut voir, cela est present à l'oreille que l'oreille peut ouïr; & par consequent cela est present à la foy que la foy peut embrasser : or le fidele par la foy embrasse Iesus Christ & le merite de sa mort; donc Iesus Christ & sa mort sont presens à la foy des fideles.

CHAPITRE IV.

Objection 4. tiree des coulpables du corps du Seigneur.

1. *LA quatrieme objection de nos Aduersaires est tiree du chap.* 11. *de la premiere Epistre de de S. Paul aux Corinthiens, où il est dit que* celui qui mangera de ce pain, & boira de cette coupe indignement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur,

gneur, & qu'un tel mange & boit son iugement, ne discernant point le corps du Seigneur. *De là nos Aduersaires inferent, que le pain n'est plus pain, mais le corps de Christ, puis que celui qui le prend indignement est coulpable du corps du Seigneur; & que le corps de Christ est au Sacrement de l'Eucharistie, puis que les fideles l'y discernent, & non pas les infideles, attendu qu'on n'y peut discerner ce qui n'y est pas, & qu'on ne peut estre blasmé de n'y discerner ce qui n'y est pas.*

RESPONSE.

1. A cette quatrieme obiection ie respons auec Monsieur Mestrezat, que l'Apostre parle de la sorte, parce qu'encor qu'il n'ait recognu aucun changement qui face que le pain ne soit plus pain en substance, comme de fait il l'appelle pain, disant, *qui mangera de ce pain indignement*, &c. il a neantmoins reconu vn changement d'vsage, par lequel le pain n'est plus vn pain commun, mais est le Sacrement du corps de Christ; d'où vient que celui qui mangera de ce pain indignement, ou boira de cette coupe indignement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur; car vn tel, comme dit Hierome sur ce lieu, *aura mesprisé comme vil le Sacrement d'vn si grand mystere, & n'aura pas discerné ce Sacrement d'auec vne viande commune.* Et à la verité qui ne sçait que le mespris des signes redonde sur les choses signifiees? & comme celui qui auroit

deschiré & rompu par mespris le seau du Roy, encor que ce qu'il auroit rompu ne seroit en substance que de la cire ayant la figure du Roy, toutesfois seroit coulpable & criminel de leze maiesté, comme ayant offensé le Roy mesme : de mesme celui qui aura pris indignement le pain & la coupe de l'Eucharistie, & n'aura pas discerné que ce sont le corps & le sang du Seigneur, entant qu'ils en sont le Sacrement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur, & criminel de leze maiesté diuine: Et tout ainsi que si quelcun estant en aage de cognoissance, receuoit le Baptesme, n'y apportant non plus d'examen de sa conscience & de deuotion, que s'il se lauoit les mains pour disner, nous dirions qu'un tel ne discerne pas le sang de Christ, & qu'il prend son iugement & sa condamnation, parce qu'il ne discerne pas l'eau du Baptesme (qui peut estre appellee le sang de Christ, entant qu'elle en est le Sacrement) d'auec l'eau commune: De mesme si quelcun reçoit le pain & la coupe de l'Eucharistie, n'y apportant pas plus de deuotion, que quand il prend du pain & du vin commun en ses repas ordinaires; nous disons qu'un tel prend son iugement & sa condamnation, & ne discerne point le corps du Seigneur; parce qu'il ne discerne point le pain & le vin de l'Eucharistie (qui sont le corps & le sang de Christ, entant qu'ils en sont le Sacrement) d'auec le pain & le vin commun: Partant, ceux qui reçoiuent le Sacrement indignement, ne laissent pas d'estre coulpables du corps & du sang du Seigneur, non pour l'auoir receu, mais pour l'auoir mesprisé & rejetté par leur incredulité & endurcissement

au

au peché ; tout de mesme que hors le Sacrement l'Apostre Hebr.10. dit, touchant les incredules & rebelles à l'Euangile, *qu'ils foulent aux pieds le Fils de Dieu, & tiennent pour profane le sang de l'alliance par lequel ils auoyent esté sanctifiés.* Et ne sert de dire auec Bellarmin au liu.1. de l'Euchar. ch.13. que de là s'ensuivroit que nous pechons contre Dieu quand nous demolissons les images de la Trinité: Car comme remarque tresbien Monsieur Mestrezat, le mespris des signes redonde sur la chose signifiée, lors qu'ils sont institués par quelque Souuerain, & non autrement : & partant ie di que telles images n'estans point d'institution diuine, & estans contraires à la defense que Dieu en a faite Deut.4. ceux qui les demolissent font seruice à Dieu, comme ceux qui deschireroyent vn faux seau du Roy feroyent seruice au Roy : Mais les Sacremens & les signes sacres institués de Dieu, doiuent estre receus auec reuerence ; autrement on peche contre Dieu: Et ce n'est pas seulement l'intention d'offenser qui fait qu'on peut estre coulpable contre celui que le signe represente comme pretend Bellarmin; mais la seule negligence, & le seul manquement de respect & de deuotion en l'usage des Symboles diuins, offense Dieu.

CHAPITRE V.

Objection 5. tiree de ces mots, *laquelle est espandue pour vous.*

I. LA cinquieme objection est tiree de ces paroles de sainct Luc chap. 22. Cette

coupe eſt le Nouueau Teſtament en mon ſang, laquelle eſt eſpandue pour vous: *Car ces paroles* τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον, *to vper vmon ecchunomenon*, laquelle eſt eſpandue pour vous, *eſtabliſſent la preſence reelle du ſang de Chriſt dans la coupe : dautant que le mot* ἐκχυνόμενον, *ecchunomenon*, eſpandue, *eſtant au nominatif, ne ſe peut rapporter à* αἵματι, *aimati*, au ſang, *qui eſt au datif, mais ſeulement à* ποτήριον, *poterion*, au calice, *qui eſt au nominatif ; la ſyntaxe requerant que l'adjectif & le ſubſtantif ſoyent en meſme genre, nombre & cas : or le mot* τὸ ἐκχυνόμενον, *to ecchunomenon*, laquelle eſt eſpandue, *ne ſe peut rapporter à la coupe, ſi ce n'eſt que dans la coupe ſoit le ſang de Chriſt ; veu que le vin n'a point eſté eſpandu pour nous.*

RESPONSE.

2. A cette cinquieme objection ie reſpons, que le mot ἐκχυνόμενον, ecchunomenon, eſpandue, ſe doivent rapporter au ſang, & non pas à la coupe. 1. Parce que c'eſt le ſang, & non le calice qui a eſté eſpandu pour nous en la croix ; veu que ſelon nos Adverſaires meſmes il ne ſe fait aucune effuſion de ſang en la celebration de l'Euchariſtie, à cauſe dequoi ils appel-

lent

lent la Messe vn Sacrifice non sanglant. 2. Parce que les autres Euangelistes sainct Matthieu & sainct Marc rapportent le mot *espandu*, au *sang*. 3. Parce que l'edition vulgaire Latine qui seule est authentique entre nos Adversaires, rapporte aussi le mot *espandu*, au *sang*, puis qu'il y a *qui fundetur*, *lequel sera espandu*, au futur; car par là il appert que leur Bible parle de l'effusion faite en la croix, laquelle effusion ne se peut pas rapporter à la coupe.

3. Quant à ce qu'ils objectent que la construction repugne à cette interpretation, puis que τὸ ἐκχυνόμενον, ecchunomenon, *qui est espandu*, est au nominatif; & que αἵματι, aimati, *au sang*, est au datif; & que par consequent le mot ἐκχυνόμενον, ecchunomenon, *qui est espandu*, ne se peut rapporter qu'à ποτήριον, poterion, *à la coupe*. Ie respons premierement, que l'article Grec n'est pas relatif à la coupe, mais au sang de Christ; veu que c'est chose frequente que l'article Grec τὸ, soit mis pour ὅ, comme cela est par quatre fois Rom. 13. 7.

4. Secondement, ie respons qu'il y a vn Hebraisme en cette façon de parler: Car c'est vne regle entre les Hebreux, re-

marquee par R. Dauid Kimhi en la Grammaire Michol, qu'un adjectif estant mis apres deux substantifs, peut convenir indifferemment auec quel que ce soit des deux : tellement qu'il pourra convenir au regard de la construction auec vn des substantifs, combien qu'au regard du sens il doiue convenir auec l'autre. Ainsi il est dit 1. Samuel 2.4. קשת גבורים חתים, Kecheth, Ghibborim, Chattim, c'est à dire *l'arc des forts rompus*, pour dire, l'arc des forts rompu : car חתים, Chattim, qui signifie *rompus*, doit convenir au regard du *sens* auec קשת, Kecheth, c'est à dire *arc*, combien qu'au regard de la construction il convienne auec גבורים, Ghibborim, qui signifie *forts*. Et 1. Rois chap. 17. vers. 16. וצפחת חשמן לאחסר, vetsaphachath haschemen lo chaser, c'est à dire, *& la phiole de cette huile ne sera point defaillant*, pour dire, חשרת chasera, *defaillante*: Ici on void derechef que le mot חסר chaser, *defaillant*, convient au regard de la construction auec le mot שמן schemen, *huile*, combien qu'au regard du sens il doiue convenir auec le mot צפחת saphachat, *phiole*. Et au liure de l'Exode chap. 25. vers. 5. ועורת

אילים מאדמים vegnoroth elim meaddamin, c'eſt à dire, *peaux de moutons teints en rouge*, pour *teintes en rouge* : ici encore on void que le mot מאדמים meaddamin, teints en rouge, convient au regard de la conſtruction auec le mot אילים, elim moutons, combien qu'au regard du ſens il doiue conuenir auec le mot ועורות vegnoroth, peaux. Cet Hebraiſme ſe rencontre ſouuent au Nouueau Teſtament: Sainct Luc meſmes en ſon Euangile, dont nos Adverſaires ont tiré leur argument, s'en ſert ; car au chap. 5. verſ. 9. il y a ὅτι τῇ ἄγρᾳ τῶν ἰχθύων ἣν συνέλαβον, epi te agra ton icthuon he ſunelabon, *de la priſe des poiſſons laquelle ils auoyent priſe*, pour *leſquels ils auoyent pris*, ou l'article ſubjunctif ἣν, he, *laquelle*, convient au regard de la conſtruction auec le mot ἄγρᾳ, agra, *priſe*, combien qu'au regard du ſens il doiue conuenir auec ἰχθύων, icthuon, *poiſſons*. Et au meſme Euangile ſelon ſainct Luc chap. 9. verſ. 53. nous liſons ces mots, τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἦν πορευόμενον, to proſopon autou hen poreuomenon, c'eſt à dire en traduiſant mot par mot, *la face d'icelui eſtoit allante*, pour *la face d'icelui eſtoit d'vn qui va*, où le mot πο-

ρόμενον, poreuomenon, *allante*, conuient au regard de la conſtruction auec le mot πρόσωπον, proſopon, *face*, combien qu'au regard du ſens il doiue conuenir auec ἀπ', *d'icelui*. Nous auons vne ſemblable façon de parler au chap. 8. de l'Apocal. verſ. 9. τὸ τρίτον τῶν κτισμάτων τὰ ἔχοντα, to triton ton ktiſmaton ta echonta, pour τῶν ἐχόντων, ton echonton, c'eſt à dire *la tierce partie des creatures qui auoyent*. Et au meſme liure chapit. 1. verſ. 4. ἀπὸ τοῦ ὤν, apo tou o on, pour ὄντος, &c.

CHAP. VI.

Objection 6. tiree de quelques attributs de l'Euchariſtie.

1. *LA ſixieme objection eſt tiree de quelques choſes qu'on attribue à l'Euchariſtie en cette ſorte. Lors qu'il s'agit d'établir des articles de foy, d'inſtituer des Sacremens, & de faire des teſtamens & des alliances, on parle proprement & clairement, & non pas figurément & obſcurement. Or en la celebration de l'Euchariſtie, Ieſus Chriſt eſtablit vn article de foy, inſtitua*

ſtitua le Sacrement de l'Euchariſtie, & il s'agiſſoit d'vn teſtament & d'vne alliance; veu qu'il eſt dit de la coupe, qu'elle eſtoit le nouueau teſtament & la nouuelle alliance au ſang de Ieſus Chriſt: meſmes il parloit alors à ſes diſciples, auſquels il parloit clairement & proprement, & non pas obſcurément, ni en figures, ni en ſimilitudes, comme aux troupes.

RESPONSE.

2. A cette ſixieme objection ie reſpons premierement, qu'il eſt faux que les articles de foy ſoyent touſiours exprimez en termes propres dans l'Ecriture ſaincte; car bien ſouuent ils y ſont exprimez en termes figurez; comme quand il eſt dit au ſymbole que Ieſus Chriſt eſt aſſis à la dextre de Dieu, il eſt euident que c'eſt vne figure & vne metaphore; veu que Dieu eſtant eſprit, n'a ni dextre ni feneſtre; & tous les Interpretes expliquent cette ſeance à la dextre de Dieu metaphoriquement, pour la ſeigneurie du ciel & de la terre qu'il a receuë de Dieu ſon Pere, & ce par vne ſimilitude tirée des Princes terriens, qui font ſeoir à leur coſté droit ceux qu'ils ordonnent lieutenans pour gouuerner en leur nom. Derechef, quand il eſt dit Matth. 16. *Sur cette pierre i'edifieray mon Egliſe, & les portes d'enfer ne preuaudront point à l'encontre d'elle, & ie te donneray les clefs du Royaume des cieux, & tout ce que tu lieras en terre ſera lié au ciel,* &c. il eſt manifeſte que ce ſont figures & metaphores, comme auouë Bellarmin au liure 1. du Pon-

tife chap. 10. Et neantmoins c'eſt principalement par ce paſſage qu'on tache à prouuer l'authorité du Pape. Pareillement, quand il eſt dit, *Ie croy la reſurrection de la chair*, c'eſt vne figure & vne ſynecdoche d'vne partie pour le tout, &c. Que s'ils diſent que ces metaphores, ces ſynecdoches, & ces autres figures par leſquelles on exprime les articles de la foy Chreſtienne, ſont ailleurs en termes propres & clairs; ie diray auſſi, que quand Ieſus Chriſt prononça que le pain de l'Euchariſtie eſtoit ſon corps, il l'expliqua incontinent apres, diſant que c'en eſtoit la commemoration: & que ſainct Paul 1. Corin. 11. dit expreſſément que c'eſt du pain qu'on mange par la bouche au Sacrement de l'Euchariſtie: & que Ieſus Chriſt dit de la coupe de l'Euchariſtie que c'eſtoit du fruict de vigne, Matth. 26. Marc 14.

3. Secondement, ie reſpons que l'Ecriture ſaincte parle ordinairement des Sacremens en termes figurés: Ainſi la Circonciſion eſt appelee l'alliance de Dieu, Gen. 17. en ces termes, *Ceci eſt mon alliance, que tout maſle d'entre vous ſera circoncis*, c'eſt à dire le ſigne de ſon alliance, comme il appert par le verſet ſuivant, *Vous circoncirez la chair de voſtre prepuce, & cela ſera pour ſigne de l'alliance entre moi & vous.* Ainſi l'agneau paſcal eſt appelé *le paſſage de l'Eternel*, Exod. 12. parce que le ſang de cet agneau verſé ſur les poſteaux, eſtoit donné pour ſigne du paſſage fauorable de l'Ange ſur les maiſons des Iſraelites, comme il appert par le v. 13. du meſme chapitre: Et le iour meſme auquel ſe celebroit ce Sacrement là eſtoit appelé Paſque, c'eſt à dire paſſage, parce

parce qu'il estoit destiné à faire la commemoration de ce passage, comme il appert par le vers. 14. Ainsi le Baptesme est appelé *le lauement de la regeneration Tit. 3.* parce qu'il en est le Sacrement. Bref, la coupe de l'Eucharistie est appelee *le Nouueau Testament*, parce qu'elle en est le seau & le Sacrement, comme nous auons prouué au chap. 4. de la premiere partie de ce liure.

4. En troisieme lieu, ie respons qu'en l'Escriture saincte les Testamens ne sont pas tousiours couchés en termes propres & non figurés: car le Testament de Iacob, Gen. 49. & celui de Moyse, Deut. 33. ne sont qu'un tissu de metaphores & d'autres figures. Aussi les loix ciuiles sont directement au contraire; & on feroit vn iuste volume des loix du Digeste & du Code, & des authorités des Docteurs, qui marquent qu'és testamens il ne faut pas rechercher la propre signification des mots, mais principalement l'intention du Testateur. Outre qu'au mesme endroit où Iesus Christ parle de Testament & d'alliance, nos Aduersaires ne peuuent euiter les figures que nous posons; car ces paroles de Iesus Christ, *cette coupe est le Nouueau Testament, ou la nouuelle alliance*, comprend deux figures, ou deux metonymies: l'vne par laquelle le contenant est pris pour le contenu, assauoir la coupe pour ce qui est dans la coupe; & l'autre par laquelle le signe prend le nom de la chose signifiee, comme il a esté prouué au chapitre 4. de la premiere partie de ce liure.

5. En cinquieme lieu, ie respons que Iesus Christ ne fit pas alors le Nouueau Testament & la nou-

uelle alliance, mais en institua seulement vn Sacrement & vn seau : la nouuelle alliance a esté faite auec tous les hommes en la personne d'Adam apres le peché, lors que Dieu lui promit que la semence de la femme briseroit la teste du serpent ; elle a esté reiteree à Abraham, lors que Dieu lui promit qu'en sa semence seroyent benites toutes les nations de la terre, assauoir en Christ la semence benite quia destruit le regne de Sathan ; elle a esté confirmee par le sang de Iesus Christ espandu en la croix ; elle a esté publiee par tout le monde apres que les Apostres eurent receu le Sainct Esprit ; & le Baptesme & l'Eucharistie en sont les Sacremens & les seaux.

6. En 6. lieu, ie respons qu'à proprement parler les articles fondamentaux de la foi sont les dogmes ou les doctrines de la foy, lesquelles il faut croire necessairement pour estre sauué : Or les Sacremens sont voiremẽt des seaux de la foi, mais n'en sont pas les articles, ni les dogmes : Et combien que la doctrine des Sacremens soit vne doctrine de foy, c'est à dire vne doctrine qu'on doit croire ; neantmoins ce n'est pas vne doctrine fondamentale du salut, sans la cognoissance de laquelle on ne puisse estre sauué ; dautant que ceux qui recognoissans leurs pechés, recourrons auec vn cœur repentant à la misericorde de Dieu par Iesus Christ, seront sauués, encor qu'ils n'ayent eu aucune cognoissance des Sacremens ; & s'ils l'ont euë, qu'ils ne s'en soyent pas abstenus par mespris, mais seulement à faute de commodité. I'adjouste contre nos Aduersaires, qu'il n'est pas neccessaire à salut de croire la pre-

presence reelle du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin par transsubstantiation ou conversion substantielle du pain & du vin au corps & au sang de Christ ; puis qu'il n'y a rien de cela dans le Symbole des Apostres, & qu'on y trouue plustost le contraire, assauoir que Iesus Christ est monté au ciel, & qu'il est assis à la dextre de Dieu. Sainct Iean l'Euangeliste au chap. 20. dit que son Euangile a esté escrit, afin que ceux qui y croiront ayent la vie eternelle ; & neantmoins il n'a rien escrit de l'Eucharistie, bien loin d'auoir parlé de la transsubstantiation, & de la presence reelle du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin. Sainct Paul 1. Timoth. 3. dit que la doctrine du Vieux Testament peut rendre les hommes sages à salut, & les rendre accomplis en toute bonne œuvre; & neantmoins il n'y est parlé ni de la transsubstantiation, ni de la presence reelle du corps & du sang de Christ sous les accidens du pain & du vin, ni de l'authorité du Pape, ni du Purgatoire, ni de l'inuocation des Saincts, &c. & par consequent on peut estre sauué sans croire aucune de ces choses.

7. Finalement, ie respons que si par les mots de *parler clairement*, on entend parler d'vne façon intelligible, en sorte que les Apostres ayant peu & deu entendre ce qu'il leur disoit ; il est certain que Iesus Christ leur a parlé clairement: car parler d'vn Sacrement sacramentellement, & selon le stile vsité en tous les Sacremens, comme nous auons prouué qu'il a fait, c'estoit parler clairement & non pas obscurément : mais si par ces mots, *parler claire-*

ment, on entend *parler sans figure*; & par ces mots, *parler obscurément*, on entend *parler en termes figurés*; il est faux qu'il parlat tousiours clairement, & non pas obscurément à ses disciples; tesmoin la vocation de ses premiers disciples encor' ignorans, ausquels il dit Matth. 4. *Suiuez moi, & ie vous feray pescheurs d'hommes*: Et quand il dit ailleurs, *Vous estes le sel de la terre, la lumiere du monde*, &c. I'adiouste, que les Apostres demandoyent à Iesus Christ l'explication des similitudes, & des autres choses qu'ils n'entendoyent pas: A plus forte raison eussent-ils demandé l'explication de tant de choses si estranges, qui s'ensuivent de la transsubstantiation & de la presence corporelle de Christ dans l'hostie.

CHAPITRE VII.

Objection 7. tiree de l'excellence de l'Eucharistie par dessus la Pasque.

1. *LA septieme objection est tiree de l'excellence de l'Eucharistie par dessus la Pasque en cette sorte. Le Sacrement de l'Eucharistie est plus excellent que celui de la Pasque; veu que le Sacrement de la Pasque a esté figure du Sacrement de l'Eucharistie; & que la chose figuree est tousiours plus excellente que*

la

la figure : Or si le Sacrement de l'Eucharistie ne contenoit pas reellement le corps & le sang de Christ, & qu'il en fut le signe seulement ; il s'ensuivroit que le Sacrement de l'Eucharistie ne seroit pas plus excellent que celui de la Pasque ; voire mesmes le Sacrement de la Pasque seroit plus excellent que celui de l'Eucharistie ; dautant qu'vn Agneau & son sang sont plus excellens que du pain & du vin ; & la mort d'vn Agneau, auec son sang espandu, representent beaucoup mieux la mort du corps de Christ, & son sang espandu en la croix, que non pas du pain rompu, & du vin versé dans vne coupe.

RESPONSE.

2. A cette septieme objection ie respons premierement, que la chose figuree par l'Agneau Pascal est Iesus Christ, & non pas le Sacrement de l'Eucharistie, ce que sainct Paul 1. Corint. 5. 7. monstre clairement, quand il appelle Iesus Christ *nostre Pasque* en ces mots, *nostre Pasque, assauoir Christ a esté sacrifié pour nous :* Et de fait vn Agneau entier, sans tache & sans macule, mis à mort & brulé sur le soir, & son sang espandu, represente fort bien Iesus Christ parfait, sans peché, mis à mort, & son sang espandu sur la fin des siecles & en la plenitude *des temps ; mais vn tel* Agneau ne represente rien de ce qui paroit en l'Eucharistie. Outre que les figures & les Sacremens du Vieux Testament, ont esté institués, afin que les fideles de ce temps-

là vinſſent à la cognoiſſance des choſes figurees & ſignifiees, pour le ſalut de leur ame : Or les fideles ſous le Vieux Teſtament ne ſont pas venus par l'Agneau Paſcal à la cognoiſſance de l'Euchariſtie; & quand ils y ſeroyent venus, ils n'en auroyent receu aucun auantage. Bref, puis que le Sacrement de la Paſque & celui de l'Euchariſtie, ſont figures, images & ſignes de Ieſus Chriſt, c'eſt mal à propos qu'on dit que la Paſque eſt figure de l'Euchariſtie; puis qu'une figure n'eſt pas proprement la figure d'vne autre figure, mais ſeulement de la choſe figuree, comme vne image de Cæſar, n'eſt pas l'image d'vne autre image de Ceſar, mais ſeulemẽt de Ceſar.

3. Secondement, ie reſpons que l'excellence d'vn Sacrement par deſſus l'autre, doit eſtre tiree de ſa forme & de ſon efficace, & non pas de ſa matiere; veu que c'eſt la forme qui donne principalement l'eſtre aux choſes compoſees de matiere & de forme : or la forme des Sacremens depend des paroles de l'inſtitution; dautant qu'eſtans des ſignes d'inſtitution diuine, leur forme ne peut dependre que de la volonté de Dieu, qui a choiſi certaines choſes pour en ſignifier d'autres; & cette volonté de Dieu ne nous peut eſtre cognue que par la reuelation qui eſt la parole, de laquelle on dit fort à propos que la parole adjoutee à l'element fait le Sacrement. Partant, combien que le Sacrement de la Paſque ſoit plus excellent que celui de l'Euchariſtie, au regard de la matiere, à cauſe que l'Agneau Paſcal & ſon ſang ſont plus excellens que le pain & le vin de l'Euchariſtie; & que l'Agneau & ſon ſang eſpandu a quelque analogie

logie plus grande auec Iesus Christ & son sang espandu en la croix, que le pain & le vin de l'Eucharistie: neantmoins, le Sacrement de l'Eucharistie est beaucoup plus excellent que celui de la Pasque, au regard de la forme, qui depend formellement des paroles de l'institution ; dautant qu'en l'institution du Sacrement de la Pasque, Dieu n'a pas dit vne seule parole de la fin principale pour laquelle il l'instituoit, assauoir pour estre vne figure de Iesus Christ & de sa mort; mais en l'institution du Sacrement de l'Eucharistie, Christ a declaré en termes expres qu'il instituoit la manducation du pain rompu, & du vin versé dans la coupe, pour estre signes commemoratifs & de foi & de sa mort : Le Sacrement de l'Eucharistie est encor plus excellent que celui de la Pasque, au regard de l'efficace, laquelle depend de deux choses, assauoir de sa forme, qui estant plus manifeste en l'Eucharistie, opere aussi auec plus d'efficace ; & de ce qu'il represente vne chose passee, assauoir la mort de Christ : or la cognoissance des choses passees est plus claire & plus parfaite, que la cognoissance des choses futures ; & nous sommes beaucoup plus émeus & touchés de la memoire des choses passees, quand quelque symbole nous les remet en la memoire, que quand nous considerons les choses à venir à travers les ombres & les nuages. Outre que le pain & le vin de l'Eucharistie ont vne plus grande analogie auec Iesus Christ que l'Agneau Pascal, à vn certain egard, assauoir eu egard à la nourriture spirituelle que nous receuons de la mort de Christ: Car comme le Baptesme est le Sacrement de nostre naissance spiri-

tuelle ; auſſi l'Euchariſtie eſt le Sacrement de noſtre nourriture ſpirituelle : or cette nourriture ſpirituelle eſt beaucoup mieux repreſentee par le pain & le vin, qui ſont la nourriture ordinaire de nos corps, que non pas vn Agneau.

4. En troiſieme lieu, ie reſpons qu'il y a beaucoup moins d'inconvenient, de donner quelque prerogatiue à la Paſque par deſſus l'Euchariſtie, aſſauoir d'auoir ſa matiere & ſon analogie plus excellente, que de poſer la preſence corporelle de Chriſt dans l'hoſtie par vne tranſſubſtantiation inouïe, qui deſtruit la nature des Sacremens, qui donne vn corps monſtrueux à noſtre Seigneur, qui enveloppe des inſignes contradictions, & qui dement les ſens, la raiſon & l'Ecriture ſaincte.

CHAPITRE VIII.

Contenant les objections pour l'exiſtence des accidens ſans ſujet.

1. LEs principales objections de nos Adverſaires, par leſquelles ils pretendent de prouuer que les accidens peuuent eſtre ſans ſuiet, & ſans ſubſtances, ſont celles-ci.

OBIECTION I.

2. *La premiere objection eſt tiree du chap.* 10. *de l'Euangile ſelon ſainct Matthieu, où il eſt dit que* toutes choſes ſont poſſibles à Dieu:

donc

donc aussi l'existence des accidens sans substance, & l'existence d'vn corps en plusieurs lieux, &c.

Response.

3. A cette premiere objection ie respons, que toutes choses sont absolument possibles à Dieu; mais que l'existence des accidens sans suiet, & l'existence d'vn corps en plusieurs lieux à la fois, &c. ne sont pas des choses; veu qu'elles sont impossibles, & que l'impossible n'est rien, & ce qui n'est rien, n'est pas vne chose; & par consequent Dieu ne les peut pas. Or nous auons suffisamment prouué qu'elles sont impossibles en la seconde partie de ce liure chap. 2. & 7.

Obiection 2.

4. *Il faut philosopher de l'inherence eu égard à l'accident, comme de la subsistance eu égard à la substance; veu que comme la substance s'explique par la subsistence; aussi l'accident s'explique par l'inherence : or la subsistence actuelle est accidentelle & separable de la substance, comme il appert en l'humanité de Christ, qui est vne vraye substance, & neantmoins n'a point de subsistence actuelle humaine, veu qu'elle subsiste par la subsistance du verbe diuin : donc aussi l'inherence actuelle est separable de l'accident; & par consequent les accidens peuuent estre sans substance & sans suiet.*

RESPONSE.

5. A cette deuxieme objection ie respons, que la subsistence actuelle de l'incommunicabilité est separable de la substance; par exemple, de l'humanité de Christ, laquelle est vnie au verbe divin, comme vn adjoint substantiel d'icelui; mais que la subsistence actuelle de l'independance du suiet est inseparable de la substance, & que l'humanité de Christ l'a tousiours euë, & la retient encore: or c'est de cette subsistance actuelle de l'independance du suiet qu'il faut philosopher au regard de la substance, comme de l'inherence au regard de l'accident. Cette Response est amplement estendue au chap. 2. de la deuxieme partie de ce liure, où les lecteurs sont renvoyés.

OBIECTION 3.

6. *Ce que Dieu peut auec les causes secondes, il le peut sans icelles; veu qu'il peut suppleer à leur defaut, à cause qu'il contient en eminence & en vertu toutes leurs perfections: Or Dieu peut les accidens auec leur substance: donc Dieu peut aussi les accidens sans substance.*

RESPONSE.

7. A cette troisieme objection ie respons, que ce que Dieu peut auec les causes secondes, il le peut sans icelles; si ces causes secondes sont en mesme genre de cause que Dieu, assauoir si ce sont des cau-

causes efficientes ou des finales ; parce que Dieu estant le premier agent, & la derniere fin de toutes choses, peut suppleer à leur defaut : mais si ces causes secondes ne sont pas en mesme genre de cause que Dieu, assau. si ce sont des suiets, ou des matieres, ou des formes; alors Dieu ne peut pas sans icelles ce qu'il peut auec icelles ; parce que Dieu n'estant ni suiet, ni matiere, ni forme, ne peut suppleer à leur defaut. Et partant, quoi que Dieu puisse poser vn accident auec le suiet, qui tient lieu de cause materielle ; neantmoins il ne peut poser ou faire vn accident sans suiet & sans substance ; non pas par aucun defaut, ou par quelque impuissance qui soit en Dieu, mais dautant que la chose ne le peut souffrir, & qu'il suivroit de là des insignes contradictions. Cette response est plus amplement estendue au chap. 2. de la deuxieme partie de ce liure aux nombres 15. 16. 17. & 18.

OBIECTION 4.

8. *Dieu conserve par deux concours diuers les choses reellement differentes ; & estant libre en ses concours, & en ses operations, il peut prester son concours à l'une, par lequel elle sera conservee, & le suspendre ou le denier à l'autre d'où s'ensuivra sa destruction : par exemple, Dieu conserve par deux concours diuers & par deux actions differentes Pierre & Iean, & peut prester son concours à Pierre, par lequel il sera conservé, & le denier à Iean, d'où s'ensuivra sa destru-*

ction. Or la substance & l'accident sont deux choses autant pour le moins reellement differentes, que Pierre & Iean. Donc Dieu les conserue par deux diuers concours, & estant libre en ses concours, il est euident qu'il le peut prester à l'accident, & le denier à la substance; auquel cas l'accident demeurera, & non pas la substance, & par consequent l'accident sera sans substance & sans suiet.

RESPONSE.

9. A cette quatrieme objection ie respons, que Dieu peut prester son concours à vne chose, & le denier à l'autre, lors que l'une ne depend pas essentiellement de l'autre : par exemple, il le peut voirement prester à Pierre & le denier à Iean; dautant que Pierre ne depend pas essentiellement de Iean: mais lors qu'une chose depend essentiellement de l'autre, il est impossible qu'il preste son concours à celle qui depend, sans le prester à celle de qui elle depend : par exemple, il ne peut pas prester son concours à la paternité, & le denier à l'homme de qui elle depend; il ne peut pas prester son concours à la figure, & le denier au corps ou à la quantité de qui elle depend. Et partant puis que l'accident depend essentiellement du suiet, & que l'estre de l'accident est d'estre dans le suiet, il est euident que l'accident ne peut pas estre surnaturellement sans suiet, comme il a esté suffisamment prouué au chap. 2. de la seconde partie de ce liure.

La

OBIECTION 5.

10. *La lumiere a esté la premiere creature; veu qu'elle a esté creée le premier iour, dans lequel Dieu ne crea aucune autre chose; & par consequent la lumiere fut alors toute seule. Or la lumiere est vn accident; veu que c'est vne qualité de la troisieme espece. Donc vn accident peut estre tout seul, & en suite sans substance & sans suiet.*

RESPONSE.

11. A cette cinquieme objection ie respons premierement, que la lumiere n'est pas vn accident, ni vne qualité accidentelle; mais qu'elle est vne substance corporelle, comme il a esté prouué suffisamment au chap. 4. de la seconde partie de ce liure nombres 11. 12. & 13. Secondement, ie respons, qu'au chap. 1. de la Genese il est dit, que *Dieu crea au commencement le ciel & la terre, & que la terre estoit alors sans forme & vuide, & que les tenebres estoyent dessus les abysmes, & que l'Esprit de Dieu se mouuoit sur les eaux, & que Dieu dit que la lumiere soit & la lumiere fut*, &c. Desquelles paroles il appert, que Dieu au commencement du temps, & au commencement du soir du premier iour, par vne creation premiere produisit de rien les Elemens, & par vne creation seconde les separa, & d'iceux fit dans six iours le reste des creatures. Il appert encor, que la lumiere n'a pas esté la premiere creature, & que la terre & les eaux tenebreuses ont esté auant la lumiere, comme i'ay prouué amplement

dans mon livre de la lumiere de la raison au traité 1. chapit. 5. nombre 5. Partant, quoi que la lumiere fut vn accident, elle n'auroit pas manqué de suiet, qui auroit esté quelcun des corps creés auant la lumiere; par exemple, le ciel.

OBIECTION 6.

12. *Dieu peut faire tout ce que l'homme peut conceuoir, veu que l'entendement de l'homme ne s'estend pas dauantage que la puissance de Dieu. Or l'homme peut conceuoir vn accident sans suiet: donc Dieu peut faire vn accident sans suiet.*

RESPONSE.

13. A cette sixieme objection ie respons, que cette proposition, *l'homme peut conceuoir vn accident sans suiet*, peut estre entendue en deux façons, assauoir l'homme peut conceuoir qu'un accident est sans suiet, & l'homme peut conceuoir vn accident sans conceuoir son suiet. En la premiere façon, la proposition est fausse; veu qu'un homme ne sçauroit conceuoir qu'un accident existe actuellement sans suiet; ce qui se prouue ainsi: L'impossible est vn pur rien, & par consequent ne peut estre conceu, veu qu'on ne sçauroit former l'image du pur rien, & on ne sçauroit dire comme est faite l'image du pur rien, comme nous pouuons dire de quelle façon sont faites les images des choses que nous conceuons: Or l'existence de l'accident sans suiet est impossible, & en suite est vn pur rien, comme nous auons prouué suffisamment au chapit. 2. de la se-

seconde partie de ce liure : donc l'existence de l'accident sans suiet ne peut estre conceuë. En la deuxieme façon, la proposition est creuë vraye de tous les Philosophes & de tous les Theologiens, n'y ayant aucun qui ne croye que l'homme peut conceuoir vn accident sans conceuoir son suiet : Et ie ne veux pas disputer maintenant contre ce sentiment vniuersel de tous les hommes, qui font valoir ici l'axiome, *abstrahentium non est mendacium*: ie dirai seulement, que si on suppose que l'entendement puisse conceuoir vn accident sans conceuoir son suiet, Dieu ne pourra pas faire les choses comme l'entendement les conçoit, c'est à dire il ne pourra pas faire vn accident sans faire vn suiet, comme l'entendement peut conceuoir vn accident sans conceuoir son suiet ; estant certain que Dieu ne peut pas faire la paternité d'vn homme sans faire l'homme, faire vn mouuement sans faire vne substance qui reçoiue ce mouuement, faire vne situation sans faire vn corps qui ait cette situation, &c. Et ici est fort remarquable que nos Aduersaires, tant Iesuites qu'autres, confessent que les accidens des sept dernieres categories n'estans que des manieres d'estre, ne peuuent estre sans les suiets dont elles sont manieres, mesmes surnaturellement, comme i'ay prouué au chap. 2. nombre 4. de la seconde partie de ce liure. Or cette objection de nos Aduersaires, & toutes leurs autres objections que nous auons proposées ci-dessus, prouuent également de tous les accidens tant modaux que fondamentaux, qu'ils peuuent estre sans suiet.

CHAPITRE IX.

Contenant les objections contre l'identité de la quantité auec la matiere des qualités auec leurs subſtances, & des proprietés auec leurs ſuiets.

1. LEs principales objections de nos Aduerſaires, par leſquelles ils pretendent de prouuer que la quantité eſt diſtincte de la matiere, que les qualités ſont differentes des ſubſtances dont elles ſont qualités, & que les proprietés ſont differentes de leurs ſuiets, ſont celles-ci.

OBIECTION I.

2. *La ſubſtance & l'accident ſont reellement differens : Or la matiere, & le ſuiet des qualités & des proprietés, ſont des ſubſtances ; mais la quantité, les qualités & les proprietés ſont des accidens : & la ſubſtance, la quantité & la qualité ſont tellement differentes, qu'elles conſtituent trois diuers genres ſouuerains, & trois diuerſes categories ou predicamens : Outre que les choſes qui ont diuerſes definitions, different reellement ; veu que les definitions expliquent*

les

les essences des choses, & que les essences des choses sont reellement les choses mesmes : Or la matiere & sa quantité, la substance & ses qualités, le suiet & ses propietés, ont diuerses definitions ; dautant que la definition de la matiere est d'estre vn suiet capable de receuoir les formes, & auec elles de constituer les composés naturels ; & la definition de la quantité est d'estre vn accident estendu par soi-mesme ; la definition de la substance est d'estre subsistante par elle mesme ; & la definition de la qualité est d'estre vn accident dont la substance se sert comme d'vn instrument pour operer, &c.

RESPONSE.

3. A cette premiere objection ie respons premierement, que la quantité, les qualités fondamentales, & les proprietés des substances, ne sont point differentes de leurs substances ; & par consequent ne sont pas des accidens, mais des substances, comme i'ay prouué suffisamment aux chap. 3. & 4. de la seconde partie de ce liure : I'ay dit, *qualités fondamentales*, pour les distinguer des qualités modales, qui ne sont que des manieres d'estre des substances, & qui sont par consequent des accidens, comme les figures, & quelques habitudes.

4. Secondement, ie respons qu'à proprement parler il n'y a que deux categories, ou deux predicamens ; assauoir le predicament de la substance,

sous lequel sont compris tous les corps & les esprits ; & le predicament de l'accident, sous lequel sont compriſes toutes les manieres d'estre, qui seules meritent le nom d'accidens : Et partant la substance, la quantité, & la qualité fondamentale, ne constituent pas trois genres souuerains reellement differens, ni trois categories ou trois predicamens reellement diuers. Et de fait, puis que la pluralité des categories n'a esté inuentee que pour y poser les diuers genres des estres & des choses ; ce seroit mal à propos de faire trois categories de la substance, de la quantité, & de la qualité ; si la quantité, & la pluspart des qualités sont des substances, comme il a esté prouué aux chap. 3. & 4. de la seconde partie de ce liure.

5. En troisieme lieu, ie respons que la quantité & la qualité ne sont pas bien definies par des accidens ; puis que la quantité n'est autre chose que la matiere, qui est vne substance, comme il a esté prouué au susdit chap. 3. & que les qualités fondamentales sont les substances mesmes dont elles sont qualités, comme il a esté prouué au susdit chap. 4. Partant la quantité doit estre definie vne chose estendue par elle mesme, & la qualité doit estre definie vne perfection de la substance pour l'action ou pour la passion. Or le suiet capable de receuoir les formes, & constituer auec elles les composés naturels, qui est la definition de la matiere, ne differe pas reellement de la chose estendue par elle mesme, qui est la definition de la quantité : daurant que comme ces choses-là sont reellement differentes, dont l'vne n'est pas l'autre ; par exem-

exemple, l'homme & la beſte different reellement, parce que l'homme n'eſt pas vne beſte, & que la beſte n'eſt pas vn homme : auſſi ces choſes-là ne ſont pas reellement differentes dont l'vne eſt l'autre ; par exemple, l'homme & l'animal raiſonnable ne different pas reellement, parce que l'homme eſt vn animal raiſonnable, & que l'animal raiſonnable eſt vn homme : Puis donc que le ſuiet capable de receuoir les formes, qui eſt la definition de la matiere, eſt vne choſe eſtendue par elle meſme, qui eſt la definition de la quantité ; & que la choſe eſtendue par elle meſme, eſt vn ſuiet capable de receuoir les formes ; il eſt euident que la definition de la matiere & la definition de la quantité ſont vne meſme choſe. Pareillement, la perfection eſſentielle de la ſubſtance pour l'action ou pour la paſſion, qui eſt la definition de la qualité fondamentale, ne differe pas reellement de la ſubſtance, ni de ſa definition ; par exemple, la chaleur qui eſt la perfection eſſentielle du feu pour échaufer, & qui eſt le principe de l'action d'échaufer, ne differe pas reellement du feu, ni de la definition du feu, qui eſt d'eſtre vn element chaud & ſec, comme nous auons prouué ſuffiſamment au chapitre 4. nombre 10. de la ſeconde partie de ce liure : I'ay parlé de la qualité fondamentale, dautant que la qualité modale n'eſtant qu'vne maniere d'eſtre de la ſubſtance, eſt vn accident, & vne perfection accidentelle qui peut aider la ſubſtance à agir ou à receuoir, comme les figures & quelques habitudes.

6. En quatrieme lieu, ie reſpons qu'encor que

la matiere & sa quantité, la substance & sa qualité, le suiet & sa proprieté, soyent vne mesme chose en elles mesmes, & leurs definitions aussi; dautant que la matiere n'a rien en soi, que la quantité n'aye aussi en soi; & que la substance, par exemple, celle du feu n'a rien en soi, que sa qualité, assauoir sa chaleur, n'aye aussi en soi, &c. Neantmoins eu egard à quelques choses qui sont ordinairement exterieures & non essentielles, par lesquelles on a accoutumé d'expliquer & de cognoistre les choses, & qu'on a accoutumé de mettre dans leurs definitions, on peut dire qu'elles different reellement: par exemple, encor que la iustice & la misericorde de Dieu, & leurs definitions, assauoir le principe de la punition & le principe du pardon, soyent vne mesme chose en elles mesmes, & au regard du principe; veu que Dieu estant tressimple & exempt de toute composition, il faut necessairement que tout ce qui est en Dieu soit Dieu mesme, & que le mesme Dieu qui est principe & cause de la punition, soit aussi principe & cause du pardon; neantmoins eu egard aux operations exterieures, assauoir à la punition & au pardon, par lesquelles on explique la iustice & la misericorde, & qui entrent dans leurs definitions, on peut dire qu'elles different reellement, à cause que les actions de punir & de pardonner different reellement: Pareillement, encor que l'ame de l'homme, son entendement, & sa volonté, & leurs definitions, assavoir le principe qui donne la vie, le principe de la cognoissance ou du raisonnement, & le principe du vouloir, soyent vne mesme chose en eux mes-

mes,

mes, & au regard du principe, veu que la mesme chose qui est principe de la vie, est aussi principe de la cognoissance & du vouloir en l'homme; neantmoins eu egard aux choses par lesquelles on explique & on cognoit l'ame, l'entendement, & la volonté, & qui entrent dans leurs definitions, assauoir donner la vie, cognoistre & vouloir, on peut dire que ce sont trois choses reellement differentes, à cause que donner la vie, cognoistre, & vouloir, sont trois choses reellement differentes: De mesme, encor que la substance du feu, dont la definition est d'estre vn element chaud & sec, & sa qualité, assauoir sa chaleur, dont la definition est d'estre la vertu d'échaufer, ou le principe de l'action d'échaufer, soyent vne mesme chose en elles mesmes, comme il a esté prouué; neantmoins eu egard aux choses par lesquelles on explique & on cognoit le feu & sa chaleur, & qui entrent dans leurs definitions, assauoir d'estre vn element chaud & sec, & l'action d'échaufer, on peut dire qu'ils different reellement, à cause que l'action d'échaufer, & l'element chaud & sec sont deux choses reellement differentes: Finalement, encor que la matiere & sa quantité, & leurs definitions, soyent vne mesme chose en elles mesmes, comme il a esté prouué; neantmoins eu egard aux choses par lesquelles on explique & on cognoit la matiere & sa quantité, & qui entrent dans leurs definitions, assauoir la reception des formes, & d'auoir ses parties estendues en diverses parties du lieu, on peut dire qu'elles different reellement, à cause que la reception des formes, & l'estendue des parties en diuerses parties du lieu sont

reellement differentes. Au reſte les Philoſophes multiplient les categories ou predicamens, non ſeulement ſelon les diuers genres d'eſtre, mais auſſi ſelon certaines choſes qui ſont ordinairement exterieures & non eſſentielles, par leſquelles on a accoutumé d'expliquer l'eſſence des choſes : Ainſi les Philoſophes diſent que l'action & la paſſion conſtituent deux diuerſes categories, quoi qu'elles ne different pas reellement en elles meſmes, mais ſeulement ſelon les diuerſes relations d'vne meſme choſe à l'agent & au patient ; par exemple, lors que le feu échauffe la main, le meſme échauffement, entant que procedant de l'agent, aſſauoir du feu, s'appelle action ; & entant que receu dans le patient, aſſauoir dans la main, s'appelle paſſion : Pareillement, les Philoſophes diſent que la ſubſtance & l'habit conſtituent deux categories, aſſauoir la premiere & la derniere, quoi que par fois la ſubſtance & l'habit ne different pas reellement en eux meſmes, mais ſeulement ſelon les diuers égards d'vne meſme choſe ; par exemple, vne robe entant que ſubſiſtante, appartient à la categorie de la ſubſtance ; & entant qu'vn corps en eſt reveſtu, appartient à la categorie de l'habit : Autant en faut-il dire de la ſubſtance, de la quantité & de la qualité, qui par fois ſont vne meſme choſe, laquelle conſideree à diuers égards, prend les noms de ſubſtance, de quantité & de la qualité, comme nous auons monſtré ci-deſſus.

OBIECTION 2.

7. *Ce qui empeche que deux corps n'occupent*

pas

pas vn mesme lieu, ne procede pas de quelque qualité, ni de la substance de la matiere ; veu que les qualitès diuerses peuuent estre en mesme lieu comme la blancheur & la douceur dans le laict ; & que la substance de la matiere est en mesme lieu que la forme materielle ; il faut donc que cela procede de la quantité ; & par consequent que la quantité soit reellement distincte de la substance de la matiere ; puis que la quantité empeche la penetration, & non pas la substance de la matiere.

RESPONSE.

8. A cette deuxieme objection ie respons, que ce qui empeche que deux corps n'occupent pas vn mesme lieu, procede de la substance de la matiere; & puis que cela procede de la quantité, il faut que la quantité & la matiere soyent vne mesme chose. En vn mot on ne peut rien dire de la quantité, que on ne le puisse dire aussi de la matiere ; & on ne peut rien dire de la matiere, qu'on ne le puisse aussi dire de la quantité. Partant, quand on dit que la matiere est en mesme lieu que la forme materielle; ie di aussi que la quantité est en mesme lieu que la forme materielle : Et comme la quantité empeche la penetration de deux corps, en ce qu'elle ne peut estre en mesme lieu auec vne autre quantité, quoy qu'elle puisse estre en mesme lieu que les formes; de mesme la matiere empeche la penetration de deux

corps, en ce qu'elle ne peut estre en mesme lieu auec vne autre matiere, quoi qu'elle puisse estre en mesme lieu que les formes.

OBIECTION 3.

9. *Les choses sont reellement differentes, quand l'vne peut estre sans l'autre, soit naturellement, soit surnaturellement; veu que rien ne peut estre sans soi mesme surnaturellement: Or la substance & le suiet peut estre sans sa qualité fondamentale, & sans sa proprieté, comme il aduint au feu qui fut sans chaleur en la fournaise de Babylon, puis qu'il ne peust bruler les trois ieunes hommes qu'on y auoit iettés: Et la qualité fondamentale ou la proprieté peut estre sans sa substance & sans son suiet, comme il appert dans la chaleur qui demeure quelque temps dans l'eau bouillante, mesmes apres qu'on a esteint le feu.*

RESPONSE.

10. A cette troisieme objection ie respons, que la substance ou le suiet ne peut estre en aucune façon sans sa qualité fondamentale ou sans sa proprieté: Et qu'en la fournaise de Babylon, le feu fut voirement sans action au regard des trois ieunes hommes qu'on auoit iettés dedans, puis qu'il ne les brula pas, & ne les offensa pas, Dieu empechant l'effect de la flamme à leur égard, entant qu'il empecha

pecha que les parties de la flamme n'entrassent dans leurs corps; mais le feu ne fut pas alors sans chaleur, c'est à dire sans la vertu d'échaufer & de bruler, puis qu'il brula ceux qui auoyent ietté dans la fournaise les trois ieunes hommes : ie respons aussi que la qualité fondamentale ou la proprieté, ne peut estre sans sa substance ou sans son suiet ; & que la chaleur qu'on sent dans l'eau bouïllante, ne vient pas de l'eau, mais du feu qui s'est fourré dans l'eau ; en sorte que ce n'est pas l'eau proprement qui échaufe, mais le feu qui s'est mis entre les parties de l'eau; estant aussi contraire à la nature de l'eau d'estre chaude en soi, & à la nature du feu d'estre froid, qu'à la nature de l'homme d'estre sans raison ; car comme l'homme est defini vn animal raisonnable, aussi le feu est defini vn element chaud & sec, & l'eau vn element froid & humide : Et puis que les proprietés d'vne espece sont incommunicables à l'autre, il est euident que la chaleur qui est vne proprieté du feu, est incommunicable à l'eau ; veu que le feu & l'eau sont deux especes d'vn mesme genre, assauoir de l'element. Nos Aduersaires mesmes confessent auec Aristote en ses postpredicamens, que les contraires se chassent d'vn mesme suiet, si ce n'est que l'vn d'eux lui soit naturel ; puis donc que la froideur est naturelle à l'eau, elle n'en peut estre ostee par son contraire qui est la chaleur : Et par cette doctrine on respond aisément à la question, comment est-ce que l'eau bouïllante reuient à sa premiere froideur ? car il faut dire que l'eau quoi que bouïllante ne perd pas sa froideur, mais qu'elle ne se fait pas sentir, à cause des parties ignees

qui se sont insinuees en abondance dans l'eau, lesquelles se font sentir incomparablement plus que les parties des autres elemens, à cause que le feu est le plus actif de tous ; & ces parties ignees estans exhalees, alors l'eau fait sentir sa froideur comme auparauant.

11. Quelcun peut-estre objectera que si les parties du feu se mettent entre les parties de l'eau bouillante, elle occupera vn plus grand lieu qu'auparauant, ce qui est neantmoins contre l'experience. Mais à cela ie respons que la mesme eau n'occupe iamais vn plus grand lieu en vn temps qu'en vn autre ; que si l'eau bouillante semble en occuper vn plus grand, ce n'est pas l'eau seule qui l'occupe ; mais c'est le feu qui s'est fourré dans l'eau, & l'eau qui a receu ce feu, qui ioints ensemble occupent ce plus grand lieu, à cause que deux corps tiennent plus de place qu'vn. Que si le feu & l'eau ioints ensemble, semblent n'occuper pas plus d'espace que l'eau seule, assauoir quand l'eau n'est que tiede, & qu'elle n'est pas encore bouillante ; cela procede de ce que dans l'eau il y a vne grande quantité de petits vuides où le feu se fourre ; & ces petits vuides sont si necessaires, que sans eux il n'y auroit aucun mouuement au monde.

12. L'objection qu'on fait de ce que Iesus Christ chemina sur les eaux, Matth. 14. pour inferer que la pesanteur du corps de Christ, qui est vne proprieté d'icelui, en a esté separee ; & l'objection que l'on fait que Iesus Christ se rendoit inuisible & disparoissoit, pour inferer que la visibilité, qui est vne proprieté du corps de Christ, en a esté separee,

n'ont

n'ont pas plus de force que celle qui est tiree de la chaleur du feu en la fournaise de Babylon : car ie respons que le corps de Christ estoit soutenu par sa vertu diuine qui l'empeschoit de s'enfoncer ; & dire que la pesanteur du corps de Christ en fut separee, est aussi absurde que si l'on disoit que la pesanteur est separee d'vne pierre qu'on arreste en l'air auec la main : car ce qu'est la force de la main à soutenir la pierre ; cela estoit la vertu de Dieu à soutenir le corps de Christ : Et quant à ce que Iesus Christ disparoissoit, ou n'estoit pas cogneu, cela n'empeche pas que son corps ne fut touſiours visible ; mais l'empeschement à le voir procedoit de ce que Dieu empechoit les images visibles qui partoyent de son corps d'aller iusqu'aux yeux des assistans ; & l'empeschement à le cognoistre estoit és yeux des regardans, comme cela est dit expressément, Luc 24. *leurs yeux estoyent retenus qu'ils ne le peurent recognoistre.*

OBIECTION 4.

13. *Si les proprietés n'estoyent pas distinctes reellement de leurs suiets, & les qualités fondamentales de leurs substances, il s'ensuiuroit que là où seroyent les proprietés & les qualités fondamentales, là auſsi seroyent leurs suiets & leurs substances : Or là où sont les proprietés & les qualités fondamentales, là ne sont pas touſiours leurs suiets & leurs substances : par exemple, les premieres qualités, assauoir la chaleur,*

la froideur, l'humidité & la sechereſſe, ſont des qualités foudamentales & des proprietés des elemens; & neantmoins elles demeurent dans les mixtes, comme il appert par l'experience; & non pas les elemens, comme il ſe prouue par ces raiſons. 1. *Si les elemens demeuroyent actuellement dans le mixte, il s'enſuiuroit qu'il y auroit quatre formes dans le mixte, aſſauoir les quatre formes des elemens, & par conſequent qu'il y auroit dans le mixte quatre composés, qui ne pourroyent faire qu'un eſtre par accident, veu que l'eſtre par ſoi n'a qu'une forme & qu'un eſtre; & par ainſi, les hommes & les beſtes, les plantes & les metaux, &c. ne ſeroyent que d'eſtres par accident.* 2. *Si les elemens demeuroyent actuellement dans le mixte, & que le mixte ne fut autre choſe que les quatre elemens vnis d'vne certaine façon, il s'enſuiuroit que les mixtes ne differeroyent pas eſſentiellement & ſubſtantiellement, mais ſeulement accidentellement, aſſauoir par cette vnion qui n'eſt qu'un accident; & par conſequent l'homme & la beſte, les plantes & les metaux, &c. ne differeroyent point eſſentiellement, mais accidentellement par cette diuerſe vnion harmonique des elemens qui s'y rencontre.* 3. *Les contraires, tels que ſont les elemens, ne peuuent eſtre*

enſem-

enſemble en vn meſme ſuiet, aſſauoir dans le meſme mixte ; autrement ils y agiroyent, veu qu'ils ne ſont iamais deſpouillés de leurs qualitiés actiues ; ce qui neantmoins ne paroit pas, puis que le feu n'y échauſe pas, que l'eau n'y humecte pas, &c. 4. *Si les elemens eſtoyent actuellement dans le mixte, & qu'ils ne ſe produiſiſſent point de nouueau, lors que le mixte eſt deſtruit ; il s'enſuiuroit qu'un meſme element occuperoit plus d'eſpace en vn temps qu'en vn autre ; par exemple, le feu occuperoit plus d'eſpace hors du mixte que dans le mixte ; attendu que nous voyons que le feu ſortant du bois, de la paille, & de la poudre à canon, occupe beaucoup plus d'eſpace que tout le bois, que toute la paille, & que toute la poudre à Canon.* 5. *Si les elemens eſtoyent actuellement dans le mixte, & que le mixte ne fut autre choſe que les elemens vnis d'vne certaine façon ; il s'enſuiuroit que tout ce que le mixte auroit, il l'auroit des elemens, ce qui neantmoins eſt faux ; veu que le miel a vne douceur, l'encens a vne odeur, l'animal a le ſentiment que les elemens n'ont pas.* 6. *Si les elemens eſtoyent actuellement dans le mixte, & que le mixte ne fut autre choſe que les elemens vnis d'vne certaine façon ; il s'enſuiuroit qu'il n'y auroit point de formes*

substantielles, & que les elemens seroyent la matiere premiere de tous les composés naturels : or il y a des formes substantielles, assauoir l'ame raisonnable, l'ame sensitiue, &c. Et les elemens ne peuuent estre la matiere premiere, puis qu'ils periſſent, que le feu s'esteint en y iettant de l'eau, que l'air s'enflamme en Esté, &c.

RESPONSE.

14. A cette quatrieme objection ie respons, que là où sont les proprietés & les qualités fondamentales, là aussi sont leurs suiets & leurs substances. Et puis que les premieres qualités, assauoir la chaleur, la froideur, l'humidité, & la secheresse, sont des qualités fondamentales, & des proprietés des elemens ; & qu'elles se trouuent actuellement dans les mixtes ; ie dis aussi que les elemens s'y trouuent actuellement : dautant que si lors que le mixte est destruit ; par exemple, que le bois est brulé, les quatre elemens ou quatre choses correspondantes à iceux, en sortent sans estre produits de nouueau, il s'ensuit qu'ils y estoyent auparauant. Or quand le mixte est destruit ; par exemple, quand le bois est brulé, les quatre elemens, ou quatre choses correspondantes à iceux, en sortent sans estre produits de nouueau, ce qui se prouue ainsi. Premierement, que les quatre elemens, ou quatre choses correspondantes à iceux, sortent d'un bois qu'on brule, il appert de ce qu'on en void sortir vne flamme qui tient lieu de feu, vne fumee qui tient lieu d'air, vne liqueur qui tient

lieu

lieu d'eau, & des cendres qui tiennent lieu de terre. En apres, que ces elemens, ou ces quatre choses diuerses ne soyent pas produites de nouueau, il appert de ce qu'il n'y a aucun agent qui les puisse produire; veu que le feu qui brule le bois, & qui est le seul qui destruit le bois, & par consequent qui est le seul qu'on puisse dire agent, ne peut produire les quatre elemens, ni quatre choses diuerses correspondantes à iceux; attendu que ce qui est tres-chaud & tres-sec, comme le feu, ne peut produire ce qui est froid & humide, comme l'air, l'eau & la terre, ou les choses correspondantes à iceux. Et de fait puis que selon nos Aduersaires, auant la generation, l'agent doit disposer la matiere ou le suiet à receuoir la forme; comment est-ce que le feu qui n'agit que par la chaleur & la secheresse, peut disposer la matiere à receuoir les formes d'air ou d'eau, qui requierent la froideur ou l'humidité en vn degré excellent? En vn mot, comment est-ce que le mesme agent, assauoir le feu, agissant sur le mesme suiet, assau. sur le bois qu'ils croyent homogenee, peut produire des natures si diuerses, & sur tout les froides & les humides, puis que le mesme, toutes choses demeurans au mesme estat, fait tousiours la mesme chose? Et ne sert de dire, que dans le mixte, par exemple dans le bois, il y a la matiere, la forme substantielle de bois, & les qualités elementaires en vn degré mediocre; & que l'agent exterieur, par exemple le feu, venant à detruire la forme de bois, & la matiere ne pouuant estre naturellement sans forme, les qualités elementaires, comme instrumens naturels des elemens, produisent les quatre formes

des elemens, en sorte que la matiere, qui estoit auparauant sous la forme de bois, se trouue maintenant sous les quatre formes elementaires produites de nouueau. Car contre cela ie di, que les qualités elementaires, à tout le moins la froideur & l'humidité, y estans en vn degré fort petit, à cause que la chaleur & la secheresse introduites par le feu les ont grandement diminuees; il est impossible qu'elles produisent les formes d'air & d'eau, qui requierent vne grande humidité & vne grande froideur: outre que les accidens n'ayant qu'un estre accidentel, ne peuuent produire qu'vn autre estre accidentel, & ne peuuent produire vn autre estre plus noble que celui qu'ils ont, tel qu'est l'estre substantiel: Et tant s'en faut que les accidens puissent produire vne substance, que mesmes il n'y a aucune creature qui la puisse produire; dautant que la substance est subsistante par elle mesme, & ce qui est subsistant est independant du suiet, & ce qui est independant du suiet est aussi produit independamment du suiet, puis que la production d'vne chose est le commencement de son estre, & ce qui est produit independamment du suiet est creé, & rien ne peut estre creé que de Dieu. L'experience confirme aussi que les elemens sont actuellement dans le mixte; dautant que les Chimistes tirent des mixtes, par le moyen du feu, vne liqueur tresfroide & trespesante qu'on appelle Mercure, vn sel espais & pesant, & vn soufre ou vn huile beaucoup plus leger: or le feu ne peut pas produire des natures si diuerses, & par consequent elles estoyent auparauant dans les mixtes: Dabondant

dant, pourquoy est-ce que le soufre commun s'enflamme si aisément, & neantmoins esteint les charbons du feu autant & plus que l'eau mesme? Pourquoi est-ce que du nitre ou du salpetre on fait la poudre à canon, qui a en soi quantité de feu, & neantmoins par le nitre on rafraichit le breuuage en Esté? Si ce n'est qu'en ces mixtes il y a des parties de diuerse nature, assauoir des parties aqueuses & terrestres qui enveloppent les ignees, en sorte que les parties aqueuses esteignent les charbons, & rafraichissent le breuuage, & estans ostees par quelque feu exterieur, ou autrement, incontinent les parties ignees qui y estoyent auparauant enveloppees des aqueuses, viennent à faire sentir leur vertu. Ie n'insisteray pas dauantage à la preuue d'vne chose si claire; seulement ie respondrai brievement aux raisons que nos Adversaires ont objecté.

15. Premierement, à ce qu'ils disent que si les elemens estoyent actuellement dans le mixte, il s'ensuivroit qu'il y auroit quatre formes, & en suite quatre composés, & partant que tout mixte seroit vn estre par accident. On pourroit respondre auec Fernel que ces quatre formes elementaires ne sont pas quatre composés, ni quatre estres; dautant que ces formes elementaires sont soufordonnees à la forme substantielle du mixte, laquelle fait que le mixte est vn seul composé & vn estre par soi: mais parce que cette response n'est pas conforme à mes principes, & que cette forme substantielle du mixte est superflue & chimerique; ie respons, que les elemens sont des corps simples, & ne sont point composés de matiere & de forme reellement di-

stinctes, ains sont simplement la matiere des mixtes : Et partant il ne s'ensuit pas que dans le mixte il y ait quatre formes, mais bien quatre corps concourans à la production & composition du mixte, comme estans la matiere d'icelui, & receuans vne certaine vnion harmonique qui est la forme du mixte, & qui le fait estre vn seul composé, & vn estre par soi.

16. Secondement, à ce qu'ils objectent que de nostre doctrine il s'ensuivroit que les mixtes ne differeroyent qu'accidentellement, assauoir par cette vnion harmonique, qui n'est qu'vn accident: le respons, que dans les mixtes il faut considerer deux choses, assauoir les elemens & l'vnion harmonique d'iceux: les elemens sont des substances corporelles, & cette vnion harmonique est vn accident predicamentel; veu que ce n'est pas vne substance & vn estre subsistant par soi-mesme, ains vn estre inherent aux elemens, & tellement dependant d'eux qu'il ne peut estre en aucune façon sans eux: mais ce n'est pas vn accident predicable, veu que c'est la difference & la forme essentielle du mixte, sans laquelle le mixte ne peut estre existant, ni conceu, ni defini: Et partant les mixtes ne different pas substantiellement, veu qu'ils ont vne mesme substance & vne mesme matiere, assauoir les elemens; mais ils different essentiellement par cette vnion harmonique diuerse en toutes les especes des mixtes, & qui les constitue essentiellement. Partant, quoy que cette vnion soit vn accident categorique ou predicamentel opposé à la substance, neantmoins ce n'est pas vn accident predicable

oppose

opposé à l'essence : Et comme vn lict & vn nauire ne different pas substantiellement, d'autant qu'ils ont vne mesme substance & vne mesme matiere de laquelle ils sont faits, assauoir le bois; mais ils different accidentellement, entant qu'accidentellement est opposé à substantiellement; dautant que la forme qui met difference entr'eux, est vn accident predicamentel, dependant entierement du suiet, assauoir du bois, sans lequel elle ne peut estre; quoy qu'ils ne different pas accidentellement, entant qu'accidentellement est opposé à essentiellement; veu que la forme ou la figure artificielle qui met difference entr'eux, est de leur essence, & les constitue en leur estre, les faisans estre lict & nauire. De mesme les mixtes ne different pas substantiellement, veu qu'ils ont la mesme substance & la mesme matiere, assauoir les elemens; mais ils different par l'vnion harmonique, qui est de l'essence des mixtes & les constitue en leur estre.

17. En troisieme lieu, à ce qu'ils objectent que les contraires ne peuuent estre en vn mesme suiet, ni par consequent les elemens dans le mixte, autrement qu'ils y agiroyent ce qui ne paroit pas : ie respons, que les contraires ne peuuent pas estre en vn mesme suiet, en vne mesme partie du suiet, & au mesme endroit : mais que les elemens contraires peuuent estre dans vn mixte, non pas comme accidens dans vn suiet, mais comme parties dans vn tout : & quoi que la mixtion puisse estre dite violente, & non pas naturelle, au regard des elemens, qui ne sont pas alors dans leur lieu naturel, & qui ne demandent pas vne telle mixtion ou vnion;

neantmoins elle est naturelle au regard de l'ordre de nature que Dieu a établi dans l'vniuers. I'adjoute, qu'encor que les elemens soyent actuellement dans les mixtes auec leurs qualités actiues, neantmoins ils n'y agissent pas sinon foiblement, à cause qu'ils s'empechent les vns les autres; par exemple, le feu chaud estant enveloppé d'air, d'eau & de terre qui sont froids, n'exerce sa vertu que foiblement, comme l'oiseau lié ne peut voler: i'estime toutesfois que les elemens agissent dans le mixte insensiblement; & que c'est pour cela que les mixtes sont corruptibles, assauoir parce qu'ils sont composés d'elemens contraires, qui agissans l'vn contre l'autre, en fin se separent, & par ainsi le mixte est destruit.

18. En quatrieme lieu, à ce qu'ils objectent que de nostre doctrine il s'ensuivroit que le feu occuperoit plus d'espace hors du mixte que dans le mixte, assauoir lors qu'il sort du bois, de la paille, & de la poudre à canon: Ie respons, que les elemens n'occupent iamais plus d'espace en vn temps qu'en vn autre, ni hors du mixte que dans le mixte: Que si le feu sortant du bois, de la paille, & de la poudre à canon, semble occuper plus d'espace qu'auparauant; ce n'est pas qu'il en occupe dauantage, mais c'est qu'alors il se ioint auec vne grande quantité d'air, auec lequel il forme vne flamme, qui occupe plus d'espace que ne faisoit le feu seul: d'autres diroyent que le feu occupe plus d'espace hors du mixte par sa rarefaction, comme il en occupe moins dans le mixte à cause de sa condensation: Mais nous refuterons au chapitre suivant cette do-

doctrine commune de la rarefaction & de la condenſation.

19. En cinquieme lieu, à ce qu'ils objectent que les mixtes ne ſont pas les elemens ſeuls, puis qu'ils ont des choſes que les elemens n'ont pas, comme le miel a la douceur, l'encens a l'odeur, & les animaux ont le ſentiment que les elemens n'ont pas: Ie reſpons, que les elemens peuuent eſtre conſiderés en deux façons, aſſauoir comme ſeparés, & comme vnis d'vne certaine façon, & auec vne certaine proportion, ordre & ſituation de leurs parties. En la premiere façon les elemens n'ont pas ce que les mixtes ont; mais en la deuxieme ils ont tout ce que les mixtes ont, puis qu'ils ſont les mixtes meſmes. Que ſi on objecte que les elemẽs ſeparés & pris à part, n'ayans pas ce qu'ont les mixtes, ils ne les peuuent auſſi auoir eſtans vnis; veu que de choſes ſans ſaueur, ſans odeur, & ſans ſentiment, comme ſont les elemens pris à part, on ne peut faire des choſes ſauoureuſes, odoriferantes, & ſenſitiues, comme ſont les mixtes: Ie reſpons, que comme le corps & l'ame de l'homme pris à part, ne peuuent ni voir, ni ouïr, ni ſentir, ni rire, ni pleurer; mais eſtans vnis peuuent exercer toutes ces actions; & par conſequent de deux choſes qui ne peuuent ni voir, ni ouïr, ni auoir aucun autre ſentiment, ſe fait vne choſe qui peut exercer ces actions: De meſme les elemens pris à part n'ont ni odeur, ni ſaueur, ni ſentiment, mais eſtans proportionnés, vnis & ſitués d'vne certaine façon, ont toutes ces choſes là; & par conſequent des elemens qui pris à part ſont ſans odeur, ſans ſaueur, &

sans sentiment, venans à s'vnir d'vne certaine façon, se fait vn mixte qui a toutes ces choses-là : Et comme la pousſiere de l'argent qui eſt ſans blancheur, venant à s'vnir fait vn argent blanc; & l'eau, la galle, & le vitriol, qui ſont ſans noirceur, venans à s'vnir ſont vn ancre noir; de meſme les elemens, qui pris à part ſont ſans odeur, ſans ſaueur, & ſans ſentiment, venans à s'vnir ſont vn mixte qui a toutes ces choſes-là.

20. En ſixieme lieu, à ce qu'ils objectent que de noſtre doctrine il s'enſuivroit qu'il n'y auroit point de formes ſubſtantielles, & que les elemens ſeroyent la matiere premiere; ce qui neantmoins eſt faux; puis que l'ame raiſonnable & l'ame ſenſitiue ſont des formes ſubſtantielles; & que les elemens ne peuuent eſtre la matiere premiere, puis qu'ils periſſent. Ie reſpons premierement, que les elemens ſont la matiere premiere des mixtes entãt que mixtes; veu que les mixtes entant que mixtes ſont faits premierement des elemens, & ſe reduiſent en fin en iceux, ſans que les elemens ſoyent faits d'aucune autre choſe, & ſans qu'ils periſſent ou ſe reduiſent en aucune autre choſe : Que les mixtes ſoyent faits des elemens, ſans que les elemens periſſent; & que les mixtes ſe reduiſent aux elemens, ſans que les elemens ſoyent produits de nouueau, il appert des raiſons que nous auons apportees ci-deſſus au nombre 14. pour ce ſuiet : Et que les elemens ne puiſſent perir, il appert de ce qu'ils ne ſe peuuent changer ou convertir ſubſtantiellement aux mixtes, comme i'ay prouué au ſuſdit nombre 14. & de ce qu'ils ne ſe peuuent convertir

vertir substantiellement entr'eux, ce qui se verifie par l'exemple du feu; & ce que nous dirons du feu, il le faudra entendre à proportion des autres elemens. 1. Toute generation & conversion substantielle, selon nos Adversaires, presuppose l'alteration, c'est à dire la preparation & la disposition à vne telle conversion, laquelle alteration se fait par l'introduction de qualités contraires à la chose qui doit estre convertie, & convenables à celle en laquelle elle doit estre convertie: Et partant, afin que le feu se convertisse substantiellement en air ou en eau, il faut qu'il reçoive auparauant les qualités qui lui sont contraires, & qui sont convenables à l'air ou à l'eau, asl. la froideur & l'humidité; & encor' il faut que la froideur & l'humidité preualent & soyent plus fortes que la chaleur & la secheresse du feu: Et puis que pendant l'alteration le feu demeure feu, il s'ensuivra que le feu demeurant feu, sera plus froid que chaud, & plus humide que sec; il s'ensuivra encore que le feu ne sera pas bien defini vn element chaud & sec, veu qu'il ne sera pas tousiours tel, & que la definition convient tousiours au defini: ils 'ensuivra aussi que les proprietés de l'air & de l'eau se communiqueront au feu, contre cette maxime indubitable, que les proprietés d'vne espece sont incõmunicables à l'autre: Bref, il s'ensuivra que le feu refroidira & humectera comme cause principale, puis que selon nos Adversaires la froideur & l'humidité sont seulement les instrumens du refroidissement & de l'humectation; toutes lesquelles choses sont entierement absurdes: A quoy on peut adjouter, que tous nos Adversaires confessent auec Aristote en ses postpre-

dicamens que les contraires se chassent voirement d'vn mesme suiet, lors que ni l'vn ni l'autre n'est naturel au suiet, comme la chaleur & la froideur au regard de la main; mais lors qu'vn des contraires est naturel au suiet, & naist auec icelui, alors il n'en peut estre chassé par l'autre contraire: or il est euident que la chaleur est naturelle au feu, & naist auec le feu. Finalement nous auons prouué au nombre 10. du chapit. 4. de la seconde partie de ce liure, que la chaleur du feu n'est autre chose que sa substance; & partant puis que tous nos Aduersaires sont d'accord que le feu ne reçoit point d'alteration en sa substance, il s'ensuit qu'il n'en reçoit pas en sa chaleur. Que si on dit, que le feu ne reçoit pas vne si grande alteration qu'il perde toute sa chaleur, mais qu'il en perd seulement quelques degrés, & qu'il reçoit quelques degrés de froideur en son alteration. Contre cela ie di, que la chaleur du feu n'a aucune intention & remission de degrés soit homogenees soit heterogenees, comme nous auons prouué au nombre 13. du chap. 4. de la seconde partie de ce liure. 2. Si le feu se changeoit en air, ou en eau, ou en terre; il s'ensuiuroit que le feu & l'air, ou le feu & l'eau, ou le feu & la terre, auroyent toutes les mesmes qualités au mesme degré; & par ainsi le feu & l'eau seroyent également chauds ou froids, humides ou secs, le feu & la terre seroyent également legers ou pesans, &c. La raison de cela est que la generation ou conversion substantielle selon nos Aduersaires se fait en vn instant, mais l'alteration est successiue; & partant dans l'instant ou moment de la conversion, il

ne se destruit ni produit aucune qualité, ni aucun degré d'icelle : Or auant ce moment c'estoit feu, & en ce moment & apres c'est air, ou eau, ou terre. 3. Selon nos Aduersaires les elemens ne se peuuent pas changer les vns aux autres, sans que l'vn agisse contre l'autre, lui faisant perdre vn degré de sa qualité naturelle, & sans que cet autre en mesme temps reagisse contre celui-ci, lui faisant perdre aussi vn degré de sa qualité naturelle; par exemple, le feu ne se peut changer en eau, sans que l'eau agisse contre le feu, lui faisant perdre vn degré de sa chaleur, & sans que le feu au mesme temps reagisse contre l'eau, lui faisant perdre vn degré de sa froideur : or cette action de l'eau, & reaction du feu en mesme temps est impossible; dautant que les agents naturels, tels que sont le feu & l'eau agissent de toute leur force, asçauoir le feu par ses huict degrés de chaleur, & l'eau par ses huict degrés de froideur : que si l'eau par ses huict degrés de froideur agit contre le feu, & lui oste vn degré de chaleur, on ne sçauroit conceuoir, comment est-ce que le feu au mesme temps reagit contre l'eau par ses huict degrés de chaleur, & lui oste vn degré de froideur; car si vn element agit par huict degrés, il faut qu'il les aye tous huict, & s'il en perd vn, il ne les a pas tous huict; & partant si vn si au mesme temps qu'il agit par huict degrés, il en perd vn, il est euident qu'en mesme temps il a huict degrés, & qu'il ne les a pas, ce qui est contradictoire. 4. Selon nos Aduersaires le feu ne se peut changer substantiellement en eau ou en terre sans se condenser, c'est à dire sans occuper vn moindre espace qu'auparauant; & l'eau & la terre

ne se peuuent changer substantiellement en air ou en feu sans se rarefier, c'est à dire sans occuper vn plus grand espace qu'auparauant : or vne telle rarefaction & condensation est entierement impossible, assauoir qu'vn corps occupe tantost vn plus grand espace, & tantost vn moindre qu'auparauant; ce qui se verifie de la sorte : Si le mesme corps occupoit tantost vn plus grand espace, & tantost vn moindre sans addition ni detraction, il s'ensuiuroit qu'vne mesme partie du corps seroit naturellement en deux lieux à la fois par la rarefaction, & que plusieurs parties du corps seroyent naturellement en vn mesme lieu par la condensation; ce qui se demonstre ainsi. Posez dix parties d'eau qui n'occupent que la moitié d'vn pied, en sorte que chaque dixieme partie d'eau occupe la dixieme partie de la moitié du pied, ou la vingtieme partie d'vn pied; posez puis apres que ces dix parties d'eau se rarefient en sorte qu'elles occupent tout le pied; il est euident que chaque partie d'eau sera en deux lieux; veu qu'vne partie d'eau qui n'occupoit auparauant que la vingtieme partie d'vn pied, ou la dixieme partie de la moitié d'icelui, par le moyen de la rarefaction occupera deux vintiemes du pied, ou dix dixiemes de la moitié d'icelui. Derechef, posez vingt parties d'eau qui occupent tout vn pied, en sorte que chaque vingtieme partie d'eau occupe la vingtieme partie du pied; posez puis apres que ces vingt parties d'eau se condensent, en sorte qu'elles n'occupent plus que la moitié du pied; il est euident que ces vingts parties d'eau, qui occupoyent vingt parties du pied, n'en occu-

peront

peront plus que dix ; & par ainsi deux vingtiemes parties d'eau, qui occupoyent auparauant deux vingtiemes du pied, n'en occuperont plus qu'vne, & en suite se penetreront & feront en vn mesme lieu, ce qui est impossible. Dabondant, lors que l'eau ou quelque autre corps se rarefie, & que par cette rarefaction il occupe vn plus grand espace qu'auparauant, il faut necessairement qu'il occupe la place de l'air, ou d'vn autre corps le plus proche: auquel cas, ou l'air demeure au mesme lieu, ou il laisse son lieu & en prend vn autre ; ou il occupe vn moindre lieu par condensation : S'il demeure en mesme lieu, il s'ensuivra que l'air & l'eau seront en mesme lieu, ce qui est impossible : S'il quitte son lieu & en prend vn autre, il s'ensuivra qu'il en chassera vn autre corps, & ce corps en chassera vn autre iusqu'à l'infini, ce que la nature abhorre : Et s'il occupe vn moindre lieu par condensation, il s'ensuivra qu'vn corps ne pourra estre rarefié que vn autre ne soit condensé, ce qui est contre l'experience; attendu que si en vn endroit de la chambre l'air se rarefie par la chaleur, il n'est pas necessaire qu'il se condense en vn autre endroit de la chambre par la froideur. Pareillement, lors que l'eau se condense, & par cette condensation occupe vn moindre espace qu'auparauant, & quitte vne grande partie de son lieu, il faut necessairement ou qu'elle laisse vn grand vuide, ce que la nature ne peut souffrir ; ou que l'air proche quittant son lieu, vienne occuper celui que l'eau condensee a laissé, & qu'vn autre corps quittant son lieu vienne occuper celui de l'air, & ainsi consecutiuement

iusqu'à l'infini, ce qui est impossible; ou bien que l'air proche se rarefie, pour occuper le lieu que l'eau condensee a laissé; & par ainsi vn corps ne pourra estre condensé qu'vn autre ne soit rarefié, ce qui est contre l'experience. Ie conclus donc qu'vn corps n'occupe iamais plus ou moins d'espace en vn temps qu'en vn autre; & par consequent qu'il n'y a point de rarefaction ni de condensation reelle des corps, mais qu'elle est seulement apparente: car si la rarefaction se fait par l'entree de quelques corps subtils ignees ou aëriens, le corps où ils entrent n'occupe pas dauantage d'espace qu'auparauant, & les parties de ce corps ne tiennent pas plus de place qu'auparauant; mais ces corps subtils ignees ou aëriens qui entrent dans le corps; par exemple dans l'eau, & qui se fourrent entre les parties de l'eau, font que l'eau nous paroist occuper vn plus grand espace, quoy que ce ne soit pas l'eau seule, mais l'eau auec les corps ignees qui occupent ce plus grand espace: Le contraire arriue dans la condensation, où l'eau semble occuper moins d'espace à cause des corps ignees ou aëriens qui se sont exhalés, quoy qu'en effect elle occupe autant d'espace qu'auparauant. Pareillement, si la rarefaction se fait par l'éloignement & la dilatation des parties, qui laissent de plus grands vuides; & la condensation se fait par la compression & l'approche des parties, qui laissent moins de vuide; il est euident que le corps n'occupe ni plus ni moins d'espace qu'auparauant, sinon en apparence. De tout ce que dessus il appert que les elemens ne souffrent point de vraye alteration, ni par

con-

consequent de changement substantiel: cependant ie ne nie pas que les elemens ne reçoivent de l'alteration en leurs actions, entant que les parties de l'un se ioignans & se meslans auec les parties de l'autre, il arriue que l'vn empeche l'action de l'autre, & fait qu'il n'agit pas si fortement, comme l'eau meslee auec le vin fait que le vin n'agit pas si fortement. Partant à ce qu'on odjecte, que les elemens periſſent, que l'air s'enflamme & se convertit en feu, que le feu s'esteint en iettant de l'eau dessus, & qu'il se change alors en vapeur ou en air, &c. Ie respons, que l'air en Esté estant impur, contient en soi quantité de parties ignees, lesquelles se ioignans d'vne certaine façon auec les parties aëriennes, forment vne flamme composee d'air & de feu existans actuellement dans la flamme, sans que l'air se change en feu. Derechef, le feu sur lequel on iette de l'eau, s'esteint voirement, entant qu'estre esteint se prend pour ne paroitre plus; mais il ne s'esteint pas en sorte qu'il soit destruit; veu qu'alors le feu & l'eau se ioignans ensemble, forment vne vapeur composee d'eau & de feu existans actuellement dans la vapeur; en sorte que la vapeur monte en haut à cause du feu qui y est actuellement enclos, & ce feu s'exhalant la vapeur se resout en eau.

21. Secondement, ie respons qu'il n'y a point de formes substantielles dans les mixtes entant que mixtes; mais que les elemens estans la matiere premiere, comme il a esté prouué ci-dessus, il n'y a point d'autre forme essentielle des mixtes que l'vnion harmonique des elemens; ce qui se prouue

par les raisons suivantes. 1. Si toutes les formes des mixtes sont des accidens, il s'ensuit qu'il n'y a point de formes substantielles: or toutes les formes des mixtes sont des accidens; dautant qu'elles sont inherentes à la matiere comme à leur suiet, & y sont tellement attachees qu'elles ne peuuent estre sans elle. 2. S'il n'y a point de generation substantielle, il n'y a point aussi de forme substantielle, puis qu'en la generation des mixtes il n'y a que la forme qui soit produite & engendree, tous les Philosophes estans d'accord que la matiere est ingenerable & incorruptible: or il n'y a point de generation ou conuersion substantielle, comme il a esté prouué au nombre precedent. 3. La substance se produit seulement par creation, & non pas par generation, comme il a esté prouué ci-dessus au nombre 14. Or la forme des mixtes ne se produit pas par creation, mais par generation: donc la forme des mixtes n'est pas vne substance, & par consequent n'est pas substantielle. Partant à ce qu'on objecte qu'il y a des formes substantielles, assauoir l'ame raisonnable & l'ame sensitiue; je respons, que si l'ame raisonnable est la forme essentielle de l'homme, il y a des formes substantielles; dautant que l'ame raisonnable est vne substance immortelle, creee de Dieu pour raisonner: mais ici deux choses sont considerables. Premierement, qu'il est question des formes des mixtes entant que mixtes: or l'ame raisonnable n'est pas la forme de l'homme, entant que mixte, ni entant que viuant, ni entant qu'animal, mais entant qu'homme; & l'ame sensitiue n'est pas aussi la forme de l'animal entant

que

que mixte, mais seulement entant qu'animal. Secondement, qu'à proprement parler la matiere est celle de laquelle la chose est faite ou composee; & la forme est celle qui estant posee ou ostee, le composé est posé ou osté: or l'homme est composé d'vn corps humain & d'vne ame raisonnable, & l'ame raisonnable peut estre posee sans que l'homme soit posé; & par consequent l'ame raisonnable approche plus de la nature de la matiere que de la forme; non pas que l'ame raisonnable soit materielle, c'est à dire corporelle, veu qu'elle est purement immaterielle & spirituelle; mais elle peut estre dite matiere en vne signification large, assauoir entant que le mot de matiere se prend pour tout ce dont quelque chose est faite ou composee. Et puis que l'animal est aussi composé d'un corps & d'une ame *sensitiue*, laquelle ne semble estre autre chose que ce que les Philosophes appellent esprit animal fixe, qui est composé des elemens, principalement d'air & de feu; on peut dire que l'ame sensitiue approche aussi dauantage de la nature de la matiere que de la forme. Que si l'on demande quelle est la forme de l'homme & de l'animal, il faut respondre que la forme de l'homme est l'vnion du corps & de l'ame raisonnable; & que la forme de l'animal est l'vnion du corps & de l'ame sensitiue; dautant que l'vnion ou la composition est ce qui constitue le composé, & que si l'on pose ou que l'on oste l'vnion, on pose ou on oste le composé.

OBIECTION 5.

22. *Les proprietés, les facultés, & les puis-*

fances de l'ame de l'homme ſont reellement diſtinctes d'icelle, comme il appert par les ſens de l'homme, qui eſtans materiels, ſont reellement differens de ſon ame, qui eſt immaterielle & ſpirituelle: il appert auſſi par la puiſſance d'engendrer, qui ès chaſtrés eſt ſeparee de l'ame; bref il appert par toutes les autres facultés materielles de l'homme, qui ſont differentes de ſon ame, qui eſt immaterielle.

RESPONSE.

23. A cette cinquieme objection ie reſpons, qu'il faut diſtinguer trois ſortes d'accidens en l'homme : les vns ſont purement materiels, qui ſuivent la matiere ou le corps ſeulement, comme la figure : les autres purement immateriels, qui ſuivent la forme ou l'ame ſeulement, comme la cognoiſſance intellectuelle : & les autres qui ſont mixtes, & qui ſuivent le corps & l'ame conjointement, comme la generation, l'acte de voir, &c. tellement que l'ame eſtant ſeparee du corps, retient la cognoiſſance intellectuelle ; le corps retient la figure ; mais ni l'un ni l'autre n'engendre, ne void, &c. Or comme en l'homme il y a ces trois ſortes d'accidens, auſſi il y a trois ſortes de proprietés & de facultés : les vnes ſont purement materielles, qui ſuivent ſeulement le corps ou la matiere, comme la quantité & la peſanteur : les autres ſont purement immaterielles, qui ſuivent ſeulement l'ame, comme l'entendement & la volonté : & les autres

tres sont mixtes, qui suivent le corps & l'ame conjointement, comme la puissance generatiue, la veuë, l'ouïe, &c. Cela posé on peut dire que les proprietés purement materielles, ne sont point differentes de la matiere ; par exemple, la quantité n'est point reellement differente de la matiere, comme il a esté prouué au chapitre 3. de la seconde partie de ce liure : les proprietez & les facultez purement immaterielles, assauoir l'entendement & la volonté, ne sont point differentes de l'ame, comme il a esté prouué au chapitre 4. de la susdite partie, au nombre 10. & les proprietez ou facultez mixtes, assau. la veuë, l'ouïe, &c. ne sont point distinctes des organes animés, c'est à dire de l'ame & des organes ensemble. Et partant, la veuë, par exemple, n'est pas vn estre, ni vne faculté simple ; mais vne faculté & vne puissante mixte ou composee de la puissance de l'ame, qu'on peut nommer premiere & principale ; & de la puissance de l'organe, qu'on peut nommer seconde & instrumentale, veu que toutes deux concourent à l'acte de voir ; & la puissance de l'ame n'est pas distincte de l'ame, non plus que la puissance de l'organe n'est pas distincte de l'organe : tellement qu'vn homme qui deuient aueugle, & neantmoins demeure en vie, perd bien la veuë au regard de la puissance organique, mais non pas au regard de la puissance principale de l'ame. Respondant donc formellement à l'objection, ie di que les propietés, les facultés & les puissances de l'ame ne sont point differentes de l'ame ; & que les puissances vegetatiues & sensitiues sont des puissances mixtes & composees des puissances de

l'ame & des puiſſances organiques; en ſorte que les puiſſances organiques ſont materielles, comme les organes ; & les puiſſances de l'ame ſont immaterielles, comme l'ame ; ſinon qu'on voulut poſer trois ames en l'homme reellement differentes, aſſauoir la vegetatiue, la ſenſitiue, & la raiſonnable, ce qui eſt plus vrai-ſemblable ; car en ce cas la vegetatiue & la ſenſitiue eſtans materielles leurs puiſſances le ſeront auſſi.

OBIECTION 6.

24. *Si les proprietés & les facultés d'vne choſe n'eſtoyent pas differentes d'icelle, il s'enſuiuroit qu'elles ne ſeroyent pas auſſi differentes entr'elles, ſuivant cette maxime indubitable, que les choſes qui ſont les meſmes auec vne troiſieme, ſont auſſi les meſmes entr'elles. Or il eſt manifeſte que les proprietés & les facultés ſont differentes entr'elles ; veu que l'entendement n'eſt pas la volonté, & la veuë n'eſt pas l'ouïe, &c. Donc les proprietés & les facultés ne ſont pas les meſmes auec vn troiſieme, aſſauoir auec leur ſuiet.*

RESPONSE.

25. A cette ſixieme objection ie reſpons, que les proprietés & les facultés n'eſtans point diſtinctes de leurs ſuiets, ne ſont point auſſi diſtinctes entre

entr'elles. Que s'il y a quelque distinction entre elles, ce n'est qu'eu égard à quelques choses exterieures selon lesquelles on les conçoit ; par exemple, la mesme chose conceuë comme principe de la cognoissance intellectuelle s'appelle entendement, & conceuë comme principe de l'amour honneste s'appelle volonté : Et quant à ce qu'on objecte que l'entendement n'est pas la volonté, & que la veuë n'est pas l'ouïe, &c. Ie respons, que l'entendement & la volonté ne different point, comme il a esté prouué au chapitre 4. de la seconde partie au nombre 10. mais la veuë & l'ouïe, estans des puissances mixtes, qui contiennent l'ame & les organes, sont reellement differentes au regard des organes qui sont diuers, & non pas au regard de l'ame, qui estant la mesme peut voir par l'organe de la veuë, & ouïr par l'organe de l'ouïe, à tout le moins s'il n'y a qu'vne ame en l'homme.

OBIECTION 7.

26. *Dieu seul opere immediatement & par soi-mesme ; mais les creatures agissent mediatement, assauoir par leurs facultés & puissances que Dieu leur a concedees pour agir ; ce qui se verifie par les raisons suiuantes.* 1. *La puissance & l'acte sont de mesme genre, & en mesme categorie, puis que la puissance est specifiee par son acte : Or l'acte est vn accident, comme il appert par les actes de voir, d'ouïr, de cognoistre, &c. Donc la puissance doit estre vn acci-*

dent : Et partant puis que les substances creées agissent par leurs puissances ; il s'ensuit qu'elles n'agissent pas immediatement & par elles mesmes, mais par l'entremise des accidens. 2. *Les astres agissent ici bas par leurs secretes influences ; le Soleil y produit de pourriture quantité de mouches, de grenouilles & d'animaux imparfaits, la Lune domine sur les choses humides, &c. Or les astres n'agissent pas immediatement sur les choses sublunaires, puis qu'ils en sont si éloignés : il faut donc qu'ils agissent par l'entremise de leurs influences, qui sont des qualités & des accidens reellement differens de leur substance.* 3. *Le fer tres-chaud allume les estoupes, & l'eau bouillante, brule la main : Or le fer chaud & l'eau bouillante ne brulent pas immediatement & par leur propre substance, mais par la chaleur reellement differente de leur substance, qui y a esté produite par quelque feu exterieur : donc il y a des substances creées qui n'agissent pas immediatement, mais par l'entremise d'accidens reellement differens d'icelles.* 4. *La substance creée produit celle qui lui est semblable par la mesme chose par laquelle elle destruit celle qui lui est dissemblable : or elle destruit celle qui lui est dissemblable par l'entremise de ses accidens, d'autant que la substance*

destruit

destruit celle qui lui est dissemblable par la chose par laquelle elle lui est contraire ; & elle ne lui est contraire que par des accidens, veu que les substances n'ont point de contrarieté. 5. Comme Dieu n'a point de cause deuant soi de laquelle il depende en ses operations ; aussi il n'a point de cause apres soi, par laquelle il agisse : Au contraire, comme la creature a deuant soi vn agent, assauoir Dieu, duquel elle depend ; aussi elle a apres soi vn agent, assauoir ses puissances & ses facultés par lesquelles elle agit, & par consequent n'agit pas immediatement. 6. La creature peut produire vne substance, veu qu'vn homme engendre vn autre homme, vn cheual produit vn autre cheual, vn feu produit vn autre feu, & la terre produit toute herbe verdoyante, Genese 1. Or l'homme, le cheual, & les autres animaux, ne produisent pas leurs semblables immediatement & par eux-mesmes, mais par la vertu laissée dans la semence de laquelle est formé l'animal.

RESPONSE.

27. A cette septieme objection ie respons, que les substances creées agissent immediatement, comme nous auons suffisamment prouué au chap. 4. de la seconde partie de ce liure, au nombre 8. Et partant au premier chef de l'objection ie respons, que

la puissance & l'acte ne sont pas de mesme genre, & en mesme categorie ; puis que selon nos Aduersaires mesmes la puissance est vne qualité, & l'acte est vne action ; & selon nous les puissances & les facultés des substances sont les substances mesmes: Et quand on dit que la puissance est specifiee par l'acte, cela s'entend exterieurement comme par le terme qu'elle regarde, car interieurement elle est specifiee par la relation à l'acte, laquelle relation est essentielle & transcendentelle.

28. Au second chef de l'objection ie respons, que les astres agissent ici bas par leur chaleur, leur lumiere, & leurs influences ; mais qu'elles ne sont pas differentes de la substance des astres ; veu que ce sont des parties les plus subtiles de ces corps celestes, qui s'insinuans dans les elemens, & dans les autres corps sublunaires, produisent ici bas diuers effects, selon la diuerse disposition des corps qu'elles rencontrent : Et comme quand on dit que le feu agit sur l'eau par sa chaleur ; cela ne veut dire autre chose, sinon que les parties plus subtiles du feu s'insinuënt & se fourrent dans l'eau, par lesquelles elle est dite chaude, quoi qu'en soi elle ne le soit pas: De mesme quand on dit que les astres agissent ici bas par leur chaleur, leur lumiere, & leurs influences ; cela ne veut dire autre chose, sinon que les parties plus subtiles de ces corps celestes, s'insinuans dans les corps sublunaires, concourent à la production de diuers effects : Et quand on dit que le Soleil dardant ses rayons sur vne riuiere, éleue des vapeurs ; cela ne veut dire autre chose, sinon que ses rayons qui sont des parties subtiles de ce

corps

corps lumineux, & de nature ignee, se meslent auec l'eau, & forment des vapeurs composees d'eau & de feu, lesquelles montent en haut à cause du feu qui y est, & se reduisent en eau, lors que le feu est exhalé ; autant en faut-il dire de la Lune & des autres planetes. Que si on objecte, qu'il s'ensuivroit de là, que le Soleil, la Lune & les autres astres, diminueroyent, & en fin periroyent : Ie respons, qu'autant qu'ils perdent de leur substance d'vn costé, autant ils en recouvrent d'vn autre : Et comme la mer, qui est l'element de l'eau, ne diminuë point, quoy que toutes les riuieres & les fontaines en viennent; attendu qu'autant qu'il sort de l'eau d'vn costé, autant il y en entre d'vn autre : De mesme le Soleil, qui vraisemblablement est l'element du feu, ne diminue point, quoy que tous les feux sublunaires en viennent ; pource qu'autant qu'il en perd d'vn costé, autant en recouvre-il d'vn autre.

29. Au troisieme chef de l'objection ie respons, que ce n'est pas le fer qui est chaud, lequel allume les estoupes ; ni l'eau qui est bouillante, laquelle brule la main ; mais ce sont les parties ignees, qui s'estans insinuees dans les pores du fer, allument les estoupes ; & s'estans fourrees dans l'eau, brulent la main immediatement & par elles mesmes ; car le fer & l'eau, estans d'vne nature froide, ne produisent ces effects que par accident, assauoir à cause des parties du feu qui s'y sont fourrees, comme le musicien ne bastit vne maison que par accident, assauoir à cause de l'architecture, qui est iointe auec la musique dans vn mesme suiet.

30. Au quatrieme chef de l'objection ie respons,

qu'vne substance creée ne peut produire ni destruire vne autre substance ; dautant qu'vne substance ne se peut produire que par creation, ni destruire que par annihilation, comme il a esté prouué cidessus au nombre 14. Or il n'y a que Dieu qui puisse creer & reduire à neant les substances. Et quant à la contrarieté des accidens & non pas des substances, ie respons que si les substances, assauoir le feu & l'eau ne sont point contraires, leurs facultés ou puissances, assauoir la chaleur & la froideur, ne le seront point aussi ; & si la chaleur & la froideur sont contraires, le feu & l'eau le seront aussi.

31. Au cinquieme chef de l'objection ie respons, qu'elle est fondee sur ce raisonnement ; ce qui convient à Dieu, ne convient pas à la creature : or il convient à Dieu d'agir immediatement ; donc il ne convient pas à la creature d'agir immediatement. A quoi ie di, qu'il est faux en general, que ce qui convient à Dieu ne convienne pas à la creature, non pas voirement le mesme, mais le semblable ; car il convient à Dieu & à la creature d'auoir l'existance, la subsistance, & l'operation, non pas la mesme, mais la semblable en quelque façon. Partant il faut limiter la premiere proposition de la sorte : ce qui convient à Dieu entant que Dieu, ne peut convenir à la creature, comme d'estre infini, d'estre Createur, &c. mais ce qui ne lui convient pas entant que Dieu, peut convenir en quelque façon à la creature, comme l'estre & la subsistance. Or d'agir immediatement & par soi-mesme, n'est pas vne chose qui convienne à Dieu entant que Dieu ; veu que selon nos Aduersaires les accidens

agissent

agiſſent immediatement : & la pluſpart d'eux diſent que l'ame agit immediatement.

32. Au ſixieme chef de l'objection ie reſpons, qu'vne ſubſtance creée ne peut pas produire vne autre ſubſtance, comme il a eſté prouué ci-deſſus au nombre 14. Et que l'homme eſt dit engendrer vn autre homme, entant qu'il fournit la ſemence qui eſt la matiere de laquelle eſt formé le corps humain; mais qu'il ne produit ni la matiere premiere, ni l'ame raiſonnable, qui ſont les ſeules ſubſtances qui ſont en l'homme; autant en faut-il dire du cheual, du taureau, & des autres animaux, qui ne produiſent leurs ſemblables, qu'entant qu'ils fourniſſent la ſemence de laquelle ils ſont produits: il faut dire la meſme choſe de la terre, aſſauoir que elle produit les herbes & les animaux, entant qu'elle fournit la pluſpart de la matiere de laquelle ſont faits les animaux & les plantes. Quant à ce qu'on dit, qu'vn feu produit vn autre feu, lors qu'il brule le bois, la paille, &c. Ie reſpons, que le bois, la paille, &c. ſont des corps mixtes, & par conſequent composés des quatre elemens; & qu'vn feu exterieur venant à agir ſur les parties exterieures du mixte qui ſont aqueuſes & terreſtres, les écarte, & donne par ce moyen vne iſſue libre aux parties ignees, qui eſtoyent envelopees d'aqueuſes & de terreſtres. Finalement, à ce qu'on objecte que les animaux ne produiſent pas leurs ſemblables immediatement, mais par la vertu laiſſee dans la ſemence: Ie reſpons, que cette vertu ſeminale eſtant vne faculté & vne proprieté de la ſemence, n'eſt point reellement differente d'icelle; & partant

puis que les animaux produiſent immediatement cette ſemence, ils produiſent auſſi immediatement cette vertu : Et quoi que la façon certaine de la formation de nos corps & de ceux des animaux, ſoit incognue, & peut eſtre incomprehenſible à tout eſprit humain; neantmoins i'eſtime qu'on en peut dire deux choſes : Premierement, que cette formation eſt ſi merveilleuſe, que le plus ſeur eſt de l'attribuer à Dieu, qui eſt la ſouueraine intelligence & ſapience, & non pas à l'homme, ou à l'animal, ou à quelque vertu ſeminale, qui ignorent tout ce qui ſe fait en cette formation; conformément à ce que dit Iob en ſon liure au chap. 10. *Tes mains ont pris la peine de me façonner, elles m'ont agencé tout à l'entour, tu m'as formé comme de bouë, tu m'as coulé comme du laict, & m'as fait cailler comme vn fromage, tu m'as reueſtu de peau & de chair, & m'as compoſé d'os & de nerfs.* Dauid dit preſque la meſme choſe au Pſeaume 139. Secondement, s'il faut rapporter cette formation, non ſeulement à Dieu, mais auſſi à quelque cauſe naturelle, on peut dire vrai-ſemblablement qu'elle ſe fait en cette ſorte; la ſemence eſtant vn mixte composé des quatre elemens, & le reſidu de l'aliment de la troiſieme concoction, qui retient le caractere de toutes les parties du corps qu'elle pouuoit nourrir; il arriue que les parties chaudes (qu'on appelle communément la chaleur naturelle) eſtans fortifiees par la chaleur du ventre maternel, taſchent à ſe faire iour à trauers les parties humides, dont elles ſont enueloppees; mais les parties humides (qu'on appelle communément l'humide radical) attirent à leur ſecours

d'au-

d'autres parties humides, par lesquelles la violence des parties chaudes & ignees est reprimee; tellement que la chaleur naturelle estant continuellement fortifiee & augmentee, soit par la chaleur du ventre de la mere, soit par quelque autre chaleur; & l'humide radical attirant continuellement à son secours vn autre humide pour reprimer la violence de la chaleur, la formation & l'accroissement du corps se fait necessairement.

Obiection 8.

33. *En plein midi, lors que le temps est serain, l'air est entierement éclairé, & la lumiere du Soleil penetre tellement l'air, que la lumiere & l'air sont en mesme lieu; ce qui neantmoins ne seroit pas si la lumiere estoit vne substance corporelle; veu que deux corps ne peuuent pas estre naturellement en vn mesme lieu. Autant en peut on dire des images visibles des corps, de l'odeur, de la chaleur en Esté, de la froideur en Hyuer, & de plusieurs autres qualités, qui penetrent l'air, & sont au mesme lieu que l'air. Outre que l'illumination se fait en vn instant, ce qui ne seroit pas si la lumiere estoit vn corps.*

Response.

34. A cette huictieme objection ie respons, qu'il y a vne quantité incroyable de petits vuides insensibles dans toutes les parties du monde, &

principalement dans l'air ; & que les petits corps lumineux, dont la lumiere du Soleil est composee, les petits corps odoriferans, les images visibles des objets corporels, les petits corps ignees, &c. se fourrent dans ces petits vuides insensibles de l'air, & font paroitre l'air lumineux, chaud, odoriferant, &c. quoi qu'en effect ce ne soit pas l'air qui est tel, mais ces petits corps qui se sont fourrés dans ces petits vuides de l'air. I'adjoute, que ces petits corps de lumiere, de chaleur, d'odeur, &c. peuuent aussi chasser quelques parties d'air, & se mettre à leur place ; sur tout s'ils font sentir fortement leur vertu. D'où il appert qu'il n'y a aucune penetration de dimensions, & que pour cela on n'est pas obligé de mettre plusieurs corps en vn mesme lieu. Or qu'il faille admettre ces petits vuides insensibles, il appert de ce qu'autrement il ne se pourroit faire aucun mouuement dans le monde ; estant impossible de conceuoir le commencement d'vn mouuement là où tout est plein & sans aucun vuide : outre que si l'air estoit tout à fait plein & sans aucun vuide, il ne pourroit estre pressé, ce qui est contre l'experience ; veu qu'on presse l'air dans vne vessie de balon qu'on enfle, & dans quelques arquebuses qui poussent la bale par la force de l'air qu'on auoit pressé. Que si on objecte que la nature fait mouuoir les choses pesantes, & descendre les legeres, & que elle fait beaucoup d'autres choses qui semblent estre contre l'ordre de nature, pour euiter le vuide, ie respons, que c'est pour euiter des grans vuides que la nature ne soufre point, mais non pas pour euiter le vuide simplement. Quant au mouuement

de

de la lumiere, & des images visibles des objets corporels, qu'on pretend se faire en vn instant ; ie respons, qu'encor que ce mouuement soit si prompt qu'il est imperceptible, & qu'il se face dans vn temps beaucoup moindre que celui d'vn clin d'œil; neantmoins il est certain qu'il ne se fait pas dans vn instant ou moment, mais qu'il se fait dans vn temps composé dautant de momens pour le moins, qu'il y y a de parties d'espace à parcourir.

CHAPITRE X.

Contenant les obiections pour la position d'vn corps en plusieurs lieux, & de plusieurs corps en vn mesme lieu.

1. LEs principales objections de nos Aduersaires, par lesquelles ils pretendent de prouuer qu'vn corps peut estre surnaturellement en plusieurs lieux, & que plusieurs corps peuuent estre surnaturellement en vn mesme lieu, sont celles-ci.

OBIECTION I.

2. *Lors que Iesus Christ apparut à S. Paul, Act. 9. & 22. il estoit en mesme temps au ciel & en terre : Au ciel, parce qu'il est dit* qu'il faut que le ciel le contienne iusqu'au iour du restablissement de toutes choses. *En terre,*

ou bien en l'air proche de S. Paul, dautant que S. Paul le vid & ouït sa voix, & qu'il fut aueuglé de la lumiere qui prouenoit du corps de Christ; & mesmes les compagnons de S. Paul virent la lumiere, & ouïrent vn son de voix; d'où s'ensuit qu'elle venoit d'auprez d'eux, & non du ciel.

RESPONSE.

3. A cette premiere objection ie respons, 1. que S. Paul a veu Iesus Christ en corps, non pas en terre, ou en l'air proche, mais au ciel, comme il est dit de S. Estienne, *qu'il voyoit les cieux ouuerts, & le Fils de l'homme estant à la dextre de Dieu*, Act. 7. Outre qu'on pourroit dire que S. Paul ne vid pas alors Iesus Christ en corps, dautant qu'il est dit Act. 9. & 22. que *comme S. Paul approchoit de Damas, soudainement vne grande lumiere resplendit du ciel comme vn eclair à l'entour de lui.* Or il dit en termes exprez Act. 22. 11. que S. Paul fut aueuglé de la splendeur de cette lumiere là: & s'il en fut aueuglé, il ne vid pas Iesus Christ. 2. Si cette lumiere venoit du corps de Iesus Christ, comme veulent nos Aduersaires, il s'ensuiura que le corps de Iesus Christ estoit alors au ciel, puis qu'il est dit en termes exprez Act. 9. que *cette lumiere resplendit du ciel à l'entour de lui*: & Act. 22. que *cette grande lumiere venoit du ciel.* 3. La voix qui fut ouïe venoit du ciel, & elle fut mieux entendue de S. Paul que des autres, parce que Dieu accommodoit à cela l'ouïe de S. Paul, & fit en sorte que la voix de Christ parvint distincte-

ment

ment aux oreilles de S. Paul,& ne parvint que confusément aux oreilles de ses compagnons ; comme Iean 12. nous lisons qu'vne voix estoit venue du ciel,disant,*Ie l'ay glorifié,& derechef ie le glorifieray*; laquelle voix la troupe qui estoit là prit pour vn tonnerre, & par consequent pour vn son confus, & toutesfois Iesus Christ l'auoit ouïe bien distinctement. Aussi Augustin sur l'Epistre de sainct Iean au traitté 10. dit que *ce fut du ciel que Iesus Christ cria à S. Paul,Saul,Saul pourquoi me persecutes-tu?* Que si quelcun vouloit conceder que la voix a esté prononcee pres de S. Paul, il faudroit qu'il dit que Iesus Christ l'a produite entant que Dieu & par sa vertu diuine,& non pas entant qu'homme : Et s'il vouloit conceder qu'elle a esté prononcee par Iesus Christ entant qu'homme,il vaudroit mieux que il dit que par vne dispensation extraordinaire Iesus Christ fut alors pres de S. Paul, & non pas au ciel, que de poser vn corps en plusieurs lieux,d'où s'ensuivent *tant de contradictions* que nous auons rapportees en la seconde partie de ce liure. Quant aux autres apparitions de Iesus Christ depuis son ascension, ce n'ont esté que des presences de visions.

OBIECTION 2.

4. *Si vn esprit,par exemple l'ame raisonnable, peut estre naturellement en plusieurs lieux à la fois ; il s'ensuit qu'vn corps pourra estre aussi en plusieurs lieux à la fois ; à tout le moins surnaturellement. Or l'ame raisonnable peut estre*

naturellement en plusieurs lieux à la fois, assauoir à la teste & aux pieds : donc aussi vn corps, par exemple le corps de Christ, peut estre surnaturellement en plusieurs lieux, assauoir au ciel & en terre. Et comme l'ame est naturellement toute en tout le corps, & toute en chaque partie du corps ; aussi le corps de Christ est surnaturellement tout en toute l'hostie, & tout en chaque partie de l'hostie.

RESPONSE.

5. A cette deuxieme objection ie respons premierement, qu'il n'y a iamais eu, & qu'il n'y aura iamais aucune chose, qui ait esté, ni qui soit en plusieurs lieux à la fois, sans estre entredeux. Dieu est bien en mesme temps au ciel & en terre, mais il est aussi entredeux. Et ceux qui mettent l'ame raisonnable à la teste & aux pieds en mesme temps, la mettent aussi entredeux, assauoir dans la poitrine, dans l'estomac, dans le ventre, dans les cuisses, &c. Mais la question entre nous & nos Aduersaires est, si vn corps peut estre en mesme temps en deux lieux éloignés, sans estre entredeux : si le corps de Christ peut estre en mesme temps au ciel & en terre dans l'hostie, sans estre entredeux : or nous auons prouué suffisamment au chap. 7. de la seconde partie de ce liure, qu'vn corps ne peut estre en mesme temps en deux lieux éloignés, & n'estre pas entredeux.

6. Secondement, ie respons que c'est vne necessité absoluë des choses finies, d'estre en vn seul

lieu

lieu à la fois ; & que cela prouient de ce qu'elles ſont finies : car pourquoi ſont-elles finies, ſi ce n'eſt parce que leur eſtre a certaines bornes au delà deſquelles il n'eſt point, & par cela elles ſont diſtinguees d'auec l'eſſence de Dieu infinie, qui n'ayant point de bornes, eſt par tout en meſme temps, ſans eſtre hors de ſoi-meſme ? Partant, puis que là où eſt vne ſubſtance finie, là ſont les bornes de ſon eſſence ; il eſt certain que ſi elle eſtoit hors de là en meſme temps, elle ſeroit hors de ſoi-meſme, ce qui eſt impoſſible : Et puis que les ames raiſonnables, & les autres eſprits creés ſont des ſubſtances finies, il eſt euident qu'ils ne peuuent eſtre qu'en vn ſeul lieu à la fois.

7. En troiſieme lieu, ie reſpons que l'on dit pluſieurs choſes de l'ame qu'on ne ſçait pas ; & tout ce qu'on en peut dire de certain, c'eſt qu'elle eſt dans le corps, & non pas ailleurs, & par *ainſi* qu'elle n'eſt pas en diuers lieux en meſme temps : or de quelle maniere c'eſt qu'elle eſt dans le corps, c'eſt ce qu'on ne peut pas determiner : Et ceux qui la mettent toute en tout le corps, & toute en chaque partie du corps, peuuent eſtre refutés de la ſorte. 1. Là où eſt l'ame, là auſſi ſont toutes les choſes qui ſont dans l'ame, veu que là où eſt le ſuiet, là auſſi ſont ſes accidens : Or les choſes qui ſont dans l'ame, ne ſont pas en toutes les parties du corps ; par exemple, les arts & les ſciences, les images des choſes, les cognoiſſances & les amours, ne ſont pas au bout du doigt & du nez, dans la peau, ni dans les os, &c. 2. Il eſt impoſſible qu'en meſme temps vne meſme choſe ſe meuue & ne ſe meuue pas ; veu

que se mouuoir & ne se mouuoir pas sont contradictoires : Or si l'ame raisonnable estoit en chaque partie du corps, par exemple, aux bras & aux pieds, il s'ensuivroit qu'elle se pourroit mouuoir & ne se mouuoir pas en mesme temps ; dautant que si on remue le bras sans remuer le pied, ce qui arriue souuent, l'ame raisonnable qu'on pretend estre dans le bras, se mouvra auec le bras, & ne se mouvra pas auec le pied; voire mesme elle pourra auoir deux mouuemens contraires, se mouuant en haut auec vn bras, & se mouuant en bas auec l'autre. 3. Lors qu'on coupe vn bras à vn homme, ou l'ame raisonnable qui estoit auparauant dans le bras, perit, ou elle ne perit pas : Si elle perit, il s'ensuivra que l'ame raisonnable ne sera pas immortelle, ce qui destruit la vraye Religion : Si elle ne perit pas, ou elle demeure dans le bras coupé, ou elle n'y demeure pas : Si elle demeure dans le bras coupé, il s'ensuivra que l'ame raisonnable sera diuisee & separee de soi-mesme ; car comme le bras coupé est diuisé & separé des autres parties du corps ; aussi l'ame raisonnable qui demeure dans le bras coupé, est diuisee & separee de soi-mesme existante dans les autres parties du corps, ce qui est absurde : Si elle ne demeure pas dans le bras coupé, ou elle demeure là où estoit auparauant le bras qu'on a coupé, ou elle n'y demeure pas : Si elle demeure au lieu où estoit le bras auparauant, il s'ensuivra que l'ame sera hors du corps sans l'informer, & sera dans le corps, assauoir dans les autres parties du corps, en les informant, ce qui est entierement absurde ; & puis que là où est l'ame, là aussi sont toutes les choses

ſes qui ſont dans l'ame ; par exemple, la ſcience, la cognoiſſance, l'amour, &c. il s'enſuivra que la ſcience, la cognoiſſance & l'amour de l'homme ſeront hors de ſon corps, ce qui eſt ridicule : Si elle ne demeure ni dans le bras coupé, ni au lieu où eſtoit le bras auparauant, il faut qu'elle aille ailleurs, ou qu'elle n'y aille pas : Si elle va ailleurs, ou elle rentre dans les autres parties du corps, ou elle va en quelque autre lieu, par exemple, en paradis ou en enfer : Si elle rentre dans les autres parties du corps, il s'enſuivra qu'elle va là où elle eſt deſia, ce qui eſt ridicule & ſuperflu ; outre que le ſang qu'on croid eſtre le vehicule & l'ame, ne rentre point dans le corps : Si elle va en vn autre lieu, par exemple en paradis, il s'enſuivra qu'elle eſt diuiſee de ſoi-meſme, veu que ce qui eſt au ciel eſt diuisé de ce qui eſt en terre, s'il n'eſt entredeux ; & il s'enſuivra qu'en meſme temps elle verra Dieu, aſſauoir au ciel, & ne le verra pas, aſſauoir dans le corps : Si elle ne va pas ailleurs, ie di qu'on ne ſçauroit concevoir, comment vne meſme choſe eſtant en quelque lieu ne perit point & ne va point ailleurs, & neantmoins n'y eſt plus. 4. Il eſt impoſſible que l'ame raiſonnable croiſſe ou ſe rarefie, ni qu'elle ſe meuue par elle meſme ; veu que ces choſes conviennent ſeulement aux corps diviſibles, & ne peuuent convenir aux choſes ſpirituelles & indiviſibles, telles que ſont les ames raiſonnables : Or ſi l'ame raiſonnable eſtoit en chaque partie du corps humain, elle croiſtroit ou ſe rarefieroit, & ſe mouvroit par elle meſme ; dautant que ce qui occupe vn petit eſpace ſeulement, & puis en

occupe vn plus grand, croiſt neceſſairement ou ſe rarefie, & ſe meut vers cet eſpace qu'il occupe, & qu'il n'occupoit pas auparauant : Or il eſt certain que ſi l'ame raiſonnable eſtoit en tout le corps, & en chaque partie dn corps, elle occuperoit premierement vn petit eſpace, aſſau. dans le corps de Pierre encor' enfant, & puis en occuperoit vn plus grand, aſſauoir dans le corps du meſme Pierre deuenu homme; & l'ame ſe mouvroit par elle meſme vers les parties de la matiere qui donnent l'accroiſſement au corps. 5. Puis qu'il y a trois ames en l'homme, il n'eſt pas neceſſaire de poſer l'ame raiſonnable dans toutes les parties du corps, mais il ſuffit de la mettre dans l'vne des principales; par exemple dans le cerveau, ou dans le cœur : Or qu'il y ait trois ames en l'homme, il appert de ce que les Theologiens & les Medecins ſont d'accord que l'ame raiſonnable n'eſt point dans le corps humain, qu'il ne ſoit parfaitement organizé, ce qui n'arriue qu'environ le quarantieme iour apres la conception : or auant ce temps-là, l'embryon exerce les operations de l'ame vegetatiue & de la ſenſitiue, pui: qu'il eſt nourri, qu'il croiſt, & qu'il ſent de la douleur, ſe retirant quand on le pique : Outre que l'ame raiſonnable, eſtant immaterielle & ſpirituelle, ne ſçauroit exercer des operations materielles, telles que ſont celles de l'ame vegetatiue & de la ſenſitiue : Et de fait puis que les actions de l'ame vegetatiue ſe font ſans aucune cognoiſſance, il n'eſt pas neceſſaire de poſer vne ame intellectuelle pour les exercer ; & on ne ſçauroit conceuoir qu'vne ame douée d'entendement & de volonté, n'entende

&

& ne vueille pas ce qu'elle fait, qu'elle nourrisse sans le sçauoir, & qu'elle engendre souuent contre son gré : Et puis que l'esprit fixe qui est dans toutes les parties du corps est suffisant à cela, il n'est pas de besoin de recourir à vne ame intellectuelle & raisonnable. A quoy on peut ajouter que le combat de la partie inferieure & de la superieure en l'homme, assauoir du sens & de la raison, monstre vne distinction de l'ame sensitiue & de la raisonnable en l'homme : Et outre ces trois ames, il y a vn grand nombre de formes essentielles partielles, assauoir de nerf, d'os, de chair, de peau, &c. qui sont toutes differentes en espece, mais iointes & sous-ordonnees pour estre instrumens des fonctions de la vie.

OBIECTION 3.

8. *Si vn homme se presentoit deuant plusieurs miroirs, son image seroit receuë à la fois en tous ces miroirs là, & par consequent seroit en mesme temps en plusieurs lieux : Or cet image est vn corps, comme il a esté prouué au chap. 4. nombre 4. de la seconde partie de ce liure : donc vn corps peut estre, & est en effect en plusieurs lieux à la fois. Pareillement, la voix d'vn predicateur est receuë à la fois dans les oreilles de tous ses auditeurs, & par consequent est en mesme temps en autant de lieux pour le moins qu'il a d'auditeurs : Or cette voix est vn corps : donc vn corps peut estre, & est en effect en*

plusieurs lieux à la fois ; & par consequent le corps de Christ peut estre en mesme temps au ciel & dans l'hostie.

RESPONSE.

9. A cette troisieme objection ie respons, qu'elle prouue plus qu'on ne pretend : car tous les Docteurs de Rome sont d'accord auec nous, qu'vn corps ne peut pas estre naturellement en plusieurs lieux à la fois ; mais seulement par miracle, & par vne vertu surnaturelle & diuine : Et neantmoins l'objection prouue qu'vn corps, assauoir l'image & la voix, peut estre naturellement en plusieurs lieux à la fois. Partant, il faut dire que l'image receuë en plusieurs miroirs, & la voix receuë en plusieurs oreilles, n'est pas la mesme en nombre, mais seulement en espece, c'est à dire n'est pas la mesme reellement, mais est seulement semblable. Et dautant que cela est advoué par les plus sauans de nos Adversaires, & qu'il n'y a que quelques Moines ignorans qui facent l'objection susdite, ie ne m'arresterai pas dauantage à y respondre.

OBIECTION 4.

10. *L'acte second peut estre separé du premier, par exemple, l'acte de raisonner peut estre separé de la faculté de raisonner, l'acte de bruler de la vertu & faculté de bruler, comme il arriua en la fournaise de Babylon, &c. Or l'occupation actuelle du lieu est vn acte second ; & la vertu ou puissance d'occuper vn lieu qui est dans vn*

corps,

corps, est l'acte premier: donc l'occupation actuelle du lieu peut estre separee de la puissance que le corps a d'occuper vn lieu; & par consequent le corps de Christ peut estre dans l'hostie sans occuper actuellement aucun lieu. Outre que le lieu est la superficie ou la surface d'vn corps qui en enuironne vn autre: Or vn corps peut exister sans estre enuironné de la surface d'vn autre corps, comme le supreme ciel: donc vn corps peut exister sans occuper aucun lieu.

RESPONSE.

11. A cette quatrieme objection ie respons premierement, que l'occupation actuelle du lieu n'est pas vn acte second, c'est à dire vne action; mais que c'est vne proprieté de la quantité, voire la quantité mesme: dautant que la quantité n'est autre chose que l'estendue; & l'estendue n'est autre chose que le remplissement de quelque espace; & ce remplissement d'espace n'est autre chose que l'occupation actuelle du lieu. Et puis que le corps ne peut estre sans quantité, & est la quantité mesme, comme il a esté prouué au chap. 3. de la seconde partie de ce liure; & que la quantité ne peut estre sans estendue, & que c'est l'estendue mesme, comme advouent nos Adversaires; & que l'estendue ne peut estre sans remplissement d'espace ou occupation de lieu; il est euident qu'vn corps ne peut estre corps sans occuper quelque espace ou quelque lieu: Et c'est ce qu'a recognu Augustin en

l'epistre 57. à Dardan en ces mots, *ostez aux corps les espaces des lieux, & ils ne seront nulle part, & pource qu'ils ne seront nulle part, aussi ils n'auront point d'estre.* Secondement, ie respons que le vrai lieu des corps est l'espace qu'ils occupent, & par consequent que le supreme ciel a son lieu, puis qu'il occupe vn grand espace. Parrant, quand le lieu est defini la surface d'vn corps qui en environne vne autre; cela doit estre entendu du lieu externe, l'occupation duquel est accidentelle au corps; mais non pas du lieu interne, l'occupation duquel est essentielle au corps.

OBIECTION 5.

12. *Plusieurs corps peuuent estre en mesme lieu miraculeusement: dautant que Iesus Christ entra en la chambre où estoyent ses disciples*, les portes estans fermees; *ce qui n'eut pas esté, si son corps n'eut penetré la porte, & n'eut esté en mesme lieu auec la porte. Dabondant, il est dit que Iesus Christ est né de la Vierge Marie; & par consequent que Marie a esté Vierge deuant & apres l'enfantement; ce qui n'eut pas esté si Iesus Christ n'eut penetré son ventre, & s'il n'en fut sorti sans fraction & sans ouuerture. En fin, Iesus Christ penetra la pierre qu'on auoit mis sur son sepulcre, lors qu'il ressuscita; & il est dit dans l'Ecriture qu'il penetra les cieux, lors qu'il y monta.*

RES-

RESPONSE.

13. A cette cinquieme objection ie respons 1. qu'il n'est pas dit que Iesus Christ entra par les portes fermees, mais qu'il entra les portes ayans esté fermees; voici les propres mots, *quand donc le soir de ce iour là fut venu, & que les portes eurent esté fermees pour la crainte des Iuifs, Iesus vint:* lesquelles paroles monstrent bien le temps de l'entree de Iesus Christ vers ses disciples, mais non pas la façon de son entree par quelque penetration: que si elles expriment que les portes ne furent ouvertes par aucun homme, elles n'excluent pas vne ouverture faite en vn clin d'œil par la vertu diuine; veu que nous auons des exemples de cela; car Act. 5. nous lisons que les Apostres sortirent de prison, quoi que les portes eussent esté bien fermees; mais il est dit que l'Ange de Dieu les ouvrit: Et Act. 12. *la porte de la prison s'ouvrit à sainct Pierre d'elle mesme*, c'est à dire nul homme ne l'ouvrant. Partant il est dit que Iesus Christ entra les portes ayans esté fermees à l'exclusion d'vne ouverture humaine, mais non pas à l'exclusion d'vne vertu diuine faite dans vn temps imperceptible. 2. Ie respons, que la Vierge Marie a esté veritablement Vierge, auant l'enfantement, & apres; entant qu'estre Vierge se prend pour n'auoir eu aucune compagnie d'homme; mais il est certain que Iesus Christ est sorti du ventre de la Vierge par ouverture de la matrice d'icelle; veu qu'il est dit Luc. 2. que *Ioseph & Marie porterent Iesus Christ en Ierusalem pour le presenter au Seigneur, comme il est escrit en la Loy, que tout*

masle ouurant la matrice sera appelé sainct au Seigneur. 3. Ie respons que Iesus Christ ne penetra pas la pierre qu'on auoit mise sur son sepulcre lors qu'il ressuscita, puis qu'il est dit Matth. 28. que l'Ange de Dieu la roula arriere de l'huis du sepulcre. 4. Ie respons, que quand il est dit Hebr. 4. que Iesus Christ penetra les cieux, il faut l'entendre en mesme façon qu'on dit communément qu'vne fleche penetre l'air, c'est à dire que l'air cede à la fleche qui passe par l'air; & par ainsi que Iesus Christ penetra les cieux, entant que les cieux cederent au corps de Christ montant au supreme ciel, qui est le siege des bienheureux; & non pas que le corps de Christ & le ciel ayent esté en mesme lieu.

CHAPITRE XI.

Contenant les objections pour le Sacrifice de la Messe.

1. LEs principales objections de nos Aduersaires, par lesquelles ils pretendent de prouuer le Sacrifice de la Messe sont celles-ci.

OBIECTION 1.

2. *La premiere objection est tiree du chap. 14. de la Geneſe en ces mots :* Melchisedec aussi Roy de Salem, apportant pain & vin, (car il estoit Sacrificateur du Dieu fort Souve-

rain

rain) le benit, &c. *& du Pseaume* 110. *& du chap.* 7. *de l'Epistre aux Hebreux, où il est dit de Iesus Christ,* Tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchisedec. *Desquelles paroles nos Aduersaires forment ce raisonnement: Combien qu'Aaron & les autres Souuerains Sacrificateurs ayent esté types & figures de Iesus Christ nostre Souuerain Sacrificateur; & que les sacrifices Leuitiques ayent esté figures du sacrifice de la croix; neantmoins Melchisedec entant que Sacrificateur a esté vne figure beaucoup plus expresse de nostre Seigneur Iesus Christ; puis qu'il est dit Pseau.* 110. *& Hebr.* 7. *que Iesus Christ est Sacrificateur eternellement, non pas à la façon & selon l'ordre d'Aaron, mais à la façon & selon l'ordre de Melchisedec; la difference entre Aaron & Melchisedec consistant, en ce qu'Aaron & les autres souuerains Sacrificateurs Leuitiques, offroyent des sacrifices sanglans, esgorgeans & espandans le sang des bestes qu'ils sacrifioyent à Dieu, en signe & figure du sacrifice sanglant que Iesus Christ a fait en la croix, mourant & espandant son sang pour la remission de nos pechés; mais Melchisedec a offert vn sacrifice non sanglant, lors qu'allant au deuant d'Abraham, qui retournoit de la deffaite des Rois, il offrit à Dieu pain & vin;*

& puis que ce pain & ce vin offerts à Dieu par Melchisedec, estoyent des signes & des figures du corps & du sang de Christ ; il a fallu, afin que la verité & la chose signifiée & figuree respondit à ces ombres & à ces figures, que Iesus Christ offrit vn sacrifice non sanglant, assauoir son corps & son sang sous l'espece du pain & du vin, ce qu'il a fait en l'institution & en la celebration du sacrement de l'Eucharistie. Et quoi que le mot Hebreu employé par Moyse au susdit passage de la Genese, ne signifie autre chose qu'amener, qu'apporter, que tirer hors ; neantmoins il se prend souuent pour amener ou faire venir la victime, afin de l'immoler & de la sacrifier, comme au chap. 4. de la Genese, & au chap. 6. des Iuges. Et ne sert de dire que Melchisedec apporta ce pain & ce vin, pour la refection d'Abraham & de ses compagnons, qui retournoyent de la bataille des Rois : Car encor que Melchisedec ait donné ce pain & ce vin pour la refection d'Abraham & de ses compagnons ; neantmoins il les a premierement offerts à Dieu, & puis apres les leur a donnés, afin qu'ils fussent faits participans du sacrifice de pain & de vin ; veu que l'Ecriture dit qu'Abraham retourna de la bataille auec vn grand butin, où il y auoit assez de viande pour la refection de lui & de ses compa-

gnons,

gnons, & qu'elle dit expreſsément que les compagnons d'Abraham auoyent pris la viande qui leur eſtoit neceſſaire auant que Melchiſedec vint au deuant d'Abraham; & par conſequent qu'ils n'auoyent pas beſoin pour leur refection du pain & du vin qu'auoit apporté Melchiſedec, mais ſeulement pour participer au ſacrifice de pain & de vin que Melchiſedec auoit fait. Dabondant puis que l'Ecriture fait ſi ſouuent mention de la ſacrificature de Melchiſedec, comme differente de celle d'Aaron, & treſſemblable à celle de Chriſt; il eſtoit neceſſaire qu'elle monſtrat en quoi conſiſtoit le ſacrifice de Melchiſedec; veu que la ſacrificature eſt relatiue au ſacrifice, & ſans la cognoiſſance du ſacrifice, on ne peut auoir la cognoiſſance de la ſacrificature: Or l'Ecriture ne fait aucune mention du ſacrifice de Melchiſedec, ſinon au lieu ſuſallegué du chapit. 14. de la Geneſe; & partant il faut que par le pain & le vin, on entende du pain & du vin conſacré & offert à Dieu. Cela ſe prouue fortement par les paroles ſuiuantes, car il eſtoit ſacrificateur du Dieu fort Souuerain, *qui font voir la raiſon pour laquelle Melchiſedec auoit apporté du pain & du vin, aſſauoir pour en faire vne oblation & vn ſacrifice à Dieu; attendu que s'il eut apporté ce pain & ce vin tant ſeulement*

pour

pour la refection d'Abraham & de ses gens, l'Ecriture eut dit qu'il auoit apporté ce pain & ce vin dautant qu'Abraham & ses gens estans harassés, auoyent besoin de manger & de boire. Et quoi qu'en l'Hebreu il n'y ait pas mot par mot, car il estoit Sacrificateur, *mais seulement*, & il estoit Sacrificateur; *neantmoins la conjonction & en Hebreu se prend ordinairement pour* car, *ou* parce que: *par exemple au chapitre 20. de la Genese vers.3. Dieu dit à Abimelec*, Voici tu es mort à cause de la femme que tu as prinse, car elle est mariee à vn mari, *dans l'Hebreu il y a*, & elle est mariee à vn mari. *Et au chap.64.d'Esaïe vers.5.* Tu as esté esmeu à indignation, parce que nous auons peché, *dans l'Hebreu il y a*, & nous auons peché. *Et ne sert de dire que Melchisedec est dit Sacrificateur, non pas pour auoir offert pain & vin, mais pour auoir beni Abraham: dautant que ces paroles*, & il estoit Sacrificateur du Dieu fort Souuerain, *se rapportent à ce qui precede, assauoir*, apporta pain & vin, *& non pas à ce qui suit, assauoir*, & le benit; *veu qu'apres ces mots*, & il estoit Sacrificateur du Dieu fort Souuerain, *il y a vn accent que les Hebreux appellent Soph pasuc, qui est tousiours vne marque que la periode*

est

eſt acheuee : outre que Melchiſedec n'a pas beni Abraham comme Sacrificateur, veu qu'Abraham l'eſtoit auſſi, mais comme plus grand qu'Abraham, puis qu'il eſtoit Roy & Sacrificateur, ſuiuant ce que dit l'Apoſtre Hebr.7. ſans contredit ce qui eſt moindre eſt benit par ce qui eſt plus grand. *Finalement, au lieu ſuſallegué du Pſeau. 110. & du chap.7. de l'Epiſtre aux Hebreux, il eſt dit de Ieſus Chriſt,* Tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchiſedec : *Et puis qu'il n'y a point de Sacrificateur ſans ſacrifice, il n'y a point auſſi de Sacrificateur eternel ſans ſacrifice perpetuel : or le ſacrifice de la croix n'a eſté fait qu'vne fois, & ne peut eſtre reiteré, veu que Ieſus Chriſt ne meurt plus, Rom.6. Il faut donc vn autre ſacrifice perpetuel dans l'Egliſe que Ieſus Chriſt exerce par le miniſtere des Preſtres, qui ne peut eſtre que le ſacrifice de la Meſſe.*

RESPONSE.

3. A cette premiere objection ie reſpons premierement, que dans le texte Hebreu il n'y a pas vn mot qui ſignifie *apportant,* mais il ſignifie *apporta, fit tirer, fit apporter,* &c. Nos Adverſaires falſifians le texte de la ſorte, afin de donner lieu à vne autre falſification, aſſauoir de mettre en forme de parentheſe ces mots, *car il eſtoit ſacrificateur,* au

lieu de mettre sans parenthese, *& il estoit sacrificateur*, comme porte le texte; estant euident que si on traduit le passage ainsi, *Melchisedec apportant pain & vin, & il estoit Sacrificateur*, il n'y aura point de sens, ou à tout le moins il sera fort obscur; mais si on le traduit ainsi, *Melchisedec apportant pain & vin, (car il estoit Sacrificateur) le benit*, le sens sera complet. Tellement que nos Aduersaires, pour donner quelque couleur à leur doctrine erronnee, ont fait en ce peu de mots trois falsifications; la premiere, lors qu'ils ont traduit, *proferens*, c'est à dire *apportant ou tirant hors*, au lieu de traduire *protulit*, c'est à dire *apporta ou tira hors*: la seconde, lors qu'ils ont traduit, *erat enim sacerdos*, c'est à dire, *car il estoit Sacrificateur*, au lieu de traduire, *& il estoit Sacrificateur*: la troisieme, lors qu'ils ont traduit, *benedixit ei*, c'est à dire *le benit*, au lieu de traduire, *& le benit*; & par ainsi de trois propositions differentes ils n'en ont fait qu'une auec vne parenthese: Partant il faut traduire le passage en cette sorte, *Melchisedec aussi Roy de Salem apporta pain & vin, & il estoit Sacrificateur du Dieu fort souuerain, & il le benit*; & non pas comme nos Aduersaires, *Melchisedec aussi Roy de Salem apportant du pain & du vin, (car il estoit Sacrificateur du Dieu fort souuerain) le benit.*

4. Secondement, ie respons que le mot Hebreu employé par Moyse, signifie ordinairement *apporta, tira hors, fit apporter, fit tirer hors, fit sortir, fit venir*, &c. Or il ne faut point s'eloigner de la signification propre des mots, que par vne grande neceſſité, laquelle ne paroit point au texte; & partant,

tant, encore que par fois le mot Hebreu employé par Moyse, signifiat *apporta ou amena pour offrir & sacrifier*, à cause des circonstances; neantmoins au texte susallegué du chapitre 14. de la Genese, il ne se prend point de la sorte; puis qu'il n'y a aucune circonstance, ni aucune raison qui nous oblige à l'expliquer ainsi, & à nous departir de la signification propre & ordinaire d'icelui.

5. En troisieme lieu, ie respons qu'encor que le mot Hebreu employé par Moyse signifiat *apporta pour offrir*, & qu'il se print pour *offrit*; neantmoins nos Adversaires n'auroyent rien auancé, veu qu'il n'est pas dit au texte, qu'il apporta pain & vin pour offrir à Dieu; & il faut plustost l'expliquer ainsi, assauoir qu'il apporta pain & vin pour les offrir & presenter à Abraham; dautant qu'au verset precedent il est dit que le Roy de Sodome s'en alla au deuant d'Abraham; disant donc ici que Melchisedec apporta pain & vin pour offrir, ce ne pouuoit estre que pour offrir à Abraham: & de fait les paroles qui suiuent, assauoir *& le benit*, le monstrent clairement; car le pronom relatif *le*, se rapporte à Abraham, suivant l'explication de l'Apostre Hebr. 7. qui dit en termes exprez que *Melchisedec vint au deuant d'Abraham & le benit*: & vn peu plus bas il dit que Melchisedec *benit celui qui auoit les promesses, & que ce qui est moindre est benit par ce qui est plus grand*. Or s'il falloit exposer ces paroles, *il apporta pain & vin*, en cette sorte, *il offrit pain & vin à Dieu*, il faudroit necessairement que Melchisedec eut beni Dieu, & non pas Abraham, veu qu'en ces paroles, *il offrit pain & vin à Dieu, & le*

benit, le pronom *le* ne se peut rapporter qu'à Dieu.

6. En quatrieme lieu, ie respons que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham, pour la refection d'icelui & de ses gens, & non pas pour les offrir à Dieu. Le Cardinal Bellarmin au liure 1. de la Messe chap. 6. confesse que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham pour la refection d'icelui & de ses gens, qui retournoyent tous harassez de la desfaite des Rois, ce qui est vrai; mais il ajoute que Melchisedec les offrit auparauant à Dieu, ce qui est faux, & on ne le sçauroit prouuer, comme il se verra ci-apres. Hierome en l'Epist. à Euagrius escrit que *les Iuifs ont entendu que Melchisedec allant au deuant d'Abraham victorieux, apporta des pains & du vin pour la refection de lui & de ses gens.* Iosephe escriuãt cette histoire dit que *Melchisedec presenta à Abraham des pains & du vin pour la refection de lui & de son armee.* Damascene au liu. 4. de la foy orthodoxe dit que *Melchisedec traitta Abraham auec du pain & du vin.* Les raisons de nos Aduersaires rapportees en l'objection, pour prouuer que Melchisedec apporta pain & vin à Abraham pour participer au sacrifice qu'il en auoit fait, ne sont pas considerables; assauoir qu'Abraham retourna de la bataille auec vn grand butin, où il y auoit assez de viande pour lui & ses gens; & que les soldats d'Abraham auoyent repeu auant que Melchisedec lui vint au deuant. Ces raisons (di-ie) ne sont pas considerables, dautant qu'encor qu'Abraham fit vn grand butin, neantmoins il le rendit tout au Roy de Sodome; & quoi que ses gens eussent mangé & beu de ce qui se trouua parmi le butin, neantmoins il n'est

n'eſt pas dit qu'Abraham en ait mangé & beu; & quoi que lui & ſes gens en euſſent mangé & beu, il n'eſt pas dit quel temps s'eſtoit paſſé depuis, & s'il n'en auoit pas encore beſoin : & quand ils n'en euſſent pas eu beſoin, Melchiſedec ne ſçachant s'ils auoyent repeu, fit ce que les hommes prudens ont accoutumé de faire, qui eſt de pourvoir à tout ce qui peut ſervir en cas de beſoin.

7. En cinquieme lieu, ie reſpons qu'en toute l'Ecriture ſaincte, où il eſt parlé de la ſacrificature de Melchiſedec, il n'eſt fait mention que de trois choſes, aſſauoir qu'il eſtoit Sacrificateur, qu'il l'eſtoit eternellement, & que c'eſtoit auec ſerment, ſuivant l'application qui en eſt faite à Ieſus Chriſt au Pſeaume 110. & Hebr. 7. en ces mots, *Le Seigneur a iuré & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur eternellement à la façon de Melchiſedec*; mais il n'y eſt faite aucune mention du ſacrifice de Melchiſedec, & n'y eſt point dit en quoi il conſiſtoit; car comme il eſtoit convenable de recueillir en la perſonne du Meſſie toutes les charges qui s'eſtoyent trouuees dans les plus grands Rois, Sacrificateurs & Prophetes de l'ancien Teſtament, ce qui s'eſt fait en les propoſant pour types & figures de Ieſus Chriſt, & que le plus illuſtre type a eſté Melchiſedec; auſſi il a eſté plus expedient de ne parler point de la nature du ſacrifice de Melchiſedec, parce qu'il n'eſtoit pas expedient alors d'expliquer la nature du ſacrifice du Meſſie : Et comme Melchiſedec eſt deſcrit par l'Apoſtre Hebr. 7. *ſans pere, ſans mere, ſans genealogie, n'ayant commencement de vie, ni fin des iours*; non pas qu'il ait eſté reelle-

ment tel, autrement il n'eut pas esté figure, mais la verité mesme: mais parce que Moyse, qui a descrit exactement la naissance, la mort, la genealogie, &c. des autres Rois & Sacrificateurs, ne l'a point fait en Melchisedec, afin qu'il fut figure de Iesus Christ qui est en effect sans pere entant qu'homme, sans mere entant que Dieu, sans genealogie & entant que Dieu & entant qu'homme, n'ayant commencement de vie entant que Dieu, ni fin de iours entant que Dieu ni entant qu'homme; aussi Moyse a appelé Melchisedec Sacrificateur du Dieu fort souuerain, sans faire aucune mention de son sacrifice, afin qu'il fut type & figure de Iesus Christ, qui deuoit estre le Sacrificateur & le sacrifice ou la victime tout ensemble. Et partant, quoi qu'on ignore la nature & la qualité du sacrifice de Melchisedec, on n'ignore pas pourtant qu'il ait esté Sacrificateur; non plus qu'encore qu'on ignore la façon en laquelle Melchisedec exerçoit la royauté, on n'ignore pas qu'il ait esté Roy.

8. En sixieme lieu, ie respons que la raison principale qu'apportent nos Aduersaires pour prouuer que Melchisedec offrit à Dieu pain & vin, assauoir qu'au texte il y a, *car il estoit Sacrificateur*, est vne falsification manifeste; dautant qu'au texte Hebreu il y a, *& il estoit Sacrificateur*: & le vieux Interprete Latin, & les Septante Interpretes en Grec ont traduit aussi comme nous, *& il estoit Sacrificateur*. Mesmes il est fort vraisemblable qu'on a corrompu ce passage en la version Latine de Hierome, veu qu'en ses questions Hebraiques, & en l'epistre à Euagrius il a traduit, *&*

il

il estoit Sacrificateur. Cyprian en l'epistre à Cecilius, & Augustin au liure 4. de la doctrine Chrestienne chapit. 21. & en plusieurs autres lieux traduisent, *& il estoit Sacrificateur.* Partant, combien que par fois la particule Hebraique employee par Moyse se prenne pour *car*, neantmoins puis que sa propre & ordinaire signification est de signifier *&*, & que pour vn lieu où il signifie *car*, il y en a mille pour le moins où il signifie *&*; & qu'en ce liure de la Genese au chap. 1. vers. 2. & au chap. 2. v. 8. 14. 17. 25. &c. il est pris pour *&*; il est euident que l'argument de nos Adversaires est entierement sans force. Il est donc plus à propos de rapporter ces paroles, *& il estoit Sacrificateur*, à ce qui suit, assau. *& le benit*, que non pas à ce qui precede, assauoir *apporta pain & vin*: en sorte que comme Melchisedec, entant que Roy liberal, apporta pain & vin à Abraham pour la refection de lui & de ses gens; aussi, entant que Sacrificateur beaucoup plus excellent qu'Abraham, il le benit. Quant au Soph pasuc qui est apres ces mots, *& il estoit Sacrificateur du Dieu fort souuerain*, les plus doctes Grammairiens disent que ce n'est pas vn accent; & quand ce seroit vn accent, il y a de grands personnages qui asseurent que ce ne sont pas les Escriuains sacrés, mais les Massorets, qui ont posé ces accents, aussi bien que les points; & quand ce seroit les Escriuains sacrés qui les auroyent mis pour distinguer les versets, ce ne seroit pas pour conjoindre les choses qui ont quelque connexion entr'elles, & separer celles qui n'en ont point; mais seulement pour diuiser le discours en sorte que les parties

n'en fussent ni trop longues ni trop brieues ; & quand mesmes le soph patue seroit vne marque que la periode est acheuee, & qu'il faudroit traduire, *car il estoit Sacrificateur*, il ne s'ensuivroit pas que Melchisedec eut sacrifié à Dieu du pain & du vin, veu qu'on pourroit dire que Moyse a voulu monstrer la bienvueillance de Melchisedec envers Abraham; estant fort conuenable que celui qui estoit Sacrificateur du Dieu fort souuerain, tesmoignat sa bienvueillance envers vn grand serviteur de Dieu tel qu'estoit Abraham, par le pain & le vin qu'il lui presenta.

9. En septieme lieu, ie respons que de ce qu'il est dit au Pseau. 110. & Hebr. 7. que Iesus Christ est *Sacrificateur eternellement*, il ne s'ensuit pas qu'il se doiue offrir tous les iours en la Messe sous l'espece *du pain & du vin* par le ministere des Prestres; dautant que l'Apostre escriuant aux Hebreux, met la perpetuité de la sacrificature de Christ, en partie en ce qu'il n'a pas besoin d'estre offert, puis que par vne oblation il a consacré pour touſiours ceux qui sont sanctifiés; & en partie en ce qu'ayant esté eleué par dessus tous les cieux il intercede perpetuellemẽt pour nous: Car la sacrificature consiste en certaines fonctions, & en la vertu & efficace d'icelles. Et puis qu'il y a deux parties de la sacrificature de Christ, dont l'vne appartient à l'oblation qu'il a fait de soi mesme en la croix, & l'autre à l'intercession ; il est certain que la vertu de l'oblation est eternelle, & que l'interceſſion durera iusques à la fin des siecles.

10. Finalement, ie respons qu'il est faux que la dis-

diſſemblance qu'il y a entre la ſacrificature de Melchiſedec & celle d'Aaron, conſiſte en ce qu'Aaron offroit des ſacrifices ſanglans, & que Melchiſedec a offert vn ſacrifice non ſanglant de pain & de vin; & j'adjoute qu'il eſt faux que la ſemblance de la ſacrificature de Melchiſedec auec celle de Chriſt, conſiſte en ce que comme Melchiſedec a ſacrifié du pain & du vin, auſſi Chriſt a ſacrifié ſon corps & ſon ſang ſous l'eſpece du pain & du vin; dautant que l'Apoſtre eſcriuant aux Hebreux met la diſſemblance de la ſacrificature de Melchiſedec auec celle d'Aaron, & la ſemblance auec celle de Chriſt en toute autre choſe. 1. Il eſt appelé Melchiſedec, qui ſuiuant ce que dit l'Apoſtre Hebr. 7. *eſt interpreté premierement Roy de iuſtice, & puis auſſi Roy de Salem, c'eſt à dire Roy de paix*: en quoi il repreſente parfaitement bien noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui eſt veritablement Roy de juſtice, non ſeulement parce qu'il eſt iuſte, & qu'il a touſiours eſté ſans peché; mais auſſi parce que par ſa ſatisfaction il nous a obtenu la juſtice, nous ayant eſté fait de par Dieu le Pere Iuſtice: il eſt auſſi veritablement Roy de paix, puis qu'il a reconcilié les hommes à Dieu, qu'il a fait leur paix auec les Anges, & qu'il leur a recommandé particulierement la paix. Quant à Aaron & aux autres ſouuerains Sacrificateurs ils n'ont point eſté Rois, & encore moins les Preſtres de l'Egliſe Romaine; le Pape meſme n'a iamais pris le titre de Roy; & ceux qui ont eſcrit la vie des Papes, nous ont fait aſſez cognoitre quelle iuſtice & quelle paix ils ont procuree aux vrais & fideles ſerviteurs de Ieſus Chriſt.

2. L'Apostre Hebr.7. nous represente Melchisedec, comme vn homme tombé du ciel, *sans pere, sans mere, sans genealogie, n'ayant commencement de iours, ni fin de vie*; non pas qu'il ait esté tel en effect, mais parce que Moyse nous a celé exactement son pere, sa mere, sa genealogie, sa naissance, & sa mort; afin qu'il fut figure de Iesus Christ, qui a esté sans pere entant qu'homme, sans mere entant que Dieu, sans genealogie entant que Dieu & entant qu'homme, n'ayant point commencement de iours entant que Dieu, ni fin de vie entant que Dieu & entant qu'homme: mais les peres, la genealogie, la naissance & la mort d'Aaron & des souuerains Sacrificateurs sont exactement descrites par Moyse: & il n'y a eu ni Papes, ni Euesques, ni Prestres, dont on ne sçache les parens, la genealogie, la naissance & la mort. 3. L'Apostre adjoute, que *Melchisedec estant fait semblable au Fils de Dieu, demeure Sacrificateur à tousiours*; parce que Moyse ne fait aucune mention de sa mort, ni qu'aucun lui ait succedé en sa charge de Sacrificateur, afin qu'il fut figure de Iesus Christ, qui n'a iamais quitté sa charge de Sacrificateur, mais l'exercera iusqu'à la fin des siecles, intercedant tousiours pour les siens par la presentation qu'il fait de son sacrifice à Dieu son Pere. Quant à Aaron & aux autres Sacrificateurs, ils sont morts, & ont eu des successeurs; & les Papes, les Euesques & les Prestres meurent tous les iours, & ont des successeurs. 4. L'Apostre dit aussi, que Melchisedec *a disme Abraham, & que Leui mesmes qui prend les dismes a esté disme en Abraham*: & il adjoute, que Melchisedec *a benit*

celui

celui qui auoit les promesses, assauoir Abraham ; & *que ce qui est moindre est benit par ce qui est plus grand*. D'où il appert que Melchisedec ayant dismé & benit Abraham, & en sa personne Leui & tous les Sacrificateurs, a esté plus excellent qu'Abraham, que Leui, & que tous les Sacrificateurs : en quoi il a esté figure de Iesus Christ qui a esté plus excellent qu'Abraham, ni que tous ses successeurs; veu que celui en qui ont esté accomplies toutes les promesses, doit estre incomparablement plus excellent que celui qui les a seulement receuës : mais ie ne crois pas que les Prestres de l'Eglise Romaine soyent si hardis que de se preferer à Abraham le pere des croyans, en la semence duquel toutes les familles de la terre ont esté benites. 5. L'Apostre n'a iamais parlé du sacrifice de Melchisedec, tant s'en faut qu'il l'aye comparé auec celui de Iesus Christ comme auec son semblable, ou auec celui d'Aaron comme auec son dissemblable; tellement que tout ce qu'en disent nos Adversaires ne sont que des inuentions humaines.

OBIECTION 2.

11. *La deuxieme objection est tiree du chap. 1. de Malachie en ces mots :* Depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant mon Nom sera grand entre les nations, & on offrira en tout lieu parfum à mon nom, & oblation pure ; *où par cette oblation pure & nette on ne sçauroit entendre que le sacrifice*

de la Messe: dautant que par cette oblation nette on ne peut entendre les prieres, les aumosnes, la contrition de cœur, & autres bonnes œuures, qui sont par fois appelees sacrifices dans l'Escriture; attendu que le Prophete Malachie promet vne nouuelle oblation; or les prieres, les aumosnes, & autres bonnes œuures estoyent ordinaires parmi les Iuifs; outre que ceux de l'Eglise Reformee croyent que toutes les actions des fideles sont souillees, & le Prophete parle d'vne oblation pure & nette. Derechef, par cette oblation dont parle Malachie, on ne peut pas entendre les agneaux, les taureaux, & les autres semblables animaux, qu'on auoit accoustumé de sacrifier dans le temple de Salomon: dautant que le Prophete promet qu'on l'offrira en tout lieu, mesme parmi les Gentils. En fin, par cette oblation dont parle Malachie, on ne peut entendre le sacrifice sanglant que Iesus Christ a offert à Dieu en la croix; dautant que ce sacrifice sanglant n'a esté offert qu'vne seule fois au mont Caluaire dans la Iudee; & le Prophete parle d'vne oblation qu'on offrira par toute la terre. Il faut donc que par cette oblation on entende le sacrifice du corps & du sang de Iesus Christ sous les especes du pain & du vin, qui n'est autre chose que le sacrifice de la Messe.

RESPONSE.

12. A cette deuxieme objection ie respons premierement, que par l'oblation dont parle Malachie il faut entendre le culte & le service spirituel que les fideles deuoyent rendre à Dieu sous le Nouueau Testament, qui est compris dans le sacrifice qu'ils font à Dieu de leurs propres personnes, lequel sacrifice comprend les prieres, les aumosnes, & les autres choses, qui sont appelees sacrifices par les Apostres. Et c'est à cause de cela que sainct Paul Rom. 12. parle ainsi, *Ie vous exhorte freres, que vous presentiez vos corps en sacrifice viuant, sainct, plaisant a Dieu, qui est vostre raisonnable seruice.* Et au chapitre 15. parlant de la grace qui lui a esté donnee de Dieu, dit que c'est *afin qu'il soit ministre de Iesus Christ enuers les Gentils, vaquant au sacrifice de l'Euangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils soit agreable, estant sanctifiee par le sainct Esprit.* Ce que nous lisons au chapitre 66. des Reuelations du Prophete Esaïe, éclaircit grandement ce que nous venons de dire: voici les propres mots; *Ceux qui mangent la chair de pourceau, & des choses abominables comme des souris, seront ensemble consumés, a dit l'Eternel*: ce qui correspond à ces paroles de Malachie, *Ie ne pren point de plaisir en vous, a dit l'Eternel, & ie n'aurai point pour agreable l'oblation qui vient de vos mains.* Esaïe poursuit en cette sorte, *Mais quant à moi voyant leurs œuures & leurs pensees, le temps vient d'assembler toutes nations & langues, ils viendront & verront ma gloire, car ie mettrai vne marque en eux, & enuoyerai d'entr'eux*

les reschapés qui raconteront ma gloire parmi les nations: ce qui correspond à ces paroles de Malachie, *Mais depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant mon Nom sera grand entre les nations.* En fin Esaïe adjoute, *Et ameneront tous vos freres d'entre toutes les nations pour oblation à l'Eternel*: ce qui correspond à ces paroles de Malachie, *& on offrira en tout lieu oblation nette.* D'où il appert que par cette oblation dont parle Malachie, il ne faut pas entendre l'oblation du corps & du sang de Christ, mais l'oblation des personnes & des actions religieuses de ceux qui deuoyent estre amenés à Dieu par la predication de l'Euangile.

13. Secondement, ie respons qu'en tout le passage susallegué de Malachie les mots d'oblation nouuelle ne se trouuent point, mais seulement d'oblation nette. Et quand il y seroit parlé d'vne oblation nouuelle, ie di que les choses peuuent estre dites nouuelles, lors qu'ayans esté gastees & corrompues, elles sont remises en leur entier. Or le seruice de Dieu qui auoit esté corrompu par les Iuifs sous la Loy, a esté restabli par Christ en ses Apostres sous l'Euangile; en sorte que toutes choses ont esté faites nouuelles; vn temps nouueau, assauoir le temps de la predication de l'Euangile; vn peuple nouueau, assau. le peuple Chrestien; vn lieu nouueau, ass. tous les endroits de la terre; vne priere nouuelle, ass. l'oraison Dominicale; des Sacremens nouueaux, & particulierement vn baptesme nouueau, par lequel les hommes sont renouuelez; vne predication nouuelle, ass. la predication du salut par Iesus Christ, &c.

14. En troisieme lieu, ie respons que l'oblation qu'on fait à Dieu sous l'Euangile est pure & nette, que le service qu'on lui rend selon sa parole est pur, que la predication de l'Euangile est pure, que l'oraison Dominicale est tres-pure; en vn mot, que la Religion Chrestienne est pure, quoi qu'il y ait plusieurs defauts en ceux qui en font profession. Et combien que les fideles, qui presentent leurs corps en sacrifice viuant, sainct, & plaisant à Dieu, soyent enuironnés de beaucoup d'infirmitez, & que leurs actions religieuses soyent accompagnees de beaucoup de defauts, neantmoins leurs œuures peuuent estre dites pures & nettes en Iesus Christ, au nom duquel eux & leurs œuures sont presentés à Dieu; en sorte qu'encor qu'en eux mesmes ils ne puissent plaire, ni satisfaire à Dieu; toutesfois entant que membres de Christ, ils sont reputés saincts deuant Dieu; car ce sont eux dont parle S. Pierre en sa 1. Epist. ch. 2. qui *comme pierres viues sont edifiés pour estre vne maison spirituelle, & vne saincte sacrificature, pour offrir sacrifices spirituels agreables à Dieu par Iesus Christ*; & par ainsi nos sacrifices sont vne oblation pure & nette, mais par Iesus Christ, qui les couure de sa pureté & de sa saincteté, faisant que leurs defauts ne nous soyent pas imputés, & offrant à Dieu sur l'autel d'or ce qui procede du S. Esprit: I'adjoute qu'outre cette parfaite pureté que nous auons par l'imputation de la iustice de Christ, nous auons encor' vne pureté commencee par le S. Esprit, de laquelle parle S. Paul Rom. 15. en ces mots, *afin que l'oblation des Gentils soit agreable, estant sanctifiee par le S. Esprit*; car ce que Dieu a decreté, que Iesus Christ a acquis, & que le S. Esprit a

commencé, est reputé de Dieu pour parfait & accompli. S. Paul en sa premiere Epistre à Timothee chap. 2. vers. 8. monstre clairement ce que nous venons de dire en ces mots; *Ie veux que les hommes facent priere en tout lieu leuant les mains pures, sans ire & sans questions.* Et en l'Epist. aux Eph. ch. 5. *Iesus Christ a aimé l'Eglise, & s'est donné soi mesme pour elle, afin qu'il la sanctifiat apres l'auoir nettoyee par le lauement d'eau par la parole, afin qu'il se la rendit vne Eglise glorieuse, n'ayant tache, ni ride, ni autre telle chose, ains afin qu'elle fut saincte & irreprehensible.*

OBIECTION 3.

15. *Si en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ a offert à Dieu son corps & son sang pour la remission de nos pechés, il s'ensuit qu'il a offert vn vrai & propre sacrifice, qu'on appelle le sacrifice de la Messe. Or en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ a offert à Dieu son corps & son sang pour la remission de nos pechés; ce qui se prouue de la sorte. Si en l'institution & en la celebration de l'Eucharistie par Iesus Christ, le corps de Christ a esté rompu & donné pour nous, & son sang a esté espandu pour la remission de nos pechés, il s'ensuit que Iesus Christ a offert à Dieu son corps & son sang pour la remission de nos pechés. Or en l'institution & en la celebration de l'Eucharistie par Iesus*

Ieſus Chriſt, le corps de Chriſt a eſté rompu & donné pour nous, & ſon ſang a eſté eſpandu pour la remiſſion de nos pechés comme il appert par ces paroles de Ieſus Chriſt, Matth. 26. *Marc.* 14. Ceci eſt mon corps qui eſt rompu pour vous; *& Luc* 22. qui eſt donné pour vous: *& S. Matthieu & S. Marc aux ſuſdits chapitres,* Ceci eſt mon ſang qui eſt eſpandu en remiſſion des pechés.

RESPONSE.

16. A cette troiſieme objection ie reſpons, que le preſent eſt pris pour le futur prochain, en ſorte que le ſens eſt tel, Ceci eſt mon corps qui s'en va eſtre donné & rompu pour vous en la croix, ceci eſt mon ſang qui s'en va eſtre eſpandu en la croix pour la remiſſion des pechés. Auſſi la verſion qui ſeule eſt authentique en l'Egliſe Romaine a traduit *qui ſera donné, qui ſera eſpandu.* Le Canon de la Meſſe a auſſi *qui ſera eſpandu.* Thomas d'Aquin en la 3. part. q. 78. art. 3. *En la conſecration du ſang eſt faite mention de la paſſion de Chriſt & de ſon fruict.* Le Ieſuite Sa ſur S. Matthieu, *ſera eſpandu, aſſauoir en la croix, au Grec il y a, eſt eſpandu, le preſent pour le futur.* Le Cardinal Caietan ſur le chap. 26. de ſainct Matthieu, *ſera eſpandu, au lieu de eſt eſpandu, dautant que le temps de ſa paſſion auoit deſia commencé; car il ſçauoit ce que Iudas & les Iuifs faiſoyent pour eſpandre ſon ſang.* Et le meſme ſur le chapitre 22. de ſainct Luc, *Il ne dit pas, ſera donné, mais eſt donné, parce qu'il*

auoit commencé à le donner ou liurer, il auoit esté desia vendu. Et encor le mesme sur le chap.11. de la premiere aux Corinthiens, *Il ne faut pas que les Latins ayent horreur de cette particule, est rompu, attendu qu'il est tres-vray que le corps de Christ a esté rompu en plusieurs façons; car il a esté rompu au regard du cuir, lors qu'il fut fouëtté par les soldats de Pilate: il a esté aussi rompu au regard de sa chair en ses mains & en ses pieds, lors qu'il fut cloüé à la croix: & en fin il a esté rompu en son costé par la lance d'un soldat. Que si quelcun veut disputer sur le mot, est rompu, qui est au temps present, qu'il prenne garde aux escrits des autres Euangelistes, & la question sera vuidee; dautant que les trois Euangelistes rapportans les paroles de la consecration du calice, se servent d'vn verbe du temps present, disans, qui est espandu pour vous, ou pour plusieurs; car comme les Euangelistes par ce present, est espandu, ont marqué l'effusion future du sang en croix, de mesme sainct Paul par ce present, est rompu, marque la fraction future de la chair de Christ. Or la raison pour laquelle nostre Seigneur Iesus a voulu exprimer en la Cene l'effusion du sang & la fraction de la chair en croix par des verbes du temps present, c'est pour faire voir à ses disciples, que l'effusion & la fraction n'estoit pas éloignee de temps, mais qu'elle estoit comme presente; & à parler veritablement à la mode des grammairiens, le temps de l'effusion & de la fraction estoit alors present, dautant que le temps de sa passion estoit commencé; & par ainsi, comme le iour estant commencé, on peut marquer par vn verbe du temps present tout ce qui se fait ce iour là; de mesme le iour de sa passion*

estant

estant desia commencé, on a peu marquer toute sa passion par vn verbe du temps present; veu que le present en Grammaire n'est pas vn moment ou vn instant, mais quelque present confus. Le Iesuite Barradas en son harmonie Euangelique, tome 4. liure 3. chapit. 4. sur ces paroles, *qui est donné, rompu,* &c. parle ainsi: *Le Seigneur se sert du temps present pour le futur prochain, car ces paroles doiuent estre entendues de sa passion future & prochaine en cette sorte, ceci est mon corps qui peu apres sera exposé aux souffrances & à la mort pour vous, & qui sera rompu pour vous par le fouët; par les espines, par les cloux, & par les lances.* L'Ecriture saincte aussi prend souuent ailleurs le present pour le futur. Iean 10. 15. *Ie mets ma vie pour mes brebis.* Matth. 26. 45. *Le Fils de l'homme est liuré és mains des meschans.* Iean 20. *Ie monte à mon Pere & à vostre Pere, & à mon Dieu & à vostre Dieu,* &c. Adjoutez à ce que dessus que le corps de Iesus Christ ne fut point rompu, ni son sang espandu, en la premiere celebration de l'Eucharistie, autrement il le seroit encore tous les iours, ce qui est vn blaspheme, puis que *Iesus Christ ne meurt plus*, Rom. 6. Et c'est se moquer de dire que le corps est rompu & le sang espandu, parce que les accidens du pain sont rompus, & les accidens du vin sont versez; car cela ne peut estre qu'en figure & en signe, comme nous posons. En fin, si Iesus Christ a offert vrayement en l'Eucharistie son corps & son sang, ou il a fait cela auant leur pretendue consecration, ou en la consecration, ou apres; non auant la consecration, veu que le corps & le sang n'estoyent pas encore sous les especes du

pain & du vin ; non en la consecration, veu qu'il offroit & presentoit alors ce qu'il tenoit en ses mains, non à Dieu, mais à ses disciples, ausquels il dit, *Prenez, mangez, ceci est mon corps* ; non aussi apres la consecration, veu qu'ayant desia baillé son corps à ses disciples, comme veulent nos Adversaires, il ne le leur a pas osté depuis pour l'offrir à Dieu. Aussi le Cardinal Bellarmin au liure 1. de la Messe chap. 27. dit que *l'oblation du corps & du sang de Christ n'est pas de l'essence du sacrifice de la Messe, parce que Jesus Christ ne l'a pas faite en la celebration de l'Eucharistie*, ce qui contredit à ce qu'il en auoit dit au chap. 12. du mesme liure.

CHAPITRE XII.

Contenant quelques Sophismes de nos Adversaires.

SOPHISME I.

1. *CEs choses là sont reelles qui existent sans l'operation de l'entendement. Or la manducation de Christ par foy n'existe pas sans l'operation de l'entendement, veu que manger Christ par foy, n'est autre chose que croire ; & que croire est vn acte de l'entendement : donc la manducation de Christ par foy*

n'est

n'eſt pas vne choſe reelle ; & par conſequent eſt feinte & chimerique.

RESPONSE.

2. Il y a deux ſortes de choſes reelles : les vnes exiſtent ſans l'operation de l'entendement, comme le ciel, la terre, &c. les autres n'exiſtent que par l'operation de l'entendement, comme la conoiſſance ſalutaire de Dieu, les demonſtrations actuelles des ſciences, &c. qui meſmes ſont des operations de l'entendement : & de cette derniere ſorte de choſes reelles eſt la manducation de Chriſt par foy, qui exiſte reellement par l'entendemẽt & dans l'entendement, & par cõſequent n'eſt pas feinte ni chimerique ; veu que ce qui eſt feint & chimerique eſt impoſſible & vn pur rien : or ce qui eſt impoſſible ne peut eſtre produit par l'entendement, & le pur rien n'y peut pas eſtre. Reſpondant donc à ce premier ſophiſme, ie di, qu'encor qu'il ſemble que ce ſoit vn ſyllogiſme de la ſeconde figure ; neantmoins ſuivant l'opinion commune il faut dire que c'eſt vn ſyllogiſme de la premiere ; dautant que le moyen, aſſauoir les choſes qui exiſtent ſans l'operation de l'entendement, ſont le ſuiet de la majeure ou de la premiere propoſition, & ſuivant l'opinion commune ſont l'attribut de la mineure ; eſtant euident que le pronom relatif *qui*, ſe rapporte à ſon antecedent, aſſauoir à *ces choſes-là* ; tellement qu'il faut former le ſyllogiſme en cette ſorte : Toutes les choſes qui exiſtent ſans l'operation de l'entendement ſont reelles. Or la manducation de Chriſt par foy n'exiſte pas ſans l'operation de l'entende-

ment : donc la manducation de Christ par foy n'eſt pas reelle. Et cela eſtant ainſi demonſtré, il eſt aiſé de reſpondre à ce premier ſophiſme, en diſant, que le ſyllogiſme n'eſt pas en forme, & qu'il peche contre les regles des ſyllogiſmes, dont vne des principales eſt qu'en la premiere figure la mineure ou la deuxieme propoſition ſoit affirmatiue ; & toutesfois au ſuſdit ſophiſme la mineure eſt negatiue ; qui fait qu'à parler ſelon la verité, & non pas ſelon l'opinion commune, le ſuſdit ſophiſme n'eſt pas en la premiere figure, puis qu'és ſyllogiſmes de la premiere figure le moyen eſt le ſuiet de la majeure, & attribut de la mineure ; & au ſuſdit ſophiſme, le moyen, aſſauoir *exiſter ſans l'operation de l'entendement*, n'eſt pas l'attribut, puis qu'il n'eſt pas attribué, mais nié de la manducation par foy : d'où vient qu'il y a deux moyens, & par conſequent quatre termes ; veu qu'en la majeure, le moyen eſt *exiſter ſans l'operation de l'entendement* ; & en la mineure c'eſt *n'exiſter pas ſans l'operation de l'entendement*. Pour faire donc le ſyllogiſme en forme, il faudroit qu'il fut de la ſorte : Ce qui n'exiſte pas ſans l'operation de l'entendement n'eſt pas reel : or la manducation de Chriſt n'exiſte pas ſans l'operation de l'entendement : donc la manducation de Chriſt par foy n'eſt pas reelle. Ou bien il le faudroit former ainſi : Ce qui exiſte par la ſeule operation de l'entendement n'eſt pas reel : or la manducation de Chriſt par foy exiſte par la ſeule operation de l'entendement : donc la manducation de Chriſt par foy n'eſt pas reelle. Et alors il faut reſpondre que la majeure de ces deux ſyllogiſmes eſt fauſſe ; veu

que

que la cognoissance salutaire de Dieu, & les demonstrations actuelles sont reelles, quoi qu'elles existent par la seule operation de l'entendement. On pourroit bien dire qu'afin qu'vne chose soit reelle, il faut qu'elle existe ou qu'elle puisse exister sans qu'on y pense; mais pour estre reelle il n'est pas necessaire qu'elle existe ou puisse exister sans qu'on pense; par exemple, la cognoissance de Dieu, qui est vne chose reelle, n'existe pas sans qu'on pense, assau. sans qu'on pense à Dieu; mais elle existe ou peut exister sans qu'on y pense, ass. sans qu'on pense à la cognoissance; & la manducation de Christ par foy, n'existe pas sans qu'on pense, ass. sans qu'on pense à Christ; mais elle existe ou peut exister sans qu'on y pense, assauoir sans qu'on pense à la manducation.

SOPHISME 2.

3. *Si en l'Eucharistie le corps & le sang de Christ sont pris par les fideles, il s'ensuit que le corps & le sang de Christ y sont reellement; veu qu'on ne peut prendre en l'Eucharistie que ce qui y est. Or en l'Eucharistie le corps & le sang de Christ sont pris par les fideles: donc le corps & le sang de Christ sont en l'Eucharistie.*

RESPONSE.

4. Ces mots, *en l'Eucharistie*, sont ambigus, dautant qu'ils peuuent designer le lieu où les fideles prennent le corps & le sang de Christ; ou ils

peuuent marquer le temps que les fideles prennent le corps & le sang de Christ: s'ils designent le lieu, la mineure de ce second sophisme est fausse; dautant que les fideles ne prennent pas le corps & le sang de Christ en l'Eucharistie, c'est à dire existans en l'Eucharistie: & s'ils marquent le temps, la mineure est vraye, & la majeure est fausse; dautant qu'en l'Eucharistie, c'est à dire lors de la celebration de l'Eucharistie, les fideles prennent par vne vraye & viue foy le corps & le sang de Christ, qui sont dans le ciel, & non pas dans le Sacrement de l'Eucharistie.

SOPHISME 3.

5. *Le corps & le sang de Christ sont pris par les fideles, lors qu'ils font la Cene: Or le pain & le vin ne sont pas le corps & le sang de Christ: Donc le pain & le vin ne sont pas pris par les fideles, lors qu'ils font la Cene; & partant il faut qu'ils soyent changés au corps & au sang de Christ.*

RESPONSE.

6. Premierement, ie respons qu'on pourroit prouuer par vn semblable sophisme, que les fideles ne prennent pas les accidens du pain & du vin, lors qu'ils font la Cene, en cette sorte: Le corps & le sang de Christ sont pris par les fideles, lors qu'ils font la Cene. Or les accidens du pain & du vin ne sont pas le corps & le sang de Christ: donc les accidens du pain & du vin ne sont pas pris par les fideles,

deles, lors qu'ils font la Cene; ce qui neantmoins eſt entierement contraire à la doctrine de l'Egliſe Romaine.

7. Secondement, ie reſpons que ce troiſieme ſophiſme, eſtant en la premiere figure, ſuivant la commune opinion des Philoſophes, peche contre les regles des ſyllogiſmes; dont vne des principales eſt qu'en la premiere figure la mineure ſoit affirmatiue, & toutesfois au ſuſdit ſophiſme la mineure eſt negatiue, qui fait qu'à parler ſelon la verité il n'eſt pas en la premiere figure, pour la meſme raiſon alleguee ci-deſſus en la reſponſe au premier ſophiſme: d'où vient qu'il y a deux moyens, & par conſequent quatre termes; veu qu'en la majeure, le moyen eſt *le corps & le ſang de Chriſt*, & en la mineure c'eſt *n'eſtre pas le corps & le ſang de Chriſt*.

8. En troiſieme lieu, ie reſpons que le mot de *pris* eſt ambigu; veu qu'en la majeure il doit eſtre entendu d'vne priſe par foy; car c'eſt ainſi que les fideles prennent le corps & le ſang de Chriſt, lors qu'ils font la Cene: mais en la concluſion on l'entend abſolument, aſſauoir que le pain & le vin n'y ſont aucunement pris par les fideles, lors qu'ils font la Cene: car ſi on l'entendoit comme en la majeure d'vne priſe par foy, tout le ſyllogiſme ſeroit bon au regard de ſa matiere, & la concluſion ſeroit veritable, puis qu'en la Cene on ne prend pas par foy le pain & le vin, mais qu'on les y prend par la bouche.

9. En quatrieme lieu, ie reſpons qu'en toute propoſition affirmatiue vraye le ſuiet & l'attribut

ſont vne meſme choſe ; car s'ils eſtoyent differens, vn ne ſeroit pas l'autre, & ne pourroyent faire vne propoſition vraye qu'elle ne fut negatiue : & partant l'attribut de la majeure de ce troiſieme ſophiſme, aſſauoir *pris par les fideles*, ou bien *la choſe priſe par les fideles*, ne differe point du ſuiet, aſſauoir du corps & du ſang de Chriſt, puis que le ſuiet & l'attribut d'icelle ſont vne propoſition affirmatiue vraye : Que ſi l'attribut de la concluſion, aſſ. *pris par les fideles*, ou *la choſe priſe par les fideles*, ſe prend de meſme façon que dans l'attribut de la majeure, tout le ſyllogiſme ſera bon au regard de ſa matiere, & la concluſion ſera veritable ; veu que le pain & le vin ne ſont pas la choſe priſe par les fideles, entant que la choſe priſe par les fideles n'eſt point differente du corps & du ſang de Chriſt, mais ſont vne autre choſe priſe par les fideles, celle-là eſtant priſe par la foy, & cette-ci par la bouche: Que ſi en la concluſion ces mots *pris par les fideles*, ou *la choſe priſe par les fideles*, ſe prennent abſolument & generalement, en ſorte que le pain & le vin ne ſoyent aucune des choſes priſes par les fideles ; alors le ſophiſme aura quatre termes, puis que ces mots, *pris par les fideles*, ſe prendront autrement dans la majeure que dans la concluſion. On pourroit reſpondre de meſme façon au premier ſophiſme ſuſallegué, en diſant que l'attribut de la majeure, aſſauoir *reelles*, n'eſt point different du ſuiet, aſſau. *des choſes qui exiſtent ſans l'operation de l'entendement*, puis qu'ils ſont vne propoſition affirmatiue vraye ; & par conſequent que l'attribut de la majeure s'entend ſeulement d'vne realité qui

con-

conuient aux choſes qui exiſtent ſans l'operation de l'entendement. Que ſi en la concluſion, ces mots, *la choſe reelle*, ſe prennent de meſme façon qu'en la majeure, le ſyllogiſme ſera bon au regard de ſa matiere, & la concluſion ſera veritable; veu que la manducation de Chriſt par foy n'eſt pas vne choſe reelle de cette realité qui conuient aux choſes qui exiſtent ſans l'operation de l'entendement, mais eſt reelle d'une autre ſorte de realité. Que ſi ces mots, *la choſe reelle*, ſe prennent abſolument & generalement, en ſorte que la manducation de Chriſt par foy ne ſoit aucunement vne choſe reelle; alors le ſophiſme aura quatre termes, puis que le mot de *reelle* ſe prend dans la majeure d'autre façon que dans la concluſion, & qu'vn mot ambigu en vaut deux.

SOPHISME 4.

10. *La communion du pain de l'Euchariſtie eſt commandee par Ieſus Chriſt par ces paroles*, prenez, mangés : *Or la communion du pain de l'Euchariſtie n'eſt pas la communion du vin de l'Euchariſtie : donc la communion du vin de l'Euchariſtie n'eſt pas commandee par Ieſus Chriſt. On peut reduire ce ſophiſme à la premiere figure en cette ſorte : La communion du pain de l'Euchariſtie eſt commandee par Ieſus Chriſt, lors qu'il dit*, prenez, mangés : *Or la communion du vin de l'Euchariſtie n'eſt pas la communion du pain de l'Euchariſtie : donc la*

communion du vin de l'Eucharistie n'est pas commandee par Iesus Christ.

RESPONSE.

11. Premierement, ie respons qu'on pourroit prouuer par vn semblable sophisme, que la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas commandee par Iesus Christ en cette sorte : La communion du vin de l'Eucharistie est commandee par Iesus Christ lors qu'il dit, *beuuez-en tous*. Or la communion du vin de l'Eucharistie n'est pas la communion du pain de l'Eucharistie: donc la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas commandee par Iesus Christ : & ce sophisme qui selon l'opinion commune est en la troisieme figure, se reduit communément à la premiere en cette sorte: La communion du vin de l'Eucharistie est commandee par Iesus Christ, lors qu'il dit, *beuuez-en tous* : or la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas la communion du vin de l'Eucharistie: donc la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas commandee par Iesus Christ. Et puis qu'en tous ces sophismes les propositions sont veritables, & les conclusions sont fausses, & doiuent estre niees, il est euident qu'ils ne sont point en bonne forme, & qu'ils pechent contre les regles des syllogismes, dont vne des principales est qu'en la premiere & en la troisieme figure la mineure soit affirmatiue ; & toutesfois aux susdits sophismes la mineure est negatiue, qui fait qu'à parler selon la verité ils ne sont ni en la premiere ni en la troisieme figure

figure; puis qu'és syllogismes de la premiere figure le moyen est attribut de la mineure; & és syllogismes de la troisieme le moyen est suiet de la mineure, & par consequent le moindre terme est attribut du moyen. Or és susdits sophismes, le moyen, ass. la communion du vin de l'Eucharistie, n'est pas l'attribut en la mineure, puis qu'il n'est pas attribué, mais nié de la communion du pain de l'Eucharistie, & le moindre terme, ass. la communion du pain de l'Eucharistie, n'est pas attribut du moyen, ass. de la communion du vin de l'Eucharistie, puis que la communion du pain n'est pas la communion du vin; d'où vient qu'en ces sophismes il y a quatre termes; car au sophisme de la premiere figure il y a deux moyens, assau. la communion du vin de l'Eucharistie en la majeure, & la non communion dudit vin en la mineure; & au sophisme de la troisieme il y a deux moindres termes, ass. la non communion du pain en la mineure, & la communion du pain en la conclusion.

12. Secondement, ie respons que ce quatrieme sophisme doit estre exposé ainsi: La communion du pain de l'Eucharistie est la communion commandee par Iesus Christ: or la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas la communion du vin de l'Eucharistie: donc la communion du vin de l'Eucharistie n'est pas la communion commandee par Iesus Christ. Or en ce sophisme, la majeure estant vne proposition affirmatiue vraye, il faut necessairement que le suiet & l'attribut d'icelle soyent vne mesme chose; car s'ils estoyent differens, vn ne seroit pas l'autre, & ne pourroyent faire vne propo-

sition vraye qu'elle ne fut negatiue ; & partant l'attribut de la majeure, assau. *la communion commandee par Iesus Christ*, ne se peut prendre que pour la communion partiale commandee par Iesus Christ, identifiee auec la communion du pain de l'Eucharistie, & non pas pour la totale. Que si en la conclusion, la communion commandee par Iesus Christ, se prend de mesme façon qu'en la majeure, le syllogisme sera bon au regard de sa matiere, & la conclusion sera veritable ; veu que la communion du vin de l'Eucharistie, n'est pas la communion commandee par Iesus Christ, qui est identifiee auec la communion du paiu de l'Eucharistie : mais si en la conclusion, la communion commandee par Iesus Christ, se prend d'autre façon qu'en la majeure, assauoir absolument & generalement, en sorte que la communion du vin de l'Eucharistie ne soit aucune des communions commandees par Iesus Christ, il y aura quatre termes, puis qu'vn terme ambigu en vaut deux ; & par consequent le syllogisme ne vaudra rien.

SOPHISME 5.

13. *Le Sophisme precedent peut estre formé plus finement & subtilement en cette sorte : La communion du pain de l'Eucharistie est commandee par Iesus Christ ; veu qu'il dit*, Prenez, mangez. *Or la communion du pain de l'Eucharistie est la communion sous vne seule espece : donc la communion sous vne seule espece est commandee par Iesus Christ.*

RESPONSE.

14. Premierement, ie respons qu'on pourroit prouuer par vn semblable sophisme qu'il ne faut communier que sous l'espece du vin en cette sorte: La communion du vin de l'Euchariſtie est commandee par Iesus Christ, veu qu'il dit, *Beuuez-en tous:* or la communion du vin de l'Euchariſtie est la communion sous vne seule espece: donc la communion sous vne seule espece, assauoir sous l'espece de vin, est commandee par Iesus Christ.

15. Secondement, ie respons que ce cinquieme sophisme doit estre exposé ainsi: La communion du pain de l'Euchariſtie, est la communion commandee par Iesus Christ. Or la communion du pain de l'Euchariſtie, est la communion sous vne seule espece: donc la communion sous vne seule espece est la communion commandee par Iesus Christ. Or en ce sophisme la majeure estant vne proposition affirmatiue vraye, il faut que le suiet & l'attribut d'icelle soyent vne mesme chose, pour la raison alleguee ci-dessus au nombre 12. Et partant l'attribut de la majeure, assauoir *la communion commandee par Iesus Christ*, ne se peut prendre que pour la communion partiale identifiee auec la communion du pain de l'Euchariſtie, & non pas pour la totale. Que si en la conclusion, la communion commandee par Iesus Christ, se prend de mesme façon qu'en la majeure; le syllogisme sera bon au regard de sa matiere, & la conclusion sera veritable; dautant que la communion sous vne seule espece, identifiee auec la communion du

pain de l'Eucharistie dans la mineure, est la communion commandee par Iesus Christ, qui est identifiee auec la communion du pain de l'Eucharistie dans la majeure. Mais si en la conclusion, la communion commandee par Iesus Christ, se prend dautre façon qu'en la majeure, assauoir absolument & generalement, en sorte que la communion sous vne seule espece, soit la communion totale, ou toute la communion commandee par Iesus Christ; il y aura quatre termes, puis qu'un terme ambigu en vaut deux; & par consequent le syllogisme ne vaudra rien.

16. En troisieme lieu ie respons que puis que les propositions de ce sophisme sont veritables, & que la conclusion en est fausse, il faut qu'il ne soit pas en bonne forme, & qu'il peche contre les regles des syllogismes, dont vne des principales est qu'en la troisieme figure la mineure soit affirmatiue; & toutesfois au susdit sophisme la mineure est negatiue; dautant que cette proposition, la communion du pain de l'Eucharistie est la communion sous vne seule espece, est equipollente à celle-ci, la communion du pain de l'Eucharistie est la communion sous vne espece, & non pas sous l'autre; & par consequent comprend ces deux propositions, la communion du pain de l'Eucharistie est la communion sous vne espece, assauoir sous l'espece du pain, & n'est pas la communion sous l'autre espece, assauoir sous l'espece du vin: or la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas la communion sous l'espece du vin; ou bien, la communion du pain de l'Eucharistie n'est pas la commu-

munion du vin de l'Eucharistie, est vne proposition negatiue, sur laquelle il faut raisonner, comme nous auons fait ci-dessus au nombre 11.

TROIS OBIECTIONS.

COMME on estoit sur le poinct d'acheuer d'imprimer cette Dispute de l'Eucharistie, vn Moine m'a proposé les trois objections suivantes, ausquelles ie respondrai en peu de mots, pour lui faire voir qu'elles ne sont pas indissolubles, comme il presume.

La premiere objection est tiree de ces paroles de Iesus Christ, Ma chair est vrayement viande, *Iean 6. en cette sorte : Ce terme de* vrayement *doit estre pris en ce texte de mesme façon qu'il est pris en tous les autres textes de l'Escriture. Or en tous les autres endroits de l'Escriture il est pris proprement, & non pas figurément : donc en ce texte il doit estre pris proprement & non pas figurément.*

La deuxieme objection est tiree des pairs en cette sorte. Es nopces de Cana, Iesus Christ pouuoit conuertir l'eau en vin, en prenant les cruches d'eau, & disant, Ceci est vin : donc en la celebration de l'Eucharistie Iesus Christ pouuoit conuertir le pain en son corps, en prenant le pain,

& disant, ceci est mon corps.

La troisieme objection est telle. Le verbe substantif, estre, *se prend souuent en l'Escriture pour estre changé. Ainsi il est dit Gen.*14.*que* la femme de Loth fut statue de sel, *c'est à dire fut changee en statue de sel. Et Exod.*7.*il est dit*, Leue ta verge,& estens ta main sur les eaux d'Egypte, & elles seront sang: *Et au chap.*8.*il est dit, que* la poudre de la terre fut des poux,*c'est à dire les eaux seront changees en sang, & la poudre de la terre fut changee en poux. Donc aussi,en ces paroles*, ceci est mon corps,*le mot* est *se prend pour* est changé ; *en sorte que le sens de la proposition est tel,* ceci est mon corps, *c'est à dire ce pain est changé en mon corps.*

RESPONSES.

A la premiere objection ie respons, que la figure ne tombe pas sur le mot de *vrayement*, & par consequent l'objection ne fait rien contre nostre creance; mais la figure tombe sur le mot de *viande*, qui est pris au texte susallegué, non pas pour vne viande corporelle, mais pour vne viande spirituelle; non pas pour la viande du corps, mais pour la viande de l'ame. La raison de cela est, que la viande corporelle est celle qui est destinee pour la nourriture du corps, comme la viande spirituelle est celle qui est destinee pour la nourriture de l'esprit ou de

ou de l'ame : tellement qu'encor que la viande corporelle soit prise ordinairement par la bouche du corps, neantmoins cela seul ne la fait pas estre viande corporelle, si elle n'est prise pour nourrir le corps ; autrement le poison, le medicament, & vne bale d'arquebuse qu'on prendroit par la bouche, seroyent des viandes corporelles, ce qui est absurde. Or la chair de Christ qu'on pretend manger en l'Eucharistie par la bouche du corps, n'est pas destinee pour la nourriture du corps ; veu que la viande qui nourrit le corps se change en la substance d'icelui ; mais le corps de Christ ne se change pas en la substance de nos corps : donc la chair de Christ n'est pas vne viande corporelle ; mais sa chair rompue & son sang espandu en la croix, est vne viande spirituelle, qui nourrit l'ame de ceux qui embrassent par vne vraye & viue foy cette chair rompue & ce sang espandu, c'est à dire qui s'appuyent entierement sur le merite de sa mort & passion pour obtenir misericorde de Dieu.

Quelcun peut-estre dira, que non seulement le mot vrayement n'est pas figuré, mais qu'il ne peut estre ioint auec vn mot metaphorique ou figuré. Et puis qu'il est ioint au texte susallegué auec le mot de viande, il s'ensuit que le mot de viande ne doit pas estre pris metaphoriquement ou figurément, mais en sa signification ordinaire & naturelle, qui est de signifier vne viande corporelle. Mais contre cela ie di, que le mot vrayement est souuent ioint auec des mots metaphoriques dans l'Escriture saincte & dans les bons Autheurs. Ainsi au chapitre 9. des Iuges vers. 15. l'epine respond aux autres

arbres qui lui offroyent la royauté en ces mots; *Si vous m'eſtabliſſez vrayement voſtre Roy, venez*; où le mot *vrayement* eſt ioint auec vn eſtabliſſement de royauté parabolique, puis que l'epine ne peut eſtre appelee Roy que par metaphore. Et au chap. 3. de Ieremie verſ. 23. nous liſons ces mots; *Les coſtaux, & la multitude des montagnes eſtoyent vrayement menteurs.* Or on ne peut dire des montagnes, ni des coſtaux, qu'ils ſoyent menteurs, que par metaphore. Et ci-deſſus nous auons fait voir que le mot de *viande* eſt metaphorique, & ſe prend pour la viande ſpirituelle, quoi que le mot *vrayement* ſoit ioint auec le mot de viande. Ariſtophane Equit. Act. 1. Sc. 1. dit ceci; *Tu es veritablement vne fontaine & vn pot de reſveries.* Le Pape Leon en l'Epiſt. 97. parle ainſi; *Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſtoit veritablement l'agneau ſans tache*, &c. Et de fait, puis que le mot de *vrai* ſe ioint auec des mots metaphoriques, comme quand Ieſus Chriſt dit, *Ie ſuis le vrai ſep*; & que S. Iean dit que Chriſt eſtoit *la vraye lumiere*; il eſt euident que le mot de *vrayement* s'y peut joindre auſſi. I'adjoute que la chair de Ieſus Chriſt eſt vraye viande & vrayement viande au regard de ſes effets; pource qu'elle nourrit mieux & plus parfaitement les ames fideles, que la viande corporelle ne nourrit leurs corps; ceſte-ci eſtant vne viande corruptible qui ne donne qu'une vie temporelle; mais celle-là eſtant vne viande ſpirituelle & incorruptible, qui donne la vie eternelle.

A la deuxieme objection ie reſpons, que ces paroles, *ceci eſt vin*, n'eſtans pas propres à marquer la con-

conuersion de l'eau en vin, sinon comme desia faite; Iesus Christ ne s'en pouuoit pas servir pour marquer vne conuersion future, & qui ne deuoit estre qu'à la fin de la proposition. Et quand mesmes il eut peu conuertir l'eau en vin, par ces paroles, *ceci est vin*, je di qu'il ne pouuoit pas conuertir le pain en son corps, à cause qu'en la conuersion de l'eau en vin il n'y a rien d'absurde ni de contradictoire; mais en la conuersion du pain au corps de Christ, il y a de grandes absurdités, & d'insignes contradictions, comme nous auons prouué en la deuxieme partie de cette dispute.

A la troisieme objection ie respons, que la signification ordinaire & naturelle du verbe substantif, *estre*, est de signifier l'existence de la chose, ou la connexion & identité du suiet auec l'atttibut de la proposition. Et partant si on l'employe à signifier le changement du suiet en l'attribut, ce ne peut estre qu'improprement & par figure. Et quoi qu'il ait esté employé à marquer le changement de la femme de Loth en statue de sel, des eaux en sang, de la poussiere en poux, &c. neantmoins Iesus Christ ne le pouuoit employer, pour marquer la conuersion du pain en son corps; veu qu'en ces conuersions là il n'y a rien d'absurde & de contradictoire; mais en cette-ci il y a des grandes absurdités & contradictions, comme il a esté prouué en la seconde partie de cette dispute.

Opinion de l'Autheur touchant les Peres.

DAVTANT que plusieurs pourroyent trouuer estrange, qu'en cette Dispute ie me suis si peu servi du tesmoignage des Peres, pour prouuer nostre doctrine, & refuter celle de l'Eglise Romaine; & que ie n'aye pas rapporté les objections que nos Adversaires en tirent pour maintenir leur erreur; i'ay creu qu'il ne seroit pas hors de propos d'en toucher brieuemẽt quelques raisons. 1. C'est parce que Messieurs les Pasteurs de l'Eglise Reformee de Paris ont si bien traitté cette matiere qu'il ne s'y peut rien ajouter. 2. Parce que i'ay prouué suffisamment nostre doctrine touchant le Sacrement de l'Eucharistie, & refuté celle de l'Eglise Romaine, par la parole de Dieu. Or quand Dieu parle, il faut que les hommes se taisent, puis que Dieu seul est veritable, & tout homme menteur, comme dit l'Apo-

stre.

ſtre. 3. Parce que la pluſpart des eſcrits des Peres ont eſté ſupprimés, ou perdus; & nous n'en auons preſqu'autre choſe, ſinon ce que nos Adverſaires nous en ont voulu donner, & qu'ils ont creu leur fauoriſer. 4. Parce que les heretiques ont ajouté diuers traittés aux eſcrits des Peres, & les ont falſifiés; ce qui a obligé pluſieurs Docteurs de l'vne & de l'autre Religion de mettre au iour des livres, pour faire voir ceux qui ſont legitimes, & ceux qui ſont ſuppoſés. 5. Parce que les Conciles & les Peres contrediſent ſouuent les vns aux autres, comme le premier & le ſecond Concile Oecumenique d'Epheſe, le premier Concile de Nicee & celui d'Arimini, le ſecond Concile de Nicee & celui de Francfort, &c. voire meſmes vn Pere ſe contredit ſeuuent, tellement que le plus celebre de l'antiquité a fait deux livres de Retractations de ſes eſcrits. Finalement ils ont parlé ſi obſcurément, ſi ambiguëment, & par fois ſi ignoramment des myſteres de la Religion, qu'on trouuera dans leurs eſcrits pluſieurs choſes qui eſtabliſſent & deſtruiſent l'vne & l'autre Religion, com-

me ie ferai voir vn iour auec l'aide de Dieu. Neantmoins, afin qu'on voye que la doctrine de l'Egliſe Reformee touchant le Sacrement de l'Euchariſtie, a eu ſes Autheurs celebres depuis les Apoſtres iuſques à preſent ; ie produirai ici quelques paſſages de ceux qui en ont parlé plus clairement.

PASSA-

PASSAGES DES PERES en tous les siecles depuis les Apostres, touchant l'Eucharistie.

1. IVSTIN martyr, qui fut conuerti à la foy quatre vingts & seize ans apres la mort de Christ, & qui en l'epistre à Diognet se glorifie d'auoir esté disciple des Apostres, parle ainsi en l'Apologie 2. pour les Chrestiens : *Ceux qui sont entre nous Diacres, donnent à chacun des assistans à prendre du pain, du vin & de l'eau, qui ont esté benits, & en portent aux absens ; & cette viande est appelee par nous Eucharistie ; & de cette viande benite par la priere, nostre chair & nostre sang sont nourris par changement.* Esquelles paroles Iustin ne parle point du pain & du vin auant la consecration ; parce qu'il dit que c'est du pain & du vin benits, & qui s'appellent Eucharistie : & ne parle pas aussi d'une nourriture spirituelle, puis que

il parle de la nourriture de noſtre chair & de noſtre ſang, & non pas de noſtre ame : d'où s'enſuit que le pain & le vin demeurent quant à leur ſubſtance, & ne ſont pas conuertis ſubſtantiellement au corps & au ſang de Chriſt, & en ſuite ne ſont pas le corps & le ſang de Chriſt par tranſſubſtantiation, mais par ſignification, veu que noſtre chair & noſtre ſang ne peuuent eſtre nourris ni du corps & du ſang de Chriſt, ni des accidens du pain & du vin. Et quand il dit, qu'on donne le pain & le vin à chacun des aſſiſtans, il fait voir qu'on ne retranchoit pas le calice au peuple, & qu'il n'y auoit point de Meſſe ſans communians.

2. Irenee, martyr & diſciple de Polycarpe qui a eſté diſciple de S. Iean l'Euangeliſte, & qui fut fait Eueſque de Lyon enuiron cent quarante ans apres la mort de Chriſt, parle ainſi au liure cinquieme, *Ieſus Chriſt a confirmé que le calice qui eſt de la creature, eſt ſon corps, duquel il augmente nos corps : quand donc le calice meſlé, & le pain rompu, reçoit la parole de Dieu, ſe fait l'Euchariſtie du corps & du ſang de Chriſt, deſquels la ſubſtance de noſtre chair eſt augmentee.*

Eſ-

Esquelles paroles nous voyons clairement que par le calice nos corps sont augmentés, & que la substance de nostre chair est augmentee par le pain rompu & le calice meslé, qui sont l'Eucharistie, c'est à dire le sacrement du corps & du sang de Christ; ce qui ne peut conuenir ni au corps & au sang de Christ, ni aux accidens du pain & du vin, mais seulement à la substance du pain & du vin; & par ainsi la substance du pain & du vin n'estant point destruite en la celebration de l'Eucharistie, il est euident qu'il n'y a point de transsubstantiation.

3. Tertullian, qui a vescu sur la fin du deuxieme siecle, & au commencement du troisieme, qui selon Lactance au liure 5. chap. 1. estoit grandement versé en toute sorte de disciplines, les escrits duquel, selon Hierome en l'epistre à Magnus, contiennent toute la doctrine du siecle, & duquel Cyprian faisoit tant d'estat, qu'il l'appeloit le Maistre, comme marque Hierome au liure des escriuains illustres: Tertullian (di-ie) au liure 4. contre Marcion parle ainsi: *Le pain ayant esté pris, & distribué à ses disciples, il le fit son corps, disant, ceci est*

mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps. Or la figure n'eut point eſté, ſi le corps n'eſtoit vrai, veu qu'une choſe vuide, comme vn fantoſme, ne pourroit pas eſtre capable de figure. Eſquelles paroles nous voyons clairement que le but particulier de Tertullian eſt de prouuer que Ieſus Chriſt a eu vn vrai corps, & que l'argument dont il ſe ſert reuient à ceci : Le corps dont il y a figure eſt vn vrai corps ; veu qu'une choſe vuide, comme vn fantoſme, n'eſt pas capable de figure. Or il y a vne figure du corps de Ieſus Chriſt, aſſauoir le pain de l'Euchariſtie, veu qu'il dit que Ieſus Chriſt ayant pris & diſtribué le pain à ſes diſciples, le fit ſon corps, diſant, ceci eſt mon corps, c'eſt à dire la figure de mon corps ; où eſt conſiderable qu'il diſtribua le pain à ſes diſciples, qui eſtoit la figure de ſon corps: tellement que quand il dit, qu'il fit le pain ſon corps, il faut entendre qu'il le fit ſacrement de ſon corps ; de meſme qu'Irenee dit, que le pain receuant la parole de Dieu eſt fait l'Euchariſtie du corps de Chriſt, c'eſt à dire, le ſacrement d'icelui, comme il a eſté dit ci deſſus.

4. Cyprian Eueſque de Carthage, qui a veſcu

a vescu enuiron l'an de Christ 240. & qui a souffert le martyre sous les Empereurs Valerian & Galien, en l'epistre 63. parle ainsi : *Nous trouuons que c'est vn calice meslé que le Seigneur offrit, & que ce qu'il appela son sang estoit vin.* Et là mesme : *L'eau seule ne peut pas exprimer le sang de Christ, mais le vin meslé auec l'eau : en l'eau est entendu le peuple, & au vin est monstré le sang de Christ.* Et en l'epistre 76. *Le Seigneur appelle son corps, le pain composé de l'vnion de plusieurs grains, & appelle son sang, le vin qui est espreint de plusieurs grappes.*

5. Eusebe Euesque de Cesaree, qui viuoit enuiron l'an 320. au liure 8. de la demonstration Euangelique, parle ainsi: *Iesus Christ donna à ses disciples les signes de la dispensation diuine, commandant de celebrer la figure de son propre corps ; car puis qu'il ne receuoit plus les sacrifices de sang, ni les égorgemens de diuers animaux ordonnés par Moyse, il a enseigné de se seruir du pain pour signe de son corps.*

6. Athanase, qui selon Hierome fut fait Euesque d'Alexandrie l'an de Christ 533. sur ces mots de l'Euangile, *quiconque aura dit vne parole*, &c. parle ainsi : *A com-*

bien de personnes eut suffi son corps pour estre mangé, à ce qu'il fust la pasture de tout le monde? Mais pour cela il a fait mention de l'ascension du Fils de l'homme au ciel, afin qu'il les retirat d'une conception charnelle; & au reste qu'ils apprissent que la chair estoit donnee de lui, comme viande d'enhaut celeste, & pasture spirituelle; car il dit, les paroles que ie vous dis sont esprit & vie; qui est comme s'il disoit, ce qui est monstré & donné pour le monde, sera donné comme viande, afin qu'elle soit distribuee à vn chacun spirituellement, & soit à tous vn preservatif à resurrection de vie eternelle.

7. Macaire, qui viuoit au mesme temps qu'Athanase, en l'homelie 27. parle ainsi: *En l'Eglise s'offre le pain & le vin, qui sont la figure de son corps & de son sang; & ceux qui participent (assauoir dignement) à ce pain qui se void, mangent spirituellement la chair du Seigneur.*

8. Ephrem, Patriarche d'Antioche, qui viuoit enuiron l'an de Christ trois cents soixante, au traitté contre les scrutateurs de la nature du Fils de Dieu, parle ainsi: *Regarde soigneusement, comment prenant en ses mains du pain il le benit, & le rompit en figure de son corps immaculé, & benit le calice*

en figure de son sang precieux.

9. Ambroise, Euesque de Milan, qui a vescu enuiron l'an de Christ 370. au liure 4. des Sacremens chapitre 4. dit qu'en la primitiue Eglise le Prestre parloit ainsi: *Fais que cette oblation nous soit mise en conte, raisonnable, acceptable, qui est la figure du corps & du sang de nostre Seigneur Iesus Christ.* Et en son commentaire sur le chapit. 11. de la premiere aux Corinthiens, il parle ainsi: *Es mysteres sont signifiés le corps & le sang, qui ont esté offerts pour nous; & le calice mystique est le type du sang du Seigneur.*

10. Hierome, qui a vescu enuiron l'an de Christ 390. au liure contre Iouinian, parle ainsi: *Christ n'a pas offert de l'eau, mais du vin, pour estre figure de son sang.* Et sur le chap. 31. de Ieremie il dit ceci: *Du froment & du vin se fait le pain du Seigneur, & le type de son sang.*

11. Chrysostome, qui fut fait Patriarche de Constantinople, l'an de Christ 398. en l'homelie 83. sur S. Matthieu, parle ainsi: *Pourquoi est-ce que Iesus Christ a beu, non de l'eau, mais du vin, apres la resurrection? c'est qu'il a voulu arracher vne certaine erreur pernicieuse de ceux qui vsent de l'eau és mysteres,*

monſtrant que quand il a donné ce Sacrement, il a donné du vin. Et en l'Epiſtre à Ceſarius moine, eſcrite du temps de ſon exil, il dit ceci : *Auant que le pain ſoit ſanctifié, nous le nommons pain, mais la grace de Dieu le ſanctifiant par l'entremiſe du Preſtre, il eſt voirement deliuré de l'appellation du pain, & eſt eſtimé digne de l'appellation du corps du Seigneur, quoi que la nature du pain ſoit demeuree en lui.* Et en l'œuure imparfaite ſur S. Matthieu en l'homelie onzieme, nous liſons ces mots : *Si donc c'eſt choſe ſi dangereuſe, de transferer à vſages priués, ces vaiſſeaux ſanctifiés, eſquels le vrai corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas, mais le myſtere de ſon corps ; combien plus les vaiſſeaux de nos corps, que Dieu s'eſt preparé pour habitacle.*

12. Auguſtin, né l'an de Chriſt 355. conuerti à la foy Chreſtienne l'an 385. & fait Eueſque d'Hippone l'an 395. a eſcrit pluſieurs choſes qui fauoriſent grandement la doctrine de l'Egliſe Reformee. Au liure 3. de la doctrine Chreſtienne ch. 16. il parle ainſi : *Si c'eſt vn commandement qui defende quelque meſchanceté, ou qui commande quelque vtilité ou benefitence, la locution n'eſt pas figuree ; mais s'il ſemble qu'il*

commande quelque meschanceté, ou qu'il defende quelque vtilité ou beneficence, la locution est figuree: Si vous ne mangez (dit Iesus Christ) la chair du Fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez pas vie en vous mesmes: il semble que cela commande vne meschanceté: C'est donc vne figure, enjoignant de communiquer à la passion du Seigneur, & de mettre agreablement & vtilement en sa memoire, que sa chair a esté crucifiee, & navree pour nous. Et en la dispute contre Adimant Manicheen, lequel pour rendre l'ame de l'homme mortelle, abusoit du passage du Deuteronome où il est dit que le sang est l'ame; il respond au chap. 12. premierement, que cela s'entend de l'ame des bestes, & non pas des hommes: & puis il adjoute ces paroles considerables: *Outre ce que i'ay dit ci dessus, qu'il ne m'importe quoi qu'il se face de l'ame de la beste; ie puis aussi interpreter ce precepte, comme consistant en signe; car le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, ceci est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps.* Et sur le Pseau. 3. il parle ainsi: *Combien que Iesus Christ n'ignorast pas les pensees de Iudas, il l'a admis au festin, auquel il a recommandé & donné à ses disciples la figure de son corps.* Et en

l'epistre 23. respondant à Boniface sur la question qu'il lui auoit faite, comment au baptesme des petits enfans, le parrain interrogé pour l'enfant, respond que l'enfant croit, veu qu'il ne peut sçauoir l'estat de son ame, ni present ni futur ; il parle ainsi : *Ie respons à ta demande comme ie puis, Dieu me vueille assister à ce que ie puisse ce que tu demandes ; c'est que souuent nous parlons en cette sorte, que nous disons comme la Pasque approche, demain ou apres demain sera la passion du Seigneur, encor que le Seigneur ait souffert il y a tant d'annees, & que cette passion n'ait esté qu'une fois : De mesme aussi le iour du Dimanche nous disons, aujourdhuy Christ est ressuscité, combien que tant d'annees se soyent passees depuis qu'il est ressuscité ; pourquoy est-ce que personne n'est si inepte que de nous redarguër de mensonge, lors que nous parlons de la sorte ? si ce n'est parce que nous appelons ces iours selon la similitude de ceux esquels ces choses là ont esté faites ? tellement qu'on dit qu'un iour est celui là qu'il n'est pas, mais dont il est le semblable par reuolution de temps, & qu'on dit que l'on fait en vn iour à cause du Sacrement, ce qui ne s'y fait pas, mais qui s'est fait il y a ia long temps : Iesus Christ n'a-il pas esté*

sacrifié

sacrifié vne fois en soi mesme? & toutesfois non seulement toutes les solennités de Pasque, mais aussi tous les iours on le sacrifie aux peuples en Sacrement; & neantmoins celui ne dit point de mensonge, qui estant interrogé respondra que il est sacrifié; car si les Sacremens n'auoyent quelque similitude des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroyent aucunement Sacremens: Or par cette similitude, ils prennent le plus souuent le nom des choses mesmes: Comme donc selon quelque maniere le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, & le Sacrement de son sang est son sang; ainsi le Sacrement de la foy est la foy: or croire n'est autre chose qu'auoir la foy; & partant quand on respond que l'enfant croit, qui n'a pas encore l'affection de la foy, on respond qu'il a la foy à cause du Sacrement de la foy.

13. Theodoret qui fut fait Euesque de Cyr enuiron l'an de Christ 430. au dialogue 1. parle ainsi : *Celui qui a appelé froment & pain ce qui est corps par nature, & s'est appelé soi mesme vigne, a semblablement honoré les signes qui se voyent du nom de son corps & de son sang, non pas en changeant la nature, mais en aioutant la grace à la nature.* Et au dialogue 2. il introduit vn Eutychien sous le nom d'Eranistе parlant de la sorte à vn

Orthodoxe : *Comme les signes du corps & du sang du Seigneur, sont autres auant l'inuocation du Prestre, mais apres l'inuocation sont changés & faits autres ; ainsi le corps du Seigneur apres l'assomption est changé en nature diuine.* Esquelles paroles, on void clairement, que les Eutychiens croyoyent la conuersion du pain & du vin au corps & au sang de Christ, comme croyent aujourdhuy ceux de l'Eglise Romaine, qui sont Eutychiens en cela. A quoi Theodoret, sous le nom d'Orthodoxe, respond en cette sorte : *Tu es pris par les filets que tu as tissus ; car les signes mystiques ne changent point de nature apres la consecration ; veu qu'ils demeurent en leur premiere substance & figure & forme, &c. De mesme le corps de Christ a la premiere forme & figure & circonscription, & pour le dire absolument en vn mot il a la substance du corps.*

14. Gelase, soit le Pape, soit le Cyzique son contemporain, enuiron l'an de Christ 490. au liure des deux natures parle ainsi : *Certainement les Sacremens du corps & du sang de Christ, que nous prenons, sont vne chose diuine ; pourtant aussi par iceux nous sommes faits participans de la nature diuine ; & toutesfois la substance ou la nature du pain & du vin ne*

laisse

laisse pas de demeurer : Et certes l'image & la semblance du corps & du sang de Christ sont celebres en l'action des mysteres.

15. Fulgence qui fut fait Euesque de Ruspe en Afrique l'an de Christ 504. au liure de la foy à Pierre chap. 19. parle ainsi: *Au Nouueau Testament la saincte Eglise Catholique ne cesse d'offrir en foy & en charité par toute la terre, vn sacrifice de pain & de vin*

16. Facundus Euesque de Simiane qui a fleuri enuiron l'an de Christ 550. au liu. 9. respondant à Iustinian & aux Acephales, qui accusoyent d'heresie Theodore de Mopsuëste, pour auoir dit que Iesus Christ auoit receu l'adoption des enfans, parle ainsi : *Si l'on monstroit que les Anciens Docteurs de l'Eglise eussent dit, que Christ a receu l'adoption des enfans, ni eux, ni toute l'Eglise qui a eu tels Docteurs, ne devroyent pas estre iugés heretiques; car Iesus Christ a daigné prendre le Sacrement de l'adoption, & quand il a esté circoncis, & quand il a esté baptizé : Et le sacrement de l'adoption peut estre appellé adoption, comme le sacrement de son corps & de son sang, qui est au pain & au Calice consacré,* est appellé par nous son corps & son sang; *non pas que le pain soit proprement son corps, &*

la coupe son sang, mais parce qu'ils contiennent en eux le mystere de son corps & de son sang; dont aussi le Seigneur mesme a appelé le pain benit, & le calice qu'il donna à ses disciples son corps & son sang : Partant comme les fideles de Christ prenans le sacrement de son corps, sont dits bien à propos prendre le corps de Christ; ainsi aussi Christ mesme ayant receu le sacrement de l'adoption des enfans, a peu estre dit bien à propos auoir receu l'adoption des enfans.

17. Le septieme Concile vniuersel tenu à Constantinople l'an de Christ 744. composé de 338. Euesques, parle ainsi: *Iesus Christ a commandé qu'on mit sur la table vne image totalement choisie, assauoir la substance du pain; de peur que si elle estoit figuree en forme humaine l'idolatrie ne se glissat.* Et aux siecles precedens presque tous les Conciles de Carthage ont fait ou reiteré ce Canon ici : *Qu'on n'offre rien au S. Sacrement, que le corps & le sang du Seigneur, c'est à dire le pain & le vin meslé d'eau.*

18. Charlemagne, qui a fleuri environ l'an 770. en l'epistre de la septuagesime à Alcuin, parle ainsi : *Iesus Christ soupant auec ses disciples, rompit le pain, & leur donna pareillement le calice en figure de son corps & de son*

ng. 19. Ra-

19. Raban Maure, Abbé de Fulde, & puis fait Eueſque de Mayence, qui a fleuri l'an de Chriſt 820. au liure 1. de l'Inſtitution des Clercs, parle ainſi: *Le Seigneur a mieux aimé que les Sacremens de ſon corps & de ſon ſang fuſſent receus par la bouche des fideles & conuertis en leur nourriture, afin que par l'œuure viſible fut monſtré l'effect inviſible; car comme la viande materielle nourrit, & entretient exterieurement le corps; ainſi la parole de Dieu nourrit & fortifie interieurement l'ame.* Et là meſme il dit ceci: *Autre choſe eſt le Sacrement, & autre la vertu du Sacrement; car le Sacrement eſt pris par la bouche, & la vertu du Sacrement raſſaſie l'homme interieur; veu que le Sacrement eſt converti en l'aliment du corps, & par la vertu du Sacrement eſt acquiſe la dignité de la vie eternelle.* Et là-meſme il dit encore ceci: *Parce que le pain fortifie le corps, pourtãt il eſt à bon droit appelé le corps de Chriſt; & parce que le vin opere le ſang en la chair, pourtant il eſt rapporté au ſang de Chriſt.* Et en ſon Penitential publié par Pierre Stevard à Ingolſtad l'an 1616. il dit ceci: *Quelques vns n'agueres n'ayans pas vn droit ſentiment du Sacrement du corps & du ſang du Seigneur,*

ont dit que c'eſt le meſme corps & ſang de Chriſt, qui a eſté pris de la Vierge Marie, & auquel le Seigneur a ſouffert en la croix, & eſt reſſuſcité du ſepulchre; contre laquelle erreur eſcriuant à Egilon Abbé, i'ai monſtré tout ce qu'il falloit croire touchant le corps.

20. Amalarius Fortunatus, Eueſque de Treves, qui a fleuri environ l'an 830. en la preface de ſes livres des offices Eccleſiaſtiques, addreſſés à l'Empereur Louïs le Debonnaire, parle ainſi: *Les choſes qui ſe font en la celebration de la Meſſe, ſe font en Sacrement de la paſſion du Seigneur, comme il a ordonné, diſant, toutesfois & quantes que vous ferez ceci, vous le ferez en memoire de moi: Partant le Preſtre immole le pain, le vin, & l'eau en ſacrement de la chair & du ſang de Chriſt: or les Sacremens doivent auoir quelque ſemblance des choſes dont ils ſont ſacremens; & partant que le Preſtre ſoit ſemblable à Chriſt, comme le pain & la liqueur ſont ſemblables au corps & au ſang de Chriſt.*

21. Chriſtian Drutmar, Moine François, qui a fleuri environ l'an de Chriſt 850. en ſon commentaire ſur S. Matthieu, parle ainſi: *Ieſus Chriſt donna à ſes diſciples le ſacrement de ſon corps en remiſſion des pechés,*

&

& conſervation de charité, afin qu'eſtans memoratifs de ce fait, ils fiſſent touſiours cela en figure. Et la meſme il dit: *Le vin reſiouït & augmente le ſang; & partant ce n'eſt pas mal à propos que le ſang de Chriſt eſt figuré par icelui.*

22. Bertram, Preſtre & Moine, qui mourut l'an de Chriſt 879. au livre du corps & du ſang du Seigneur, qu'il fit exprez par le commandement de Charles le Chauve Roy de France, parle ainſi: *Selon la ſubſtance des creatures, ce qu'elles eſtoyent auant la conſecration, elles le ſont encor' apres; elles eſtoyent auparavant pain & vin, en laquelle eſpece deſia conſacree elles ſont veuës demeurer encore.* Et au meſme livre il dit ceci: *Les choſes qui ne ſont qu'vne meſme, ſont compriſes en vne meſme definition: Du vray corps de Chriſt il eſt dit, qu'il eſt vrai Dieu, & vrai homme, Dieu né de Dieu ſon Pere devant les ſiecles, homme qui en la fin des ſiecles eſt né de la Vierge Marie: Or ces choſes ne pouuans eſtre dites du corps de Chriſt, qui ſe celebre en l'Egliſe par myſtere, on recognoit par là que c'eſt le corps de Chriſt en certaine maniere, & cette maniere eſt en figure & en image, pour faire ſentir la verité qui eſt la choſe meſme: Es oraiſons qui ſe diſent apres le myſtere du corps & du*

ſang de Chriſt, & auſquelles le peuple reſpond, Amen. Il eſt dit par le Preſtre, prenans le gage de la vie eternelle, nous te prions bien humblement, que ce que nous touchons en l'image des ſacremens, nous le prenions par vne participation manifeſte; or & le gage, & l'image ſont de quelque choſe, & ont relation, non à ſoi-meſme, mais à quelque autre; car le gage eſt gage de la choſe pour laquelle on le donne: & l'image eſt l'image de la choſe dont elle monſtre la ſemblance: car ces choſes ſignifient la choſe dont elles ſont gages & images.

23. Valafridus Strabo, Abbé de Richenau, qui a veſcu vn peu auant Bertram, en ſon livre des choſes Eccleſiaſtiques au ch. 16. parle ainſi: *Au dernier ſouper que le Seigneur prit auec ſes diſciples, auant qu'eſtre liuré, apres la ſolennité de la Paſque, il leur donna les ſacremens de ſon corps & de ſon ſang, en la ſubſtance du pain & du vin.* Et au chap. 17. il dit ceci: *Au lieu de diverſes formes de ſacrifices, la ſimple oblation du pain & du vin ſuffit aux fideles.*

24. Ælfric, Abbé en Angleterre, & puis Archeveſque de Cantorberi, l'an de de Chriſt 995. au liu. 4. de l'hiſtoire Eccleſiaſtique compoſee par Beda, au chap. 24.

il parle ainſi : *L'Euchariſtie n'eſt pas le corps de Chriſt corporellement, mais ſpirituellement; & le pain n'eſt pas le meſme corps auquel Chriſt a ſouffert, & le vin n'eſt pas le ſacré ſang du Sauueur qui a eſté eſpandu; mais le pain eſt ſon corps, & le vin ſon ſang, comme le pain celeſte que nous appelons la manne eſtoit ſon corps, & l'eau qui ſortit du rocher eſtoit ſon ſang, ainſi que Paul l'a eſcrit en ſon epiſtre.* Eſquelles paroles, il eſt evident que le mot *ſpirituellement*, ſe prend pour *figurément*, comme la grande Cité eſt appelee ſpirituellement Sodome & Egypte Apoc. 11.

25. L'Autheur de la vie de S. Genulfe au liu. 1. chap. 6. parle ainſi de lui : *Depuis que S. Genulfe eut pris les ordres, il paſſa tout le temps de ſa vie ſans boire aucun vin, excepté celui qu'il prenoit en la celebration du divin ſacrement.* Or Genulfe viuoit au commencement de l'onzieme ſiecle.

26. Leutheric Archeueſque de Sens a eu la meſme opinion qu'eut depuis Berenger ; car au tome 7. des Conciles en la vie de Iean 17. ou 19. nous liſons ces mots : *Au temps de ceſtui-ci, Leutheric Archeueſque de Sens, eſpandit les commencemens & les ſemences de l'hereſie de Berenger.* Or ce temps

eſt l'an de Chriſt 1004.

27. Au meſme onzieme ſiecle Berenger a tenu entierement l'opinion que tiennent aujourdhui ceux de l'Egliſe Reformee; & apres lui les Vaudois & Albigeois, dont les ſucceſſeurs ſont encore dans les vallees d'Angrogne, de Luſerne, & ailleurs.

28. De tout ce que deſſus, il appert que la doctrine de l'Egliſe Reformee touchant le ſacrement de l'Euchariſtie, a eu ſes Autheurs celebres depuis les Apoſtres iuſques à preſent.

FIN.

TA-

TABLE

DES CHOSES REMARQVABLES, contenues au preſent livre.

A

ABſence de Ieſus Chriſt d'auec nous. pag.101. &c.

Abſurdité de ceux de Rome en l'adoration du Sacrement. pag.72

Abſurdités qui s'enſuivent de la doctrine Romaine touchant l'Euchariſtie. pag.103.& 122.&c. & 161. & 186.&c. & 203. &c. & 239. & 240. & 246. & 249.&c. & 258.&c. & 266. 267. & 273. &c.

Accidens, ne peuuent eſtre ſans ſuiet. 163

Leur pretendue inherence aptitudinelle, combattue. 174.&e.

Sont tous modes ou manieres d'eſtre des ſubſtances. 178.&c.

Ne peuuent eſtre changés en ſubſtance. 237

Accident predicamentel ou categorique, & accident predicable. 354

Accident ſans ſuiet, inconcevable & incroyable à qui que ce ſoit. 334.

Acte & puiſſance, ne ſont pas de meſme genre ni categorie. 373.374

Actions de Iesus Christ & des Apostres en l'Eucharistie, notables pour la vraye exposition des paroles sacramentales. 75
Adoration de l'hostie, combattue. 107. & 162
Agens naturels, agissent par leurs propres parties substantielles. 221
Air a des vuides, & peut estre pressé. 380
Alteration, comment se fait? 364
Ambroise allegué pour la vraye consecration. 7
Et pour l'exposition des paroles sacramentales. 48
Ame raisonnable, n'est pas en toutes les parties du corps. 385
Sçavoir si elle est la forme de l'homme. 366. &c.
Ames en l'homme au nombre de trois 388
Application du Sacrifice de la Croix, en quoi consiste? 148
Argument I. Contre la doctrine Romaine de l'Eucharistie. p. 2. Argument II. p. 15. Argument III. p. 25. Argument IV. p. 34. Argument V. p. 39. Argument VI. pag. 41. Argument VII. p. 43. Argument VIII. p. 65. Argument IX. p. 68. Argument X. p. 73. Argument XI. p. 75. Argument XII. p. 93. Argument XIII. p. 99
Argument I. Contre la Messe. p. 116. Argument II. ibid. Argument III. pag. 124. Argument IV. p. 131. Argument V. p. 135. Argument VI. p. 138. Argument VII. ibid. Argument VIII. p. 139. Argument IX. 142
Arriaga Iesuïte celebre, allegué sur les accidens sans sujet. 221. 222
Plaisante evasion d'icelui. ibid.

Attri-

Attribut de cette proposition, *ceci est mon corps*, en quoi consiste ? 290
Augustin, allegué pour la vraye consecration. 7
Et contre la transsubstantiation. 89
Et pour la manducation spirituelle & par foy. 298. & 302.
Et contre la presence en plusieurs lieux. 383. & 391. 392.

B

Bellarmin, allegué pour l'exposition des paroles sacramentales. 43. & 49. & 53
Et sur l'essence du pretendu Sacrifice de la Messe. 126. 127. & 128
Et sur l'oblation du corps de Christ par Christ. 145
Bibles Romaines, alleguees pour confirmer la vraye doctrine & la fidelité de nos Versions. 28. & 315. & 415.

C

Cabinets, lieux de la presence d'vn faux Christ. 104
Calice estoit baillé au peuple en l'ancienne Eglise. 11. & 12.
Ne lui doit estre osté. 93. & 308
Caietan Cardinal, allegué pour l'exposition des paroles de Iesus Christ, Iean VI. 303
Et des autres Euangelistes sur ces mots, *est rompu, est espandu.* 415

Canon de l'Eglise Romaine, allegué pour l'exposition des paroles sacramentales. 48
Canon horrible du Concile de Constance. 94
Categories, ne sont que deux. 337
Cause mediate & immediate; Cause par accident & cause par soi. 198.&c.
Ceci, signifie ce pain. 44.&c.
Christ és cabinets, fausse doctrine. 104
Commemoration, est des choses absentes. 69
Communion des Orthodoxes auec les Lutheriens, & non pas auec les Romains, pourquoi? 108
Conception ou intelligence des choses, va devant la parole ou prolation. 5
Concile de Constance, contraire à l'authorité de Iesus Christ & de l'Eglise ancienne. 93
Concile de Florence, en quoi met la consecration? 8
Concile de Trente, en quoi met la consecration. 8
dit que le Sacrement est signe. 16
Sa doctrine touchant le sacrifice. 111
Concile de Vormes, allegué contre la transsubstantiation. 89
Condensation & rarefaction, combattues; 61
Confrontation de l'exposition Reformee auec la Romaine. 10
Consacrer, que signifie? 7
Consecration, par quelles paroles se fait? 1.&2
Est auant ces paroles, *ceci est mon corps.* 5
Contradiction, qu'est-ce? 272
Contradictions qui s'ensuivent de la doctrine Romaine en l'Eucharistie. 258.&c.
Contraires, comment peuuent estre, ou n'estre pas, dans

dans vn meſme ſujet? 355.& 360
Converſion, requiert que le ſujet changé demeure. 241.&c.
Nulle ſubſtantielle. 359
Corps de Chriſt, comment eſt preſent en l'Euchariſtie? 309.310
Corps de Chriſt en l'Euchariſtie, entant que rompu & mort. 66. & 304
Corps de Chriſt, n'a iamais eſté pain. 84
N'a iamais eſté fait de pain. 86
N'eſt pas viande corporelle, mais ſpirituelle. 299. & 306.
N'eſt pas à la fois en pluſieurs lieux. 100.101. & 258.&c,& 381.&c.
N'eſt qu'au ciel. 101
Eſt expoſé à opprobre par la doctrine Romaine. 103
Corps de Chriſt des Romains eſt fait de pain. 99
Exiſtant à la maniere des eſprits. 100
Couleur, n'eſt autre choſe que la lumiere. 216
Eſt une ſubſtance. ibid.
Chryſoſtome, allegué pour noſtre Verſion. 28
Et pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 48
Cyprian, allegué pour la vraye conſecration. 7
Et contre la tranſſubſtantiation. 12
Et pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 47
Cyrille d'Alexandrie, allegué pour la vraye conſecration. 7
Et contre la tranſſubſtantiation. 13

D

DAmascene, allegué sur le sacrifice de Melchisedech. 402
Decret impie du Concile de Constance. 94
Destruction du pain & du vin en l'Eucharistie, combattue. 236
Dieu, ne peut suppleer au defaut des causes materielle & formelle. 171. & 330
Dieu, ne peut estre sujet d'vn accident. 172
Dieux desrobés. 193
Difference notable entre le mot *est*, & le mot *soit*. p. 3. Et sur le sens des paroles sacramentales. 4. & 45
Differences entre le sacrifice de la Croix, & le sacrifice de la Messe. 144
Differences reelles d'vne mesme chose, quoique simple. 339. 340. &c.
Discerner le corps du Seigneur, que signifie? 311. &c.
Diversité notable de Euangelistes, pour confirmer la vraye exposition des paroles sacramentales. 29
Diversité notable entre l'erreur des Lutheriens & l'heresie des Romains. 108
Division des choses, en quoi consiste? 264. &c.
Doctrine de l'Eglise primitive, touchant l'Eucharistie. 11
Doctrine de l'Eglise Reformee, touchant l'Eucharistie. 1
Doctrine de l'Eglise Romaine, touchant l'Eucharistie

ristie. 2
Et touchant le sacrifice de la Messe. 110.&c.
Doctrine de l'Eucharistie de l'Eglise Romaine, combien contraire à la droite raison? 275
Du Perron, allegué pour les façons de parler sacramentales. 39.&41
Durand, allegué pour la vraye consecration. 6
Et contre la pretendue reproduction 234

E

EAu, ne perd iamais sa froideur. 345
Effusion de sang, necessaire pour la remission des pechés. 138
Elemens, ne sont pas composés de matiere & de forme. 353
Sont la matiere premiere. 358
Sont actuellement dans les mixtes. 350.&c.
Sont inconvertibles. 358.359
Enonciations, doivent estre expliquees selon la nature des choses. 15
Escriture saincte, prodigieusement torse par les Romains. 38.&48.49.&58.&70
Leur manque pour le sacrifice de la Messe. 142
Especes ou Images, sont substances. 193
Esprits, ne peuuent estre qu'en vn seul lieu à la fois. 384.385
Essence d'vne chose, ne peut estre communiquee à vne autre. 170
Essence d'vn signe, consiste en sa signification. 17
Essence du sacrifice de la Messe, en quoi consiste?

324. &c. & 129. &c
Eſt, preſuppoſe la choſe, & la declare, mais ne la fait pas. 3
Eſt, reçoit la figure en la propoſition, *ceci eſt mon corps.* 290
Eſtendue, qu'eſt-ce? 246
Eſtendue interne, combattue. 184
Eſtendue entitatiue & quantitatiue, eſt vne diſtinction imaginaire. 185
Eſtre, quand pris pour ſignifier? 17
Eſtre ſacramentel, en quoi conſiſte? 121
Eſtre abſolu, & eſtre relatif. 59. & 121. & 153
Et, pris pour Car. 398
Euchariſtie, nom du Sacrement, & pourquoi? 7.
Comment celebree en l'Egliſe primitiue. 11. & 12. & 109
Eulogie, nom du Sacrement, & pourquoi? 7
Euſebe, allegué contre la tranſſubſtantiation. 12
Exemples de façons de parler ſacramentales & figuratives. 14. 15. 16. & 20. & 105
Expoſition Romaine, eſt ſans exemple. 4. & 23. 24. & 65. & 243
Confrontee auec la Reformee. 10
Expoſition du ſermon ou diſcours de Ieſus Chriſt, Iean VI. 296. &c.

F

FAbri Ieſuïte, allegué contre les accidens ſans ſujet. 222
Façon de parler notable, vſitee par les Iuifs en la celebration de la Paſque. 39

Facultés des choſes, ſont les choſes meſmes. 195. & 222.223
Faire quelque choſe, ne ſignifie pas ſacrifier quelque choſe. 71
Fauſſeté de la Verſion Romaine. 399.400.& 404
Fermeté ou dureté, eſt vn mode ou maniere d'eſtre 219.&c.
Figure du corps de Chriſt, par la conſecration. 12. & 13
Figure de la propoſition, *ceci eſt mon corps*, tombe ſur le mot eſt. 290
Fluidité, eſt vn mode ou maniere d'eſtre. 219.&c.
Fondement de la croyance Romaine pour le ſens des paroles ſacramentales. 4
Formes ſuſtantielles combattues. 365
Foy, & non la bouche corporelle, eſt l'organe par lequel nous mangeons le corps de Chriſt. 296

G

GAmache Sorboniſte, allegué ſur le ſens d'vn texte de S. Luc 89
Gaſſendi, allegué ſur la nature des images ou eſpeces ſenſibles. 223
Et pour l'identité de la quantité & qualités auec la matiere & la ſubſtance. ibid.
Generation, œuvre merveilleuſe. 378
Comment ſe fait? ibid.
Gerſon, allegué pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 48
Glace, comment ſe fait? 220

H

HEbraïsme en S. Luc XXII. 315.316
Humidité, est vn mode ou maniere d'estre. 220.221

I

IDentité des substances auec leurs proprietés. 195.&c.
De l'entendement auec la volonté, & de tous deux auec l'ame raisonnable. 207
Idolatres, participent aux Diables. 105.& 106
Ieroſme, allegué pour l'exposition des paroles sacramentales. 48
Et de S. Paul 1. Corinth. XI. 311
Et sur le sacrifice de Melchisedech. 401
Iesus Christ, comment veu par S. Paul en sa conversion? 382.&c.
Ne s'est pas offert à Dieu en instituant l'Eucharistie. 145
Iesuïtes celebres, allegués sur l'identité de la quantité auec la matiere. 188
Et contre les accidens sans sujet. 221.222
Images superstitieuses, doivent estre brisees. 313
Images ou especes sensibles, sont substances. 193
Impossible, n'est rien. 329.& 334
Individu vague, & Individu demonstratif, comment different? 58
Influences des astres, sont substances. 374
Inherence aptitudinelle, refutee. 174.175.&c.
Innocent III. Pape, allegué pour la vraye consecration. 6

Iosephe, allegué sur le sacrifice de Melchisedech. 402
Intention & remission des qualités, combattue. 213
Irenee, allegué pour la vraye consecration. 7
Et pour l'exposition des paroles sacramentales. 47
Iustin Martyr, allegué pour la vraye consecration. pag. 7
Et pour les façons de parler sacramentales. 41
Et contre la transsubstantiation. 11

L

Lieu, comment occupé par les corps, & comment par les esprits? 248
Interne, & externe. 392
Louïs le Debonnaire, Roy de France & Empereur, nourri par quarante iours de seul pain consacré. 237
Lumiere, qu'est-ce? 209
Est substance, & non accident. ibid.
N'est pas la premiere creature. 333
Lutheriens, supportables en leurs erreurs, les Romains non, pourquoi? 108

M

Manducation, corporelle & spirituelle. 295
Par foy. 296. &c.
Charnelle du corps de Christ, combattue. 307

Matiere des mixtes, sont les elemens. 354
Est ingenerable & incorruptible. 366
Melchisedech, & son sacrifice. 399 &c.
Memorial, est de choses passees. 69
Figure de Iesus Christ, comment? 407
Messe, quel sacrifice, selon le Concile de Trente? 114
Sur quel passage on la pretend fondee. 114
Amplement combattue. 116.&c.
Ne peut oster les pechés. 133.& 137.138.& 139
N'est pas le mesme sacrifice que celui de la croix. 121. & 144
N'est qu'vne invention humaine. 142
Messes celebrees en l'honneur des Saincts, selon le Concile de Trente. 114
Mixtes, ne different pas entre-eux substantiellement, mais essentiellement. 354
Moyen ridicule de l'Eglise Romaine pour terminer toutes les controverses. 95
Mouvement, de diverses sortes. 224
Est necessairement successif. 380.381

N

NAissance de Iesus Christ, par ouverture de matrice. 139
Netteté de l'oblation du Nouveau Testament, en quoi consiste? 413

O

OBjections Romaines, respondues. pag.8.& 141. & 279.&c. & 289.&c. & 293.&c.& 310.

310.&c. & 313.&c. & 318.&c. & 324.&c. & 328. & 336.&c. & 342.&c. & 344.&c. & 346. & 347. & 367.&c. & 370. & 371.&c. & 379.&c. & 381. &c. & 383.&c. & 389.&c. & 390.&c. & 392.&c. & 394. & 409.&c. & 414.&c.

Oblation de Christ ne se peut qu'auec souffrance. 140.

N'a pas esté faite par lui en l'institution de l'Eucharistie. 145

Oblation non sanglante du corps de Christ, est chose imaginaire. 145

Oblation predite par Malachie, en quoi consiste? 411

Odeurs, sont corps, & non accidens, 218.& 238

P

PAin, rompu apres la consecration. 9

Avant les paroles sacramentales. 37

Donné & mangé apres la consecration 9. & 74.&c.

Tenu entre les mains de Iesus Christ apres la consecration. 10.& 44.& 46

Comment changé. 311

Signe du corps de Christ. 12.& 13

Est le corps de Christ. 13

En quelle maniere. 13.& 14.& 240.

Demeure apres la consecration. 237

Paroles, sont images des conceptions. 4

Sacramentales, *Ceci est mon corps*, ne prouuent point de transsubstantiation. 11

Ni de presence reelle. ibid.

Paſque, n'eſt pas figure de l'Euchariſtie. 315
Penetration, met difference entre eſprit & corps. 185.186. & 247.
Des corps par les corps, eſt impoſſible. 393
Peres des onze premiers ſiecles, allegués à la fin du preſent livre, pour la vraye doctrine de l'Euchariſtie.
Perpetuité du ſacrifice de Melchiſedech, en quoi conſiſte? 406
du Perron : voy en la lettre D.
Peſanteur & legereté, ſont la ſubſtance meſme des corps, ſelon le Ieſuïte Arriaga. 222
Poinct notable de difference entre les deux partis ſur le ſens des paroles ſacramentales. 4
Predicamens, ne ſont que deux. 337
Preſence reelle, n'eſt point prouvee par ces mots, *Ceci eſt mon corps.* 21
Deſtruit l'humanité de Ieſus Chriſt. 245. &c.
Quelle en l'Euchariſtie. 309. 310
Preſent, pris pour le futur prochain. 415
Preſtres Romains, ne ſont point Sacrificateurs ſelon l'ordre de Melchiſedech. 408
Production active des creatures, en quoi conſiſte? 377.
Prolation du mot *eſt*, declare ce qui eſt deſia auant icelle. 3
Propoſitions, doivent eſtre expliquees ſelon la nature des choſes. 15
Proprietés des choſes, ſont les choſes meſmes. 195. & 247.
Sont incommunicables à vne autre eſpece. 247. & 345

Prosopee de Iesus Christ selon les Catholiques Romains. 279.280
Prosopee de Iesus Christ selon les vrais Chrestiens. 285
Puissances des choses, sont les choses mesmes. 195. & 222.223
En l'homme sont de trois sortes. 368

Q

QValité, comment doit estre definie? 338
Qualités, denombrees. 190.&c.
Sont ou fondamentales, ou modales. 337
Sont toutes ou substances, ou manieres d'estre des substances. 190.&c.
Quantité, n'est pas accident, mais substance. 179
N'est autre chose que l'estendue d'vn corps. 246.
Et la matiere mesme. ibid.
Definition d'icelle. 338

R

RArefaction & condensation, combattue. 362
Reaction, combattue. 361
Reiteration d'vn sacrifice, marque de son insuffisance. 131.&c.
Relation, est entre deux choses reellement differentes. 161.& 260
Remission & intention des qualités, refutee. 213. &c.
Reproduction du corps de Christ, combattue. 227. & 234.

Reſponſes des Adverſaires, refutees. pag. 17. &c. & 27. &c. & 35. &c. & 48. &c. & 49. &c. & 51. &c. & 53. &c. & 54. &c. & 62. &c. & 70. &c. & 76. &c. & 87. &c. & 90. &c. & 96. & 117. &c. & 129. &c. & 132. & 143. &c. & 155. &c. & 170. &c. & 173. &c. & 181. &c. & 182. &c. & 189. &c. & 227. &c. & 232. &c. & 234. &c. & 243. & 252. &c. & 262. &c. & 264. &c. & 269. &c. & 273.

S

SA Ieſuite, allegué pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 33. & 45

Sacrement, compoſé de la parole & de l'element. pag. 326

Doit avoir analogie à la choſe dont il eſt ſacrement. 158

Doit eſtre viſible. 160

Eſt ſigne. 16. & 155.

Prend le nom de la choſe ſignifiee. 320

Ne veut pas dire la choſe ſignifiee. 18

Sacremens, ne ſont pas articles ou dogmes de la foy. 321

Sacrifice, defini par Bellarmin. 116. 117

Propitiatoire, eſt auec deſtruction de la choſe ſacrifiee. 71. & 317

Reiteré, eſt inſuffiſant. 131. &c.

Sacrifice de Melchiſedech, en quoi conſiſte? 139 &c.

Sacrifice de la Croix, & ſa ſuffiſance pag. 134. & 137. & 141

Difference eſſentielle d'icelui auec celui de la Meſſe. 144

Sacrifice de la Meſſe, combattu. 110. &c.

N'eſt

N'eſt pas le meſme que celui de la Croix. 121
Salmeron Ieſuite, allegué pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 33
Sang de Chriſt en l'Euchariſtie, entant qu'eſpandu. 66. & 304
Saueurs, ſont corps, & non accidens. 218. 219
Sens, teſmoins veritables touchant le corps du Seigneur. 100
Sechereſſe eſt un mode des corps. 222
Signe, a ſon eſſence conſiſtante en ſignification. 17
Signe, & la choſe ſignifiee, ne ſont iamais la meſme choſe. 161
Sons, ne ſont pas accidens, mais corps. 217
Stapleton, allegué pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 33
Subſiſtence, eſt de deux ſortes. 166
Subſtance, ne peut eſtre produite par aucune creature. 352
Subſtances creées, agiſſent immediatement. 373
Sont contraires par elles meſmes. 376
Support enuers les Lutheriens, & non enuers les Romains, pourquoi ? 108

T

TErme, ne paſſe point a un autre terme. 244
Tertullian, allegué pour l'expoſition des paroles ſacramentales. 47
Teſmoignages des Peres des onze premiers ſiecles, pour la vraye doctrine de l'Euchariſtie, à la fin du preſent livre.
Teſtament, pris pour ce qui le contient. 31
Teſtamens, ne ſont pas touſiours couchés en termes propres. 321

Texte Syriaque, allegué pour l'exposition des paroles sacramentales. 67
Theodoret, allegué à mesme fin. 48
Thomas d'Aquin, allegué à mesme fin. 33
Et pour la vraye consecration. 6
Et pour la manducation spirituelle. 295
Transsubstantiation, n'est point prouuee par ces mots, *Ceci est mon corps*, &c. 21
Destruit la nature des Sacremens. 153
Et celle de la conversion. 223

V

Vasquez Iesuite, allegué sur l'exposition des paroles sacramentales. 56
Venir spirituel. 299
Vin apres la consecration. 10
Beu par les Apostres en la premiere celebration de l'Eucharistie. 73
Vnion harmonique des elemens, est la forme des mixtes. 354. & 367
Vnité, en quoi consiste? 264
Vuide, est necessaire pour les mouvemens. p. 346. & 379.

Fautes

Fautes d'Impreſſion.

EN la page 8. ligne 3. au lieu de ſacrifiée, *liſez* ſanctifiée. pag. 32. lig. 12. au lieu de l'advouë, *liſez* l'adjoute. pag. 169. lig. 2. au lieu de ſtance, *liſez* ſubſtance. pag. 182. lig. 8. au lieu de courroux, *liſez* concours. pag. 212. lig. 7. apres le mot éloignées, il faut mettre vn poinct. pag. 213. 214. & ailleurs, au lieu d'intention, *liſez* intenſion. p. 220. lig. 16. au lieu de à la glace, *liſez* à l'eau. pag. 223. lig. 4. au lieu de Gaſſeid, *liſez* Gaſſendi. pag. 322. ligne 26. au lieu de recourrons, *liſez* recourront. pag. 369. lig. 17. au lieu de puiſſante, *liſez* puiſſance. pag. 412. lig. 22. au lieu de en, *liſez* & par.